

Ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne
Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne

*AUTUN (Saône-et-Loire), intra-muros
Projet d'extension du musée Rolin (« Grand Rolin »)*

Phase 1 / 3 Hôtels Rolin et Lacomme, Prison panoptique et abords, Palais de Justice, place Saint-Louis



Rapport de diagnostic archéologique, vol. 1 / 3 – texte

Sous la direction de
Yannick LABAUNE (tranches 1, 2, 4, 5, 8)
et Clarisse COUDERC (tranches 3, 6, 7, 9, 10, 11)

Numéros d'arrêtés préfectoraux :
N° 2020/115 du 26 février 2020, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
N° 2020/490 du 7 octobre 2020, modifiant l'arrêté n° 2020/292 du 30 juin 2020, portant désignation
du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Code opération patriarche : 043715
Numéro du site – SMA, musée Rolin : 2020.3

Octobre 2021
Autun: Service Archéologique de la Ville d'Autun



Ministère de la Culture
 Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne
 Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne

*AUTUN (Saône-et-Loire), intra-muros
 Projet d'extension du musée Rolin (« Grand Rolin »)*

Phase 1 / 3 Hôtels Rolin et Lacomme, Prison panoptique et abords, Palais de Justice, place Saint-Louis



Yannick LABAUNE, Clarisse COUDERC
 Avec la collaboration de :

Anne-Lise BUGNON (Inrap)
 Armelle CHARRIE (CNRS)
 Tristan DESSOLIN (service archéologique de la Ville d'Autun)
 Carole FOSSURIER (Inrap)
 Luc JACCOTTEY (Inrap)
 Chloé LINGUANOTTO (stagiaire Université Paris-Sorbonne)
 Pascal LISTRAT (Inrap)
 Florian MARTIN (archiviste de la Société Eduenne)
 Fabienne MEDARD (docteur, spécialiste indépendante en matières organiques)
 Sylvie MOUTON-VENAULT (Inrap)
 Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun)

Numéros d'arrêtés préfectoraux :

N° 2020/115 du 26 février 2020, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
 N° 2020/490 du 7 octobre 2020, modifiant l'arrêté n° 2020/292 du 30 juin 2020, portant désignation
 du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Code opération patriarche : 043715
 Numéro du site – SMA, musée Rolin : 2020.3

Octobre 2021
 Autun: Service Archéologique de la Ville d'Autun



Sommaire

FICHE SIGNALÉTIQUE.....	13
Introduction	35
I. Contexte géologique et environnement archéologique	42
I.1. Contexte géologique (Y. Labaune)	42
I.2. Environnement archéologique, généralités (YL)	42
I.3. Environnement archéologique pour l'époque antique (YL).....	45
I.3.1. <i>Le Haut-Empire</i>	48
I.3.2. <i>L'Antiquité tardive et le haut-Moyen-Age</i>	50
I.4. Environnement archéologique pour la période médiévale, moderne et contemporaine (Clarisse Couderc)	58
I.5. Synthèse des études en archives (CC)	67
II. Mode opératoire de l'intervention	72
II. 1. Stratégie et implantation des sondages sédimentaires (YL)	72
II.1.1. <i>Acquisition géophysique</i>	72
II.1.2. <i>Choix d'implantation des sondages sédimentaires et modalités techniques d'intervention</i>	78
II.1.3. <i>Prise en compte des résultats des creusements techniques (sondages géotechniques, installation d'un réseau provisoire enterré) réalisés parallèlement au diagnostic archéologique</i>	95
II.2. Stratégie d'intervention pour l'expertise du bâti (CC).....	96
II.3. Méthode d'enregistrement des données	99
II.3.1. <i>Sondages sédimentaires (YL)</i>	99
II.3.2. <i>Expertise du bâti (CC)</i>	102
II.3.3. <i>Post-fouille</i>	102
III. Observations chrono-stratigraphiques d'ensemble et phasage des occupations par secteurs, au niveau de chaque tranche d'intervention (YL, CC).....	103
III.1. Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2 (YL)	103
III.1.1. <i>Phase 1 : une occupation antique I^{er}-III^e siècle</i>	103

<i>III.1.2. Phase 2 : développement d'horizons de « terres noires » stratifiés à partir du V^e siècle.....</i>	<i>105</i>
<i>III.1.3. Phase 3 : une occupation funéraire et une construction en béton de tuileau installées dans les « terres noires » au cours du Moyen-Age central.....</i>	<i>107</i>
<i>III.1.4. Phase 4 : construction et occupation d'une maison canoniale, entre la fin du Moyen-Age et le milieu du XIX^e siècle</i>	<i>110</i>
<i>III.1.5. Phase 5 : construction de la prison panoptique au milieu du XIX^e s.</i>	<i>118</i>
III.2. Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3, 4, 5 et 31 (YL)	119
<i>III.2.1. Phase 1 : horizons de « terres noires »</i>	<i>119</i>
<i>III.2.2. Phase 2 : mise en place / réfection (?) de la fortification médiévale.....</i>	<i>120</i>
<i>III.2.3. Phase 3 : mise en place et démantèlement du bâtiment à contreforts St. 4.1, XV^e s. (?) – XIX^e s.</i>	<i>123</i>
<i>III.2.4. Phase 4 : construction de la prison panoptique, milieu du XIX^e s.</i>	<i>124</i>
III.3. Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6 (YL)	126
<i>III.3.1. Phase 1 : un stylobate, vestige d'un monument antique à colonnade ? 127</i>	
<i>III.3.2. Phase 2 : fortification restructurée à la fin du Moyen Age ou à l'époque moderne et son possible chemin de ronde associé.....</i>	<i>128</i>
<i>III.3.3. Phase 3 : restructuration contemporaines</i>	<i>131</i>
III.4. Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondages 7, 8 et 9 (YL)	133
<i>III.4.1. Phase 1 : traces de l'enceinte tardo-antique et/ou mur de soutènement d'époque romaine ?.....</i>	<i>133</i>
<i>III.4.2. Phase 2 : habitat avec espace souterrain de l'époque médiévale et / ou moderne et dispositif de soutènement associé (?)</i>	<i>135</i>
<i>III.4.3. Phase 3 : construction et fonctionnement de la prison panoptique</i>	<i>144</i>
III.5. Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue » (CC).....	149
<i>III.5.1. Phase 0 : le substrat de la ville d'Autun.....</i>	<i>149</i>
<i>III.5.2. Phase 1 : l'enceinte et la porterie tardo-antiques</i>	<i>150</i>
<i>III.5.3. Phase 2 : une cave du XIII^e siècle</i>	<i>152</i>

III.5.4. Phase 3 a : un système hydraulique performant	154
III.5.5. Phase 3 b: Le drainage de la cave	155
III.5.6. Phase 3 c : aménagement d'une construction indéterminée.....	155
III.5.7. Phase 3 d : L'alignement de la rue au XIX ^e siècle	157
III.6. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin » (YL).....	159
III.6.1. Phase 1 : vestiges d'une construction tardo-antique ou médiévale St. 13.1 ?	159
III.6.2. Phase 2 : vestiges de la maison médiévale dite « Prémery » St. 13.2 rasée pour la construction de l'Hôtel Rolin	161
III.6.3. Phase 3 : fonctionnement de l'Hôtel Rolin	163
III.7. Tranche 5 « place Saint-Louis » (YL)	165
III.7.1. Phase 1 : une occupation antérieure à l'église Notre Dame du Châtel bien difficile à saisir, entre Antiquité et haut Moyen-Age.....	165
III.7.2. Phase 2 : fonctionnement de l'église Notre Dame du Châtel et du cimetière paroissial associé (XI ^e -XVII ^e s.).....	171
III.7.3. Phase 3 : déconstruction de l'église Notre Dame du Châtel au XVIII ^e s.	194
III.8. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique » (CC)	196
III.8.1. Phase 0 : le substrat de la ville d'Autun	196
III.8.2. Phase 1 : un ensemble de « terres noires » et l'enceinte tardo-antique	197
III.8.3. Phase 2 : l'entretien de l'enceinte tardo-antique et un potentiel premier ensemble religieux.....	198
III.8.4. Phase 3 : la prison panoptique	199
III.9. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 21 (CC)	200
III.9.1. Phase 1 : Des remblais en lien avec l'hôtel du XV ^e siècle :	200
III.10. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondages 22 à 24 (CC)	201
III.10.1. Phase 0 : le substrat de la ville d'Autun.....	201
III.10.2. Phase 1 : un ensemble monumental antique	202
III.10.3. Phase 2 : Un ensemble maçonné du Haut Moyen Âge ?.....	206
III.10.4. Phase 3 : la construction de l'hôtel du XV ^e siècle.....	208

<i>III.10.5. Phase 4 : La récupération des matériaux de l'enceinte tardo-antique</i>	209
<i>III.10.6. Phase 5 : l'atelier du musée Rolin</i>	211
III.11. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » (YL)	211
<i>III.11.1. Phase 1 : une structure à mortier de tuileau de l'Antiquité tardive, bassin ou hypocauste</i>	212
<i>III.11.2. Phase 2 : le « Donjon », un bâtiment d'origine carolingienne ?</i>	214
<i>III.11.3. Phase 3 : les vestiges d'un habitat du Moyen Age central ?</i>	215
<i>III.11.4. Phase 4 : l'hôtel Lacomme</i>	218
III.12. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme », surveillance archéologique à l'occasion du creusement d'une tranchée (CC)	218
<i>III.12.1. Phase 1 : des structures antiques ?</i>	219
<i>III.12.2. Phase 2 : la cour du musée</i>	220
III.13. Tranche 9 « caves hôtel Rolin – expertise du bâti » (CC)	222
<i>III.13.1. Phase 1 : une occupation antérieure aux caves?</i>	222
<i>III.13.2. Phase 2 : la construction des caves</i>	223
<i>III.13.3. Phase 3 : problèmes de structure</i>	225
III.14. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » (CC)	226
<i>III.14.1. Phase 1 : des niveaux antérieurs à l'enceinte médiévale /moderne</i>	227
<i>III.14.2. Phase 2 : enceinte médiévale ou reprise moderne ?</i>	228
<i>III.14.3. Phase 3 : vestiges de maisons d'origine médiévale dont celle accueillant les fours banaux ?</i>	230
<i>III.14.4. Phase 4 : le tribunal</i>	234
IV. Synthèse et potentiel archéologique du gisement (YL, CC)	235
IV.1. Haut-Empire (fig. 310)	235
<i>IV.1.1. L'insertion des vestiges au sein de la trame viaire antique</i>	235
<i>IV.1.2. Une topographie accidentée ancienne</i>	236
<i>IV.1.3. Une occupation monumentale ?</i>	236
IV.2. L'Antiquité tardive (fig. 312)	237

IV.2.1. L'enceinte réduite et son système de porterie	237
IV.2.2. L'occupation de l'enceinte réduite	241
IV.3. Le haut Moyen-Age	242
IV.3.1. Un édifice maçonné d'origine mérovingienne antérieur à la construction de l'église Notre-Dame du Châtel	242
IV.3.2. Le « donjon », un édifice d'origine carolingienne ?	243
IV.3.3. Les « terres noires » : un large potentiel d'étude mais des difficultés à surmonter.....	245
IV.4. Le Moyen-Age classique	247
IV.4.1. Une réfection de l'enceinte réduite au moment de l'édification de l'église Notre Dame du Châtel ?	247
IV.4.2. L'église Notre Dame du Châtel	247
Synthèse des découvertes et potentialités	248
IV.4.3. Le cimetière paroissial associé à l'église Notre Dame du Châtel, les indices d'un cimetière en lien avec un établissement hospitalier ?	252
IV.4.4. Les vestiges de l'habitat antérieur à la construction des Hôtels Lacomme et Rolin	253
IV.5. Le bas Moyen-Age et l'époque moderne	257
IV.5.1. Une réfection a priori tardive du système de fortification	258
IV.5.3. Les hôtel Rolin et Lacomme	260
IV.5.4. La maison canoniale de monsieur Quarré, chanoine de la cathédrale	262
IV.5.5. Une cave d'origine médiévale ?.....	263
IV.5.6. Le bâtiment à contreforts à l'est de l'hôtel Rolin	264
IV.5.7. Indices de constructions antérieures au Présidial	264
IV.6. La période industrielle (fig. 346)	265
IV.6.1. Le mur périmétral de la prison Panoptique muni de contreforts	265
IV.6.2. Quelques vestiges en lien avec le fonctionnement de la prison panoptique.....	266
V. Potentialités, état de conservation et profondeur d'enfouissement des vestiges ; impact des travaux envisagés.....	266
V.1. Secteur 1 / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2.	267

V.2. Secteur 2 / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3, 4, 5 et 31	268
V.3. Secteur 3 / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6.....	268
V.4. Secteur 4 / Tranche 2 « « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondages 7, 8 et 9.....	269
V.5. Secteur 5 / Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »	269
V. 6. Secteur 6 / Tranche 4 « cour Hôtel Rolin »	270
V. 7 Secteur 7 / Tranche 5 « place Saint-Louis »	270
V.8. Secteur 8 / Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »	271
V.9. Secteur 9 / Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 21	272
V.10. Secteur 10 / Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24	272
V.11. Secteur 11 / Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »	273
V.12. Secteur 12 / Tranche 9 « caves hôtel Rolin ».....	274
V.13. Secteur 13 / Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice »	274
Bibliographie sommaire.....	275
Table des illustrations.....	279

Données administratives, techniques et scientifiques

FICHE SIGNALETIQUE

IDENTITÉ DU SITE

Numéro du site - service municipal d'archéologie d'Autun et Musée Rolin : 2020.3
Numéro de site - DRAC : néant
Région : Bourgogne
Département : Saône-et-Loire
Commune : Autun
Lieu-dit / adresse actuelle : Rue des Bacs, place Saint-Louis, place d'Hallencourt
Cadastre : AR, parcelles : 109, 110, 111, 113, 127, 201 et 235 + domaine public
Propriétaire foncier : commune d'Autun
Statut au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement :
 Hôtel Rolin, hôtel Lacomme, ancienne prison circulaire, assiette foncière de la place Saint-Louis :
 classement au titre des Monuments Historiques
Aménageur : ville d'Autun
Cordonnées Lambert (moyennes) 93 : x = 798850,833 ; y = 6650334,654

L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

Arrêté préfectoral n° 2020/115 du 26 février 2020, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
N° 2020/490 du 7 octobre 2020, modifiant l'arrêté n° 2020/292 du 30 juin 2020, portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive
Responsables scientifiques :
 Yannick LABAUNE, service archéologique de la Ville d'Autun (tranches 1, 2, 4, 5, 8)
 Clarisse COUDERC, service archéologique de la Ville d'Autun (tranches 3, 6, 7, 9, 10, 11)
Opération : diagnostic archéologique
Code opération Patriarche : 043715
Réalisée en phase terrain par : Clarisse COUDERC (service archéologique de la ville d'Autun); Tristan DESSOLIN (service archéologique de la ville d'Autun) ; Carole FOSSURIER (Inrap) ; Yannick LABAUNE (service archéologique de la ville d'Autun) ; Angélique TISSERAND (service archéologique d'Autun), avec la collaboration de Chloé LINGUANOTTO (stagiaire, Université Paris-Sorbonne)
Phases acquisition terrain :
Tranche 1 « extérieur prison Panoptique » : 8 - 22 septembre 2020
Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique » : 23 septembre - 8 octobre 2020
Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue » : 12-16 octobre, 5-6 novembre 2020
Tranche 4 « cour Hôtel Rolin » : 2-4 novembre 2020
Tranche 5 « place Saint-Louis » : 16 novembre - 4 décembre 2020
Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique » : 7-11 décembre 2020
Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour » : 4 - 8 janvier 2021
Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » : 11 - 15 janvier 2021
Tranche 9 « caves hôtel Rolin - expertise du bâti » : 18 janvier 2021
Tranche 10 « inventaire des espaces bâtis concernés par le projet » : 19 - 22 janvier 2021
Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » : 25 - 29 janvier 2021
Raison de l'intervention : projet d'extension et de rénovation de l'actuel musée Rolin, dit projet « Grand Rolin » (futur « Panoptique d'Autun-Musée Rolin »)
Demande d'information archéologique : déposée par la ville d'Autun, reçue en préfecture de Région (SRA) le 3 octobre 2019
Demande de diagnostic anticipé : déposée par la ville d'Autun, reçue en préfecture de Région (SRA) le 13 février 2020

Emprise estimée soumise au diagnostic : 7296 m²

Superficie des fenêtres de diagnostic sédimentaire (y compris les sondages techniques) :

Tranche 1 « jardin prison Panoptique »

- Sondage 1 : 43,50 m²
- Sondage 2 : 11 m²
- Sondage 3 : 22 m²
- Sondage 4 : 39,50 m²
- Sondage 5 : 22,50 m²
- Sondage 6 : 24,50 m²
- *Sondage 31 (technique) : 20 m²*

Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique »

- Sondage 7 : 63,50 m²
- Sondage 8 : 33,40 m²
- Sondage 9 : 3 m²

Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »

- Sondage 10 : 15 m²
- Sondage 11 : 0,8 m²
- Sondage 12 : 1,5 m²

Tranche 4 « cour Hôtel Rolin »

Sondage 13 : 44,90 m²

Tranche 5 « place Saint-Louis »

- Sondage 14 : 84,70 m²
- Sondage 15 : 90 m²

Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »

- Sondage 16 : 5,50 m²
- Sondage 17 : 3,25 m²
- Sondage 18 : 3,50 m²
- Sondage 19 : 2 m²
- Sondage 20 : 2 m²

Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour »

- Sondage 21 : 0,8 m²
- Sondage 22 : 9 m²
- Sondage 23 : 3 m²
- Sondage 24 : 0,30 m²
- *Sondage 33 (technique) : 1 m²*
- *Sondage 34 (technique) : 1 m²*

Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »

- Sondage 25 : 2,50 m²
- Sondage 26 : 10,30 m²
- *Sondage 30 (technique) : 11 m²*

Tranche 9 « caves hôtel Rolin - expertise du bâti »

- Sondage 32 (technique) : 1 m²

Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice »

- Sondage 27 : 20 m²
- Sondage 28 : 9,20 m²
- Sondage 29 : 10,15 m²

Superficie totale des fenêtres de diagnostic sédimentaire : 580 m²

Superficie totale des sondages techniques : 34 m²

Taux d'ouverture global (sondages de diagnostic et techniques) : 8,41 %

Le Document Final de Synthèse

Nombre de volumes : 3

Nombre de pages : volume 1: 290 pages, volume 2: 650 pages, volume 3: 202 pages

Nombre de figures : 348

Recherches en archives : Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun), Jean-Baptiste REZVOY (direction des services techniques de l'Autunois), avec la collaboration de Florian MARTIN (archiviste de la Société Eduenne)

Rédaction : Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun), Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun)

Expertise anthropologique : Carole FOSSURIER (Inrap)

Expertise céramique antique : Sylvie MOUTON-VENAULT (Inrap)

Expertise céramique médiévale et moderne : Anne-Lise BUGNON (Inrap)

Expertise numismatique : Pascal LISTRAT (Inrap)

Expertise vaisselle en verre : Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun)

Expertise mobilier de type « *instrumentum* » : Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun)

Expertise lapidaire médiéval : Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun)

Expertise matériel de mouture : Luc JACCOTTEY (Inrap)

Expertise matière organique : Armelle CHARRIE (CNRS), Fabienne MEDARD (docteur en archéologie préhistorique)

Cartographie, DAO :

DAO : Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun), Chloé LINGUANOTTO (stagiaire, Université Paris-Sorbonne), Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun)

PAO : Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun)

Photogrammétrie, inventaire, gestion du mobilier : Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun), Tristan DESSOLIN (service archéologique de la Ville d'Autun)

RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES DU DIAGNOSTIC SÉDIMENTAIRE, TRANCHE PAR TRANCHE

Les résultats / Tranche 1 « jardin prison Panoptique », sondages 1 et 2

La puissance stratigraphique est supérieure à 2 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

Au niveau, du sondage 1 la stratigraphie est la suivante :

- Vers 362,80 m NGF : niveau actuel de circulation
- Entre 362,55 et 362,80 m NGF : horizons stériles
- Entre 362 et 362,55 m NGF : habitat d'origine médiéval, XV^e-XVIII^e s.
- Entre 361,20 et 362 m NGF : cimetière et possible occupation associée (bâtiment à sol en tuileau), XI^e s.
- Entre 361 et 361,20 m NGF : sols de circulation dans les « terres noires », Haut Moyen-Age
- Entre 360,60 et 361 m NGF : toit de l'occupation antique, III^e s.
- En dessous de 360,60 m NGF : stratigraphie antique dont l'épaisseur reste inconnue.

Au niveau, du sondage 2 la stratigraphie est la suivante :

- Vers 362,50 m NGF : niveau actuel de circulation
- Entre 361,80 et 362,50 m NGF : horizons stériles
- Entre 360 et 361,80 m NGF : stratigraphie a priori complexe (sols de circulation, maçonneries diverses, remblais de nivèlement), époque moderne à contemporaine.
- En dessous de 360 m NGF : stratigraphie antique à médiévale dont l'épaisseur reste inconnue, passage du tracé présumé de l'enceinte réduite.

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3, 4, 5 et 31

La puissance stratigraphique semble supérieure à 2 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

En périphérie du mur périmétral de la prison Panoptique, vers le sondage 4, la stratigraphie est la suivante :

- Vers 361,80 m NGF : niveau actuel de circulation
- Entre 360,30 et 361,80 m NGF : remblaiements en lien avec la construction de la prison Panoptique, milieu XIX^e s.
- Entre 360 et 360,30 m : horizon de démolition du bâtiment à contreforts, première moitié XIX^e s.
- Entre 359 et 360 m NGF : bâtiment à contreforts et sols de circulation associés, XV^e-XIX^e s.
- Entre 358,30 et 359 m NGF : horizons homogènes de « terres noires » (épaisseur totale non reconnue)
- En dessous de 358,30 m NGF : stratigraphie antique à médiévale dont l'épaisseur reste inconnue

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6

La puissance stratigraphique est supérieure à 1,80 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

Au niveau du sondage 6, la stratigraphie est la suivante :

- Entre 362,90 et 363,50 m NGF : niveau actuel de circulation (pente ascendante en direction du pignon de l'ancien palais de Justice)
- Entre 362,40 et 362,90 m NGF : remblaiements contemporains
- Entre 361,30 et 362,40 m NGF : infrastructures en lien avec la fortification (maçonneries, sol pavé, remblais), XV^e-XVI^e s.
- Entre 360,40 et 361,50 m NGF : stylobate, époque antique ? + systèmes de remblais du bas Moyen-Age
- En dessous de 360,40 m NGF : stratigraphie antique à médiévale dont la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 2 « « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondages 7, 8 et 9

La puissance stratigraphique est supérieure à 2,60 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

Au niveau du sondage 7, la stratigraphie est la suivante :

- Entre 361,40 et 361,70 m NGF : niveau actuel de circulation (pente ascendante en direction de la maison du gardien)
- 361,40 m NGF : niveau de circulation du XVIII^e s.
- Entre 361,20 et 361,40 m NGF : *extrados* de la voûte du dispositif souterrain (cave d'origine médiévale dont l'usage a été détournée ?). Le sol à l'intérieur du dispositif souterrain se situe vers 358,40 m NGF.
- Vers 360,80 m NGF : arase supérieure de l'enceinte réduite (?)
- En dessous de 360,80 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Au niveau du sondage 8, la stratigraphie est la suivante :

- Entre 361 et 361,20 m NGF : niveau actuel de circulation (pente ascendante en direction de la maison du gardien)
- Entre 358,60 et 361 m NGF : infrastructures de soutènement XV^e-XVIII^e s.
- Entre 358,40 et 359 m NGF : mur de terrasse antique
- En dessous de 358,40 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »

La stratigraphie est la suivante :

- Vers 359 m NGF : partie supérieure de la voûte (paroi visible dans la cave)
- Entre 355 et 359 m NGF : parois de la cave XIII^e s.
- Entre 355,50 et 358 m NGF : paroi courtine enceinte réduite en élévation intégrée dans la cave XIII^e s.
- Vers 356,30 m NGF : niveau de circulation actuel de la cave
- Vers 355,50 m NGF : niveau de circulation XVIII^e s. de la cave
- Entre 354,70 et 355,30 m : horizons antiques ? (par extrapolation)
- Vers 354,70 m NGF : apparition du substrat (observé par Ginger)

Les résultats / Tranche 4 « cour Hôtel Rolin »

La puissance stratigraphique est supérieure à 1,30 m d'épaisseur.

La stratigraphie est la suivante :

- Vers 359,65 m NGF : sol actuel de la cour Rolin (au centre)
- Entre 359,40 et 359,65 m NGF : ensemble de recharges de la cour, moderne à contemporain
- Entre 358,10 et 359,35 m NGF : horizons médiévaux et modernes
- Vers 359 m NGF : arase supérieure de la maçonnerie XIII^e s. (ou tardo-antique ?) sur laquelle s'appuie l'élévation XV^e s. de la façade Lacomme (aile sud de la cour). Altitude analogue à la partie supérieure de la voûte de la cave Lacomme sur rue (voir supra V.5).
- En dessous de 358,10 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 5 « place Saint-Louis »

La puissance stratigraphique est supérieure à 2,80 m sur l'emprise de l'église (sondage 15) et supérieure à 2,40 m sur l'emprise du cimetière paroissial (sondage 14).

La stratigraphie au niveau de l'église (sondage 15) est la suivante :

- Entre 362,20 et 362,70 m NGF : niveau actuel de la place (pendage important depuis l'entrée de la place en direction du palais de Justice) en lien avec des horizons stériles d'une épaisseur comprise entre 0,30 et 0,45 m (remblais liés aux travaux de 2003).
- Entre 360 et 362,40 m NGF : horizons médiévaux à modernes en lien avec le fonctionnement de l'église
- Entre 359,50 et 360 m NGF : horizons alto-médiévaux antérieurs à l'église
- En dessous de 359,50 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

La stratigraphie au niveau du cimetière paroissial (sondage 14) est la suivante :

- Entre 362,20 et 363 m NGF : niveau actuel de la place (pendage important depuis l'entrée de la place en direction du palais de Justice) en lien avec des horizons stériles d'une épaisseur comprise entre 0,30 et 0,45 m (remblais liés aux travaux de 2003).
- Entre 360 et 362,30 m NGF : horizons médiévaux à modernes en lien avec le fonctionnement du cimetière paroissial
- Entre 359,50 et 360 m NGF : horizons alto-médiévaux antérieurs à l'église
- En dessous de 359,50 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »

La puissance stratigraphique est de 1,30 m au niveau du sondage 19 (substrat reconnu). Elle est possiblement analogue au niveau du sondage 18 et 16 (en extrapolant l'apparition du substrat reconnu dans le sondage 19).

La stratigraphie dans l'espace central à l'aplomb de la rotonde (sondage 16) est la suivante :

- 359,65 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 359,50 et 359,65 m NGF : remblais de nivèlement contemporains après troncature des vestiges antiques et médiévaux lors de la construction de la prison
- Entre 359,25 et 359,50 m NGF : horizons alto-médiévaux (« terres noires ») contre la courtine
- Entre 359,25 et 359,50 m NGF : courtine tardo-antique
- Vers 359,25 m NGF : horizons contemporains de la mise en place de l'enceinte réduite (fin III^e s. ?)
- En dessous de 359,25 m NGF : stratigraphie dont la chronologie (antérieure au III^e s. ?), la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

La stratigraphie dans la cave ouest (sondage 18) est la suivante :

- 359,95 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 359,85 et 359,90 m NGF : remblais de nivèlement contemporains après troncature des vestiges antiques et médiévaux lors de la construction de la prison
- Entre 359,60 et 359,90 m NGF : abside, état précoce de l'église Notre-Dame ? haut Moyen-Age ou Moyen-Age classique ?
- Entre 359,20 et 359,90 m : « terres noires » alto-médiévale ?
- En dessous de 359,20 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Substrat non atteint

La stratigraphie dans la cave est (sondage 19) est la suivante :

- 359,90 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 359,60 et 359,90 m : remblais de nivèlement contemporains après troncature des vestiges antiques et médiévaux lors de la construction de la prison
- Entre 358,60 et 359,60 m NGF : « terres noires » alto-médiévale ?
- Entre 358,30 et 358,60 m NGF : horizon milieu II^e-fin III^e s. (d'après datation radiocarbone)
- Entre 357,90 et 358,30 m NGF : argile grise bleutée d'aspect stérile, probable substrat

Les résultats / Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 21

Le potentiel de ce secteur, pourtant situé dans l'emprise du « Donjon » d'origine a priori carolingienne, semble faible sinon nul.

La stratigraphie au niveau du sondage 21 est la suivante :

- Vers 359,05 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 358,55 et 358,95 : empierrement XV^e s. (post XV^e s. ?) lié à la construction / restructuration de l'hôtel Lacomme (décaissement massif des horizons de circulation contemporains du « Donjon » de l'ordre de 2 m)
- En dessous de 358,55 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues. Toutefois le potentiel est probablement nul / peu important compte tenu des décaissements liés aux travaux XV^e s. ou post XV^e s. et du fait que le toit du substrat apparaît vers 358,70 m NGF à deux mètres plus au nord, au niveau du sondage 22.

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24

La stratigraphie au niveau du sondage 22 est la suivante :

- Vers 359 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue ; affleurement des horizons du haut Empire dont un sol en béton de tuileau et des maçonneries. Au départ de l'escalier UC127.3 le sol présumé du haut Moyen-Age contemporain du « Donjon », à l'extérieur du « Donjon », est estimé se situer vers 360,10 m NGF, ces niveaux ont été décaissés d'un mètre vers le XV^e s.
- Entre 358,70 et 359 m NGF : horizons du haut-Empire
- Vers 358,70 m NGF : substrat naturel ? La fenêtre est trop réduite, en plan et en profondeur, pour s'assurer d'avoir affaire au sol vierge et non pas à un horizon de substrat remanié

La stratigraphie au niveau du sondage 23 est la suivante :

- Vers 359 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Vers 359,10 m NGF : arase supérieure de l'enceinte réduite (UC135 .1) qui sert d'assise au bâti du XV^e s.
- Entre 358,85 et 359,10 m NGF : massif en béton rose (UC135 .1) = courtine enceinte réduite, partie supérieure conservée
- Entre 357,55 et 358,85 m NGF : deux assises superposées de blocs de grand appareil (UM135) = courtine enceinte réduite

Substrat non atteint

Les résultats / Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »

La puissance stratigraphique est de l'ordre de 2 m d'épaisseur, et ce dans une séquence chronologique serrée entre haut Empire et Antiquité tardive (IV^e-V^e s.).

- Vers 360,70 m NGF : niveau actuel du sol de la cour
- Entre 360,50 et 360,70 m NGF : horizons stériles, remaniés
- Vers 360,60 m NGF sol présumé du haut Moyen-Age contemporain du « Donjon », à l'extérieur du « Donjon », estimé à partir du ressaut de fondation entre UC136.1 et UC136.2. Ce sol a été tronqué, son altitude présumée est sensiblement analogue à celle de la cour actuelle.
- Entre 359,40 et 350,50 m NGF : horizons tardo-antiques IV^e-V^e s.
- Entre 358,70 et 359,40 m NGF : horizons du haut-Empire (non reconnu mais extrapolé à partir des données du sondage 22 (voir *supra* V.10. Secteur 10)).
- Vers 358,70 m NGF : substrat naturel (non reconnu mais extrapolé à partir des données du sondage 22 (voir *supra* V.10. Secteur 10)).

Les résultats / Tranche 9 « caves hôtel Rolin »

Dans la cave ouest, liée à la maison Prémery, la stratigraphie est la suivante :

- Vers 359,50 m NGF : haut de la voûte (paroi donnant sur la cave).
- Vers 358,10 m NGF : arase supérieure du « ressaut » (système de porterie tardo-antique ?). On notera que l'arase de la courtine tardo-antique reconnu dans la cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs (voir *supra* V.5 secteur 5, tranche 3) est à 358 m NGF soit sensiblement à la même altitude.
- Vers 357,20 m NGF : sol actuel

Dans la cave nord niveau supérieur, liée à la maison Bureau, la stratigraphie est la suivante :

- Vers 359,80 m NGF : haut de la voûte (paroi donnant sur la cave).
- Vers 357,70 m NGF : sol actuel

Dans la cave nord niveau inférieur (inaccessible à cause des détritiques), liée à la maison Bureau, la stratigraphie estimée est la suivante, en extrapolant une hauteur sous voûte de 2 m et une altitude approximative pour la voûte :

- Vers 358,50 (?) m NGF
- Vers 356,50 (?) m NGF, soit environ 3 mètres sous le niveau actuel de la cour.

Les résultats / Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice »

A l'intérieur du bâtiment la puissance stratigraphique est supérieure à 0,85 m, les séquences stratigraphiques antérieures à la période moderne n'ont pas été appréhendées.

En façade extérieure du palais de Justice, en partie haute du talus, la puissance stratigraphique est très épaisse et supérieure à 2 m. Les séquences stratigraphiques antérieures à la période moderne (et au XVII^e s.) n'ont pas été appréhendées.

La stratigraphie au niveau du sondage 27 est la suivante :

- Vers 358,60 m NGF : sol actuel, dalle béton
- Entre 357,80 m NGF et 358,55 m NGF : fondations enceinte d'origine médiévale
- Entre 357,80 m NGF et 358,55 m NGF : « terres noires »
- En dessous de 357,75 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

La stratigraphie au niveau du sondage 28 est la suivante :

- Vers 358,60 m NGF : sol actuel, dalle béton
- Entre 358,10 et 358,50 m NGF : feuilletage de plusieurs sols avec empreintes de tomettes, époque moderne
- En dessous de 358,10 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

La stratigraphie au niveau du sondage 29 est la suivante :

- Vers 358,40 m NGF : sol actuel façade, partie haute du talus dominant la place d'Hallencourt
- Entre 358 m NGF et 358,40 m NGF : terre végétale
- Entre 357,30 m NGF et 358 m NGF : système de remblais et sols de circulation des XVII^e-XVIII^e s.
- Entre 356,50 m NGF et 357,30 m NGF : fortifications d'origine médiévale rasées au XVII^e s.
- En dessous de 356,50 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

LES RÉSULTATS

Mots clés :

Sur la chronologie : haut Empire, Antiquité tardive, haut Moyen-Age, Moyen-Age, époque moderne, époque contemporaine

Sur la nature des vestiges immobiliers : stylobate, maison-forte, maison canoniale, église, cimetière paroissial, établissement hospitalier (?), enceinte, porterie, établissement carcéral

Sur la nature des vestiges mobiliers : céramique, monnaies, instrumentum, lapidaire (dont meule), pierre tombale

Problématique de la recherche et principaux résultats

L'intervention a porté sur un secteur de la ville antique qui connaît une occupation continue, de la période romaine à nos jours. Le projet touche à un ensemble de bâtiments conservés en élévation, de l'extrême fin du Moyen-Age (hôtels Rolin et Lacomme édifiés au XV^e s.), de la période moderne (ancien palais de Justice installé dans un bâtiment du XVII^e s.) et contemporaine (ancienne prison panoptique édifiée au milieu du XIX^e s.). A cet endroit, à la pointe sud du plateau constituant l'assiette de l'espace urbain, la topographie est accidentée naturellement et elle a été constamment évoluée depuis l'Antiquité, d'une part par un jeu de murs de terrasses des époques antiques et médiévales / modernes, mais également par la mise en place de deux systèmes de fortification successifs, de l'Antiquité (enceinte réduite) et de l'époque médiévale (ville haute). Les courtines et les systèmes de porteries associées à ces deux fortifications sont étroitement imbriqués dans le bâti actuel concerné par le projet. Le tracé, l'état de conservation et la chronologie de l'enceinte réduite ont pu être précisés. Un phénomène de restructuration massive de la fortification d'origine médiévale à la période moderne, peut-être au XVI^e s., est envisagé sur l'ensemble du linéaire concerné par le projet, mais ce point devra être confirmé par une intervention complémentaire planifiée d'ici la fin d'année 2021. L'opération à venir devra également préciser l'état de conservation d'un grand bâtiment à contreforts a priori édifié au cours du XV^e s. à proximité de l'enceinte d'origine médiévale, peut-être des écuries liées au fonctionnement de l'hôtel Rolin dont nous avons uniquement reconnue la tranchée d'épierrement de sa façade.

Le bâti du XV^e s. a également englobé les vestiges de plusieurs maisons médiévales. La première est connue par les textes sous le nom de « Donjon », les premiers éléments réunis au cours de cette opération permettent de la faire remonter possiblement à l'époque carolingienne et d'envisager la conservation de certains pans de murs en élévation dans le bâti de l'hôtel Lacomme. D'autre part un ensemble de caves du XIII^e s. appartenant à trois maisons rasées pour la construction des hôtels Rolin et Lacomme ont été conservées et intégrées aux édifices du XV^e s. L'une d'entre elles, sous l'hôtel Lacomme et qui ouvre sur la rue des Bancs, est particulièrement remarquable et d'un type rarement attesté à Autun : voûtée d'ogives, elle conserve en particulier une console de support de voûte anthropomorphe qui suppose une fonction particulière, non seulement de stockage mais également d'accueil peut-être pour une activité de négoce. Les deux autres, issues des maisons dites Prémary et Bureau, sont plus communes et voûtées en anse de panier, mais connaissent une histoire et des modifications complexes.

Au niveau sédimentaire l'intervention a mis en évidence une remarquable conservation d'infrastructures tardo-antiques au voisinage même de l'enceinte réduite, à l'intérieur de la cour Lacomme. Au niveau de la place Saint-Louis, les vestiges de l'église Notre du Châtel ont pu être appréhendés, en particulier un ensemble de caveaux dont certains possèdent semble-t-il encore en partie leur système de couverture. Il a été possible de faire remonter l'origine de l'édifice de culte à l'extrême fin du X^e s. ou dans les premières décennies du XI^e s. alors que les premières mentions le concernant remontent au XIII^e s. Un ensemble de vestiges scellés par les infrastructures de Notre Dame du Châtel, maçonneries mais également horizons stratifiés de « terres noires » qui recèlent un fort potentiel, remontant aux périodes mérovingiennes et carolingiennes, ont pu être documentés. Mais pour l'instant il est impossible de mettre ces vestiges du haut Moyen-Age en relation claire et directe avec un état précoce de l'église. Ainsi l'hypothèse d'avoir affaire à un édifice de culte du haut Moyen-Age lié au groupe épiscopal de Saint-Nazaire sur le schéma de Genève, émise par certains chercheurs, n'a pas pu être validée dans le cadre de notre opération. Les fondations d'une petite abside installée dans les « terres noires » et découverte à proximité du chevet, mal datée, ne trouve pas d'explication satisfaisante (petit édicule ? infrastructure en relation avec Notre-Dame ?).

Le cimetière paroissial se développant au sud de Notre Dame du Châtel, dans la partie méridionale de la place Saint-Louis, a pu être lui aussi appréhendé, il semble remonter tout comme l'église au tout début du XI^e s., l'occupation se poursuivant jusqu'au XVII^e s. Parmi les fosses de réduction des structures originales ont été mise en évidence, liées certainement à la vidange de certains caveaux de l'église.

Au nord de l'église, la présence d'un espace funéraire assez diffus exclusivement fréquenté à l'endroit de nos sondages au cours du XI^e s., a été détecté. Le recrutement et les pathologies des défunts invitent à s'interroger sur la proximité d'un établissement hospitalier.

Les modalités d'occupation de ce secteur sont radicalement modifiées lors la mise en place d'un habitat dont l'émergence doit encore être précisée, qui deviendra une maison canoniale dans le courant du XV^e s. bien connue par les sources et qui sera rasée pour la construction de la prison panoptique. La déconstruction du milieu du XIX^e s. s'est avérée soigneuse, les maçonneries ne sont pas épierrées voire conservées en élévation, les sols sont également conservés. Espaces bâti et cours ont été mis en évidence, une tourelle d'escalier de plan polygonal analogue à celle conservée dans la cour de l'hôtel Rolin a été dégagée. Un système d'infrastructures enterrées et non comblées a été repéré dans l'ancienne cour des prisonniers comprise entre la maison du gardien et le palais de Justice, il pourrait s'agir d'une ou de plusieurs caves d'origine médiévale dont l'usage aurait été détourné dans le courant du XVIII^e s. pour servir peut-être de fosse septique.

Un ensemble d'observations a été mené sur les infrastructures de la prison, en particulier son mur périphérique circulaire muni de contreforts au voisinage de l'enceinte d'origine médiévale.

Etat du Patrimoine à l'issue de l'opération : intégralité des vestiges des sondages sédimentaires extérieurs protégés par un géotextile, rebouchage réalisé sans compactage ; sondages intérieurs non rebouchés à l'exception des sous-sols du palais de Justice.

Remarque : version informatique de la notice transmise par mail au SRA de Bourgogne le 01 octobre 2021

Lieu de dépôt provisoire du mobilier : Centre d'Archéologie et du Patrimoine A. Rebourg – Autun

GENÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Responsable scientifique, titulaire de l'autorisation de fouille (tranches 1, 2, 4, 5, 8) :

Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun)

Responsable scientifique, titulaire de l'autorisation de fouille (tranches 3, 6, 7, 9, 10, 11) :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun)

Recherches en archives :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun) : 5 jours

Agathe LEGROS (Direction des Musées et du Patrimoine) : 4 jours

Jean-Baptiste REZVOY (Direction des Services Techniques de l'Autunois) : 4 jours

Avec la collaboration de :

Florian MARTIN (Société éduenne) : 2 jours

Archéologues de terrain :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun) : responsable, technicienne (73 jours)

Tristan DESSOLIN (service archéologique de la Ville d'Autun) : technicien (68 jours)

Carole FOSSURIER (Inrap) : spécialiste anthropologue (3 jours)

Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun) : responsable, technicien (68 jours)

Chloé LINGUANOTTO (Université de Paris-Sorbonne) : technicienne (10 jours)

Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun) : technicienne (68 jours)

Topographie :

Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun) : 11 jours

Photogrammétrie :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun) : 3 jours

Tristan DESSOLIN (service archéologique de la Ville d'Autun) : 12 jours

Détecteur à métaux :

Tristan DESSOLIN (service archéologique de la Ville d'Autun)

Post-fouille :

Clarisse COUDERC (service archéologique de la Ville d'Autun) : expertise lapidaire, traitement photogrammétrie, DAO, rédaction (20 jours)

Tristan DESSOLIN (service archéologique de la Ville d'Autun) : traitement photogrammétrie, lavage mobilier, inventaire mobilier, conditionnement mobilier (27 jours)

Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun) : expertise « instrumentum », expertise verre, rédaction (40 jours)

Chloé LINGUANOTTO (Université Paris-Sorbonne) : DAO (5 jours)

Angélique TISSERAND (service archéologique de la Ville d'Autun) : topographie, DAO, PAO (46 jours)

Expertises scientifiques / études de mobilier :

Anne-Lise BUGNON (inrap) : expertise céramique médiévale et moderne (10 jours)

Armelle CHARRIE (CNRS)

Carole FOSSURIER (Inrap) : expertise anthropologique (8 jours)

Luc JACCOTTEY (Inrap) : expertise matériel de mouture (1 jour)

Yannick LABAUNE (service archéologique de la Ville d'Autun) : expertise « instrumentum », vaisselle en verre (5 jours)

Pascal LISTRAT (inrap) : expertise monnaies médiévales / modernes (2 jours)

Fabienne MEDARD (docteur, spécialiste indépendante en matières organiques)

Sylvie MOUTON-VENAULT (Inrap) : expertise céramique antique (2 jours)

Prospections géophysiques :

Simon LEDER, Analyse Géophysique Conseil SARL

Acquisition drone :

Agence Com'air – Chalon-sur-Saône

Scan 3D :

Géofit Experts - Nantes

Datations radiocarbone :

Beta Analytic, Etats-Unis

Terrassements :

SNTPAM, Etang-sur-Arroux

Coordination travaux Grand Rolin :

Jean-Baptiste REZVOY – ingénieur du patrimoine

Suivi scientifique :

Laure DOBROVITCH – conservatrice du Patrimoine au Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne

Résultats

Le projet d'extension et de réhabilitation du musée Rolin, dit projet « Grand Rolin », s'implante à l'extrémité méridionale de l'espace urbain antique (**fig. 1 et 2**), à l'intérieur de la « ville haute » médiévale, un secteur situé à proximité du groupe épiscopal d'origine paléochrétienne qui connaît une occupation dense, complexe et continue depuis la fondation de la ville à l'époque augustéenne.





Fig. 2. Au premier plan le futur complexe muséal, avec de gauche à droite, l'ancien palais de Justice, l'ancienne prison Panoptique, l'hôtel Lacomme puis l'hôtel Rolin contre lequel s'élève la tour dite des Bances liée à la porte du XII^e s. permettant d'accéder à la « ville haute » ceinte de sa fortification. La cime des arbres correspond à la place Saint-Louis. En arrière-plan la cathédrale Saint-Lazare et la pointe méridionale dominée par la tour dite des Ursulines.
Cliché Com'air.

Le projet prévoit d'une part de réhabiliter les hôtels particuliers Rolin et Lacomme de la fin du Moyen-Age (localisation actuelle des collections permanentes) et d'autre part d'étendre les espaces de présentation muséographique aux bâtiments voisins que sont l'ancienne prison Panoptique du milieu du XIX^e s. et l'ancien Palais de Justice dont la construction remonte au XVII^e s. grâce à des liaisons souterraines et des systèmes de circulation verticaux. Dans ce cadre, l'actuelle place Saint-Louis servira de parvis au futur complexe muséal (fig. 3 et 4).

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments significatifs du patrimoine archéologique antique, médiéval, moderne et d'époque industriel, enfouis mais également en élévation (enceintes tardo-antique et médiévale, occupation antique et habitat médiéval dense, église médiévale de Notre-Dame du Châtel et son cimetière associé, hôtels Rolin et Lacomme du XV^e s., prison Panoptique du XIX^e s.), une opération de diagnostic a été prescrite sur une emprise indicative de 7296 m² (arrêté n° 2020/115 du 26 février 2020, modifié le 05 juin 2020 par l'arrêté n° 2020/227). Il a été demandé d'articuler cette opération en deux volets, le premier consistant en un ensemble de sondages sédimentaires dans les espaces visés par les travaux de décaissement, le second concernant les élévations du bâti actuel. L'opération a été attribuée au service archéologique de la ville d'Autun (arrêté n° 2020/206 du 28 mai 2020) et réalisée sous la responsabilité conjointe de Yannick Labaune (« volet 1 sédimentaire » selon la terminologie de l'arrêté de prescription du 7 octobre 2020 modifiant l'arrêté n° 2020/292 portant désignation d'un responsable scientifique) et de Clarisse Couderc (« volet 2 expertise du bâti » selon la terminologie de ce même arrêté de prescription).

Les services de l'Etat ont autorisé la réalisation de cette importante opération en plusieurs phases successives. **Trois phases** se succèdent et font chacune l'objet d'un rapport d'intervention, elles se ventilent de la manière suivante :

La phase 1/3 dont les résultats sont présentés dans ce présent rapport a elle-même été déclinée sur le terrain en onze tranches d'intervention successives, dans une période comprise entre le 8 septembre 2020 et le 29 janvier 2021 (fig. 5 et 6).

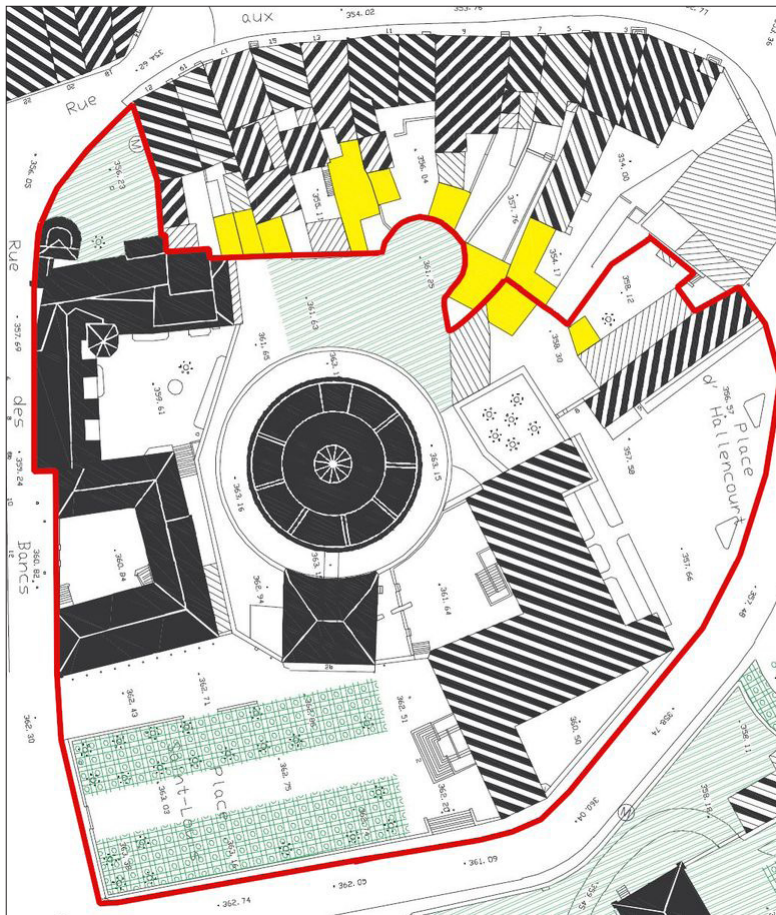


Fig. 3. Extrait plan du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (base cadastre) avec périmètre du projet.
DAO J.-B. Rezvoy

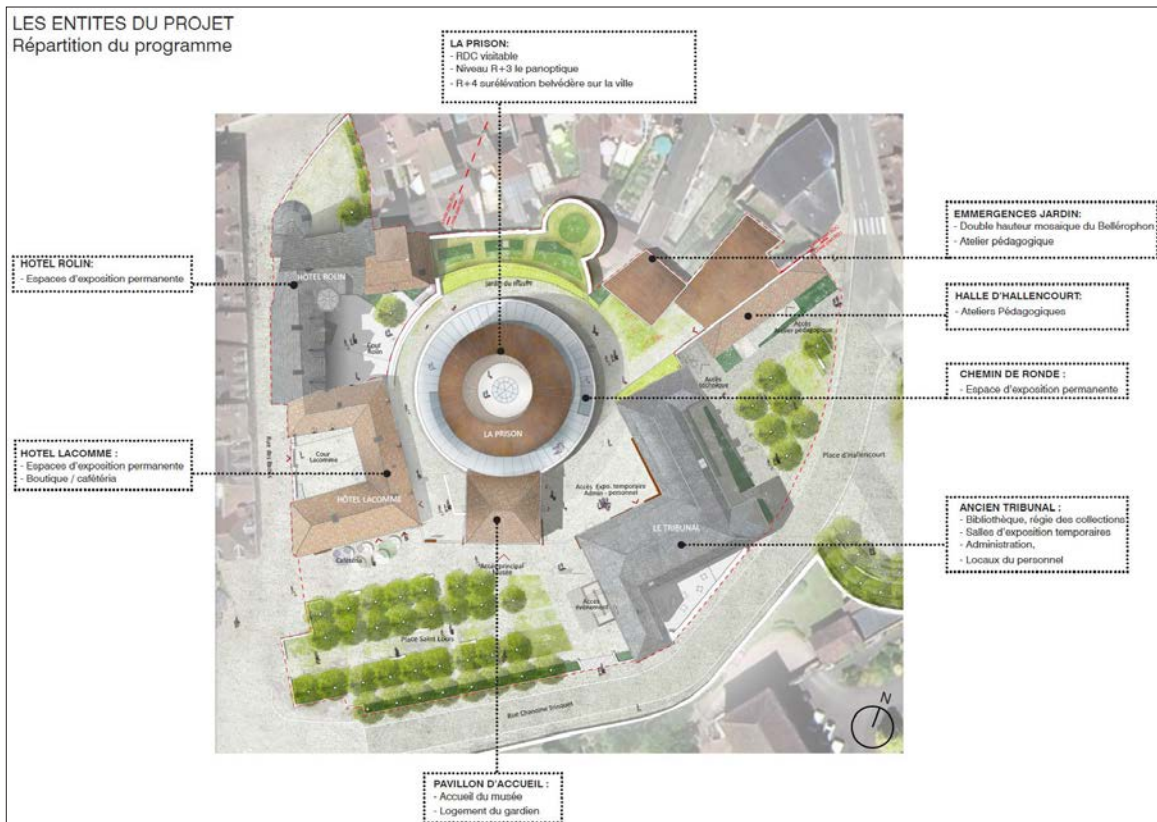


Fig. 4. Vue aérienne légendée du complexe « Grand Rolin » tirée de la présentation Atelier Novembre en CNPA.

© Atelier Novembre

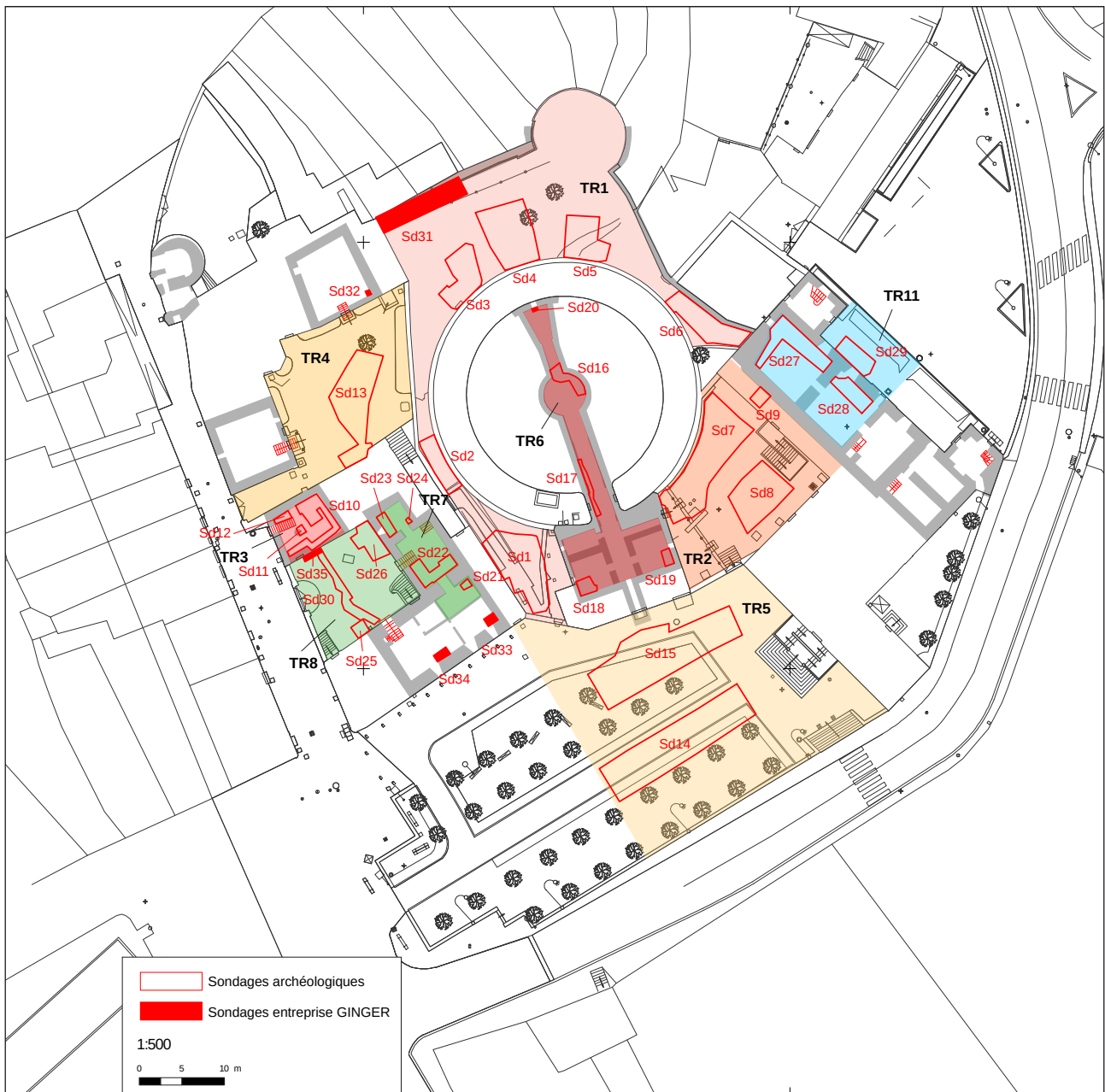


Fig. 5. Phase 1/3. Emprise des tranches du diagnostic sédimentaire et localisation des sondages sédimentaires (sondages 1 à 34). (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO A. Tisserand, C. Couderc

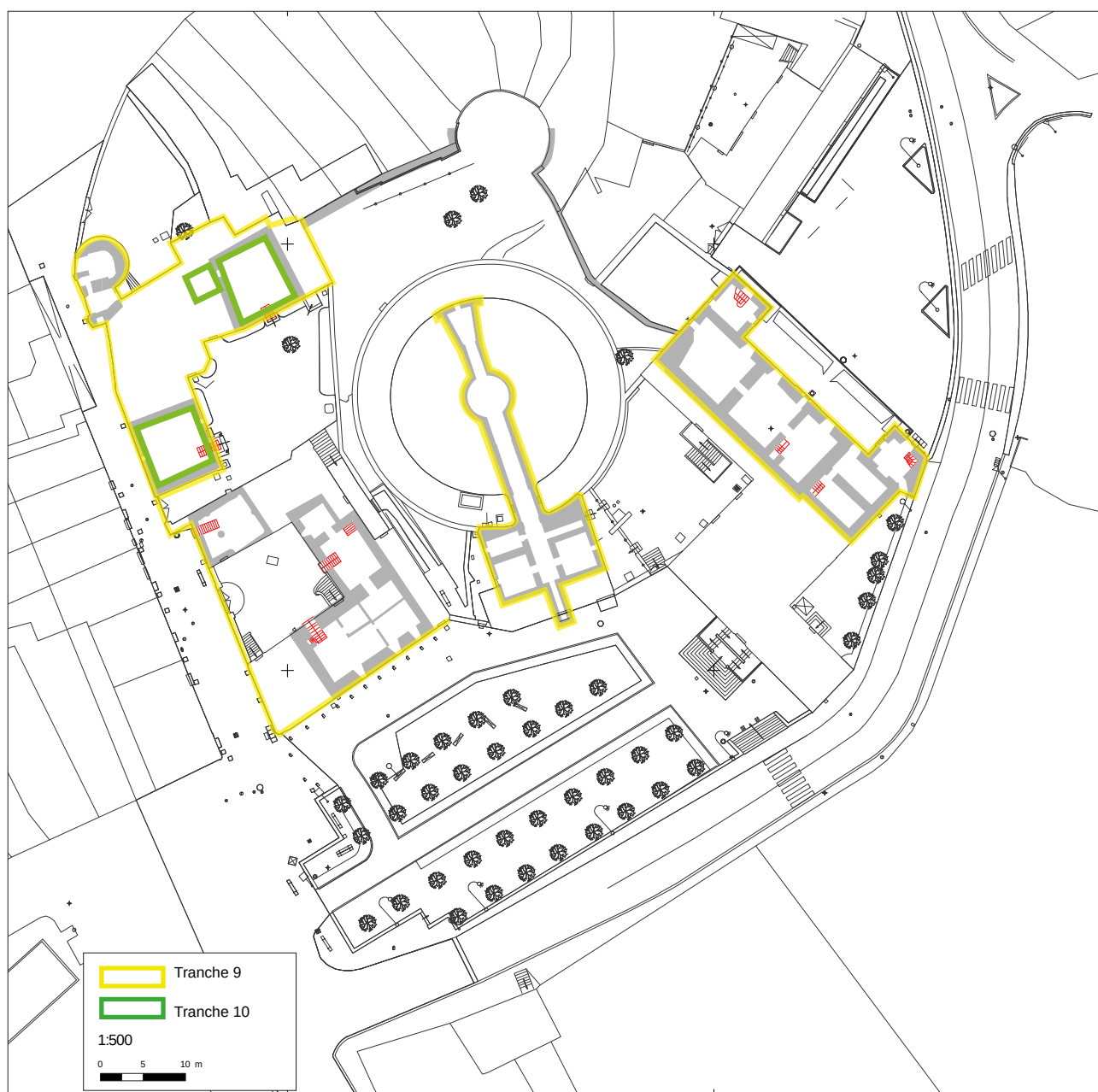


Fig. 6. Phase 1/3. Emprise des deux tranches du diagnostic archéologie du bâti.
 (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
 DAO A. Tisserand, C. Couderc

Cette phase a été réalisée par l'équipe du service archéologique de la ville d'Autun, composée de quatre personnes (Clarisse Couderc, Tristan Dessolin, Yannick Labaune, Angélique Tisserand) ponctuellement renforcée par la présence d'un anthropologue durant les phases nécessitant l'intervention sur des vestiges funéraires (Carole Fossurier, Inrap, du 23 au 25 novembre 2020) et d'une étudiante en archéologie en stage universitaire (Chloé Linguanotto, master 2, Université de Paris-Sorbonne, entre le 11 et le 29 janvier 2021). Cette phase a permis de mener :

- Un ensemble de vingt-neuf sondages sédimentaires (**fig. 5**) sur les parcelles AR 127(p), 110(p), 109(p) et le domaine public, soit dans « les jardins de la prison », dans « les espaces situés entre la prison et l'ancien palais de Justice », dans « les cours des hôtels Rolin et Lacomme », et enfin « place Saint-Louis » qui correspond à la « **tranche 1/4 sondages sédimentaires** » mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté de prescription n° 2020/227 du 5 juin 2020, **annexe 6**). Ils ont été réalisés sous la responsabilité de Yannick Labaune.
- Une expertise du bâti et des sondages sédimentaires dans le bâti existant (**fig. 6**) « sur les parcelles AR 110 (p), 127 (p) et 109 (p) : hôtels Rolin et Lacomme (sous-sols et étages), prison (sous-sol), ancien palais de Justice (sous-sol) » qui correspond à la « **tranche 3/4 bâti : élévations ; sondages sédimentaires dans le bâti existant** » mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté de prescription n° 2020/227 du 5 juin 2020. Ils ont été réalisés sous la responsabilité de Clarisse Couderc.

Le travail de post-fouille (lavage, inventaire, conditionnement, DAO, photogrammétrie) a été réalisé sur une durée de 20 jours du 1^{er} au 26 février 2021.

Le travail de rédaction s'est étalé entre le 1^{er} février et le 13 septembre 2021

Le travail de PAO s'est étalé entre le 6 septembre et le 1^{er} octobre 2021

La phase 2/3 permettra de mener un ensemble de sondages sédimentaires sur les parcelles 111, 201 et 235 qui correspond à la « **tranche 2/4 sondages sédimentaires : place d'Hallencourt et parcelles environnantes** » mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté de prescription n° 2020/227 du 5 juin 2020 (**fig. 7**). Au moment où ces lignes sont écrites, l'opération est planifiée sur le terrain du 3 au 18 mai 2021.

La phase 3/3 permettra quant à elle de mener une étude de bâti de la prison Panoptique (**fig. 7**). Elle correspond à la « **tranche 4/4 bâti : élévations de la prison (étages)** » mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté de prescription n° 2020/227 du 5 juin 2020. Au moment où ces lignes sont écrites, l'opération est planifiée sur le terrain du 28 juin au 31 octobre 2021.

On notera que des ajustements ont été apportés à la prescription initiale, en accord avec le service régional de l'archéologie de Bourgogne-Franche-Comté :

- les sondages sédimentaires qui auraient dû être planifiés square Bulliot (« **tranche 2/4 sondages sédimentaires : place d'Hallencourt et parcelles environnantes, square Bulliot** » mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté de prescription n° 2020/227 du 5 juin 2020) n'ont pas été réalisés, le sous-sol de ce square étant en grande partie occupé par une cave médiévale encore accessible. L'analyse de ces vestiges a en revanche été intégrée à l'expertise du bâti.

- les sondages sédimentaires qui auraient dû être planifiés place d'Hallencourt (« **tranche 2/4 sondages sédimentaires : place d'Hallencourt et parcelles environnantes, square Bulliot** » mentionnée dans l'article 1 de l'arrêté de prescription n° 2020/227 du 5 juin 2020) n'ont pas été réalisés, les aménagements envisagés place d'Hallencourt ne devant être que « superficiels ».

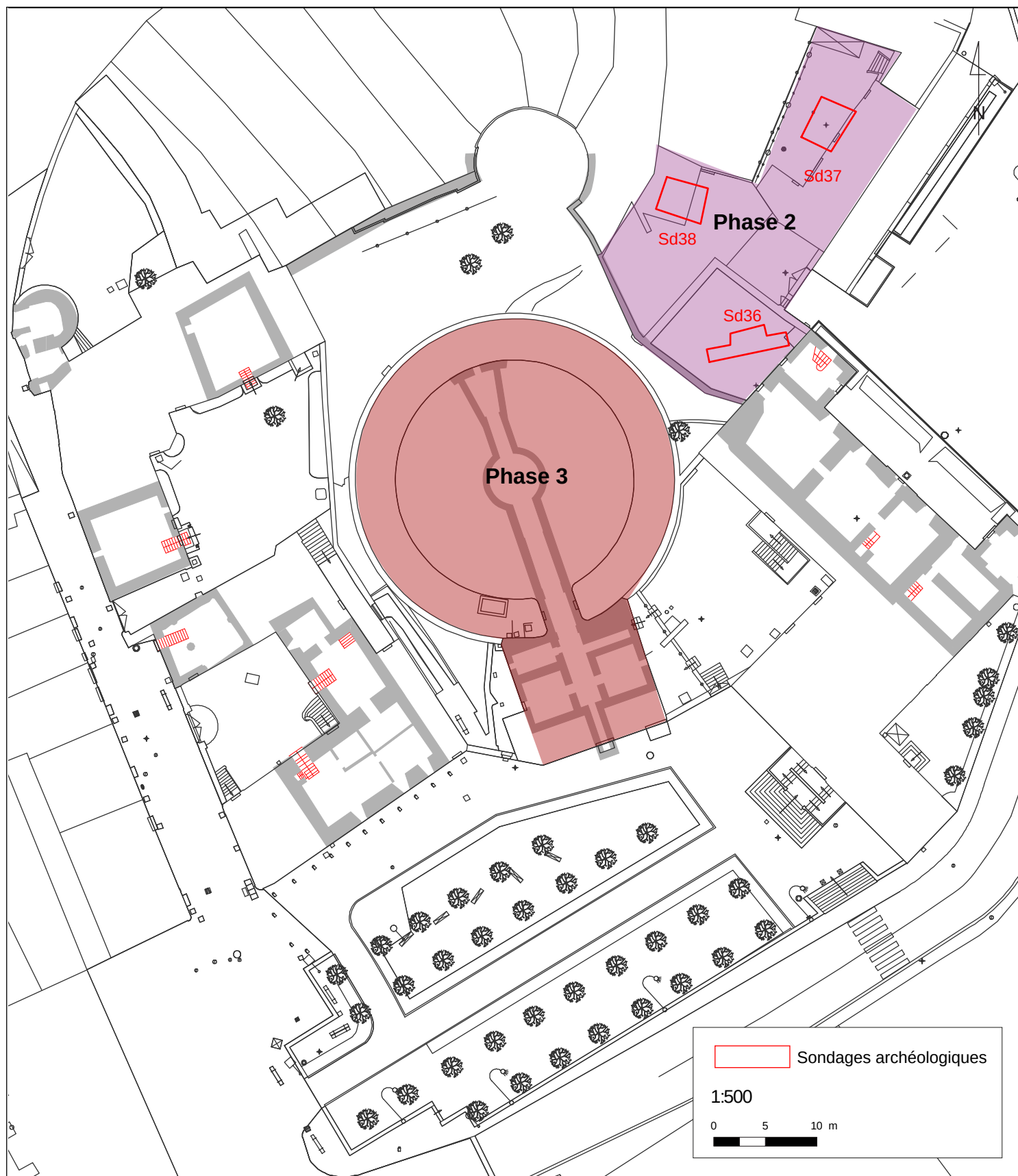


Fig. 7. Phases 2/3 et 3/3.
DAO A. Tisserand, ech. 1:500

I. Contexte géologique et environnement archéologique

I.1. Contexte géologique (Y. Labaune)

La ville s'implante sur la partie orientale du massif du Morvan au niveau d'un plateau formé par des grès primaires recouverts de dépôts lacustres permien en limite méridionale de la plaine alluviale de l'Arroux. Une série de ruisseaux entaille le plateau en délimitant l'assiette losangique de l'espace urbain avant d'aller se jeter dans l'Arroux.

Cette rivière s'écoule en direction du bassin de la Loire à une soixante de kilomètres vers le sud-ouest. Plus au nord, après le passage de la rivière, s'étend le bassin d'Autun dont les dépôts permien forment le strato-type de l'Autunien inférieur qui s'achève au pied de la zone orientale du massif granitique du Morvan (**Arnaud 2014 à paraître**). L'assiette générale de la ville subit un pendage régulier depuis la pointe méridionale, point culminant où se situe notre intervention (sol actuel entre 358 et 362 m NGF) (**fig. 8**), en direction de la plaine alluviale (vers 290 m NGF). Ce dénivelé a été atténué par la mise en place d'un étagement de terrasses planes dès l'époque antique dont l'objectif était de faciliter l'implantation des constructions (**Rebourg 1998**).

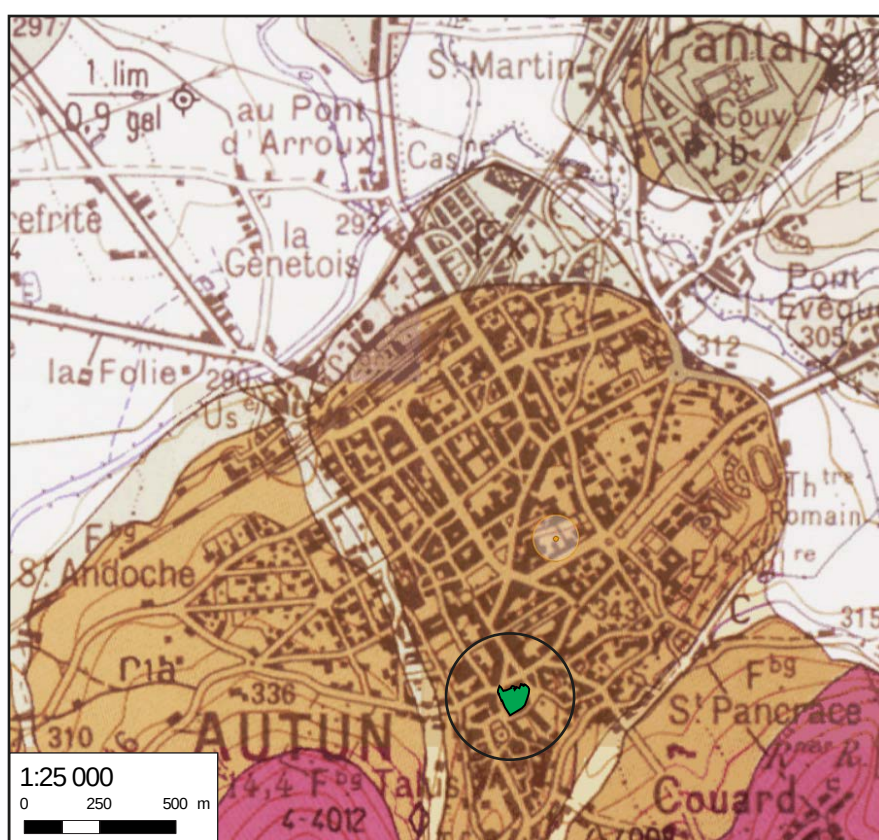


Fig. 8. Localisation de l'emprise du diagnostic sur la carte géologique.
DAO Y. Labaune. Ech. 1 : 25 000.

I.2. Environnement archéologique, généralités (YL)

La capitale gauloise des Éduens, Bibracte, est progressivement transférée durant les règnes d'Auguste et de son successeur Tibère vers une zone en vallée plus facile d'accès. Il s'agit d'un plateau incliné du sud vers le nord, entouré par des cours d'eau sur quatre côtés, qui a dicté à l'enceinte « augustéenne » sa forme losangique. La ville nouvelle, d'une superficie de l'ordre de 200 hectares, bénéficie d'une trame viaire régulière parfaitement orthonormée en partie fossilisée dans le parcellaire actuel.

L'ensemble des bâtiments du « Grand Rolin » se trouve à l'extrémité sud de l'espace urbain précédemment défini (**fig. 9**), sur le tracé de l'enceinte réduite très certainement édifiée à la fin de l'époque romaine, en prenant peut-être appui sur de puissants murs de terrasses du haut-Empire, afin d'isoler la pointe méridionale de la ville placée en position dominante (**fig. 10**). Mieux encore, les bâtiments du complexe muséal paraissent

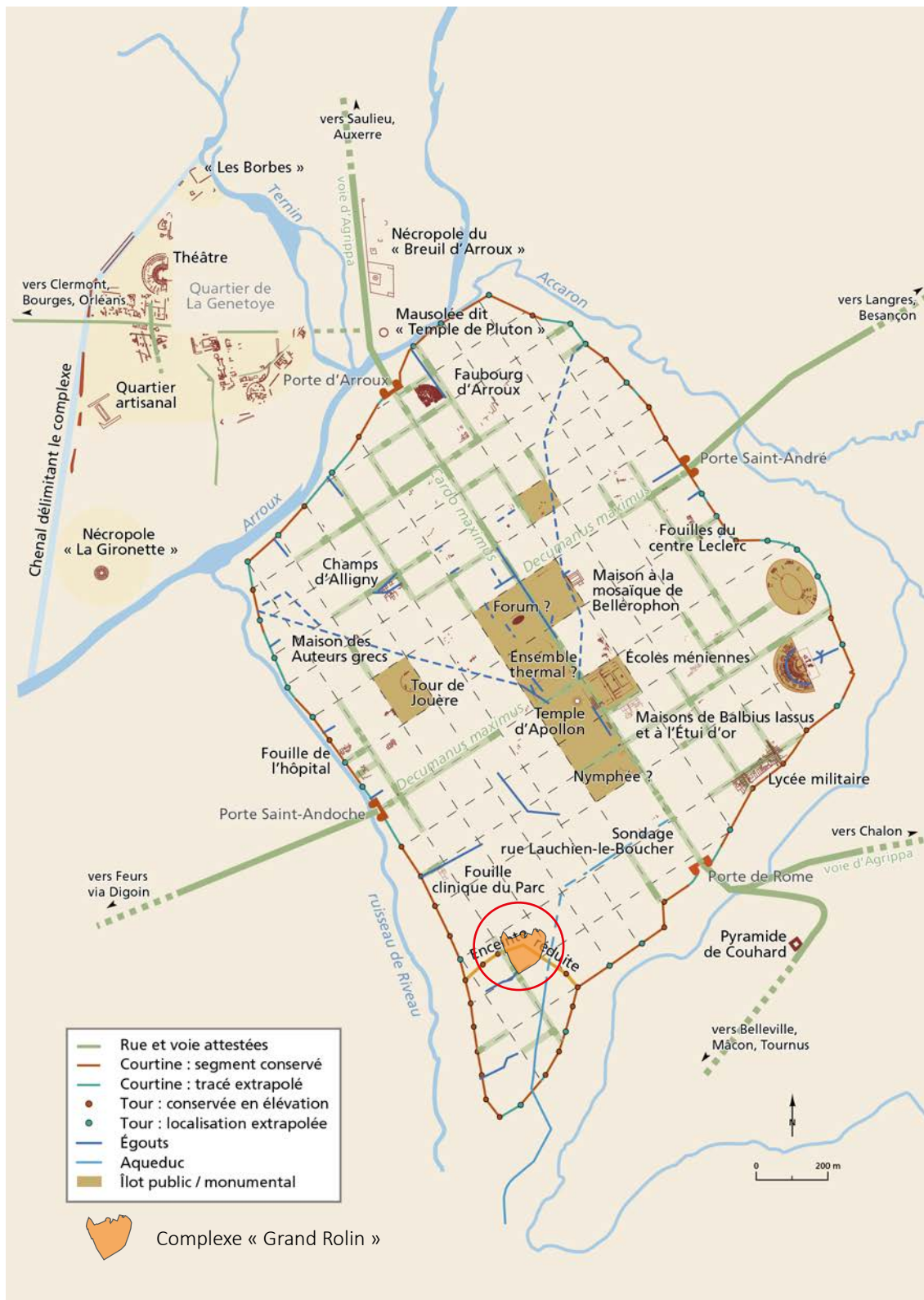
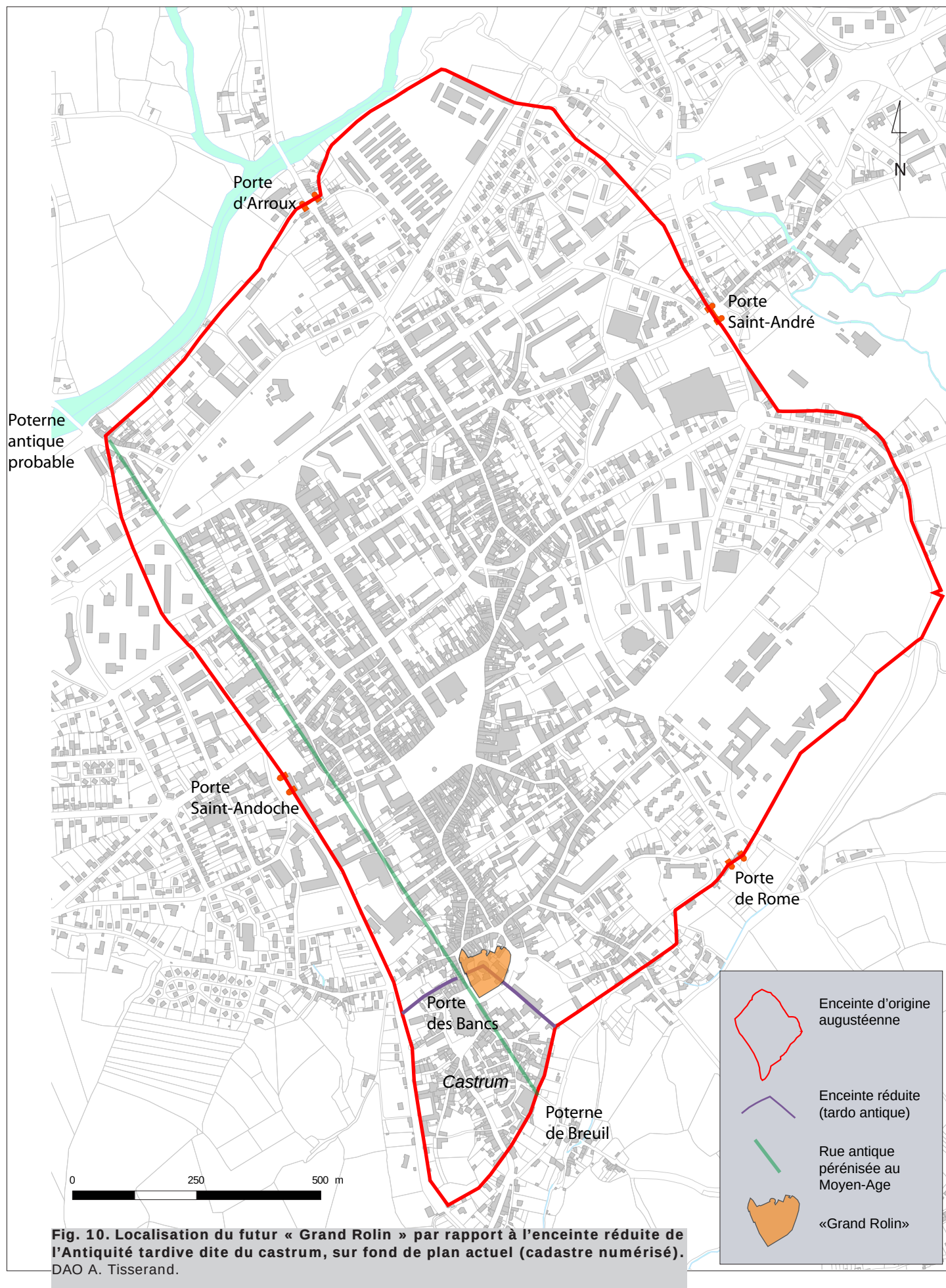


Fig. 9. Localisation du futur « Grand Rolin » sur le plan synthétique des vestiges antiques découverts à Autun.

D'après A. Tisserand.



étroitement imbriqués dans le système de porterie principal permettant de pénétrer à l'intérieur du réduit fortifié durant l'Antiquité tardive et au cours du Moyen-Age (cet espace est généralement appelé « *castrum* » pour l'époque tardo-antique puis « ville-haute » pour l'époque médiévale). Certains vestiges médiévaux, comme ceux de la porte des Bancs, sont d'ailleurs encore conservés en élévation (**fig. 11**).



Fig. 11. Façade septentrionale de l'Hôtel Rolin qui prend appui sur l'enceinte réduite dans son état médiéval, au niveau du corps de garde et des vestiges de la Porte dite des Bancs (XII^e, milieu XIV^e s.).
Cliché Y. Sylvain.

D'autre part, le « Grand Rolin » se situe également à proximité du groupe épiscopal qui se développe dès la fin du III^e siècle dans l'enceinte du « *castrum* » (**fig. 11A-D**). Ce secteur a bénéficié d'une fouille programmée de grande ampleur menée sur une vingtaine d'années sous la direction de Ch. Sapin et S. Balcon-Berry, qui s'est achevée en 2004, permettant d'appréhender l'évolution du complexe cathédral depuis ses origines, à nos jours. Les vestiges paléochrétiens les plus proches sont ceux de l'église Notre-Dame, situés à l'emplacement de l'actuelle place Saint-Louis (**fig. 11C**) qui permettra l'accès au futur complexe muséal. La cathédrale primitive Saint-Nazaire (**fig. 11A**), le baptistère (**fig. 11B**) et la *domus ecclesia* (**fig. 11D**) sont quant à eux éloignés tout au plus d'une centaine de mètres.

I.3. Environnement archéologique pour l'époque antique (YL)

Compte tenu de l'indigence du foncier disponible dans l'emprise de la « ville haute », peu de projets de constructions neuves et par conséquent peu d'opérations d'archéologie préventive sont programmées, par comparaison avec d'autres secteurs de l'espace urbain. Pour cette raison, les modalités d'occupation de la pointe méridionale de la ville antique et du « *castrum* », aux environs du futur « Grand Rolin », sont assez lacunaires.

Les données archéologiques à notre disposition sont ainsi en grande partie issues des fouilles programmées du groupe cathédral Saint-Nazaire ou bien des opérations préventives réalisées dans la cathédrale Saint-Lazare ou à ses abords immédiats, et dans une moindre mesure d'un ensemble d'observations ponctuelles lors de suivis de travaux réalisés dans un périmètre proche du complexe muséal (**fig. 13 et 14**).

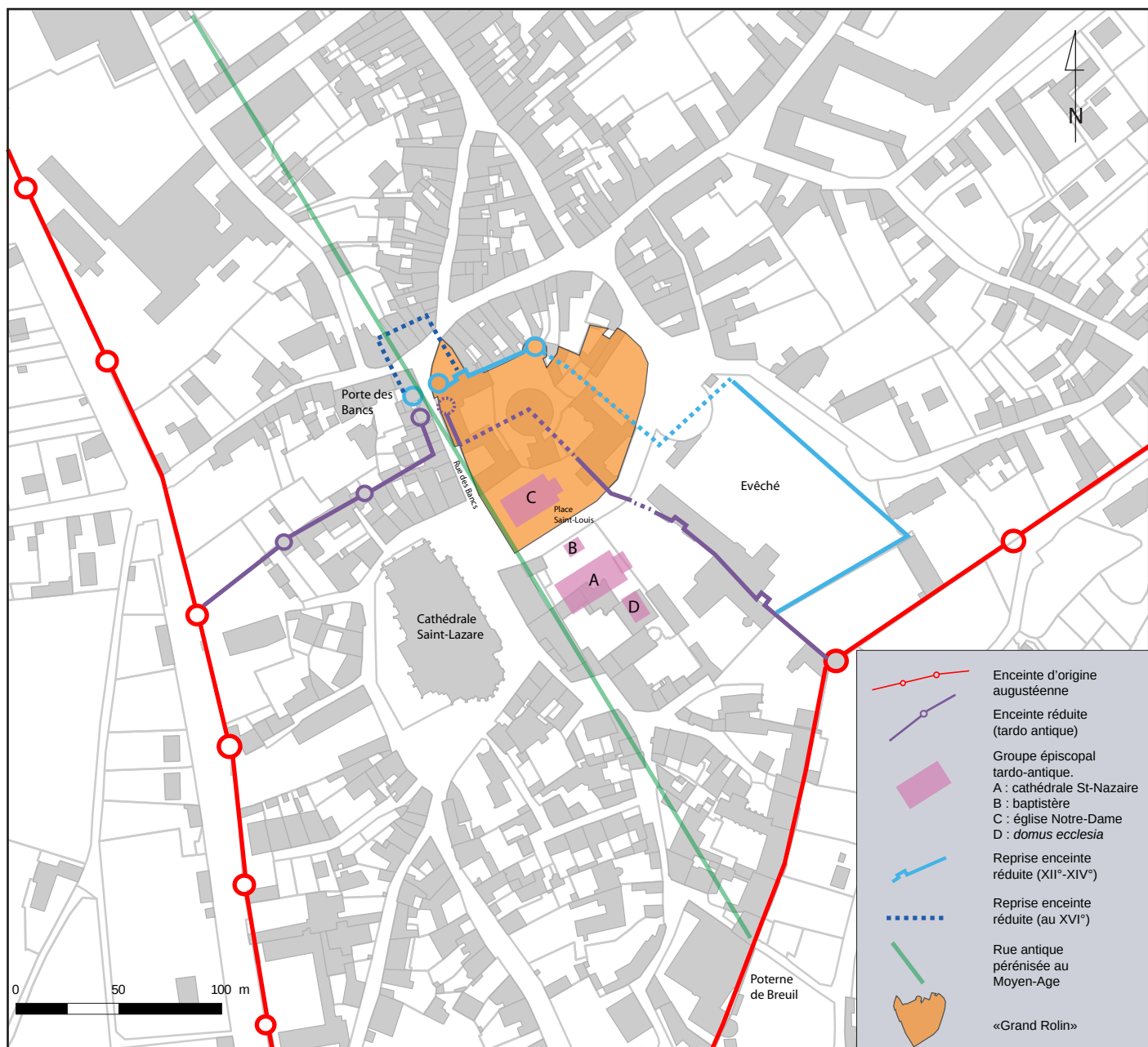


Fig. 12. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport aux différents états de l'enceinte réduite (de l'Antiquité tardive à l'époque moderne) et au groupe épiscopal (ici dans son état présumé du Bas-Empire).

DAO Y. Labaune, A. Tisserand, d'après S. Balcon, M. Kasprzyk.

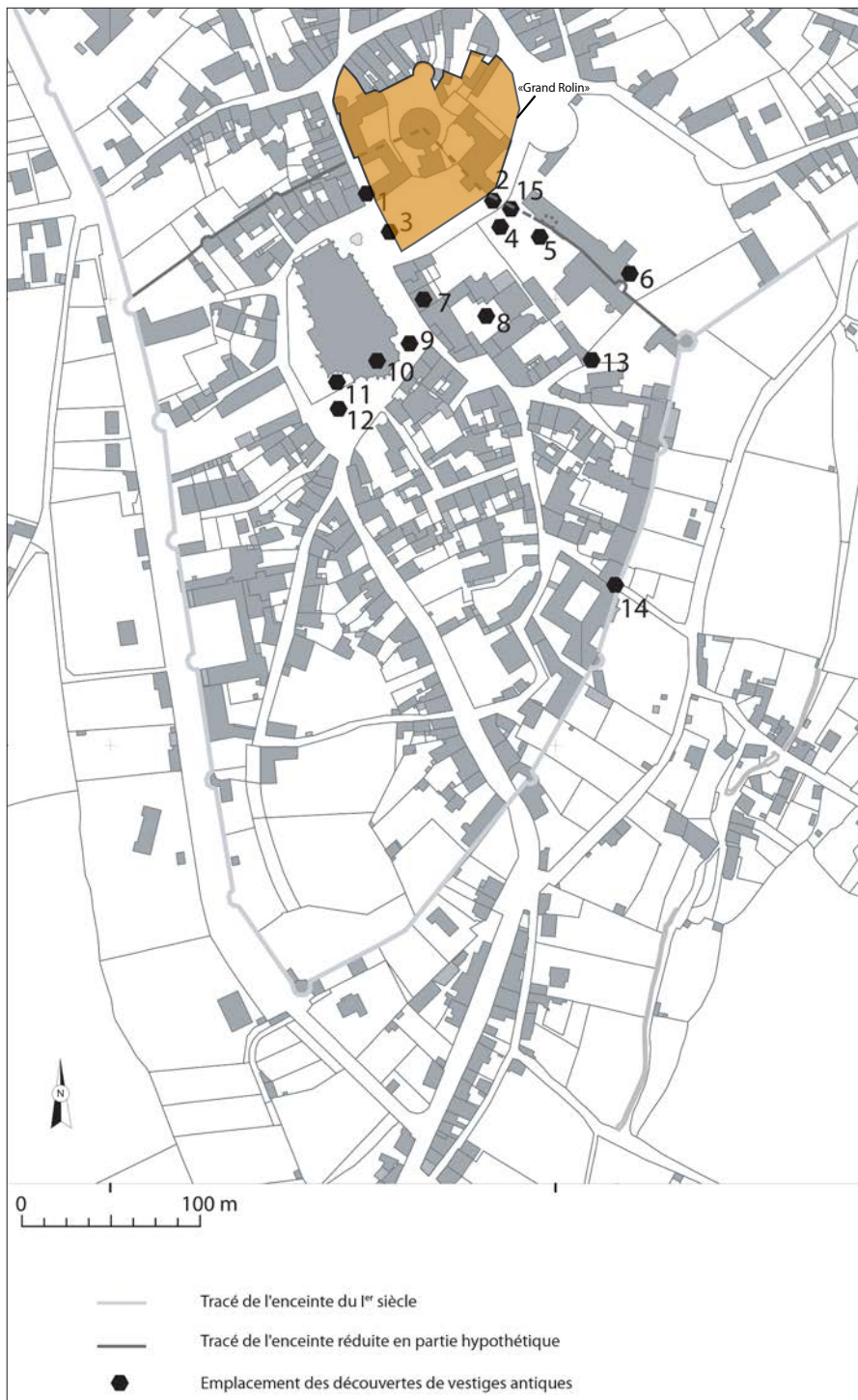


Fig. 13. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport aux découvertes antiques réalisées dans l'enceinte du castrum. 1 : mur avec remplois antiques (rue des Bancs) 2 : enceinte réduite et sol en béton de tuileau (rue du Chanoine Trinquet) ; 3 : cardo (devant place Saint-Louis) ; 4 : sol en béton de tuileau (jardin évêché) ; 5 : hypocaustes (jardin évêché) ; 6 : tour Saint-Léger ; 7 : caniveau et cardo ; 8 : ateliers d'artisans, bronze, verre (St Nazaire) ; 9 : grand bâtiment, matricula ? (abords cathédrale) ; 10 : four de bronzier et grand bâtiment (choeur cathédrale) ; 11 : enceinte du haut Moyen-Age en terre et bois (jardin cathédrale) ; 12 : vestiges d'artisanat (place du Refitou) ; 13 : sol en mortier de tuileau ; 14 : cour du III^e s., porte de Breuil ; 15 : enceinte réduite (jardin de l'Evêché).
D'après S. Balcon.



Fig. 14. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport aux découvertes antiques réalisées aux environs du groupe épiscopal Saint-Nazaire. A : mur de soutènement (système de terrasse antique) ; C : sol en béton de tuileau ; D : égout antique ; E : cardo ; G : bâtiment associé à un four de bronzier ; H : système de terrasse antique ?

D'après S. Balcon.

1.3.1. Le Haut-Empire

La voirie

Les recherches récentes menées sur la trame viaire d'époque romaine (**Kasprzyk, Labaune, 2008**) tendent à confirmer l'hypothèse présumée depuis le XIX^e siècle (par J.-G. Bulliot puis J. Berthollet) d'une origine antique à l'actuelle rue des Bancs qui longe à l'ouest le musée Rolin (**fig. 13 et 14**). Le reste de la trame viaire antique reste toutefois en grande partie méconnue dans la pointe méridionale de la ville.

La pointe méridionale de la ville antique : un quartier artisanal durant le Haut Empire ?

A. Rebourg a proposé que l'enceinte réduite ne fasse que reprendre le tracé d'un mur de soutènement contemporain de l'enceinte augustéenne, qui aurait contribué à monumentaliser la partie haute de la ville. Bien que cette hypothèse soit plausible, il n'existe pour l'instant aucune preuve archéologique permettant de la valider. Pour l'auteur, la pointe méridionale de la ville aurait été une « sorte d'Arx qui aurait pu recevoir des monuments importants » (**Rebourg 1998**). Là aussi la documentation archéologique ne va pas dans ce sens. Elle suggère uniquement la présence d'ateliers artisanaux diversifiés à l'emplacement du futur « *castrum* » au I^{er} et II^e siècle, voire peut-être jusqu'au III^e siècle (**fig. 13**). Le travail des alliages cuivreux (bronze, laiton) et du verre est attesté. La présence de scories spécifiques suggère quant à elle une activité de réduction du minerai de fer (**Balcon 2009**).

Ces vestiges artisanaux ont pu être observés au niveau du groupe cathédral Saint-Nazaire, dans la cathédrale Saint-Lazare et ses environs. Ainsi dans l'état actuel des données, tout porte à croire que l'emplacement du « Grand Rolin » a pu être occupé par des artisans au cours du Haut Empire. En revanche, la profondeur d'enfouissement de ces horizons ne peut pas être précisée.

La question des *membra disjecta* du Haut Empire retrouvés en remploi dans la « ville haute »

Dans l'enceinte du « *castrum* » on relève la présence d'un nombre important de blocs lapidaires du Haut Empire en remploi dans des infrastructures tardo-antiques ou médiévales, sur l'emprise même du futur « Grand Rolin » ou ses environs immédiats.

Il s'agit tout d'abord d'un ensemble de blocs antiques de grand appareil en grès conservés au niveau du palais épiscopal (mur constitué uniquement de blocs de grand appareil s'appuyant contre l'enceinte réduite, **fig. 15**), du site de Saint-Nazaire (ensemble de maçonnerie utilisant des blocs de grand appareil daté des VII^e et IX^e siècles) et de la cathédrale Saint-Lazare (les fondations du XII^e siècle sont exclusivement constituées de blocs antiques en remploi disposés sur plusieurs assises, de tels blocs sont également utilisés dans les élévations). Un ensemble d'éléments architecturaux en marbre issus du démantèlement d'un ou plusieurs monuments du Haut-Empire a quant à lui été retrouvé dans les fondations de plusieurs tronçons de l'enceinte réduite (cf. *infra* pour le détail et **fig. 20**). Enfin, en 2004, lors de travaux réalisés dans la partie haute de la rue des Bancs, devant l'« Hôtel Lacomme » un bloc monumental antique (architrave) a été retrouvé en remploi dans une maçonnerie de nature indéterminée (**fig. 16**).

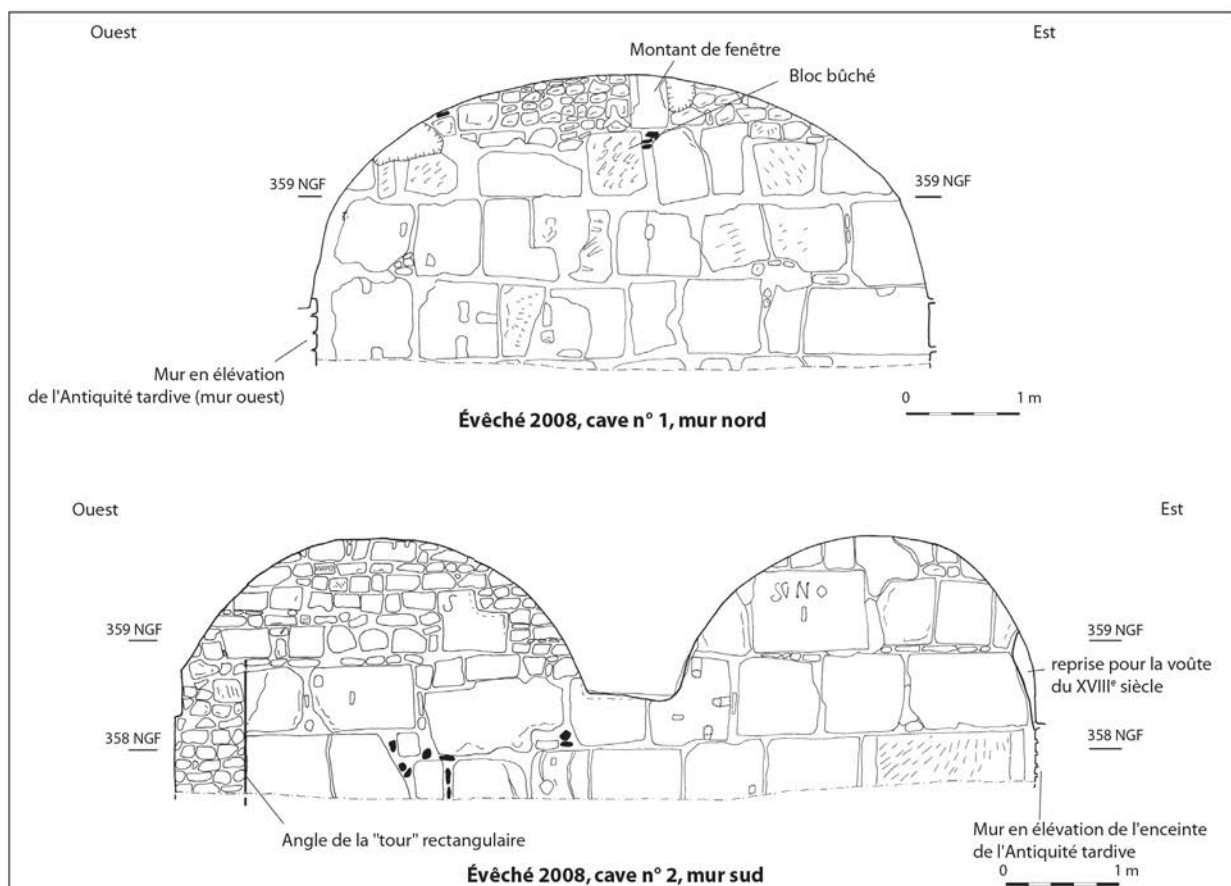


Fig. 15. Évêché d'Autun. Plan et relevés des maçonneries de certaines caves de l'Évêché réalisées à partir de blocs antiques de grand appareil.

Relevés Y. Labaune, DAO S. Balcon-Berry.



Fig. 16. Bloc antique (architrave) trouvé en 2004 à l'entrée méridionale de la rue des Bancs, en remploi dans une maçonnerie de nature indéterminée.

Cliché W. Berry.

Sachant qu'aucune construction monumentale du Haut-Empire n'a été découverte en position primaire dans la pointe méridionale de la ville, il est juste possible de dire que ce corpus lapidaire est issu du démantèlement de la parure monumentale d'Autun du Haut Empire au sens large, sans que l'on soit malheureusement en mesure de localiser les édifices en question.

1.3.2. L'Antiquité tardive et le haut-Moyen-Age

La voirie

Le *cardo* secondaire dont le tracé est pérennisé par l'actuelle rue des Bancs se distingue de la plupart des rues antiques d'Autun.

Il aboutit aussi bien au nord qu'au sud à deux poternes permettant de traverser l'enceinte « augustéenne » qui sont visiblement construites à la fin de l'Antiquité ou au cours du haut Moyen-Age (**fig. 10**). La poterne méridionale, dite de Breuil, est la mieux connue : un dispositif d'entrée antérieur aux élévations des XII^e-XVI^e siècles a en effet été retrouvé lors d'une surveillance de travaux (**fig. 17**).

Ce *cardo* secondaire constituera ainsi durant l'Antiquité tardive la voie principale permettant de pénétrer à l'intérieur du « *castrum* », que ce soit au nord par la porte des Bancs (dans son état tardo-antique) ou plus au sud par la porte de Breuil. Son tracé sera pérennisé à l'époque médiévale.

La question de l'enceinte réduite

L'enceinte réduite d'Autun, étroitement imbriquée au bâti actuel du « Grand Rolin » a bénéficié d'un réexamen récent (**Kasprzyk 2005, Balcon-Berry 2009**).

Datation

La datation de l'ouvrage défensif, en l'absence de données archéologiques fiables, reste difficile à préciser. Les quelques arguments archéologiques issus de la surveillance de l'enfouissement de réseaux dans les jardins de l'Evêché ne sont toutefois pas incompatibles avec une édification à la fin du III^e ou bien dans le courant du IV^e siècle. Il est en revanche toujours impossible de prouver que la fortification s'appuie sur des murs de terrasses plus anciens, comme le suggérerait A. Rebourg (**Rebourg 1998**).

Tracé

En revanche, le travail de S. Balcon a permis de préciser son tracé à partir des archives, des observations dans le bâti actuel (en élévation ou bien dans les caves du Palais épiscopal) mais aussi des observations menées à l'occasion de différents suivis de travaux (**fig. 18**).



Fig. 17. Surveillance archéologique réalisée porte de Breuil. Un système de seuil (blocs avec crapaudine et butée) ménagé dans des grands blocs en grès parallélépipédiques apparaît sous les montants de l'élévation du XII^e siècle. Etat de la poterne tardo-antique ou du haut Moyen-Age.

Cliché Y. Labaune.

Ainsi le *castrum* est fermé au nord par l'enceinte réduite (probablement) tardo-antique qui adopte un plan approximativement semi circulaire ouvert en son centre à l'emplacement de la porte des Bancs, la courtine étant ponctuée de tours quadrangulaires ou circulaires. Puis il est fermé au sud par l'enceinte du I^{er} siècle, particulièrement bien conservée dans ce secteur alternant régulièrement courtines et tours circulaires. L'espace circonscrit, de forme triangulaire, représente une superficie d'une dizaine d'hectares.

Suivons dans le détail le tracé de la branche orientale de l'enceinte réduite, depuis le rempart du I^{er} siècle (**fig. 18 n° 6**) jusqu'à la porte des Bancs (**fig. 18 n° 3**), en rencontrant l'emprise des différents bâtiments composant le « Grand Rolin » :

- Le départ de ce tracé est sans équivoque dans l'enceinte de l'évêché puisque l'ouvrage défensif est en grande partie conservé dans le bâti du palais épiscopal, que ce soit en fondation dans les caves mais aussi en élévation au niveau de la façade occidentale (**fig. 18 n° 4-5**).
- La maçonnerie ayant été repérée à la fois dans les jardins de l'évêché mais aussi dans la rue du Chanoine Trinquet au sud-est du palais de Justice, cela suggère une poursuite du tracé correspondant à la façade du palais de Justice donnant sur la place Saint-Louis.
- L'enceinte réduite semble se poursuivre sous le bâtiment circulaire de la prison puis bifurquer en direction de la rue des Bancs en se confondant avec l'une des façades de l'aile nord de l'Hôtel « Lacomme ». La différence de niveau du sol actuel que l'on observe entre l'Hôtel « Lacomme » et la cour de l'Hôtel « Rolin », matérialisée par une volée d'escaliers, pourrait d'ailleurs trahir la présence de la fortification à cet endroit qui assure également un rôle de mur de soutènement.
- Ensuite, la courtine se connecte très certainement à une porte monumentale au niveau de la rue des Bancs (**fig. 18 n° 3**), mais l'aspect de ce dispositif demeure, dans l'état actuel des recherches, bien flou (cf. *infra*).

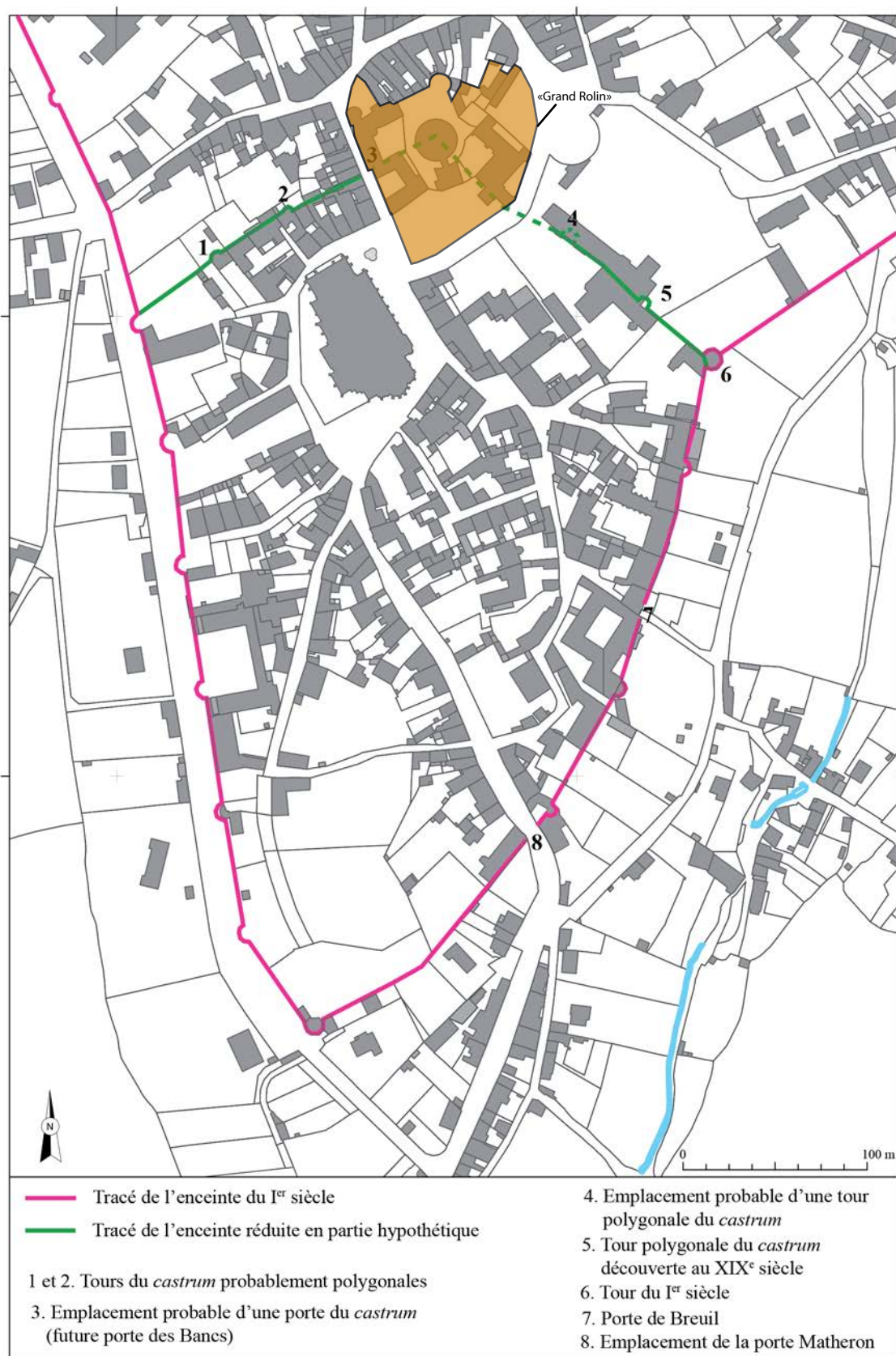


Fig. 18. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport à l'enceinte réduite de l'Antiquité tardive dite du *castrum*, sur fond de plan actuel (cadastre numérisé) : tracés avérés, présumés et tours observées.
 D'après S. Balcon.

Les remplois lapidaires du Haut-Empire

Le mode de construction de l'enceinte réduite a pu être récemment observé lors de plusieurs suivis de travaux. D'une largeur importante pouvant atteindre 3,50 mètres à proximité du Palais de Justice, le blocage interne comporte fréquemment des fragments lapidaires du Haut-Empire généralement issues du démantèlement de groupes statuaire ou d'ordres architecturaux de taille remarquable, analogue à ceux débités sur le site du Pavillon Saint-Louis (éléments présumés du temple à Apollon cité par les textes).

La liste suivante permet d'en faire le détail :

1. Dans les jardins du Palais épiscopal, une surveillance de travaux a permis d'observer la morphologie de l'enceinte réduite. A cette occasion, un fragment de grande vasque en marbre julio-claudienne était utilisée en remploi dans le blocage (**fig. 19**).

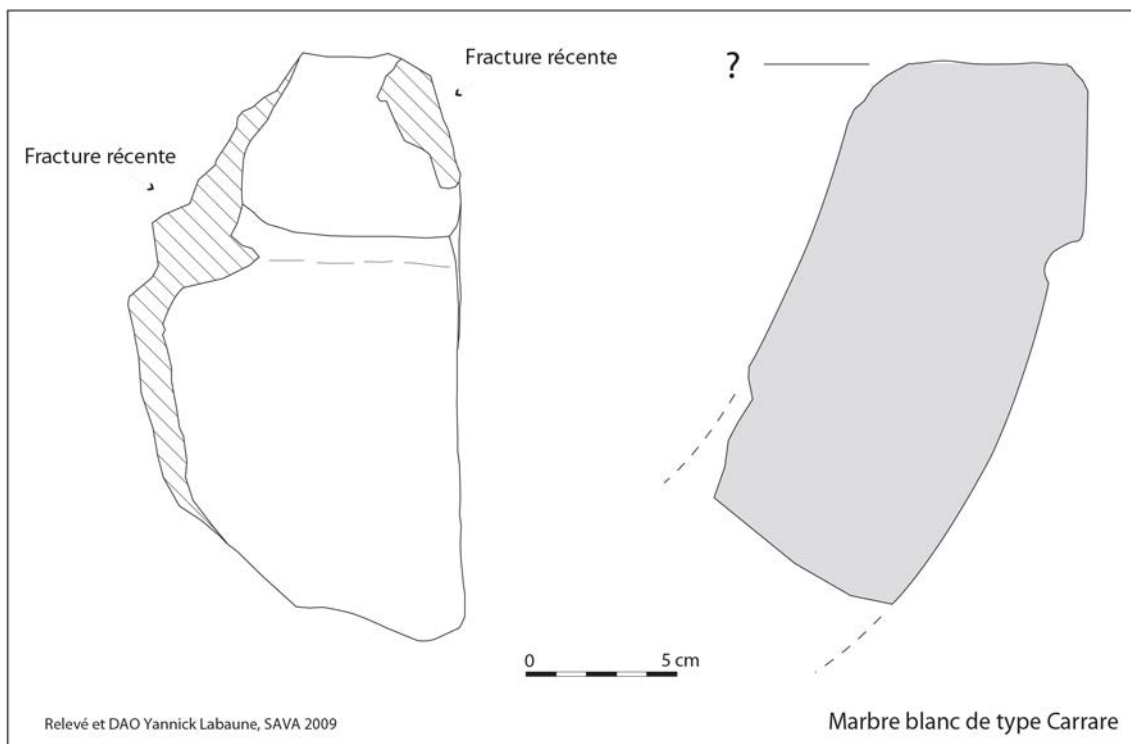


Fig. 19. Fragment de vasque en marbre blanc antique (Ier s.) découvert en remploi dans un tronçon de l'enceinte réduite observé dans les jardins de l'évêché à l'occasion d'une surveillance de travaux (2008). Dessin et DAO Y. Labaune.

2. Dans la partie de l'enceinte jouxtant l'îlot « Roidot 174 », soit à hauteur du Palais de Justice, lors de la destruction d'une portion de l'enceinte réduite au XIX^e s., on a découvert une petite statue antique représentant un personnage s'appuyant sur un tonneau (Dieu au Maillet ?). Il s'agit d'un remploi probable dans le blocage de l'enceinte réduite (**Roidot-Deléage et Fontenay 1872, p. 403, CAG 71/1, p. 55, n° 63 et 66**).

3. Lors de la construction de la Prison, située sur le tracé présumé de l'enceinte tardive, on a trouvé des fragments de deux groupes de génies topiques, des fragments de bas-reliefs reliefs en marbre représentant une scène équestre et six grands blocs d'un entablement orné de modillons. Il s'agit d'un remploi probable dans le blocage de l'enceinte réduite (**Roidot-Deléage et Fontenay 1872, p. 404, CAG 71/1, p. 55, n° 64 et 65**).



Fig. 20. Sélection de blocs antiques sculptés découverts en remploi dans l'enceinte réduite, dans les caves de l'Hôtel Rolin.

Planche issue de Kasprzyk, 2005 (pl. 256).

4. Avant 1872, dans les caves de « l'ancien Hôtel Beauchamp » (« Hôtel Lacomme »), situées sur le tracé approximatif de l'enceinte tardive, on a trouvé cinquante-trois fragments de frises (hauteur restituée de certains éléments = 0,80 à 1 m et chapiteaux en marbre blanc (hauteur restituée = 1,30 m) du I^{er} siècle apr. J.-C., ainsi qu'un élément de frise en marbre représentant un griffon (**fig. 20**). Les fragments de chapiteau sont identiques d'un point de vue typologique à ceux débités sur le site du Pavillon Saint-Louis, soit des éléments présumés du temple à Apollon cité par les textes (**fig. 21**). Il s'agit d'un remploi probable dans le blocage de l'enceinte réduite (Roidot-Deléage et Fontenay 1872, p. 404, Fontenay 1889, p. 26, Olivier 1987a, p. 62-64, n° 98 et Olivier 1987b, p. 73, n° 105b et c, CAG 71/1, p. 55, n° 64).

La porte de l'enceinte tardo-antique

Dans le cadre d'une étude de bâti, J. Berthollet a réalisé des observations au milieu du XX^e siècle dans l'Hôtel Rolin, mais aussi dans deux maisons situées en face, de l'autre côté de la rue des Bancs, au n° 4 et au n° 6. Il a mis en évidence les vestiges de deux murs parallèles de 3 mètres de large de part et d'autre de la rue des Bancs, prolongés par deux tours circulaires (**fig. 22**). La datation antique de ces structures est loin d'être assurée (elles pourraient être médiévales) mais J. Berthollet propose d'y voir les vestiges de la porte tardo-antique permettant de pénétrer dans le « *castrum* ». Ces infrastructures se situent légèrement en amont des vestiges en élévation de la porte des Bancs, dans son état pleinement médiéval.

S. Balcon propose un plan légèrement différent à celui de J. Berthollet, soit une porte flanquée de deux tours en forme de fer à cheval sur le modèle, en quelque sorte, des portes de l'enceinte « augustéenne » (**fig. 23**). Quel que soit au final le plan exact de ce dispositif, tout porte à croire que le bâti du complexe muséal « Grand Rolin » en conserve des vestiges, en fondations ou bien en élévations, en particulier au niveau de l'aile occidentale de l'Hôtel Rolin, voire en contrebas de l'Hôtel Lacomme.

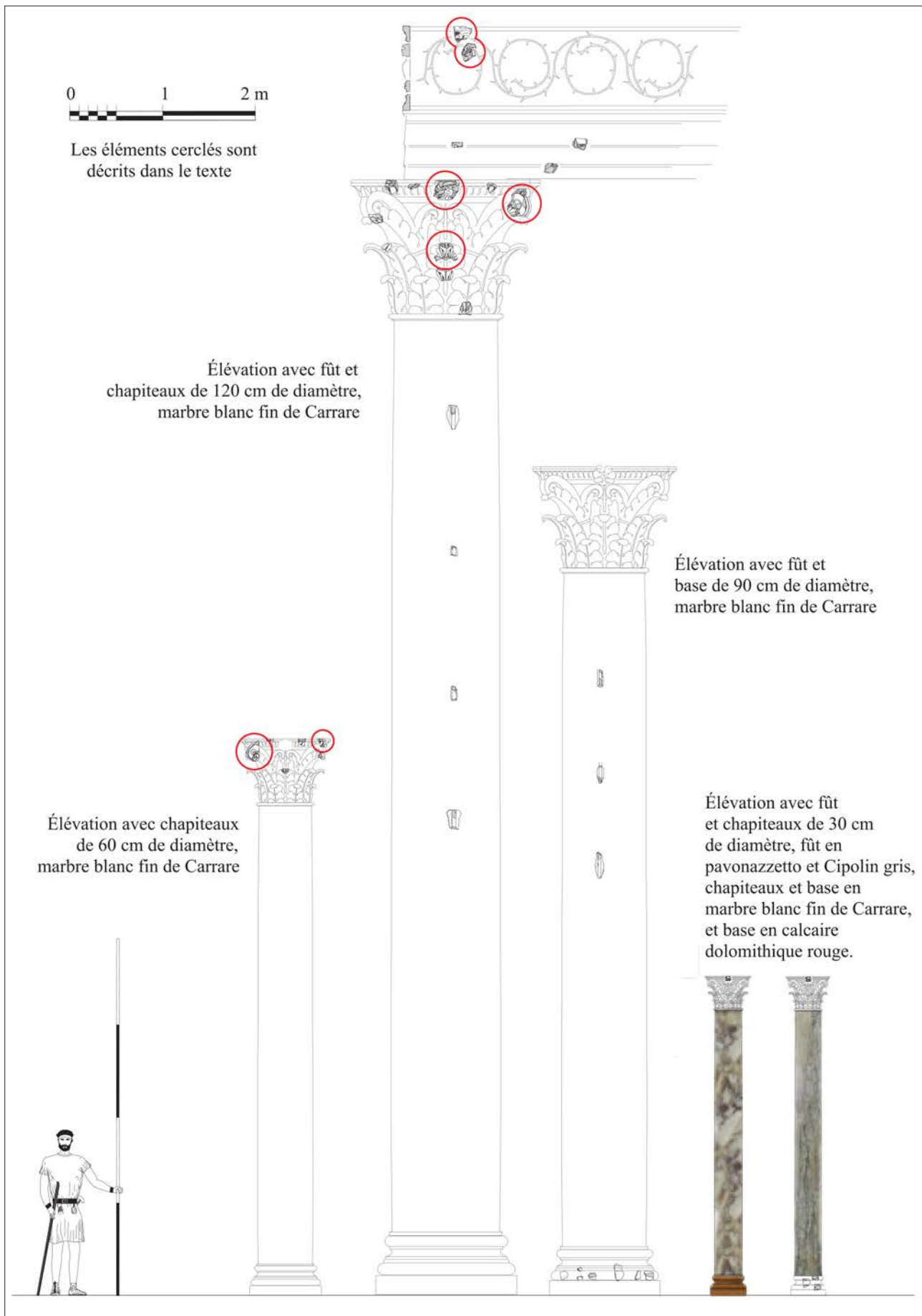


Fig. 21. Planche synthétique des restitutions de colonnes déductibles du corpus issu des fouilles du Pavillon Saint-Louis : élévation du temple présumé d'Apollon cité par les textes.
Dessin, restitution et DAO A. Louis.



La place Saint-Louis, devant laquelle s'organise le complexe du « Grand Rolin » était occupée par l'église Notre-Dame-du-Châtel jusqu'à la Révolution, époque où elle fût démantelée. Chr. Sapin et W. Berry proposent que celle-ci puisse remonter à l'Antiquité tardive en formant avec la cathédrale Saint-Nazaire, située juste au sud un ensemble d'églises doubles de même type que celui du groupe épiscopal de Genève (**fig. 24-C**). Cette hypothèse séduisante ne repose dans l'état actuel de nos connaissances sur aucune donnée archéologique, les vestiges tardo-antiques n'ayant jamais été atteints à l'emplacement de l'édifice religieux.

Les vestiges d'habitats que l'on connaît actuellement dans l'enceinte du « *castrum* » ne sont pas antérieurs à la fin du III^e siècle, fréquentés aux IV^e et V^e siècles, généralement caractérisés par des pièces au sol de béton de tuileau. Les ruines d'une demeure partiellement reconnue sur le site de Saint-Nazaire ont ainsi été interprétées comme les vestiges de la *domus ecclesiae* (**fig. 24-E**). A proximité du futur « Grand Rolin », notamment dans les jardins de l'Evêché et dans la rue du Chanoine Trinquet, au sud du Palais de Justice, plusieurs sols en béton de tuileau et vestiges d'hypocaustes ont pu être observés par le passé (**fig. 13 n° 2, 4, 5, 13**), ce qui témoigne d'une certaine densité d'occupation dans ce secteur à la fin du haut Empire et durant l'Antiquité tardive. On remarquera que les vestiges de ces bâtisses apparaissent parfois à faible profondeur, notamment dans les jardins de l'Evêché et dans la rue du Chanoine Trinquet (de l'ordre d'un mètre).

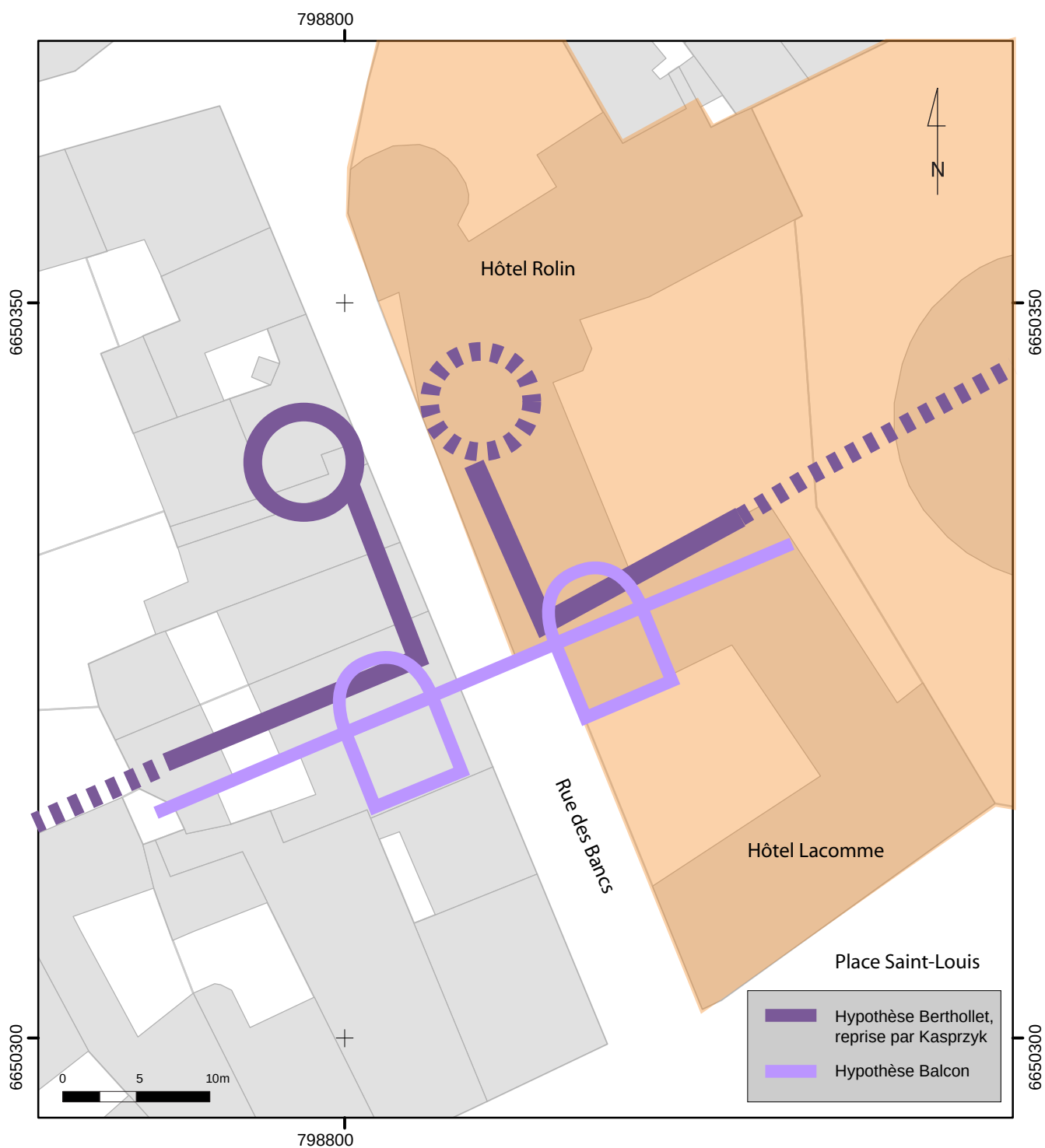


Fig. 23. Les deux propositions de restitution de la porte des Bancs dans son état tardo-antique : les hypothèses « Berthollet / Kasprzyk » et « Balcon ».

DAO A. Tisserand d'après Berthollet / Kasprzyk et Balcon, sur fond cadastral numérisé.



Fig. 24. Le site du groupe épiscopal d'Autun dans l'Antiquité tardive (S. Balcon-Berry, W. Berry et X. d'Aire) avec l'emprise hypothétique de Saint-Nazaire (A), du baptistère (B), de l'église Notre-Dame (C) et l'emplacement de la domus ecclesiae (D).

I.4. Environnement archéologique pour la période médiévale, moderne et contemporaine (Clarisse Couderc)

Le projet du nouveau musée prend place au sein de trois ensembles architecturaux : l'hôtel Rolin, l'ancienne prison panoptique et l'ancien palais de justice. Ces édifices s'inscrivent autour de la place Saint-Louis dans la ville Haute d'Autun aussi connue sous le nom de « *castrum* », « cloître » ou « château » (fig. 25).

L'enceinte médiévale

Au XII^e s., l'enceinte tardo-antique du *castrum* est sans doute vétuste. Elle est alors entièrement remaniée¹. A l'ouest de la porte des Bancs, la nouvelle fortification reprend le tracé antique tandis que son emprise diffère dans sa partie orientale. Elle se confond avec la façade nord de l'Hôtel Rolin et le mur de propriété de la prison. Puis, elle bifurque en direction de l'Evêché, en passant par la place d'Hallencourt et suit, enfin, l'actuel mur de soutènement du palais épiscopal. La porte des Bancs que nous connaissons aujourd'hui et un corps de garde sont alors fondés ; ce dernier est par la suite intégré à l'aile nord de l'Hôtel Rolin.

¹ MONMOUTON K., *Etude archéologique du musée Rolin : un site en constante évolution depuis le IV^e siècle*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Dany Sandron, Université Paris IV-Sorbonne, juin 2017, p. 17-19.



Fig. 25. Vue générale de la place Saint-Louis durant le diagnostic.
Cliché SAVA

Durant le XIV^e s., les fortifications sont modifiées² : le système défensif est restructuré comme en témoigne le plan de 1581 montrant un avant-corps situé en contrebas de la porte des Bancs (**fig. 26**).

Entre 1641 et 1673, une rue reliant la Place du Terreau à la rue aux Maréchaux est ouverte suite à l'acquisition de la maison de M. Brochot. L'enceinte est alors percée approximativement entre l'ancien palais de Justice et l'évêché.

Au milieu du XVIII^e s., huit maisons sont acquises pour être détruites et permettre l'aménagement de la place d'Hallencourt.

La porte des Bancs est aujourd'hui bien visible grâce à la destruction au XIX^e s. de deux maisons médiévales qui étaient à l'emprise de l'actuel Square Bulliot.

Place Saint-Louis

L'église Notre-Dame-du-Chastel est l'église paroissiale de la ville haute d'Autun. Son origine est potentiellement paléochrétienne comme le groupe cathédral. Elle s'éleva jusqu'en 1791 date à laquelle elle fut démantelée (**fig. 27**). Elle est mentionnée pour la première fois dans les cartulaires de l'église d'Autun en 1204³. Elle se situe sur la place du Terreau aujourd'hui connu comme Place Saint-Louis et était entourée sur ses côtés est et sud par le cimetière paroissial.

Au début du XV^e s., l'église menace ruine. Nicolas Rolin, attaché à cette dernière où il fut baptisé et où ses ancêtres sont enterrés, s'investit pleinement dans la reconstruction de l'église. Entre 1428 et 1432⁴, le chancelier Rolin avait déjà fondé une chapelle sous le vocable de Saint-Sébastien et il obtenu le 13 mai 1443 le droit de patronage⁵. Il entreprend alors de vastes travaux notamment un nouveau chœur et des chapelles latérales au sud de l'église. Ces derniers nécessitèrent le rachat de plusieurs maisons et de la paneterie de la ville haute alors implantées sur l'ancien cimetière (**fig. 27**) et adossées au mur gouttereau sud de l'église⁶. Ces bâtiments menaçaient directement la structure de l'église : les fondations des maisons étaient plus profondes que celles de l'église et elles surplombaient en hauteur la nef⁷. Le bas-côté nord fut rehaussé afin de créer deux salles d'archives à l'usage du chancelier qui fut autorisé, le 2 septembre 1453⁸, à fonder une galerie entre l'église et sa demeure (hôtel de Beauchamp). En 1450, Nicolas Rolin érige l'église au rang de collégiale⁹ : il entretient un collège de onze chanoines, quatre choriaux et quatre enfants de chœur tandis que le prévôt entretient sur ses

2 MONMOUTON K., *Etude archéologique du musée Rolin : un site en constante évolution depuis le IV^e siècle*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Dany Sandron, Université Paris IV-Sorbonne, juin 2017, p. 19-22.

3 DE CHARMASSE A., *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, Paris, Autun, 1865.

4 ADCO : B437.

5 ADCO : G2389 fol. 1.

6 ADCO : G2388 fol. 3-5-6 ; G2389 fol. 17bis.

7 ADCO : G2388 fol. 6.

8 ADSL : 10G1.

9 ADCO : G2388 fol. 4.

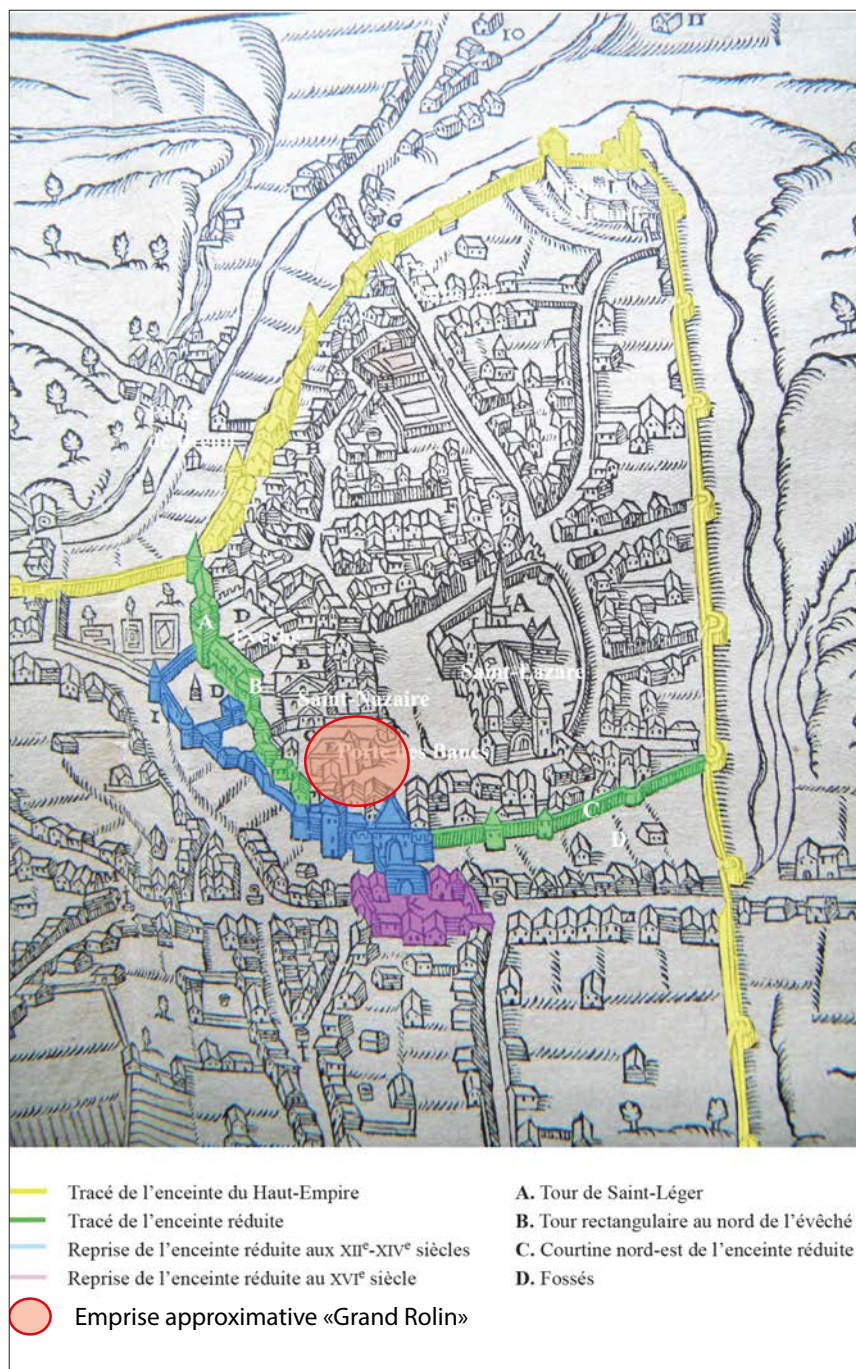


Fig. 26. Localisation approximative projet «Grand Rolin» par rapport au système de fortification d'origine tardo -antique. Extrait du plan de la ville d'Autun de 1581 par François De Belleforest.
 DAO Y. Labaune

frais un ou deux vicaires et un clerc. Les maisons des chanoines et des sous-chantres sont situées respectivement dans les impasses Notre-Dame et de la Cathédrale¹⁰.

A sa mort, Nicolas Rolin est enterré dans l'église Notre-Dame-du-Châtel¹¹. Tandis que la tombe de son père est située dans la chapelle Saint-Sébastien, la sienne est placée à l'entrée du chœur de l'église¹².

Les travaux menés en 2004 place Saint-Louis dans le cadre de la requalification des abords de la cathédrale Saint-Lazare, soit sur l'emprise même de l'église Notre-Dame, ont donné lieu à des sondages préalables en 2003, à une campagne de relevés géophysiques sous la direction de Chr. Camerlinck, mais aussi à un suivi de travaux durant les différents décaissements qui ont été programmés (fosses horticoles, décapage des remblais superficiels). Ces différentes observations viennent compléter quelques suivis de travaux ponctuels menés dans les années 1980 par W. Berry et en 1997 par P. Chardron-Picault et montrent que les vestiges de cet édifice affleurent parfois à quelques centimètres sous le sol de la place, datant pour l'essentiel de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

¹⁰ BEGUIN A., *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)*, thèse sous la direction de Dany Sandron, Université Paris IV – Sorbonne, 3 avril 2009, p. 373, 481 à 484 et 568 à 575.

¹¹ BIGARNE C., *Étude historique sur le chancelier Rolin et sur sa famille*, 1860, p. 24. DE FONTENAY H., *Épigraphie autunoise : inscriptions du moyen âge et des temps modernes, pour servir à l'histoire d'Autun*, Tome 1, 1883-1886, p. 190. KERVYN DE LETTENHOVE J., *Oeuvres de Georges Chastellain*, Tome 4, 1863-1866, p. 213-216.

¹² ADCO : G2389 fol 12.

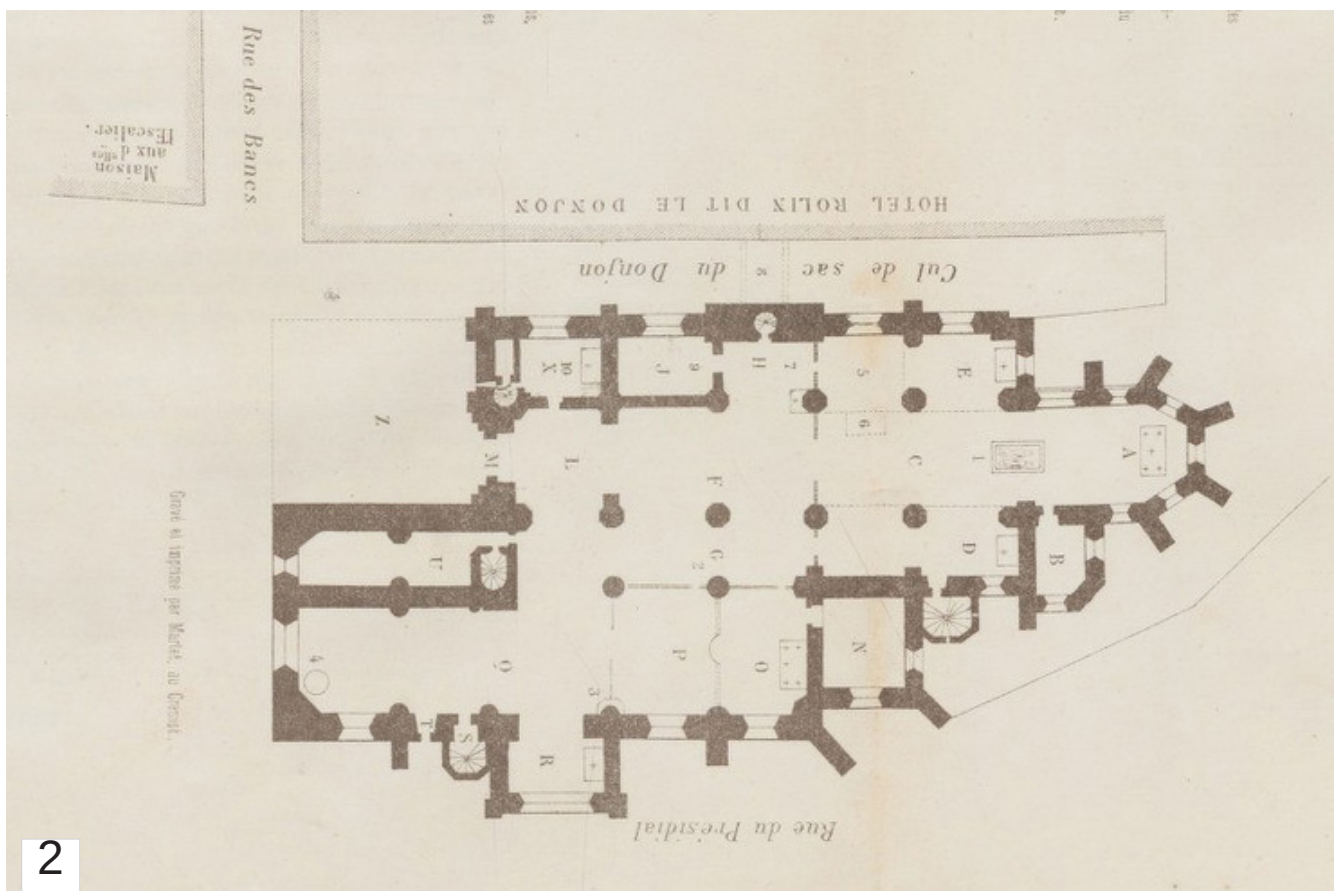
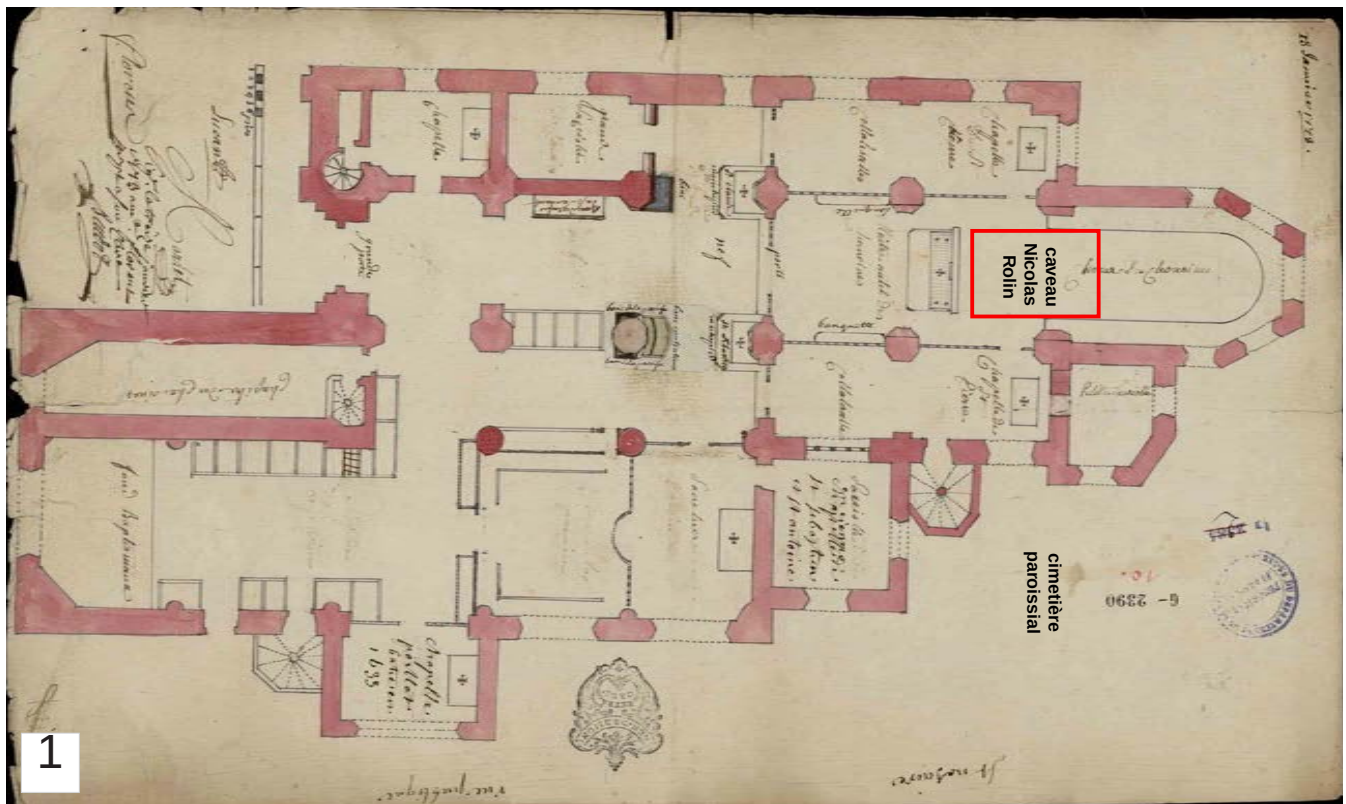


Fig. 27. 1. Plan de l'église Notre Dame du Châtel dans son état du XVIIIe s., localisation du caveau de Nicolas Rolin, du cimetière paroissial.

Archives départementales de Côte d'Or (côte G2390).

2. Plan de l'église Notre Dame du Châtel en 1774.

H. de Fontenay, Epigraphie Autunoise 1883

Le musée Rolin : les Hôtels Lacomme et Rolin

Selon Georges Valat la famille Rolin s'implante à Autun en 1372¹³. Jean Rolin, père du chancelier Nicolas Rolin, acquit la maison de ses beaux-parents. Dès 1403, le chapitre cathédral d'Autun qualifie cette demeure de *magna domo*¹⁴. Elle prend ensuite le nom de « Donjon » ; peut-être tiré de son plan quadrangulaire de type maison/tour forte (**fig. 28**). La morphologie de cet édifice est méconnue.

13 VALLAT G., « Nicolas Rolin chancelier de Bourgogne 13. - 1461 » dans *Mémoire de la Société Eduenne*, Tome 40, Autun, 1912, p. 73-145.

14 VALLAT G., « Nicolas Rolin chancelier de Bourgogne 13. - 1461 » dans *Mémoire de la Société Eduenne*, Tome 40, Autun, 1912, p. 129 : « ADSL : G : registre des comptes du chapitre cathédral d'Autun de 1403 « *Pro magna domo Johannis Rolini quam nunc tenent heredes dicti Johannis, videlicet magister N. Rolini, ante ecclesiam beate Marie...* ». ».

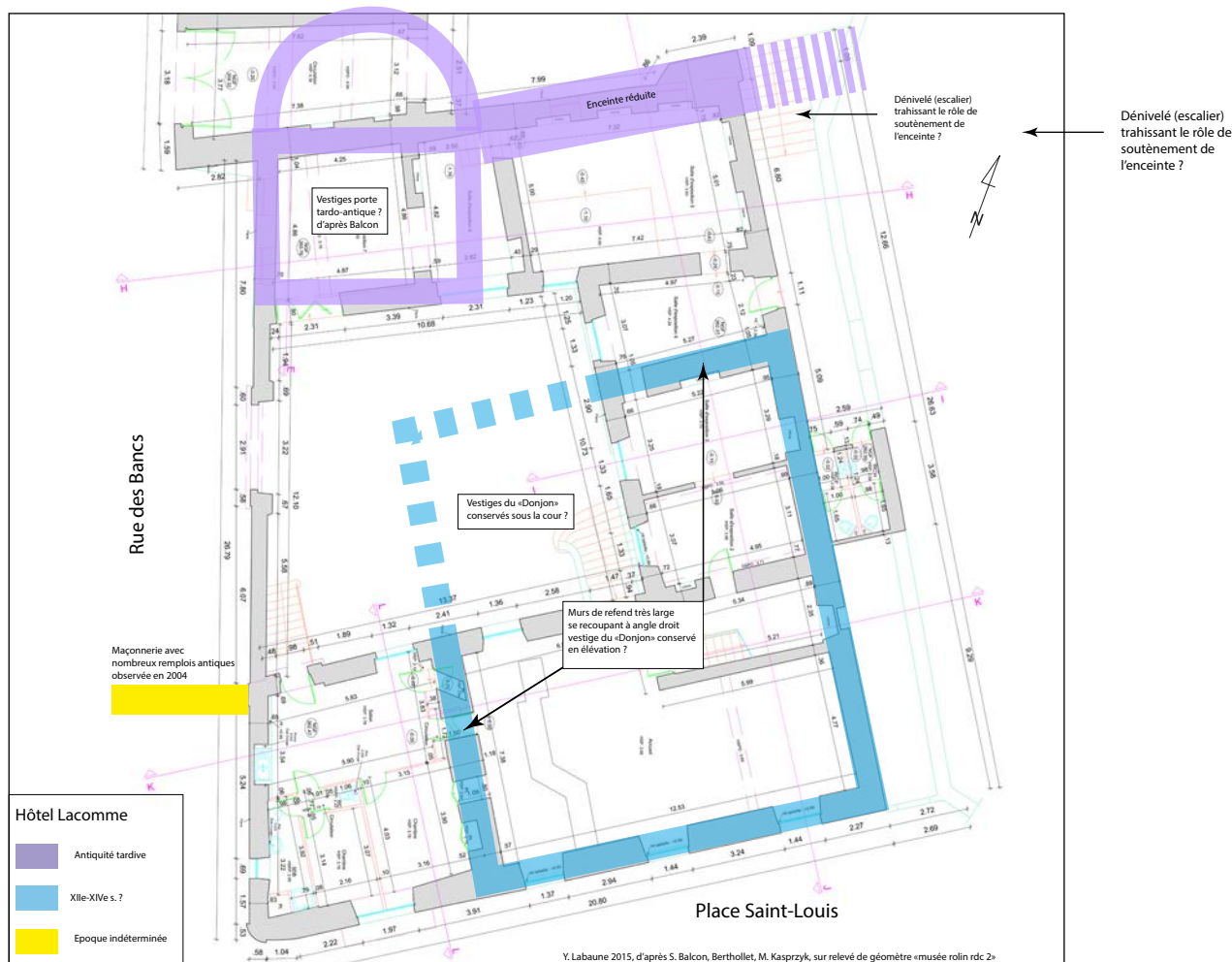


Fig. 28. Hôtel Lacomme. Proposition de localisation des vestiges antérieurs au XV^e s.

Y. Labaune 2014, d'après S. Balcon, Berthollet, M. Kasprzyk, sur relevé de géomètre «musée rolin rdc 2».

Elle est située au nord de l'église paroissiale Notre-Dame-du-Chastel (seule une ruelle sépare les deux édifices) et ouvre, à l'ouest, sur la rue des Bancs. Au nord du « Donjon », s'implante la maison médiévale de Mr Prémery¹⁵ tandis qu'à l'est nous avons la maison d'un chanoine du chapitre de la Cathédrale.

Nicolas Rolin hérite de cette demeure et entreprend dès 1413 d'importants travaux. Il rachète dans le premier tiers du XV^e s., les maisons médiévales des familles Prémery, Bureau et Maizières¹⁶ (**fig. 29**) afin de construire un hôtel particulier comprenant deux ailes entourant une cour. Une tranchée de réseau creusée en 2005 a mis en évidence une maçonnerie située à une trentaine de centimètres de profondeur qui semble être un vestige de la maison Prémery.

15 BERTHOLLET J., « La porte et la rue des Bancs et l'Hôtel Rolin d'Autun » dans *Mémoire de la Société Eduenne*, Tome 50, deuxième fascicule, Autun, 1947, p. 42-43.

16 Ibid.

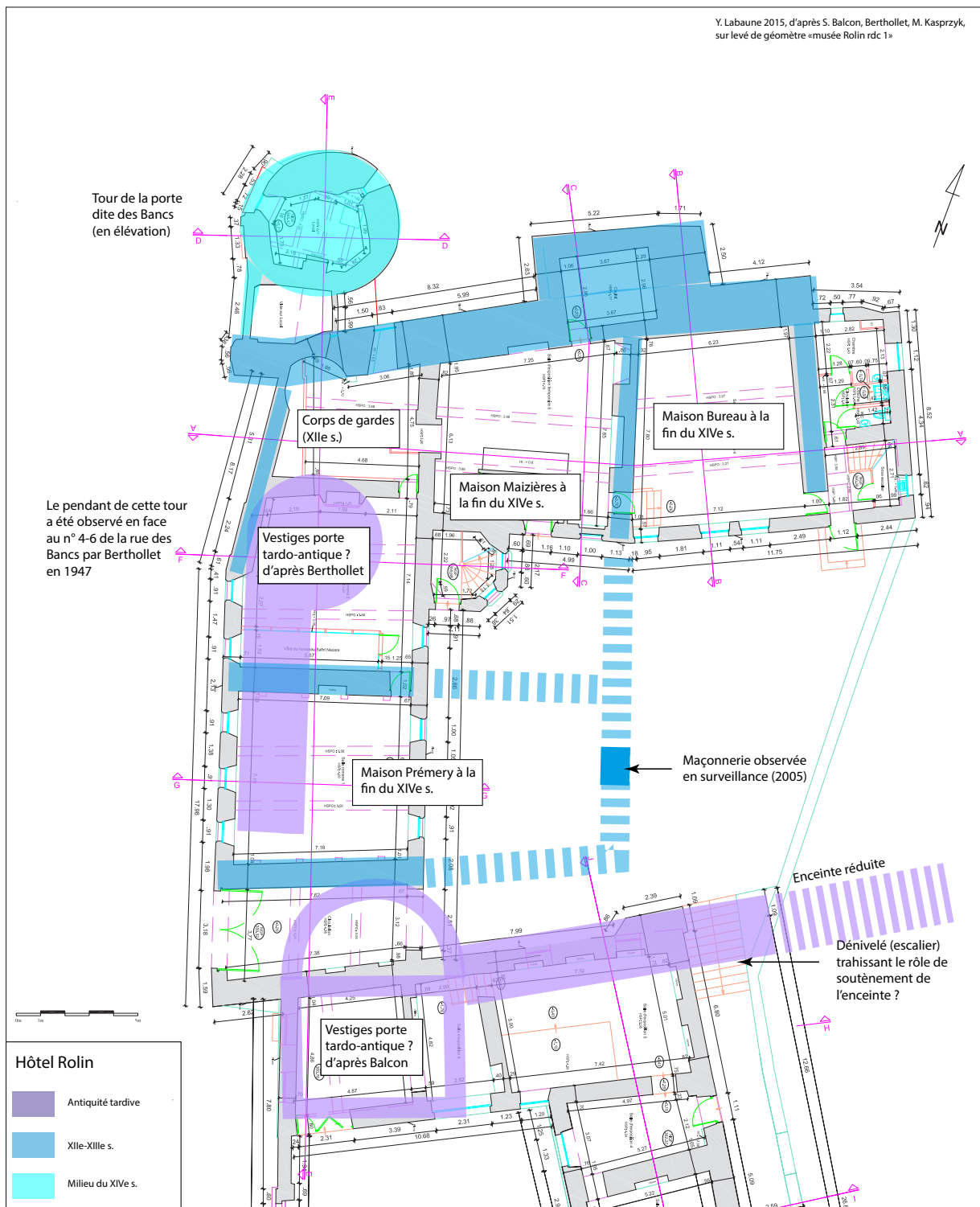


Fig. 29. Hôtel Rolin. Proposition de localisation des vestiges antérieurs au XV^e s.

Y. Labaune, d'après S. Balcon, Berthollet, M. Kasprzyk, sur relevé de géomètre 2014 « musée Rolin rdc 1 ».

Une tourelle d'escalier en vis dessert les étages et fait la jonction entre les deux ailes (**fig. 30**).

La demeure s'étend sur quatre niveaux : cave, rez-de-chaussée, étage carré, combles. L'aille nord s'appuie sur le rempart de la ville haute d'Autun fondé au XII^e s. au niveau de la porte dite des Bancs (**fig. 31**).

Les travaux menés sur le « Donjon » sont conduits dans la seconde moitié du XV^e s. L'angle nord-ouest de l'édifice est sans doute détruit tandis que le reste de l'édifice est intégré au nouveau plan comprenant quatre ailes entourant une cour. L'hôtel qui prendra le nom de « Beauchamp » s'étend sur quatre niveaux : caves,



Fig. 30. Hôtel Rolin. Vue actuelle des bâtiments qui conservent leur aspect originel : ici deux ailes reliées par un escalier à vis.
Cliché B. Maurice-Chabard.



Fig. 31. Vue de la porte des Bancs, archives départementales de Saône-et-Loire.

rez-de-chaussée surélevé au sud et à l'est, étage carré et combles. L'aile ouest a aujourd'hui disparu suite à l'alignement de la rue des Bancs en 1821. Les parements de la fin du Moyen Âge sont actuellement cachés par des enduits et les grandes baies qui rythment les façades témoignent exclusivement des travaux d'ampleur réalisés entre le XVII^e et le XIX^e siècle (**fig. 32**).



Fig. 32. Le porche ouvrant dans la cour de l'hôtel « Lacomme », entrée actuelle du musée Rolin.
Cliché Y. Labaune.

La prison panoptique (fig. 33)

Au milieu du XIX^e s., la maison d'arrêt d'Autun était vétuste et un grand projet de construction d'une nouvelle prison fut enclenché. En 1847, les plans proposés par l'architecte André Berthier sont retenus : la nouvelle prison s'organise selon un plan panoptique sur trois niveaux.



Fig. 33. Vue actuelle de la prison panoptique depuis le nord, à gauche l'ancien palais de Justice et à droite l'hôtel de « Beauchamp ».
Cliché Y. Labaune

L'acquisition des terrains retenus pour la construction posa plusieurs problèmes avec les propriétaires, Messieurs l'Homme de Mercey et Lagrange, qui, après plusieurs années de négociations, vendent respectivement un jardin et une maison canoniale composée de trois ailes entourant une cour¹⁷ (fig. 34).

17 ADSL : 4N28 : actes de vente des propriétés des Messieurs L'Homme de Mercey et Lagrange.

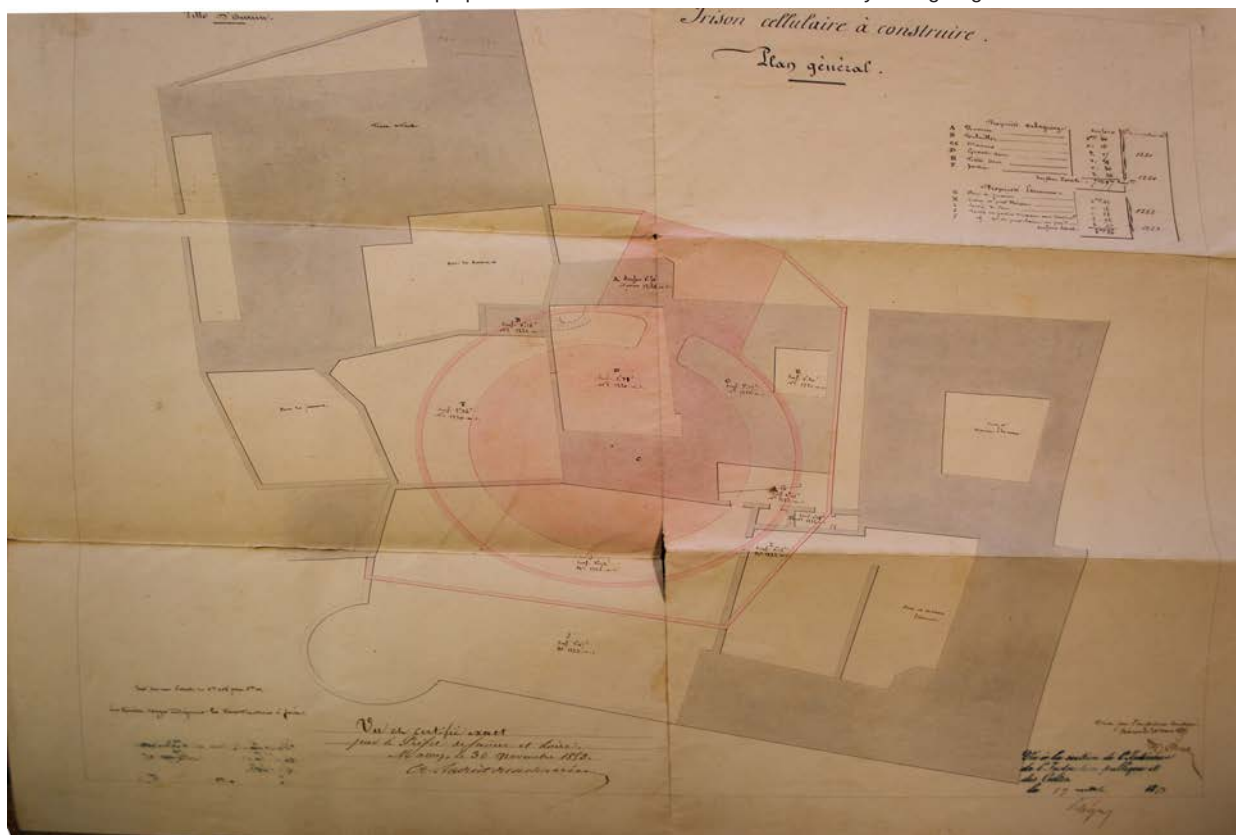


Fig. 34. Plan de projet de l'architecte André Berthier pour la construction de la prison panoptique à l'emplacement de la maison canoniale.

Archives départementales de Saône-et-Loire: cote 4N

Cette dernière était occupée, autour du XIV^e – XV^e s., par un chanoine de la cathédrale¹⁸. L'acte de vente de la maison¹⁹ indique que l'aile sud présente une cave sous la cuisine, un rez-de-chaussée, un 1^{er} étage et un grenier. L'aile ouest dispose d'un rez-de-chaussée, d'un 1^{er} et d'un 2^{ème} étage tandis que l'aile nord présente uniquement un rez-de-chaussée servant de remise et un 1^{er} étage.

Le jardin vendu par Esprit l'Homme de Mercey dépend de sa propriété (Hôtels de Beauchamp et Rolin). L'acte de vente²⁰ de cet espace n'indique la présence d'aucun bâtiment. Or, le cadastre de 1822²¹ représente sur cette parcelle un édifice à contreforts : les actes de rente²² de l'hôtel Beauchamp de la seconde moitié du XVIII^e s. précise que ce bâtiment était une écurie couverte par deux travées voûtées portées par des piliers taillés. La construction de la prison débute en 1852 et prend place entre l'hôtel Beauchamp, anciennement connu sous le nom de « Donjon » et le palais de justice.

La prison est réceptionnée le 15 mai 1856 et restera ouverte jusqu'en 1953.

Le palais de justice

L'auditoire royal est implanté au chevet de l'église collégiale Notre-Dame-du-Châtel dans le premier tiers du XVII^e s. suite à l'acquisition de la maison canoniale de Monsieur Jean Desplaces le 23 octobre 1638. Il était situé approximativement sur l'emprise de la partie occidentale de l'actuel palais de Justice.

Il est très vite remplacé par le siège présidial en 1690 avec acquisition de la maison abritant les fours du chapitre cathédral en 1700²³. L'édifice se situe au-dessus de la place d'Hallencourt et s'articule autour de trois

18 ADSL : 5G87 : rentier de la ville haute (XVIII^e s.) : mention de la maison canoniale de Monsieur Quarré, chanoine de la cathédrale.

19 ADSL : 4N28.

20 Ibid.

21 ADSL : 3P 1619.

22 ADSL : 5G87.

23 STRASBERG A., *Trois unités architecturales pour un seul musée*,

ailes. L'aile ouest se compose de trois niveaux : la prison avec deux chambres (geôliers et civils) en soubassement, un vestibule et le « parquet des gens du Roy » au rez-de-chaussée et les combles. L'aile nord présente un couloir avec deux chambres de prisons, un grenier à sel en soubassement et au rez-de-chaussée la salle des pas perdus avec sur son flanc nord un corridor menant à une chapelle. La dernière aile située à l'est s'inscrit dans la continuité de la précédente avec en partie basse la suite du grenier à sel et au rez-de-chaussée la salle d'audiences et la chambre du conseil.

La suppression de la Gabelle sous la Révolution permet d'agrandir l'espace dévolu aux prisons qui englobe désormais celui de l'ancien grenier à sel.

Un incendie en 1774 entraîne de grosses restaurations qui ne modifieront pas pour autant l'aspect originel de l'édifice. Sous la Restauration une chapelle est fondée et en 1822, la façade côté place Saint-Louis est entièrement reprise et les niveaux de l'aile ouest sont modifiés.

Suite à la construction de la prison panoptique au milieu du XIX^e s., les sous-sols sont réservés à la détention des femmes bien que nous sachions que la prison panoptique accueillait également des femmes.

En 1979, de gros travaux sont entrepris. Ces derniers modifièrent entièrement la distribution interne de l'édifice (fig. 35).



Fig. 35. Façade occidentale de l'ancien palais de Justice.
Cliché Y. Labaune.

I.5. Synthèse des études en archives (CC)

Avant le démarrage du diagnostic archéologique, nous avons effectué un récolement non exhaustif des sources et ouvrages disponibles sur les différentes parties impactées par le projet du nouveau musée aux archives départementales de Saône-et-Loire, de Côte d'Or et de la Société Eduenne des lettres, sciences et arts d'Autun. Seules les archives de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) n'ont pas pu être consultées physiquement, elles l'ont été grâce aux ressources disponibles en ligne.

Les sources manuscrites :**Les archives départementales de Saône-et-Loire :****Série C : Administration provinciale**C30 :

- Correspondance concernant un incendie qui a consumé l'auditoire du bailliage et Présidial d'Autun (1729-1788).

C43 :

- Requêtes, mémoires, plans des principaux édifices ; suppression des présents et vins d'honneur ; délibérations en faveur de cette mesure, correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les officiers municipaux (1656-1789).

C44 :

- Démolition des tours qui existaient sur les murs de la ville, requêtes et correspondance entre le baron de Breteuil, l'intendant, le subdélégué et les officiers municipaux (1763-1789).

Série C Sub Subd : Administration provinciale – subdélégations.C Sub Subd 1 :

- Réparation ancienne prison (1761).

Série G : Clergé séculier (avant 1790)G254 :

- Bulle de fondation de la collégiale Notre-Dame.
- Alignements de différentes maisons du « Château » d'Autun (1782).

G432 :

- Fol. 87 : « Titres et actes concernant les droits et juridictions appartenant aux seigneurs évêques d'Autun sur le chapitre collégial de Notre-Dame »

G437 :

- Fol. 54 : « Titres et actes concernant les droits et juridictions appartenant aux seigneurs évêques d'Autun sur le chapitre collégial de Notre-Dame »

G928 :

- Visite pastorale de l'évêché (1621-1622) : description de la collégiale Notre-Dame-du-Châtel.

Série 5G : Clergé séculier (avant 1790) – groupes cathédraux5G87 :

- Actes de rente du XVIII^e des biens situés dans le « Château » d'Autun.

5G88 :

- Actes de rente du XVIII^e des biens situés dans le « Château » d'Autun.

5G90 :

- Table de rentes de 1598.

Série 10G : clergé séculier (avant 1790) – églises collégiales10G1 :

- 11 juillet 1443 : droit de patronage de l'église Notre-Dame accordée à Nicolas Rolin.
- 1445 : Permission accordée à Nicolas Rolin de fonder une galerie entre l'église Notre-Dame et sa demeure.
- 31 juillet 1453 : permission donnée à Nicolas Rolin de démolir des maisons pour les travaux de l'église Notre-Dame.
- 20 avril 1450 : Statuts de la collégiale Notre-Dame par Nicolas Rolin.

10G2 :

- Baux de la maison dite de Beauchamp (Seconde moitié XVII^e s.).

Série GG : Archives communales antérieures à 1790 - Cultes - Instruction publique - Assistance publique

GG2 :

- Extrait des registres des actes capitulaires de l'église collégiale Notre-Dame d'Autun (1720).
- 7 novembre 1720 : concernant les cloches de la collégiale.
- Différents testaments.

Série 4N : Administration et comptabilité départementales - immeubles et bâtiments départementaux

4N20 :

- Travaux et aménagements de la prison panoptique.

4N27 :

- Travaux à l'ancienne maison d'arrêt d'Autun
- Acquisitions des terrains pour la fondation de la prison panoptique

4N28 :

- Travaux et aménagements de la prison panoptique.

Série O : Administration et comptabilité communales

O80 :

- Rectification du plan général d'alignement au passage de la rue des Bancs.

Série Q : Domaines. Enregistrement. Hypothèques

Q305 :

- Acte de vente des matériaux de l'église Notre-Dame-du-Châtel.

Série REV : Revue :

REV169-73 :

- Article de 1988 : *Le musée Rolin d'Autun : traditions et perspectives* par Frédéric Brochot.

Série V : Cultes

V245/21 :

- Inventaires des biens dépendant de la fabrique de l'église Notre-Dame à Autun.

Les archives départementales de Côte d'Or :

Série G : Clergé séculier (avant 1790)

G2387 : Juridiction ; droits curiaux (1762-1773) : dossier d'un procès entre M. Le Tellier de Bussy, prévôt et curé de N-D et les chanoines

- Fol. 1-4 : inventaires des pièces produits par les parties.
- Fol. 38-62 : Notes informes relatives à l'église N-D, aux droits du prévôt et des chanoines.

G2388 : Juridiction ; droits curiaux (1419-1687)

- Fol. 2 : Accord entre le chapitre cathédral d'Autun et Nicolas Rolin par lequel ce dernier porte de 2 à 6 chapelains le service de la chapelle qu'il a construite dans l'église N-D et le Chapitre cède au chancelier et à ses successeurs son droit de patronage et de présentation du curé à l'évêque. (13 mai 1443).
- Fol. 3 : Acte de cession par le Chapitre cathédral au chancelier Rolin de plusieurs portions de maisons et place à Autun pour l'agrandissement de l'église N-D. (2 septembre 1448).
- Fol. 4 : Bulle du pape Nicolas V confirmant l'érection de l'église N-D en collégiale (22 novembre 1450).
- Fol. 5 : Extraits d'une supplique du chancelier Rolin au pape, et d'une bulle de Nicolas V (31 juillet 1453), relatives à la démolition de maisons attenantes à l'église N-D.
- Fol. 6 : Transaction par laquelle le chancelier Rolin cède au Chapitre de Saint-Lazare tout sa seigneurie de Saizy, moyennant l'abandon des immeubles de ce Chapitre visés dans la précédente supplique (14 mai 1454).
- Fol. 10 : Acte par lequel Nicolas Rolin apporte quelques dérogations à l'obligation de résidence imposée aux prévôts et chanoines par ses statuts insérés dans le décret d'érection de la collégiale :

légende d'un plan non retrouvé de l'église N-D. (1772).

- Fol. 14 : Testament du chancelier Rolin portant, entre autres choses, l'obligation pour ses héritiers d'acquitter 2000fr de rente envers le Chapitre, de bâtir des maisons pour les chanoines et le maître des enfants de chœur et de reconstruire ou réparer certaines parties de l'église (16 janvier 1461/2).
- Fol. 15 : Transaction entre Guigone de Salins, veuve du chancelier, et Guillaume et Antoine Rolin, leurs fils, portant partage de la succession de Nicolas Rolin et réserve à sa veuve de la collation des prébendes et bénéfices du Chapitre pour passer après sa mort à la branche de Beauchamp (27 avril 1462).
- Fol. 31 : transaction entre le prévôt Dufeu et les chanoines relativement à leurs droits et rangs réciproques dans les fondations, bénédictions, messes et divers services de l'église (7 avril 1687).

G2389 : Juridiction : droits curiaux (1291-1770)

- Fol. 1 : Accord entre le Chapitre cathédral d'Autun et le chancelier Rolin au sujet du patronage de l'église N-D (13 mai 1443).
- Fol. 17bis : bulle du pape Nicolas V adressée à l'évêque de Chalon et au doyen de Besançon et ordonnant, à la requête du chancelier Rolin, la démolition de 2 maisons élevées par le Chapitre cathédral d'Autun contre l'église N-D et l'évacuation du cimetière, transformé par celui-ci en marché, pour permettre au chancelier le rétablissement du collatéral droit de l'église, qui tombe en ruine, et la construction d'une chapelle, d'une salle capitulaire et d'une librairie (31 juillet 1453).
- Fol. 1710 : Acte par lequel le chancelier Rolin se charge, pour lui et sa postérité, des réparations de l'église N-D, sous certaines conditions (31 octobre 1459).
- Fol. 31 : autorisation donnée par Jean d'Amboise de faire construire une prison pour l'exercice de la juridiction d Chapitre (24 juillet 1495).

G2390 : Chapitre de Notre-Dame d'Autun

- Fol. 1 : Tableau des fonctions de l'huissier de la collégiale au cours de l'année.
- Fol. 2 : fondation de prières en l'église N-D.
- Fol. 11 : Mémoire descriptif des transformations apportées à l'œuvre de l'église depuis le XV^e s. (XVIII^e s.)

G2391 : Registre d'actes spéciaux au Chapitre de N-D d'Autun (27 avril 1565-18mai 1574)

- Protocole des reconnaissances et différents autres actes des cens et rentes de l'église collégiale N-D d'Autun (de 1564 à 1572).

Les archives de la Société Eduenne des lettres, sciences et Arts d'Autun :

Les différents documents consultés ne disposaient pas de côtes d'archive.

- Fol. 5 : fondation d'un anniversaire pour Damoiselle Jeanne de Gouy (24 juin 1473). Jehan Rolin (1448)
- Décret pour l'acquisition par la Société Eduenne de deux petites maisons pour dégager l'hôtel Rolin à Autun (30 mai 1866).
- Acte de vente de l'hôtel Rolin à la Société Eduenne (24 janvier 1878).
- Titre de dotation et des fonds donnés aux prévôts et chanoines du collège de N-D (31 octobre 1459).
- Acte de vente par Humbert de Maizière à Nicolas De Tholon, chantre dudit Autun et chancelier de Bourgogne (Nicolas Rolin) sur une maison sise à Autun au côté de la porte des Bancs du Chatel d'Autun (4 mars 1384).

Les sources iconographiques :

Bibliothèque Nationale de France :

GED-7016 :

- Plan de la ville d'Autun de 1600 par Julien de Baleure.

GED-2517 :

- Plan de la ville d'Autun de 1850.
- Vue générale d'Autun vers 1600.

EST RESERVE VE-26 (P) :

- Vue de l'église cathédrale d'Autun prise de côté par Jean-Baptiste Lallemand (XVIII^e s.).

- Vue de la ville d'Autun par Jean-Baptiste Lallemant (XVIII^e s.).
- Petite vue d'Autun sur le chemin de Montjeu par Jean-Baptiste Lallemant (XVIII^e s.).
- Vue de la place du campo Mars à Autun par Jean-Baptiste Lallemant (XVIII^e s.).
- Vue des restes de l'ancien théâtre d'Autun par Jean-Baptiste Lallemant (XVIII^e s.).

Les archives départementales de Saône-et-Loire :

Série Fi : documents figurés

2Fi :

- Plan de la ville d'Autun en 1575 par Belleforest.
- Plan de la ville d'Autun (Ancien Régime).
- « Plant & pourtrait de la ville d'Authun » (Ancien Régime).
- Siège d'Autun en 1591, d'après un tableau conservé au musée Rolin (Ancien Régime).
- Plan de la ville (Ancien Régime).

6Fi :

- Cartes postales (entre 1903 et 1950).
- Vues aériennes d'Autun.

15 Fi :

- Vues aériennes (avant 1968).

Série 3P : Cadastre et remembrement

3P :

- Cadastre de 1822.

Les archives départementales de Côte d'Or

Série G : Clergé séculier (avant 1790)

G2390 :

- 3 plans de l'église N-D.

Bibliographie

BIGARNE CH., *Étude historique sur le chancelier Rolin et sur sa famille*, 1860.

COURTEPEE C., *Description générale et particulière du duché de Bourgogne, précédée de l'abrégé historique de cette province*, Tomes 3-7, 1780.

DE FONTENAY H., *Épigraphie autunoise : inscriptions du moyen âge et des temps modernes, pour servir à l'histoire d'Autun*. Tome 1, 1883-1886.

GUILLEMAUT L., *Armoiries et familles nobles de la Bresse louhannaise : armoiries ouvrières, armoiries particulières et de familles*, 1909.

KERVYN DE LETTENHOVE J-B-M-C., *Œuvres de Georges Chastellain*, Tome 4, 1863-1866.

MUNIER J., *Recherches et mémoires servant à l'histoire de l'ancienne ville d'Autun*, 1903.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts, *Mémoires*, 1885.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts, *Mémoires*, 1912.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts, *Mémoires*, Tome LV, fascicule 1, 1987-1990.

II. Mode opératoire de l'intervention

II. 1. Stratégie et implantation des sondages sédimentaires (YL)

II.1.1. Acquisition géophysique

La société Analyse Géophysique Conseil (AGC) a été mandatée par la collectivité pour mener à bien une étude en amont de la phase de diagnostic sédimentaire. Elle a été réalisée sous la direction de Yannick Labaune et la méthode employée consiste en des mesures électromagnétiques par radar de sol ou GPR (Ground Penetrating Radar).

Le levé a été réalisé sur une période de trois jours, du 19 au 21 mars 2019. Le but était de fournir un plan des anomalies du sous-sol, outil d'aide à la décision ayant pour objectif une implantation des sondages sédimentaires la plus efficiente possible, complémentaire aux études d'archive et à notre connaissance de l'environnement archéologique.

La surface de l'étude porte sur les zones non bâties de l'emprise du diagnostic, soit une superficie de l'ordre de 3500 m² comprenant la rue des Bancs, les cours des Hôtels Rolin et Lacomme, la totalité de la place Saint-Louis, les espaces ouverts autour de la prison Panoptique, la place d'Hallencourt (**fig. 36**). En revanche les parcelles situées à l'ouest de la Halle d'Hallencourt, pourtant partie intégrante du projet, n'ont pas pu être prospectées car elles étaient alors occupées par des constructions qui n'ont été démolies qu'en février 2021.

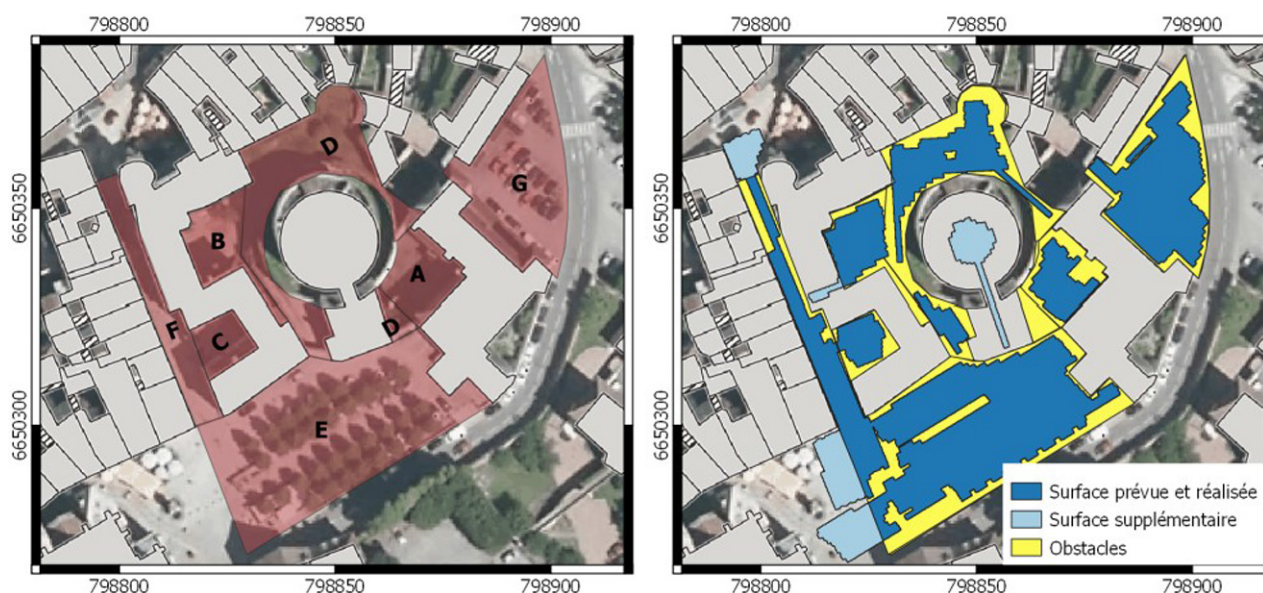


Fig. 36. Rappel des secteurs d'étude, à gauche, et surface effective prospectée, à droite.
Analyse GC.

Le rapport d'intervention géophysique est présenté in extenso dans l'**annexe 3.10**.

Ce paragraphe propose un bilan synthétique des anomalies détectées dans les emprises correspondant à nos différentes tranches d'interventions sédimentaires (**fig. 37**).

Tranche 1 « jardin prison Panoptique »

A l'ouest de la zone prospectée, dans l'espace compris entre la « maison du gardien de la prison », le mur de clôture circulaire de la prison et l'Hôtel Lacomme, les résultats indiquent que le « sous-sol est encombré dès 0,50 m de profondeur » indiquant la présence possible de bâti assez dense à très faible profondeur d'enfouissement. Deux hétérogénéités (**Pr5** et **Pr6**) ont été distinguées qui pourraient correspondre à des maçonneries, dont l'une clairement polygonale (**rapport d'intervention géophysique**, p. 19) (**fig. 38**).

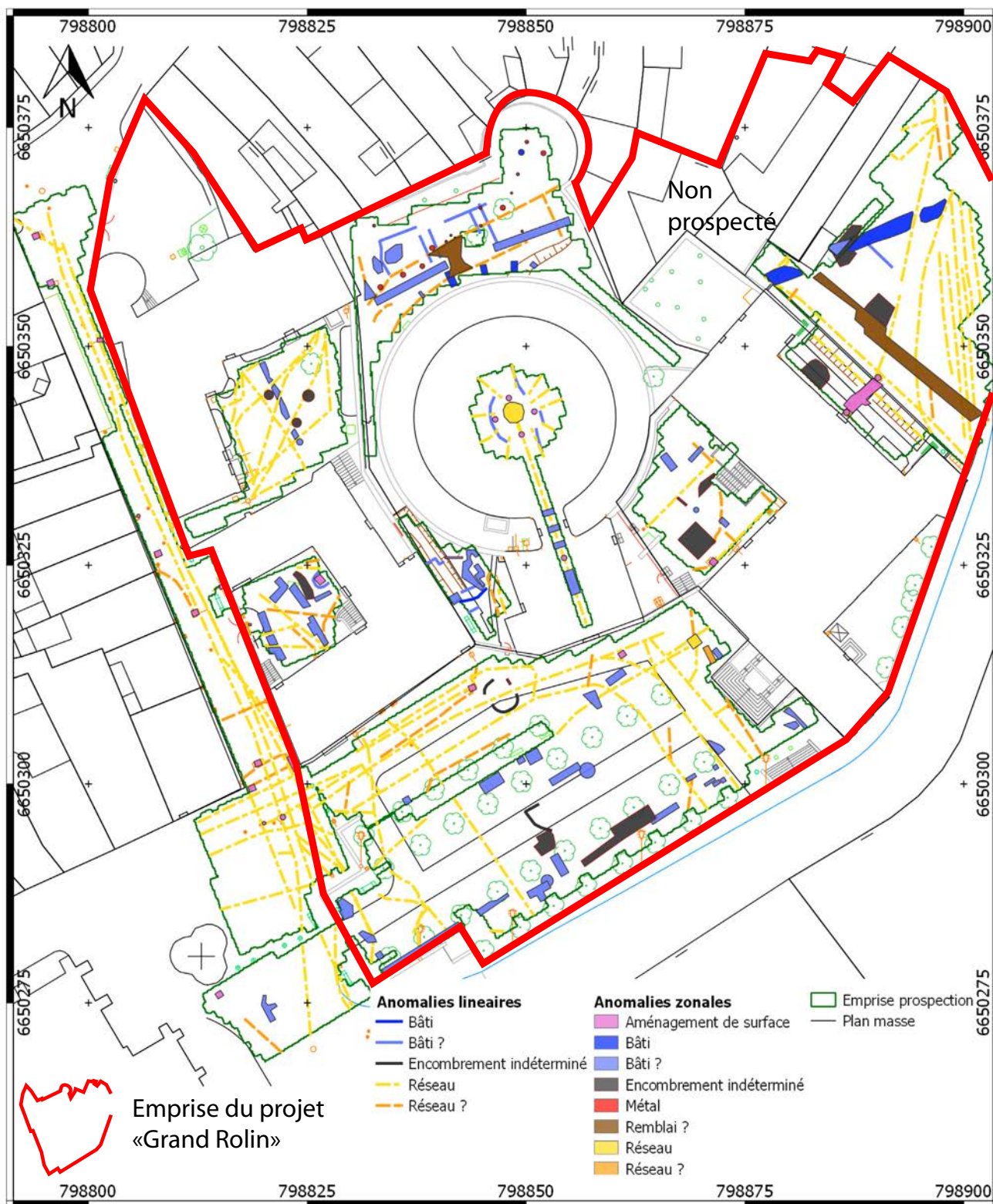


Fig. 37. Plan de synthèse des anomalies géophysiques et emprise du projet Grand Rolin.

DAO Y. Labaune d'après un document Analyse GC

Au nord de la zone prospectée, entre la prison et la courtine médiévale, la présence de probable bâti a été également détectée. Il s'agit en premier lieu d'un groupe d'hétérogénéités détecté tout le long du mur d'enceinte circulaire de la prison noté **Pr7** et interprété comme de possibles contreforts (**rapport d'intervention géophysique**, p. 23).

Au contact de ces fondations Pr7 deux tronçons alignés d'environ 0,90 m de large, notés Pr 8 ont été détectés, interprétés comme de possibles murs (**rapport d'intervention géophysique**, p. 23) (fig. 39).

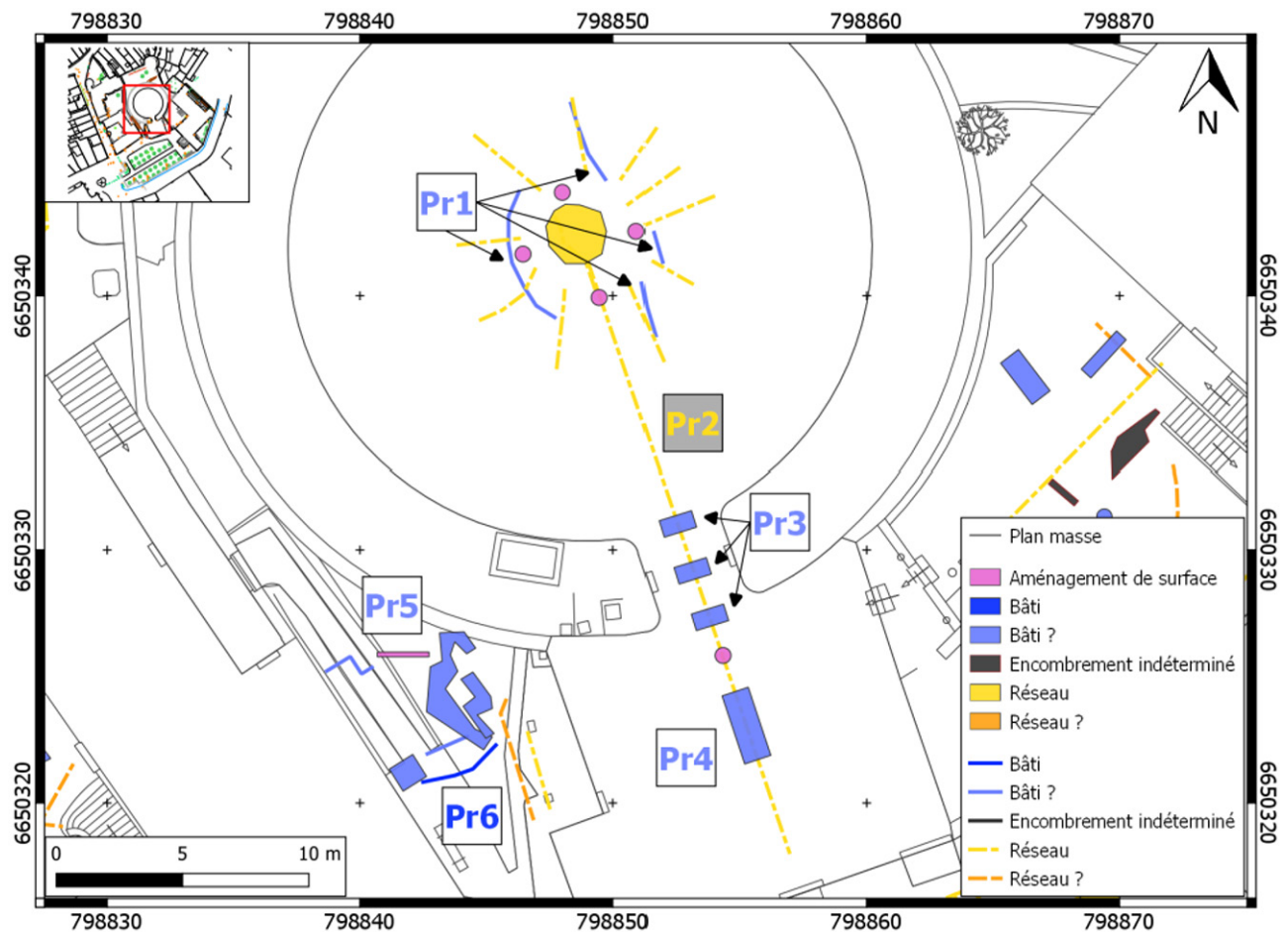


Fig. 38. Prospection géophysique réalisée dans l'espace interstitiel à l'est de la prison (en bas à gauche).
Analyse GC.

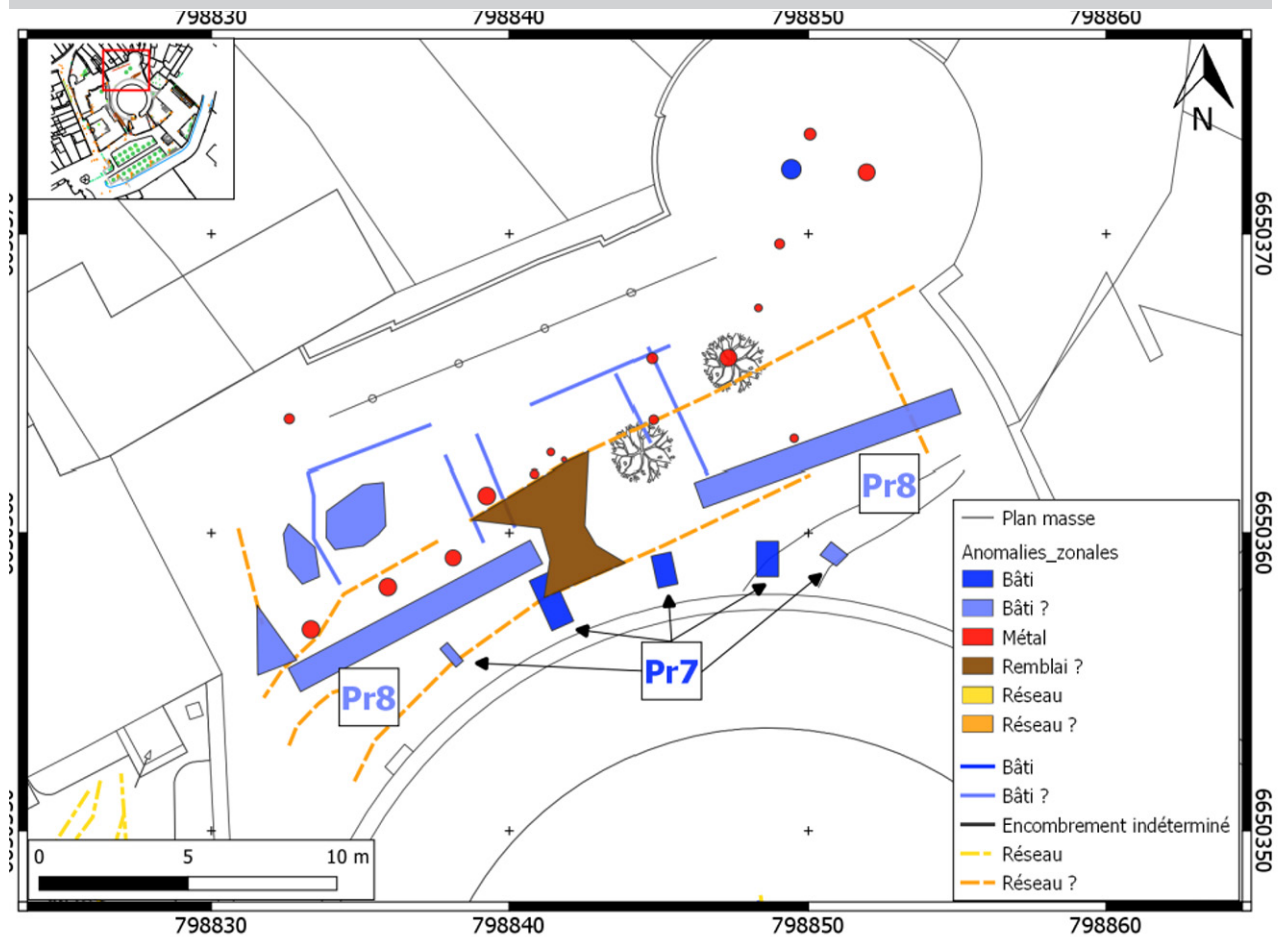


Fig. 39. Prospection géophysique réalisée au nord de la prison, dans l'espace entre le mur périmétral et le rempart d'origine médiévale.
Analyse GC.

La bande de terrain comprise entre le tracé de **Pr8** et le mur d'enceinte médiéval présente des contrastes linéaires peu lisibles qui paraissent fonctionner avec Pr8, les anomalies sont nombreuses en profondeur mais sans organisation claire (**rapport d'intervention géophysique**, p. 23).

Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique »

Dans ce secteur, le sous-sol a été assez difficile à ausculter (**rapport d'intervention géophysique**, p. 21) (**fig. 40**).

Quelques contrastes quadrangulaires dans l'angle nord-est de la parcelle, notés **J1**, témoignent de l'existence de bâti dont l'organisation est difficile à préciser mais globalement orienté suivant un axe nord-ouest-sud-est. Du bâti plutôt profond (plus de 2 mètres sous le sol actuel) a été repéré au centre de la parcelle, il est noté **J2**. L'élément le plus saillant est une anomalie notée **J3** de forme quasiment carrée également et de trois mètres de côté, orientée suivant un axe nord-ouest-sud-est. Superficiellement cette anomalie hétérogène regroupe plusieurs éléments distincts. Plus en profondeur l'anomalie devient « une seule zone unie ».

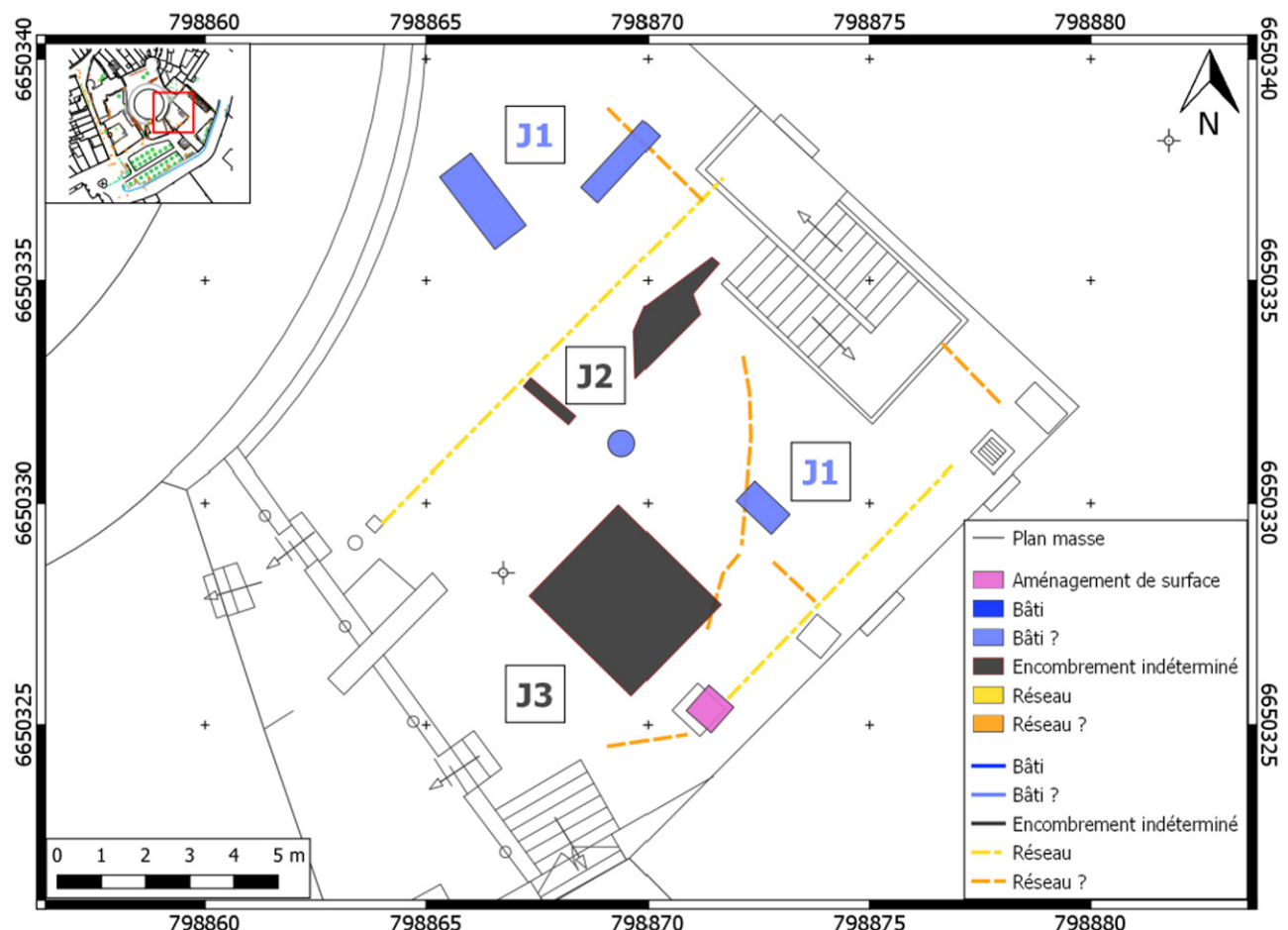


Fig. 40. Prospection géophysique réalisée au sud-est de la prison, dans l'espace interstitiel entre maison du gardien et ancien palais de Justice.

Analyse GC.

Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »

Il n'y a pas eu de prospections à cet endroit.

Tranche 4 « cour Hôtel Rolin » (fig. 41)

Les hétérogénéités repérées dans le sous-sol sont peu nombreuses (**rapport d'intervention géophysique**, p. 19).

La seule entité pouvant correspondre à un massif bâti, noté **R1**, correspond à un probable mur d'environ 70 cm de large, d'orientation nord-ouest/sud-est, imagée au centre de la cour. Visible jusqu'à environ 1 m de profondeur, ce mur serait conservé sur environ 50 cm de hauteur.

Trois anomalies de géométrie approximativement circulaire : **R2** à l'est apparaît directement sous un réseau, **R3** et **R4** apparaissent plus profondément en limite d'acquisition.

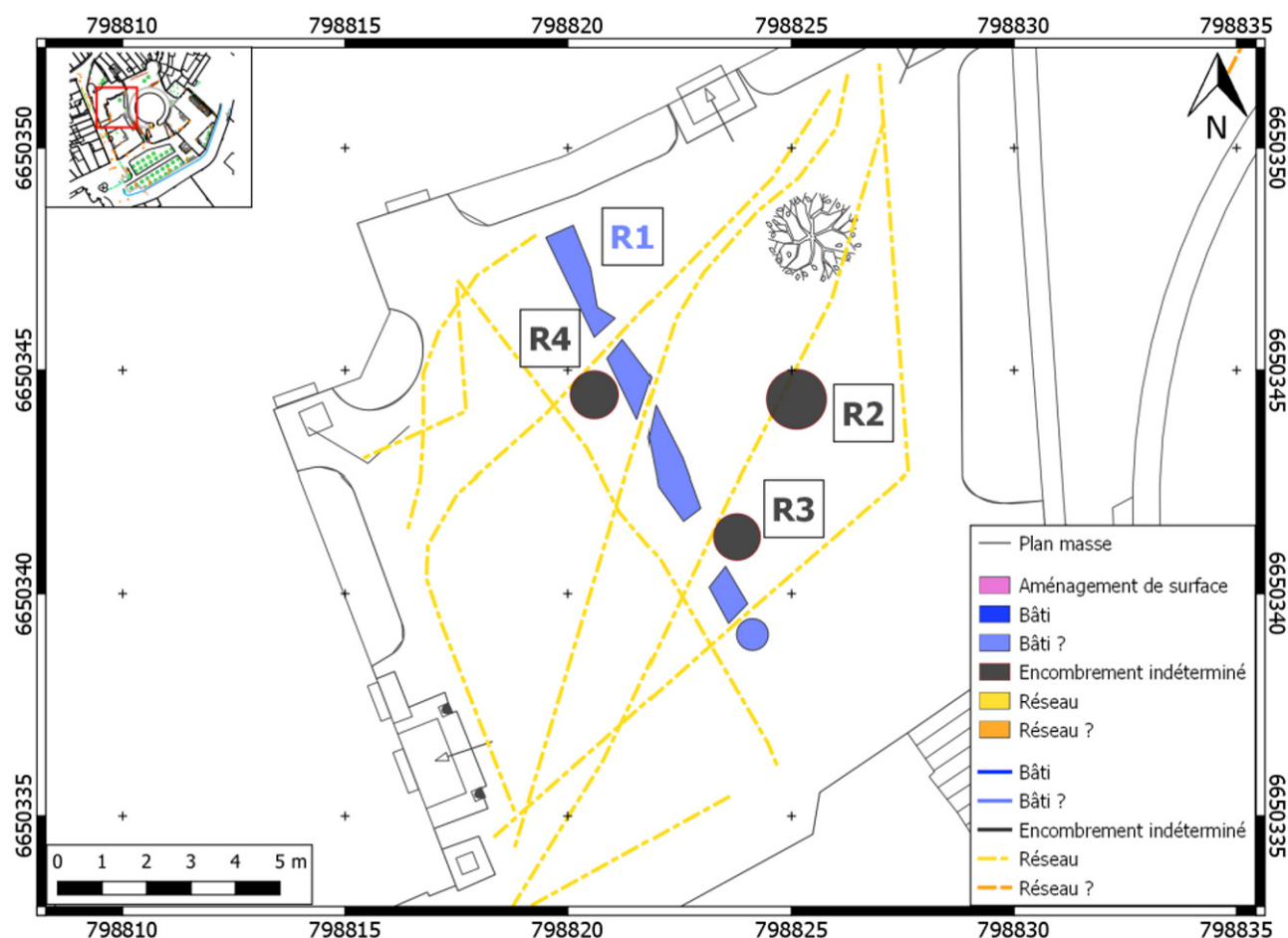


Fig. 41. Prospection géophysique réalisée dans la cour de l'hôtel Rolin.
Analyse GC.

Tranche 5 « place Saint-Louis » (fig. 42)

Le rapport de prospection (**rapport d'intervention géophysique**, p. 11-13) a détecté un ensemble important de réseaux enterrés principalement situés sous les espaces de circulation du parking (ils sont notés **P1**).

Au sud-ouest, notées **P2**, les anomalies témoignant de la présence de bâti sont profondément enfouies et apparaissent autour d'1,5 m environ de profondeur. Elles forment une ligne orientée nord-est-est / sud-ouest-ouest que l'on suit sur une dizaine de mètres avant de former un angle droit au niveau de l'entrée du parking. Elles se prolongent en direction du Palais de Justice dans le même alignement sous la forme de l'anomalie **P3**, également classée en bâti, mais qui est plus superficielle (70 cm de profondeur). Toujours dans le même alignement, on relève la présence d'une anomalie zonale sous forme peut être d'un remblai différencié présent entre 50 cm et 1 m de profondeur et noté **P4**.

Au centre de la place, des anomalies quadrangulaires, ponctuelles et notées **P5**, ont été interprétées comme des « massifs » profondément ancrés à plus de 2 m de profondeur.

Des contrastes plus ténus notés **P6** ont été vus à l'est de **P5**, ils apparaissent au-delà d'un mètre de profondeur.

Les quelques anomalies zonales révélées dans la moitié orientale de la place sont de plus petites dimensions et à des profondeurs très variables. Elles sont désorganisées mais un groupe, noté **P7**, s'aligne lui aussi dans le prolongement des anomalies **P2** et **P3**.

Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »

Il n'y a pas eu de prospections à cet endroit (prospections réalisées au rez-de-chaussée mais pas en R-1).

Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour »

Il n'y a pas eu de prospections à cet endroit.

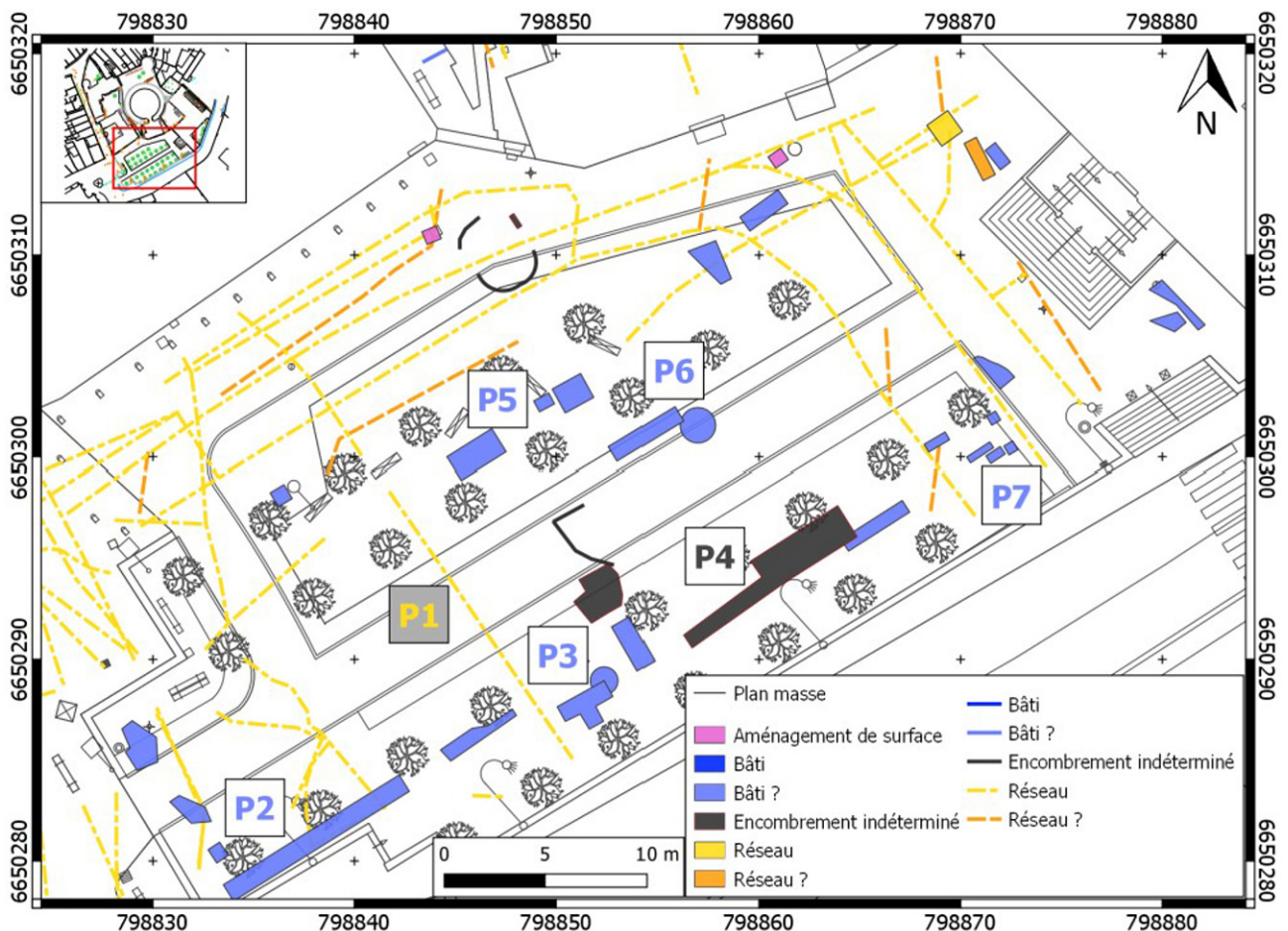


Fig. 42. Prospection géophysique réalisée place Saint-Louis.
Analyse GC.

Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » (fig. 43)

C'est un secteur très complexe à interpréter (**rapport d'intervention géophysique**, p. 13-15) : la superficie prospectée est faible et nuit à la bonne perception du bâti qui a été détecté, le sous-sol est très hétérogène dès sa surface (- 30 cm) et enfin bâtis et réseaux paraissent fortement intriqués et se situent sensiblement à la même altitude.

Deux solides maçonneries d'environ 90 cm à 1 m de largeur, globalement parallèles et distantes de 4 m, respectivement notées **L1** et **L2**, traversent la cour selon un axe comparable à celui de la rue des Bancs. Elles apparaissent entre 30 cm (**L2**) et 60 cm (**L1**) de profondeur.

Ces deux maçonneries semblent fermées au nord par une troisième maçonnerie **L3** de dimensions sensiblement analogues à **L1** et **L2**. Une maçonnerie **L6** également de 90 cm d'épaisseur semble venir jouxter **L2** au nord-est, elle apparaît profondément (entre 1 et 2 m).

Une anomalie zonale **L4** interprétée comme un regard scellant une cavité apparaissant directement sous le gravier a été détectée dans l'angle nord-est de la cour. Au sud de **L4** une zone bouleversée a été mise en évidence (**L5**).

Tranche 9 « caves hôtel Rolin – expertise du bâti »

Il n'y a pas eu de prospections à cet endroit.

Tranche 10 « inventaire des espaces bâtis concernés par le projet »

Il n'y a pas eu de prospections à l'intérieur du bâti.

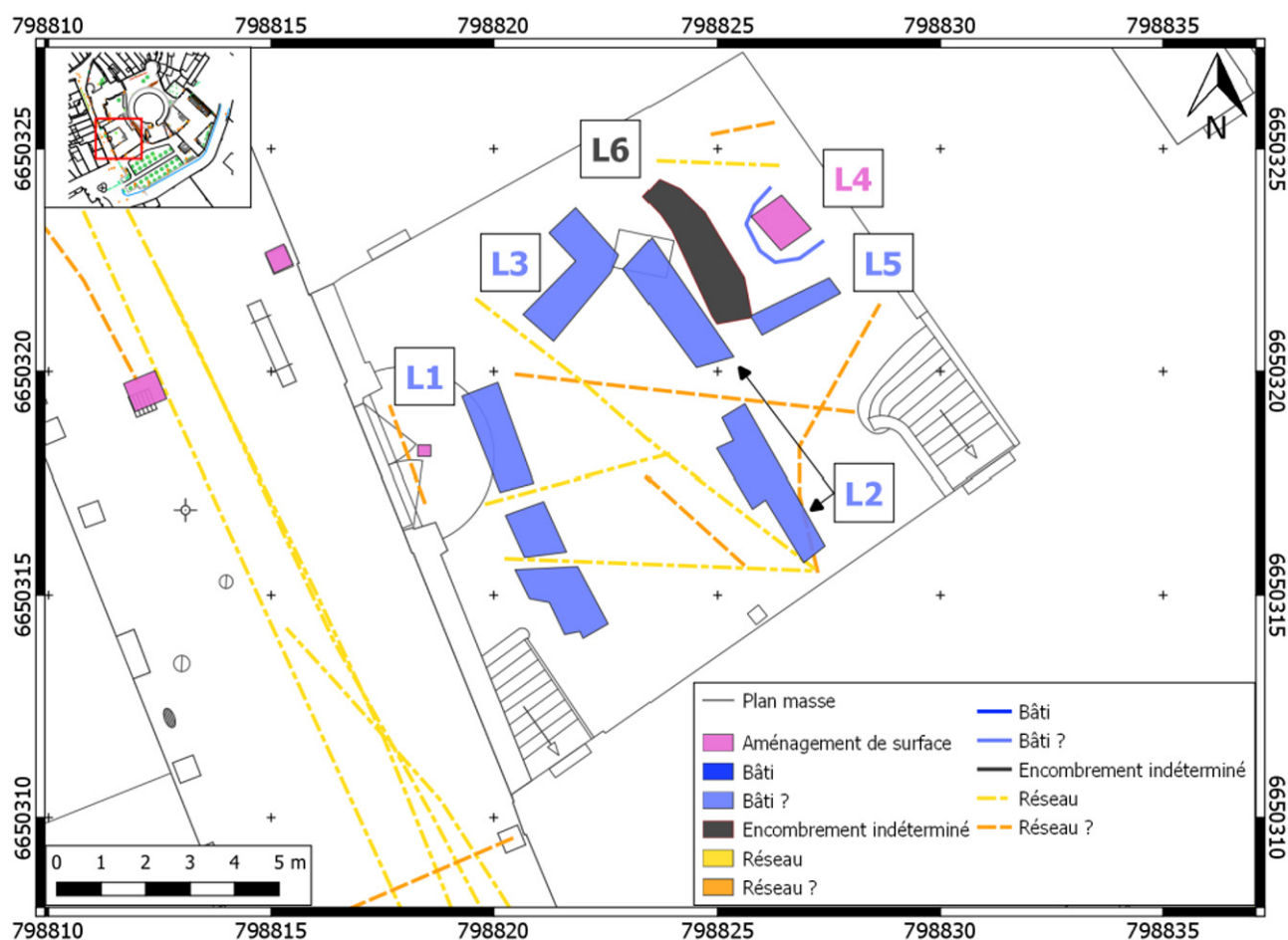


Fig. 43. Prospection géophysique réalisée cour Lacomme.
Analyse GC.

Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » (fig. 44)

Il n'y a pas eu de prospections à l'intérieur du bâti. En revanche la place d'Hallencourt / parking et le talus enherbé en façade nord-est du Palais de Justice ont bénéficié d'une prospection (**rapport d'intervention géophysique**, p. 23-24).

De nombreux réseaux ont été détectés, en façade du Palais de Justice (**H1**) et à l'est de la place, ils sont globalement disposés parallèlement à la rue du chanoine Trinquet (**H2** et **H3**).

Un puissant mur **H4** de plus de 1,50 m d'épaisseur traverserait la place selon une orientation nord-est-sud-ouest, depuis l'angle nord du Palais de Justice jusqu'à l'entrée de la rue Bouteiller. Il est superficiel à l'est et plus profond à l'ouest suggérant un plan initialement horizontal et une troncature possible lors de la mise en place de la place d'Hallencourt qui possède un pendage très accentué. Une telle largeur de maçonnerie interrompt et invite à y voir un dispositif de type fortification.

En façade orientale du Palais de Justice une entité rectangulaire à 1,50 m de profondeur a été interprétée comme une possible pièce en sous-sol (**H5**). Dans son prolongement, au centre du parking, une anomalie **H6** de même largeur affiche un plan horizontal, apparaît sous le sol actuel et mesure une faible épaisseur.

Enfin un élément bâti **H7** apparaît sous **H4** à plus de 2 m de profondeur en façade de la Hall d'Hallencourt. Il est difficile de savoir si **H4** et **H7** sont distincts et des aménagements successifs ou bien s'il s'agit d'une seule et même structure très profondément ancrée.

II.1.2. Choix d'implantation des sondages sédimentaires et modalités techniques d'intervention (voir supra, fig. 5)

D'une manière générale, le choix a été fait de ne pas multiplier le nombre de sondages de petites dimensions, dont les résultats sont difficiles à interpréter, mais d'ouvrir autant que possible des fenêtres élargies dans les secteurs ouverts, favorisant ainsi une meilleure lecture en plan des vestiges.

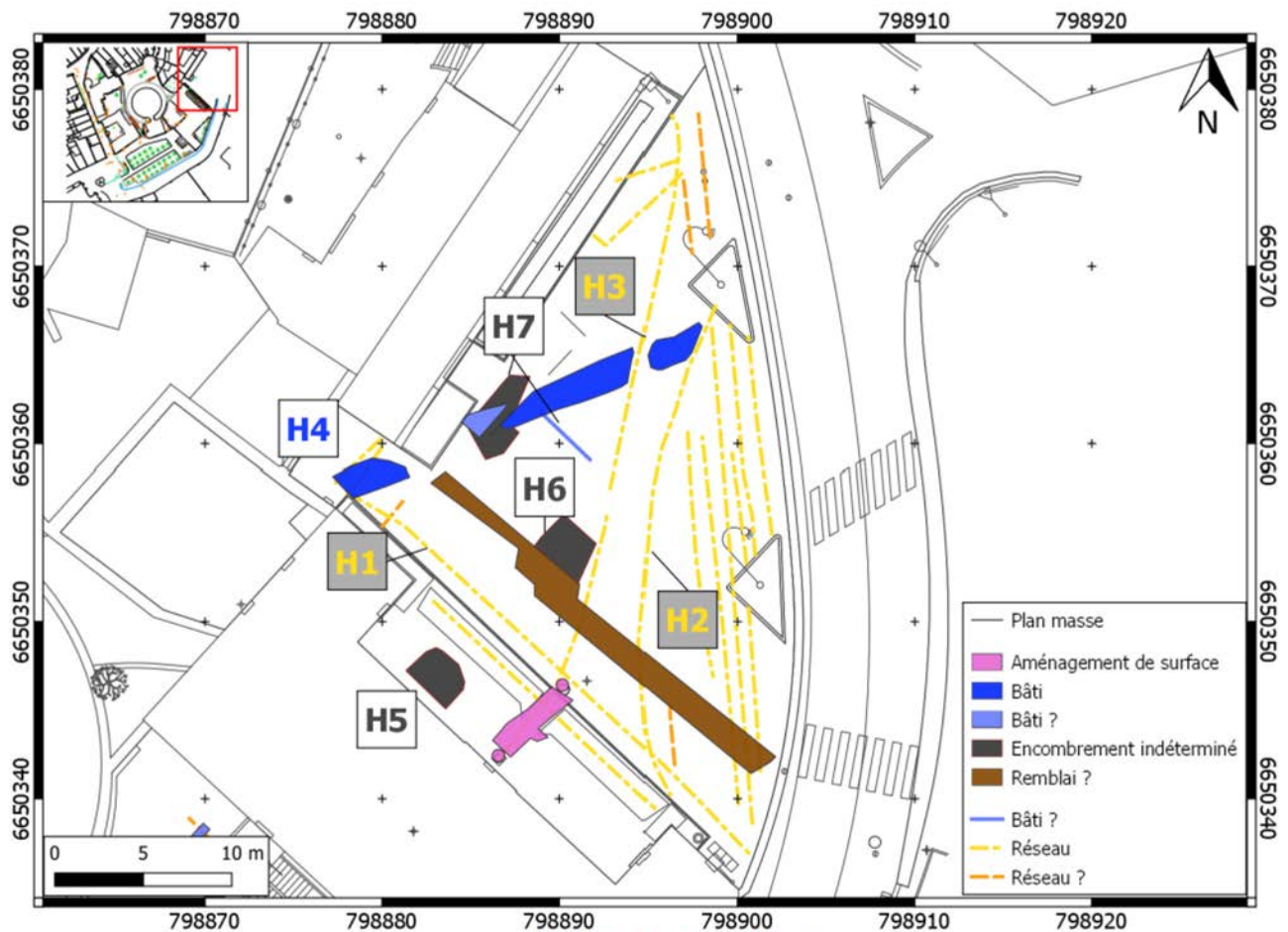


Fig. 44. Prospection géophysique réalisée place d'Hallencourt et en façade du palais de Justice.
Analyse GC.

L'emprise même des sondages a été choisie en prenant principalement en compte deux paramètres :

- la vérification d'un ensemble d'hypothèses issues de la connaissance actuelle de l'environnement archéologique, en particulier le tracé présumé de l'enceinte tardo-antique, l'emprise présumée du bâtiment médiéval appelé « le Donjon », l'emprise présumée d'un ensemble de maison médiévales détruites préalablement à la construction de l'Hôtel Rolin mais aussi de la prison Panoptique, l'emplacement présumé de l'église Notre Dame du Châtel.
- le résultat des prospections géophysiques montrant un ensemble d'anomalies, en particulier celles interprétées comme du bâti qui tendent potentiellement à infirmer ou confirmer les hypothèses précédemment évoquées.

L'objectif a été ensuite évidemment, pour chaque sondage, d'accéder à la stratigraphie et d'en caractériser la puissance. Les sondages profonds ont été sécurisés en pratiquant des excavations en paliers successifs d'une hauteur maximale de 1,30 m. L'usage du blindage a été proscrit, ne permettant que très difficilement une lecture de la stratigraphie.

Les sondages ont été ouverts mécaniquement dans les espaces extérieurs et rebouchés à l'issue de l'intervention par les déblais issus des excavations, un film géotextile ayant été systématiquement déposés sur le fond de fouille dans le but de protéger les vestiges.

Les sondages ont été ouverts manuellement à l'intérieur des espaces bâtis. Ils n'ont pas été rebouchés à l'issue de l'intervention.

Tranche 1 « jardin prison Panoptique »

Pour la réalisation de cette tranche, en l'absence d'ouverture suffisamment large entre ces terrains et la place Saint-Louis, une grue a été mobilisée afin de faire entrer les engins mécaniques depuis l'extérieur (une pelle mécanique à chenille de 6 tonnes équipée d'un godet lisse, un sambron) (**fig. 45 et 46**).



Fig. 45. Grue en action, mobilisée pour faire entrer les engins à l'intérieur de la parcelle.
Cliché Yannick Labaune



Fig. 46. Moyens mis en œuvre dans un espace particulièrement contraint, ici l'étroit passage entre le mur de clôture de l'hôtel Rolin et le mur périmétral de la prison panoptique.
Cliché Yannick Labaune

Un ensemble de six sondages a été réalisé. Les déblais ont été stockés sous forme d'un cordon le long de la fortification médiévale et dans l'emprise de la grosse tour d'angle circulaire au nord-est de la parcelle. (**fig. 47**)

La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 11 jours ouvrés, du 8 au 22 **septembre 2020**.

Le **sondage 1 (fig. 48 et 49)** a été implanté à l'emplacement des anomalies géophysiques **Pr5** et **Pr6** suggérant la présence d'un bâti dense, secteur situé dans l'emprise d'une maison canoniale représentée sur le cadastre de 1822, rasée à l'occasion de la construction de la prison Panoptique. Vers l'est, son extension a été limitée par le tracé d'un réseau enterré (récupération du pluvial en provenance de la toiture provisoire de la Prison panoptique).

La densité des vestiges, et l'exiguïté de l'espace concerné cerné de toutes part par des maçonneries en élévation, n'a pas permis de mener un sondage permettant d'atteindre le substrat. Il atteint au plus profond 2,25 m.

Les **sondages 3 à 5 (fig. 50 et 51)** ont été ouverts assez largement dans l'espace compris entre le mur périphérique circulaire entourant la prison et l'enceinte médiévale. Ils démarrent tous trois à l'aplomb même du mur de la prison afin de caractériser les anomalies géophysiques notées **Pr7** et interprétés comme de possibles contreforts.

Ils se dirigent en direction du mur de fortification. Une distance d'au minimum 5 mètres entre la fin du sondage et la courtine a été respectée afin de ne pas déstabiliser l'ouvrage défensif au moment du décompactage des terrains. L'objectif étant de caractériser en plan un ensemble d'anomalies géophysiques notées **Pr8** évoquant l'existence d'un bâti dans le prolongement de l'aile nord de l'Hôtel Rolin.



Fig. 47. Difficile gestion des déblais dans un secteur exigu où l'évacuation est impossible.
Cliché Com'air.



Fig. 48. Vue aérienne du sondage 1 réalisé dans un espace très contraint.
Cliché Com'air.

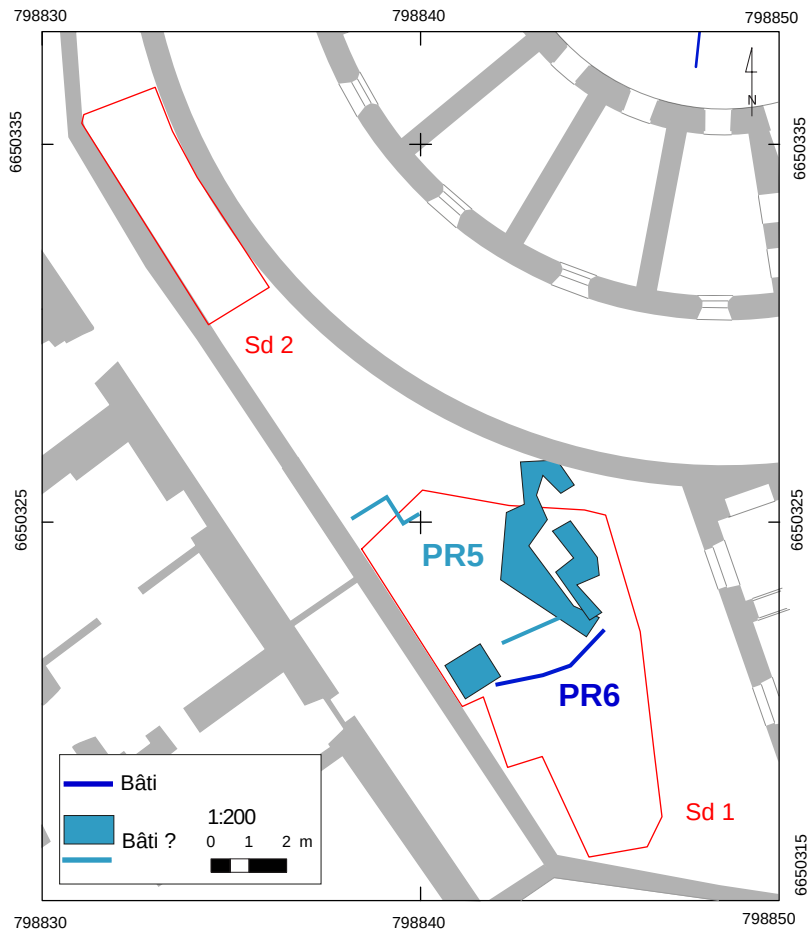


Fig. 49. Implantation du sondage 1 à l'emplacement des anomalies PR5 et PR6.
DAO A. Tisserand

Le **sondage 4**, le plus profond des sondages 3 à 5, n'a malheureusement pas permis d'atteindre le substrat à la profondeur de 3,50 m.



Fig. 50. Vue générale des sondages 3 à 5 réalisés à l'aplomb du mur périmétral de la prison panoptique.
Cliché Y. Labaune.

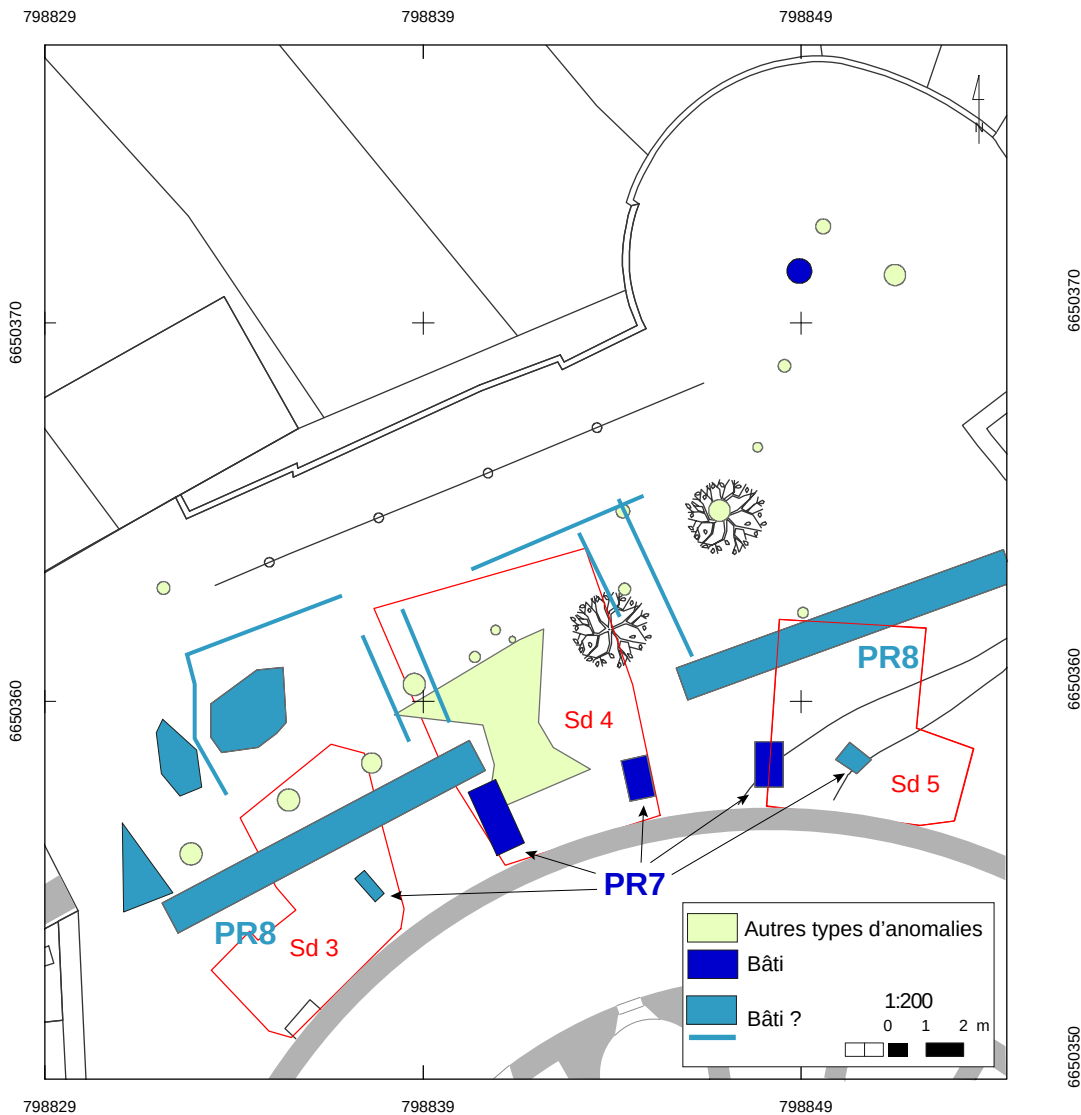


Fig. 51. Implantation des sondages 3, 4 et 5 à l'emplacement des anomalies PR7 et PR8.
DAO A.Tisserand

Le **sondage 6** a été ouvert dans un espace très contraint, à l'aplomb d'un mur de soutènement supposé appartenir au système de fortification médiéval, à un endroit où la courtine supposée paraît engobée dans le bâti actuel du Palais de Justice. L'objectif étant de vérifier d'une part s'il s'agit bien d'un tronçon de courtine et d'en préciser la chronologie et d'autre part bien entendu d'obtenir des informations chrono-stratigraphiques et si possible l'apparition du substrat.

Le sondage n'a malheureusement pas permis d'atteindre le substrat à la profondeur de 2,90 m.

A l'issue de l'opération, les vestiges structurés ont été protégés par une couche de géotextile. Puis tous les sondages ont été rebouchés avec les déblais, sans compactage pour les sondages 1, 2 et 6 ; avec compactage à la plaque vibrante pour les sondages 3 à 5 (sondages profonds menés contre le mur périphérique circulaire de la prison) pour éviter la stagnation d'eau en période pluvieuse.

Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique »

Une ouverture provisoire a été pratiquée dans le mur de clôture séparant cet espace ouvert de la place Saint-Louis afin de faire entrer les engins (**fig. 52**).

Un empierrement servant de rampe d'accès dans l'espace à sonder et permettant aux engins de s'affranchir

du dénivelé de l'ordre de 1,50 mètre entre la place Saint-Louis et cette cour intérieure située en contrebas, a malheureusement oblitéré une zone d'une vingtaine de mètres carrés potentiellement accessibles sur le tracé supposé de l'enceinte tardo-antique.



Fig. 52. Vue générale de l'ouverture et de la rampe réalisées afin de faire entrer les engins lors du diagnostic sédimentaire.
Cliché Y. Labaune.

Le dallage et les maçonneries liés au fonctionnement de la prison (cour des prisonniers) ont été déposés en amont de notre intervention (**fig. 53**).



Fig. 53. Vue générale du dallage de la cour des prisonniers, de la maçonnerie et de la grille en fer forgé séparant la cour du pavillon du gardien, avant dépose.
Cliché Y. Labaune.

L'ouverture des sondages a été réalisée au moyen d'une pelle mécanique à pneus de 20 tonnes équipée d'un godet lisse. Les déblais ont été évacués par camion benne 8x4 dans un lieu de stockage provisoire, le temps de la phase terrain.

Cette phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 12 jours ouvrés, du 23 septembre au 8 octobre 2020 (fig. 54).



Fig. 54. Vue aérienne de l'intervention menée lors de la tranche 2.
Cliché Com'air

Afin de faciliter la vision en plan des structures il a été décidé d'ouvrir deux larges fenêtres à l'intérieur de la cour et de laisser un passage entre ces deux dernières.

Le **sondage 7** a été ouvert dans l'angle nord-ouest de la cour, en limite même du mur périphérique de la Prison panoptique, dans l'emprise de la maison canoniale démolie à l'occasion de la construction de l'édifice carcéral connu par les archives et notamment le cadastre de 1822. A cet endroit la géophysique laissait envisager la présence d'un bâti globalement orienté suivant un axe nord-ouest-sud-est et dont l'organisation était difficile à préciser. Il a été mené au maximum vers l'ouest, jusqu'au tracé présumé de l'enceinte tardo-antique. La présence d'un ensemble de caves non comblées dont seul les *extrados* apparaissaient au moment du décapage, n'a pas permis de réaliser des sondages profonds pour des raisons évidentes de sécurité.

Le **sondage 8**, quant à lui, a été ouvert au sud-est de la cour à l'emplacement d'une grosse anomalie notée **J3 (fig. 55)** de forme quasiment carrée de trois mètres de côté, orientée suivant un axe nord-ouest-sud-est, évoquant une forme bâtie très profondément ancrée dans le sous-sol. La proximité du tracé présumé de l'enceinte tardo-antique suggérait d'avoir peut-être affaire à la fortification. Nous avons tenté d'atteindre les niveaux les plus profonds par paliers successifs et le sondage a été stoppé à la profondeur de 2,70 m sans avoir pu mettre au jour le substrat.

L'expertise de cette zone a été complétée par un sondage très ponctuel, le **sondage 9 (fig. 56)**, mené en façade occidentale de l'aile du Palais de Justice donnant sur cette cour. L'objectif étant de vérifier si cette façade ne prenait pas appui sur le tracé de la fortification médiévale, un tracé qui se révèle flou dans ce secteur dans l'état actuel de nos connaissances.

A l'issue de l'opération, les vestiges structurés ont été protégés par une couche de géotextile. Puis tous les sondages ont été rebouchés avec les déblais, sans compactage. Un soin a été porté à ne pas surcharger les secteurs du sondage 7 recelant des espaces souterrains non comblés.

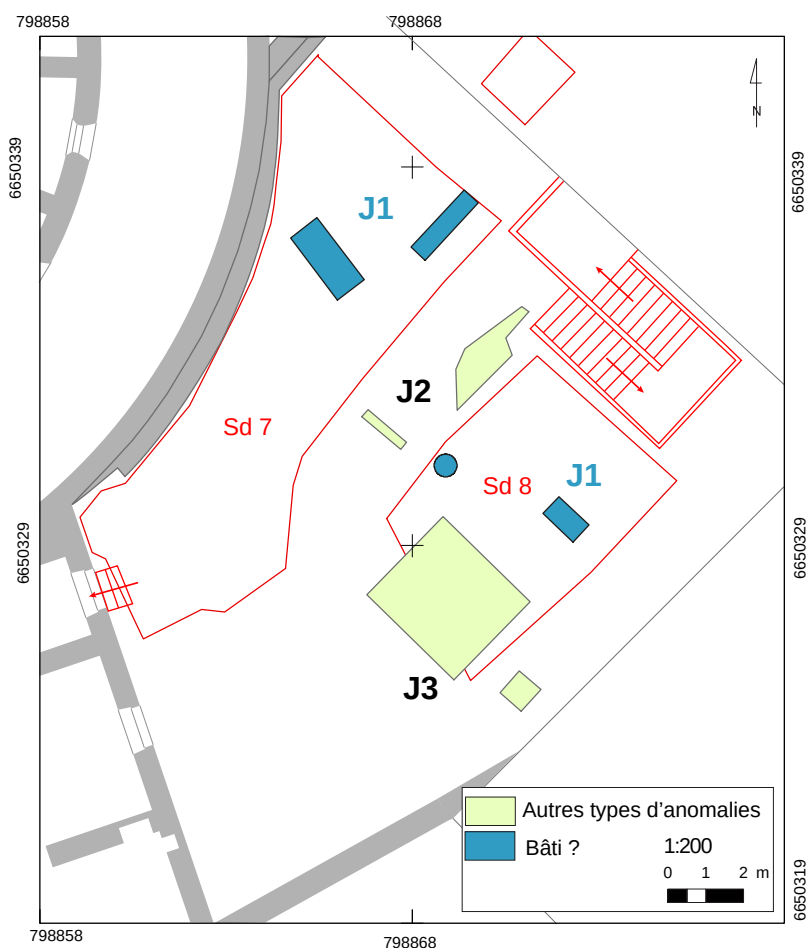


Fig. 55. Implantation des sondages 7 et 8 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.
DAO A. Tisserand



Fig. 56. Vue générale du sondage 9.
Cliché T. Dessolin.

Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »

Un ensemble de trois sondages a été ouvert manuellement à l'intérieur de cette cave. Les déblais ont été évacués manuellement au fur et à mesure, au seau, par l'escalier d'accès, en direction d'une benne déposée rue des Bancs, puis transférés à la décharge au moyen d'un camion. Plusieurs rotations ont été nécessaires pour évacuer l'intégralité des déblais (**fig. 57 et 58**).

La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 7 jours ouvrés, en deux phases distinctes compte tenu des impératifs de fonctionnement du musée Rolin, soit entre le 12 et 16 octobre, puis les 5 et 6 novembre



Fig. 57. Escalier utilisé pour évacuer les déblais.

Cliché Y. Labaune



Fig. 58. Benne déposée devant l'entrée de la cave permettant stockage et évacuation des déblais.

Cliché Y. Labaune

2020. En effet, du 2 au 4 novembre il a fallu réaliser en urgence la tranche 4 afin de ne pas entraver le bon déroulement de la mise en place d'une exposition temporaire.

Le **sondage 10** a été mené au pied des maçonneries nord, est et sud, dans le but de retrouver le sol originel de la cave et l'aspect des élévations masquées par un rehaussement massif du niveau de circulation.

Le **sondage 11** a été mené au pied de la pile centrale, pour les mêmes raisons que précédemment, dans le but de mettre au jour la base et les niveaux de circulation contemporains.

Le **sondage 12** a été ouvert au pied de la maçonnerie ouest liée à l'alignement en 1821 de la façade donnant sur la rue des Bancs, dans le but de retrouver le sol originel de la cave et l'aspect des élévations masquées par un rehaussement massif du niveau de circulation.

A l'issue de l'opération, les sondages ont été laissés ouverts.

Tranche 4 « cour Hôtel Rolin »

L'ouverture a été réalisée au moyen d'une pelle mécanique à pneus de 6 tonnes équipée d'un godet lisse. Les déblais ont été évacués au fur et à mesure au moyen d'un sambron et stockés provisoirement dans l'espace « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique » précédemment diagnostiqué lors de la tranche 2. (fig. 59 et 60)



Fig. 59. Moyens mécaniques mis en œuvre dans un espace très contraint.

Cliché Y. Labaune



Fig. 60. Moyens mécaniques mis en œuvre dans un espace très contraint.

Cliché Y. Labaune

Les délais d'intervention ont été très contraints par le calendrier du Musée Rolin et l'installation d'une exposition temporaire, la cour devant être utilisée pour acheminer les œuvres. La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 3 jours ouvrés, du 2 au 4 novembre 2020.

Une seule fenêtre a été ouverte, le **sondage 13 (fig. 61)**.

Au sud, il a été choisi de le faire démarrer à l'aplomb de la façade septentrionale de l'Hôtel Lacomme donnant sur la cour Rolin, pour vérifier si cette façade prend bel et bien appui sur le tracé de l'enceinte tardo-antique comme envisagé hypothétiquement par les chercheurs ayant récemment travaillé sur la question.

La fenêtre s'est poursuivie vers le nord, en permettant de dégager la maçonnerie reconnue au niveau de l'anomalie géophysique **R1** sur une bonne partie de son linéaire, et de mettre en évidence l'anomalie circulaire **R2**.

A l'issue de l'opération, les vestiges structurés ont été protégés par une couche de géotextile. Puis tout le sondage a été rebouché avec les déblais, sans compactage.

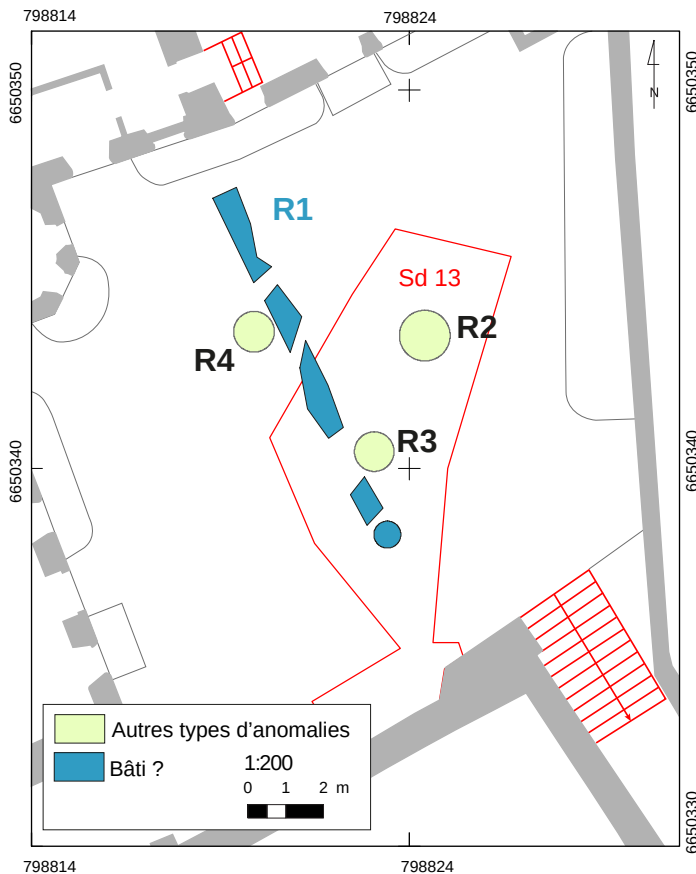


Fig. 61. Implantation du sondage 13 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.

DAO A.Tisserand

Tranche 5 « place Saint-Louis »

La dépose du pavage, à l'emplacement des sondages, a été réalisée en amont de notre intervention (**fig. 62**).



Fig. 62. Vue générale de la zone, pavage déposé et sondages implantés en amont au tachéomètre en fonction des attendus scientifiques.

Cliché Yannick Labaune.

L'ouverture de deux sondages (**fig. 63**) a été réalisée au moyen d'une pelle mécanique à pneus de 13 tonnes équipée d'un godet lisse. Les déblais ont été évacués au fur et à mesure au moyen d'un sambron et stockés provisoirement dans l'espace « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique » précédemment diagnostiqué lors de la tranche 2.

La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 15 jours ouvrés, du 16 novembre au 4 décembre 2020.



Fig. 63. Vue générale des deux sondages réalisés dans leur environnement (cathédrale Saint-Lazare et groupe épiscopal primitif).

Cliché Yannick Labaune.



Fig. 64. Implantation des sondages 14 et 15 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.

DAO A. Tisserand

L'intégralité de la surface place Saint-Louis était couverte par la prescription de diagnostic. Toutefois, en concertation avec le Service Régional de l'Archéologie, il a été choisi de ne pas ouvrir de sondages dans la moitié occidentale de la place Saint-Louis et de se concentrer plutôt sur la partie orientale de cet espace, dans l'axe de la prison et de la future entrée du complexe muséal ; cela pour deux raisons :

- Pour la partie occidentale nous avons quelques données archéologiques issues d'une opération réalisée par le SAVA en décembre 2003 dans le cadre de l'accompagnement archéologique de la requalification des abords de la cathédrale Saint-Lazare par F. Didier (ACMH),
- La partie orientale de la place, à la vue du projet, semblait potentiellement plus impactée par les futurs travaux.

Il a ainsi été choisi d'ouvrir deux larges fenêtres dans l'espace oriental de la place Saint-Louis. Leur emprise n'a pas forcément été dictée par le résultat de la prospection géophysique, assez décevante dans ce secteur, mais en fonction de l'espace disponible dans un secteur densément planté d'arbres et de la localisation de l'église Notre Dame du Châtel qui s'élevait sur cette place au XVIII^e s. Nous disposions au moment du diagnostic d'une proposition de calage du plan de l'édifice religieux du XVIII^e s. sur le cadastre actuel (un calage qui, nous le verrons, a été affinée en fonction des résultats de l'opération) (**fig. 64**) :

Le **sondage 14** a été ouvert dans l'objectif d'une part de caractériser les vestiges du cimetière paroissial se développant au sud du chœur de Notre Dame du Châtel et d'autre part de caractériser l'état de conservation de la chapelle Saint-Sébastien édifiée assez tardivement par Nicolas Rolin. Il s'implante ainsi dans l'allée centrale du parc de stationnement.

Le sondage mécanique a été stoppé à l'apparition des premiers vestiges funéraires à l'emplacement du cimetière paroissial, soit à une cinquantaine de centimètres de profondeur, puis s'est poursuivi à la profondeur de 2,50 m à l'emplacement supposé de la chapelle Saint-Sébastien dans des horizons de démolition. Les vestiges structurés ont été rencontrés entre 2,70 et 3,15 m dans un sondage manuel réalisé en limite orientale de la chapelle Saint-Sébastien, ce qui a permis d'obtenir une stratigraphie verticale complète de l'espace funéraire. Le substrat n'a pas été atteint.

Le **sondage 15** a été ouvert dans le but de reconnaître les vestiges du chœur de l'église Notre Dame du Châtel, un secteur sensible de l'édifice religieux qui peut faire l'objet de reconstructions successives, d'autant que l'origine paléochrétienne du lieu de culte était présumée au moment de l'opération. La tranchée a été menée dans l'espace disponible entre la façade de la prison (maison du gardien), le réseau d'assainissement et une des rangées d'arbres.

Le sondage mécanique a été stoppé vers 2,70 m à l'apparition des vestiges structurés relatifs à l'édifice religieux. Un sondage manuel a été réalisé à l'extrémité occidentale du sondage dans des niveaux de « terres noires » qui a permis d'atteindre la profondeur de 3 m, sans toutefois atteindre le substrat.

A l'issue de l'opération, les vestiges structurés ont été protégés par une couche de géotextile. Puis tous les sondages ont été rebouchés avec les déblais, avec compactage progressif au rouleau compacteur puis finition avec une couche de grave, permettant à la place de retrouver un usage comme parc de stationnement.

Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »

L'ouverture de quatre sondages a été réalisée manuellement. Les déblais n'ont pas été évacués mais stockés sur place.

La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 5 jours ouvrés, du 7 au 11 décembre 2020.

Le **sondage 16** a été implanté à l'emplacement présumé du point d'inflexion quasiment à angle droit qu'effectuait l'enceinte réduite dans l'emprise de la prison, en fonction de la documentation qui était à notre disposition au moment de l'opération. Le sondage a été rapidement stoppé après découverte d'un ensemble de maçonnerie dont la fortification attendue, et fouille manuelle d'un ensemble d'horizons de « terres noires » recoupés par la construction.

Le **sondage 17** (**fig. 65**) a été mené au pied du mur ouest du couloir du sous-sol de la prison, dans un secteur où des maçonneries a priori antérieures aux infrastructures carcérales semblaient émerger de la terre battue constituant le sol de circulation. Le sondage a été rapidement stoppé après dégagement des structures construites en plan.



Fig. 65. Vue générale des conditions d'intervention et du sondage 17.

Cliché C. Couderc.

Les **sondages 18 et 19** ont été respectivement réalisés dans les caves ouest et est de la prison, au plus près des zones investies dans les espaces extérieurs au niveau des sondages 1 et 7. L'objectif étant de documenter les séquences stratigraphiques les plus profondes qu'il n'a pas été possible d'atteindre dans les espaces ouverts, en profitant d'être à une altitude déjà basse car à l'intérieur d'une cave.

Le sondage 18 a été stoppé dans les horizons de « terres noires » à la profondeur d'environ 0,70 m sous le sol de la cave et seul le sondage 19 a permis d'atteindre le substrat vers 1,50 m sous le sol de la cave.

A l'issue de l'opération, les sondages ont été laissés ouverts.

Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour »

L'ouverture des quatre sondages a été réalisée manuellement. Les déblais ont été évacués manuellement au fur et à mesure, au seau, par l'escalier d'accès, en direction d'une benne déposée rue des Bancs, puis transférés à la décharge au moyen d'un camion.

La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 5 jours ouvrés, du 4 au 8 janvier 2021.

Le **sondage 21** a été implanté à l'intérieur de l'emprise présumée du « donjon », dans son angle nord-est. Les deux objectifs suivis étant d'observer la nature des fondations et élévations du bâtiment médiéval et l'état de conservation de ses niveaux d'occupation.

Le **sondage 22** a été implanté à l'extérieur de l'emprise présumée du « donjon », le long de sa façade septentrionale et permet là aussi d'observer la nature des fondations et élévations du bâtiment médiéval. Il permet aussi d'appréhender les modalités de construction de la façade occidentale de l'hôtel Lacomme. L'objectif était également de préciser à l'intérieur de cet espace la nature et l'état de conservation des niveaux d'occupation contemporains du « donjon » et de l'Hôtel Lacomme, mais aussi des horizons antérieurs à l'époque médiévale plus faciles à atteindre pour des raisons d'altimétrie, à l'intérieur d'un sous-sol.

Le **sondage 23** a été ouvert sur le tracé présumé de l'enceinte antique et vérifier la validité de ce tracé hypothétique. Il permet également d'appréhender les modalités de construction de la façade occidentale de l'hôtel Lacomme.

Le **sondage 24** très restreint a uniquement été implanté dans le but d'appréhender les modalités de construction d'un ensemble de maçonneries de l'hôtel Lacomme, notamment de leurs fondations.

A l'issue de l'opération, les sondages ont été laissés ouverts.

Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » (fig. 66)

L'ouverture des deux sondages a été réalisée au moyen d'une pelle mécanique à chenilles de 6 tonnes équipée d'un godet lisse. Les déblais ont été évacués au fur et à mesure au moyen d'un sambron et stockés provisoirement dans l'espace « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique » précédemment diagnostiqué lors de la tranche 2.

La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 5 jours ouvrés, du 4 au 8 janvier 2021 (soit en même temps que la tranche 7).

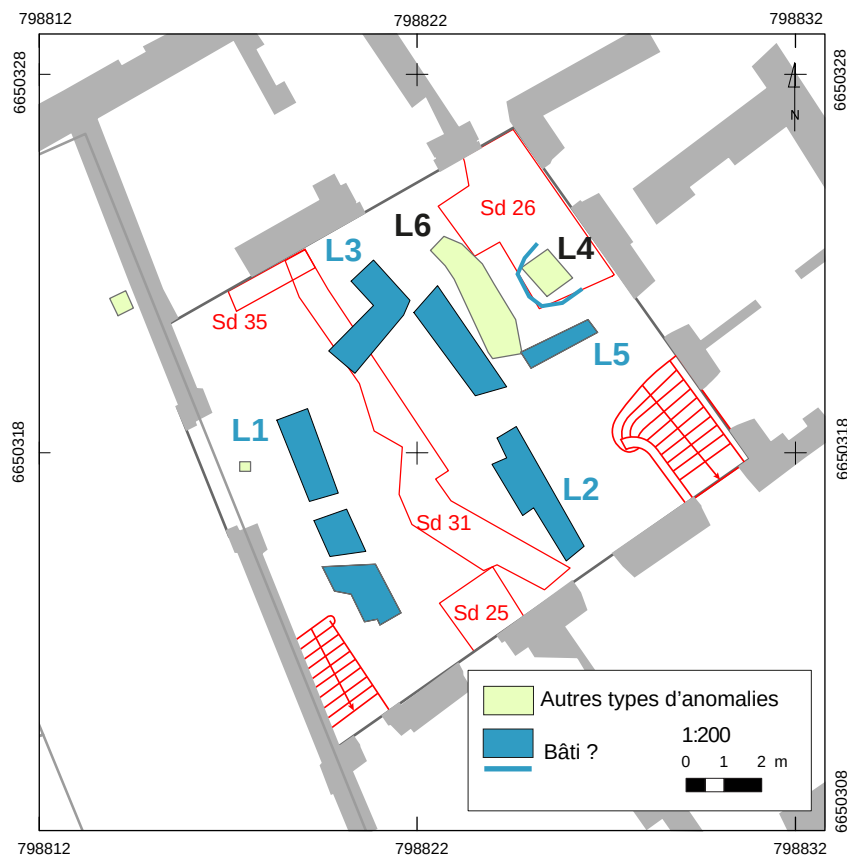


Fig. 66. Implantation des sondages 25 et 26 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.
DAO A.Tisserand

Le **sondage 25** a été réalisé à l'emplacement présumé de la continuité d'une maçonnerie observée dans l'élévation de la façade de l'aile méridionale de l'Hôtel Lacomme, au pied d'une zone décroutée, dans le but de documenter les vestiges présumés du « donjon », bâtiment médiéval cité par les sources anciennes.

Le **sondage 26** a été implanté au contact de la façade de l'aile septentrionale de l'Hôtel Lacomme, sur le tracé présumé de l'enceinte tardo-antique issu de l'analyse des vestiges découverts auparavant dans la cave Lacomme donnant sur rue (maçonnerie comportant des blocs en remploi). La fenêtre a permis de caractériser la « cavité L4 » détectée par la géophysique qui s'est révélé être un puits non comblé possiblement médiéval (la nappe est présente à plus d'une vingtaine de mètres de profondeur).

Un troisième sondage, le **sondage 35**, aurait dû être implanté à l'angle nord-ouest de la cour dans le but de mettre en évidence les vestiges d'un éventuel dispositif d'entrée dans la ville haute à l'époque tardo-antique. Il a été stoppé à cause de la présence d'un réseau d'eau potable enterré non localisé mais encore actif (tuyaux en plomb). Il n'a pas été possible malheureusement de le poursuivre.

A l'issue de l'opération, les vestiges structurés ont été protégés par une couche de géotextile. Puis tous les sondages ont été rebouchés avec les déblais, sans compactage.

Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » (fig. 67)

L'ouverture des deux sondages réalisés à l'intérieur du bâtiment (**sondages 27 et sondage 28**) a été réalisée manuellement. L'ouverture du troisième sondage, extérieur et en façade orientale du bâtiment (**sondage 29**), a été quant à lui réalisé au moyen d'une pelle mécanique à chenilles de 6 tonnes équipée d'un godet lisse.

Les déblais des **sondages 27 et 28** ont été évacués manuellement au fur et à mesure, au seau en direction d'une benne déposée place d'Hallencourt, puis transférés à la décharge au moyen d'un camion. La phase d'acquisition s'est déroulée sur une durée de 5 jours ouvrés, du 25 au 29 janvier 2021.

Les **sondages 27 et 28** ont été ouverts dans le but de repérer le passage de l'enceinte médiévale, à l'endroit où elle a été arasée pour la construction du présidial / ancien palais de Justice.

Le **sondage 29** se situe à l'emplacement d'une entité rectangulaire à 1,50 m de profondeur repérée au radar et qui a été interprétée comme une possible pièce en sous-sol (**H5**).

A l'issue de cette tranche, les sondages situés à l'intérieur des bâtiments, **27 et 28**, ont été laissés en l'état et n'ont pas été rebouchés. Le **sondage 29** a quant à lui été rebouché avec les déblais sans compactage.

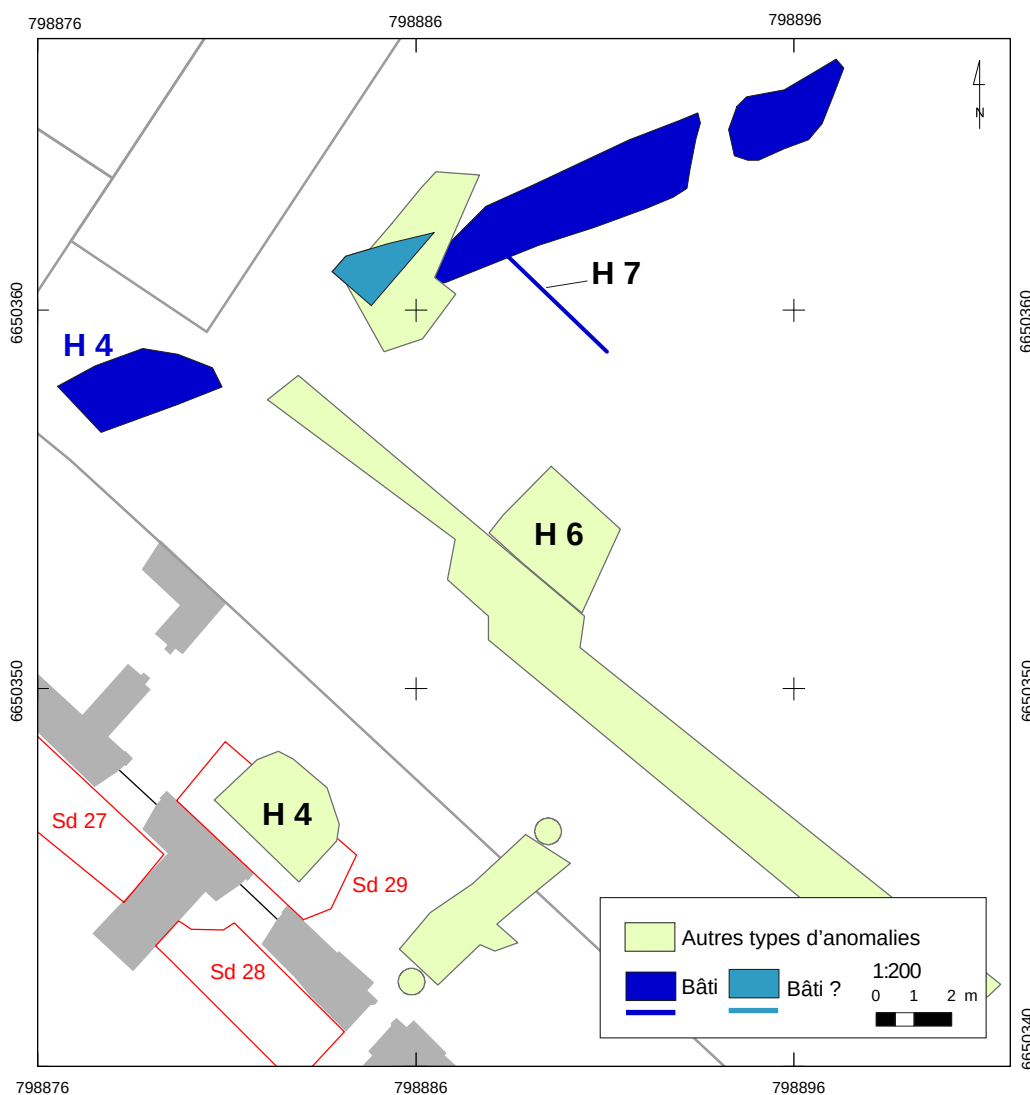


Fig. 67. Implantation des sondages 27, 28 et 29 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.

DAO A.Tisserand

II.1.3. Prise en compte des résultats des creusements techniques (sondages géotechniques, installation d'un réseau provisoire enterré) réalisés parallèlement au diagnostic archéologique

Les services de l'Etat ayant demandé l'intégration des données archéologiques issues des creusements techniques au présent rapport, les creusements techniques ont été numérotés à la suite des 30 sondages archéologiques, il s'agit des « sondages techniques » 31 à 34. Leur présentation ci-après a été ventilée dans les espaces correspondant aux différentes tranches du diagnostic sédimentaire.

Tranche 1 « jardin prison Panoptique »

Le premier sondage géotechnique de la société Ginger dans le cadre du projet, le **sondage technique 31**, a été réalisé au moyen d'une pelle mécanique de 6 tonnes le 30 septembre 2020 alors que l'équipe du service archéologique intervenait sur la tranche 2, à l'angle entre l'aile nord de l'hôtel Rolin et l'enceinte médiévale. Une rampe d'accès d'une vingtaine de mètres carrés a permis à la pelle mécanique de procéder à un décaissement massif en bout de flèche à 5 m de profondeur (**fig. 68 et 69**).

L'impact sur le sous-sol et les vestiges ayant été jugé trop important par les services de l'Etat, la méthodologie utilisée par la société Ginger a été modifiée par la suite, privilégiant les sondages réalisés manuellement.



Fig. 68. Vue générale du sondage géotechnique, cliché pris en direction de la courtière.
Cliché Yannick Labaune.



Fig. 69. Vue générale du sondage géotechnique, cliché pris en direction de l'hôtel Rolin.
Cliché Yannick Labaune.

Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour »

Deux sondages manuels ont été réalisés par la société Ginger dans l'actuelle chaufferie, un espace correspondant au « Donjon », les **sondages techniques 33 et 34**.

Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »

Suite à la rupture d'une ancienne conduite en plomb au niveau du **sondage 35**, une société a été missionnée pour rétablir l'alimentation en eau potable. Dans ce cadre, une nouvelle tranchée d'enfouissement du réseau d'eau potable nommée **sondage technique 31 (fig. 70)** a été creusée en travers de la cour sur une longueur d'une dizaine de mètres, reliant les deux ailes de l'hôtel Lacomme, sans que le SAVA n'ait été initialement alerté.

Les travaux ont été stoppés le temps de réaliser le nettoyage et l'enregistrement des vestiges archéologiques recoupés à cette occasion, qui a été réalisé « au pied levé » sur trois jours, du 30 mars au 2 avril 2021.



Fig. 70. Vue générale de la tranchée réalisée sans surveillance, démarrage de l'enregistrement des données archéologiques.

Cliché Yannick Labaune.

Tranche 9 « caves hôtel Rolin – expertise du bâti »

Un sondage manuel a été réalisé par la société Ginger dans l'angle sud-est de la cave orientale de l'Hôtel Rolin, il est nommé **sondage technique 32**.

II.2. Stratégie d'intervention pour l'expertise du bâti (CC)

Toutes les maçonneries étudiées dans le cadre du diagnostic d'archéologie du bâti ne présentaient pas un enduit en ciment ; les fenêtres à décroquer ont donc été relativement ponctuelles. Ces dernières ont été localisées en considération des connaissances actuelles et des hypothèses en cours sur les différents édifices impactés par le futur musée.

Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »

Les maçonneries étaient entièrement apparentes ; aucun décrochage n'a été opéré.

Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »

Les enduits peints des sous-sols de la prison sont plus ou moins bien conservés ; l'appareil des murs est visible par endroits. Cet édifice, dont la construction est bien documentée, sera étudié dans son ensemble au cours de la phase 3/3 du diagnostic. Nous avons donc concentré l'expertise bâtie de cette phase sur l'observation des fondations et la localisation d'ensembles maçonnés préexistants intégrés au bâti actuel grâce à l'ouverture de 4 sondages sédimentaires au pied des maçonneries (**fig. 71**).



Fig. 71. Vue générale du couloir au début de l'intervention dans les sous-sols de la prison.
Cliché C. Couderc

Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour »

Les murs de l'aile sud de l'hôtel sont en partie recouverts par un enduit en ciment. L'appareil restant identifiable nous n'avons pas réalisé de décroûtage dans ces caves. L'expertise de bâti a été complétée par la réalisation de sondage géotechnique permettant d'observer la fondation des murs.

Les murs des caves situées dans l'aile orientale étaient entièrement recouverts par un enduit en ciment peint en jaune. Un ensemble de six fenêtres ont été décroûtées afin d'identifier des vestiges du « Donjon » de la famille Rolin et de comprendre comment ceux-ci ont pu être intégrés à l'hôtel construit au XV^e siècle (**fig. 72 et 73**).

Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »

Selon l'hypothèse en cours, le « Donjon » de la famille Rolin présentait un plan quadrangulaire et l'angle nord-ouest aurait été détruit lors de la construction de l'hôtel Lacomme au XV^e siècle.

Nous avons choisi d'ouvrir une fenêtre dans l'enduit extérieur de l'hôtel Lacomme afin d'identifier un potentiel arrachement du mur correspondant au « Donjon » (**fig. 74**).

Tranche 9 « caves hôtels Rolin »

L'hôtel Rolin est fondé à l'emplacement de 3 maisons rachetées par Nicolas Rolin. Les murs de la cave située dans l'aile nord sont entièrement visibles ; nous n'avons pas procédé à un décroûtage.

Dans la cave située dans l'aile ouest, nous avons ouvert 2 fenêtres permettant d'identifier un possible remaniement de la voûte de la cave et les vestiges de l'ancienne maison médiévale qui était située à cet emplacement.



Fig. 72. Angle de mur en cours de décroutage dans les caves de l'hôtel Lacomme.
Cliché C. Couderc



Fig. 73. Découverte d'un escalier lors du décroutage des murs de la cave de l'hôtel Lacomme.
Cliché C. Couderc



Fig. 74. Fenêtre en cours de décroutage dans la cour de l'hôtel Lacomme.
Cliché C. Couderc

Tranche 10 « inventaire des espaces bâtis concernés par le projet »

Aucune fenêtre n'a été décroutée dans les élévations des hôtels Lacomme et Rolin. Ces dernières sont peu impactées par le projet du futur musée, nous avons donc fait le choix, en accord avec les services de l'Etat, de réaliser un catalogue évaluant le potentiel bâti de chaque espace.

Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice »

Les maçonneries étaient entièrement apparentes ; aucun décroutage n'a été opéré.

II.3. Méthode d'enregistrement des données

II.3.1. Sondages sédimentaires (YL)

Annexe 1 : description des données archéologiques (US, UM, structures, sépultures)

La description détaillée de ces Unités Stratigraphiques, des Unités Murales, des Unités de Construction et des structures sont fournis dans l'**annexe 1**.

Le contour des différents sondages, mais aussi des différentes structures, a été relevé au tachéomètre.

Pour chaque sondage, le relevé des coupes stratigraphiques a été obtenu manuellement. La description stratigraphique qui va suivre, sondage par sondage, s'appuie sur le plan des vestiges et sur ces coupes de référence.

L'intervention comprend un ensemble de **35** sondages sédimentaires, soit dans le détail un ensemble de **29** sondages purement archéologiques, auquel ont été intégrés **6** sondages « techniques » (surveillance de travaux, sondages géotechniques) ayant livrés des informations d'ordre archéologique.

La numérotation des Unités Stratigraphiques (US) est codée de la manière suivante : en indiquant en premier lieu le numéro du sondage puis dans un second temps et séparé par un point, le numéro d'Unité Stratigraphique. Les US négatives sont soulignées par un trait. Par exemple, l'US 1.058 correspond à l'US négative 58 du sondage n° 1.

Ainsi un ensemble de **607 US** positives et négatives a été mis en évidence, elles se ventilent de la manière suivante :

- Le sondage 1 comporte **61 US** numérotées de 1.000 à 1.060
- Le sondage 2 comporte **17 US** numérotées de 2.000 à 2.016
- Le sondage 3 comporte **19 US** numérotées de 3.000 à 3.018
- Le sondage 4 comporte **28 US** numérotées de 4.000 à 4.027
- Le sondage 5 comporte **10 US** numérotées de 5.000 à 5.009
- Le sondage 6 comporte **24 US** numérotées de 6.000 à 6.023
- Le sondage 7 comporte **82 US** numérotées de 7.000 à 7.083
- Le sondage 8 comporte **33 US** numérotées de 8.000 à 8.032
- Le sondage 9 ne comporte pas d'US
- Le sondage 10 comporte **18 US** numérotées de 10.000 à 10.017
- Le sondage 11 comporte **5 US** numérotées de 11.001 à 11.005
- Le sondage 12 comporte **3 US** numérotées de 12.001 à 12.003
- Le sondage 13 comporte **17 US** numérotées de 13.001 à 13.017
- Le sondage 14 comporte **24 US** numérotées de 14.001 à 14.024
- Le sondage 15 comporte **96 US** numérotées de 15.001 à 15.096
- Le sondage 16 comporte **11 US** numérotées de 16.001 à 16.011
- Le sondage 17 comporte **1 US** numérotée 17.001
- Le sondage 18 comporte **3 US** numérotée 18.001 à 18.003
- Le sondage 19 comporte **5 US** numérotée 19.001 à 19.005
- Le sondage 20 comporte **2 US** numérotée 20.001 à 20.002
- Le sondage 21 comporte **5 US** numérotée 21.001 à 21.005
- Le sondage 22 comporte **13 US** numérotée 22.001 à 22.013
- Le sondage 23 comporte **8 US** numérotée 23.001 à 23.008
- Le sondage 24 comporte **3 US** numérotée 24.001 à 24.003
- Le sondage 25 comporte **16 US** numérotée 25.001 à 25.016
- Le sondage 26 comporte **23 US** numérotée 26.001 à 26.023
- Le sondage 27 comporte **17 US** numérotée 27.001 à 27.017
- Le sondage 28 comporte **11 US** numérotée 28.001 à 28.011
- Le sondage 29 comporte **30 US** numérotée 29.001 à 29.030
- Le sondage 30 comporte **22 US** numérotée 30.000 à 30.021
- Les sondages 31 à 34 ne comportent pas d'US (surveillance)
- Le sondage 35 ne comporte pas d'US (sondage abandonné)

Les maçonneries rencontrées dans les sondages sédimentaires et en élévation ont été enregistrées de la même manière, selon des ensembles d'Unités Murales numérotées de 1 à n.

Chaque Unité Murale comprend des Unités de Construction reprenant dans leur numérotation l'intitulé du mur (exemple : l'UM 59 comprend les UC 59.1 à 59.9).

Au total c'est un ensemble de **176 UM** qui a été inventorié au cours de cette opération.

Quelques « faits archéologiques » ont généré le regroupement de plusieurs US sous la forme de structures. La numérotation des structures est codée de la manière suivante : en indiquant en premier lieu le numéro du sondage puis dans un second temps et séparé par un point, le numéro de structure, de 1 à n. Par exemple, la structure St. 1.2 est la seconde sépulture du sondage n° 1.

Au total c'est un ensemble de **15 structures** qui a été inventorié et documenté au cours de cette opération, elles se ventilent de la manière suivante :

- Le sondage 1 comporte **3 structures** : St. 1.1 à St. 1.3
- Le sondage 4 comporte **1 structure** : St. 4.1
- Le sondage 7 comporte **4 structures** : St. 7.1 à St. 7.4
- Le sondage 13 comporte **2 structures** : St. 13.1 à St. 13.2
- Le sondage 15 comporte **5 structures** : St. 15.1 à St. 15.5

Annexe 2 : inventaire raisonné des espaces concernés par le projet – tranche 10

Les pièces des deux hôtels et de la Tour des Bancs ont été intégralement inventoriées pour la réalisation d'un catalogue fournissant les dimensions des différents espaces, leur vocation actuelle et leurs caractéristiques

notamment les éléments datant potentiellement de l'Antiquité, du Moyen Âge ou de l'époque moderne.

Seul le sous-sol de la prison a été inventorié afin d'avoir un essentiel de ces espaces avant la réalisation des sondages durant le diagnostic. Les niveaux supérieurs seront étudiés lors du diagnostic d'archéologie du bâti prévu courant 2021 et décrit exhaustivement c'est pourquoi nous avons choisi de ne pas les intégrer au catalogue actuel.

Dans le tribunal, seuls les espaces en sous-sol ont été inventoriés car ces derniers seront impactés par les travaux du nouveau musée (décaissements, reprises en sous-œuvre) ; la prescription de diagnostic ne portait pas sur les élévations. Pour ces dernières, nous pouvons nous référer à l'étude préalable réalisée en 2016 par l'entreprise Lympia Architecture.

Cet inventaire ne remplace en rien l'étude préalable de l'entreprise Lympia Architecture mais la complète en approfondissant le volet patrimonial sur les principaux espaces touchés par le projet du futur musée. Nous devons également souligner que l'inventaire a été réalisé à partir des observations actuelles dans des espaces qui ont été relativement modifiés. Nous savons notamment que des baies moulurées, aujourd'hui non visibles, ont été repérées au cours d'un ravalement des façades opéré en 1989 sur l'hôtel Lacomme. La valeur patrimoniale notamment des maçonneries des hôtels est donc certainement plus importante que nous pouvons l'observer actuellement.

La numérotation des espaces est basée sur celle de la muséographie du futur musée « Le Panoptique – musée Rolin » : *initiales du bâtiment_niveau_numéro de la pièce*.

Annexe 3 : expertises et études spécialisées

L'expertise anthropologique, du mobilier, le rapport de datation radiocarbone et le rapport de prospections géophysiques sont fournies dans l'**annexe 3**.

La numérotation des sépultures est codée de la manière suivante : en indiquant en premier lieu le numéro du sondage puis dans un second temps et séparé par un point, le numéro de sépulture, de 1 à n. Par exemple, la sépulture Sp. 1.2 est la seconde sépulture du sondage n° 1.

Au total c'est un ensemble de **31** sépultures qui a été inventorié et documenté au cours de cette opération, elles se ventilent de la manière suivante :

- Le sondage 1 comporte **3** sépultures : Sep. 1.1 à Sep. 1.3
- Le sondage 14 comporte **27** sépultures : Sep. 14.1 à Sep. 14.27
- Le sondage 15 comporte **1** sépulture multiple de type caveau : Sep. 15.1 (NMI : 10)

Ces études spécialisées se ventilent de la manière suivante :

- 3.1. Etude anthropologique (Carole Fossurier)
- 3.2. La céramique antique (Sylvie Mouton-Venault)
- 3.3. La céramique médiévale et moderne (Anne-Lise Bugnon)
- 3.4. Les monnaies médiévales et modernes (Pascal Listrat)
- 3.5. Le mobilier type « *instrumentum* » (Yannick Labaune)
- 3.6. La vaisselle en verre (Yannick Labaune)
- 3.7. Le matériel de mouture (Luc Jaccotey)
- 3.8. Le lapidaire médiéval et moderne (Clarisse Couderc)
- 3.9. Rapport d'analyse radiocarbone (Beta Analytic)
- 3.10. Rapport de prospection géophysique (Simon Leder, Analyse Géophysique Conseil SARL)

Annexe 4 : inventaires administratifs

Le mobilier archéologique (lavé et conditionné), les clichés de fouilles et la documentation primaire ont été inventoriés de manière détaillée, suivant les normes émises par le SRA et transmises par courrier en date du 18 décembre 2006. On soulignera que tous les relevés réalisés (plans, coupes) ont été mis au net et sont présentés dans ce rapport. Chaque structure découverte a bénéficié d'une couverture photographique classique (clichés numériques), mais aussi photogrammétrique lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Ces inventaires sont fournis dans l'**annexe 4**.

Annexe 5 : inventaire des points topographiques

Les relevés topographiques ont été assurés par Angélique Tisserand. L'inventaire des points topographiés et leurs coordonnées est fourni dans l'**annexe 5**.

Annexe 6 : arrêté de prescription

L'arrêté de prescription et le projet d'intervention du SAVA validé par les services de l'Etat sont fournis dans l'**annexe 6**.

II.3.2. Expertise du bâti (CC)

Les espaces ont été enregistrés selon la numérotation de la nouvelle muséographie (Initiales du Bâtiment_niveau_numéro d'inventaire).

Les maçonneries ont été enregistrées selon des ensembles d'Unités Murales numérotées de 1 à n. Chaque Unité Murale comprend des Unités de Construction reprenant dans leur numérotation l'intitulé du mur (exemple : l'UM 59 comprend les UC 59.1 à 59.9).

Le tracé en plan des maçonneries a été précisé grâce à un relevé au tachéomètre.

Chaque Unité Murale a bénéficié d'une couverture photographique classique et, lorsque cela paraissait nécessaire, d'une photogrammétrie.

Tous les relevés des élévations ont été réalisés manuellement à partir des ortho-photographies.

II.3.3. Post-fouille

La phase de « post-fouille » a été réalisée conjointement par Clarisse Couderc et Yannick Labaune au service archéologique d'Autun à partir du 8 février 2021.

Elle a été régulièrement interrompue afin de satisfaire un ensemble de demandes : réalisation et envoi du dossier de demande d'habilitation à la réalisation des fouilles pour le Grand Rolin, réalisation d'un rapport de diagnostic « intermédiaire » Grand Rolin, participation au conseil scientifique du Grand Rolin et travail sur la muséographie antique, participation à la réalisation d'un documentaire grand public de 52 mn, mise en place de la campagne de fouille 2021 de la Genetoye, préparation de l'étude bâti prison panoptique, réalisation d'autres opérations de diagnostic.

La rédaction du rapport (hors PAO) s'est achevée le 16 septembre 2021.

III. Observations chrono-stratigraphiques d'ensemble et phasage des occupations par secteurs, au niveau de chaque tranche d'intervention (YL, CC)

Pour la lecture des plans et coupes stratigraphiques, on se reportera au volume 3 de ce rapport qui présente *in extenso* cette documentation sous la forme d'un cahier graphique organisé en fonction des tranches d'intervention successives.

III.1. Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2 (YL) (fig. 75 et 76)



Fig. 75. Vue zénithale du sondage 1.
Cliché Com'air.



Fig. 76. Vue générale du sondage 2. Noter l'espace très exigu d'intervention, l'objectif initial étant de préciser le tracé de l'enceinte réduite qui n'a malheureusement pas pu être repérée. Cliché équipe de fouille

III.1.1. Phase 1 : une occupation antique I^{er}-III^e siècle (fig. 77)

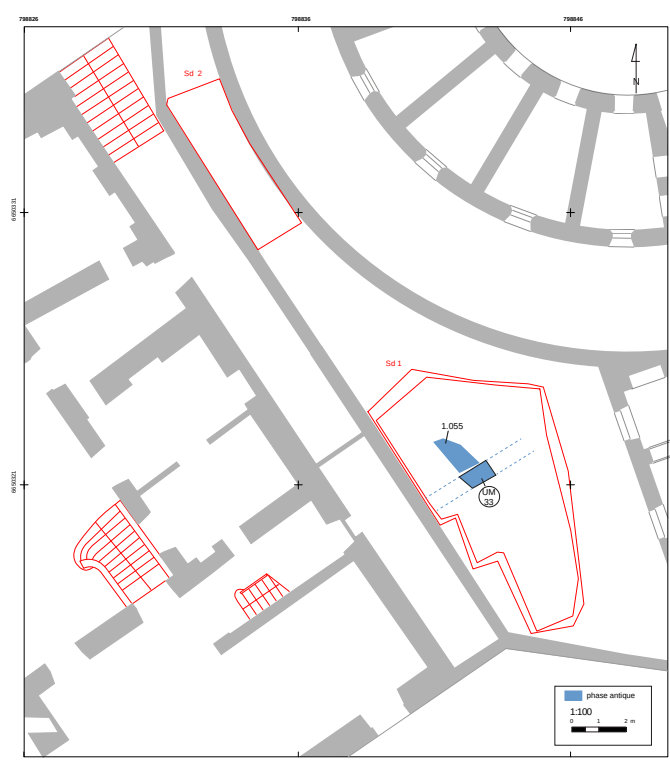


Fig. 77. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 1. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Les horizons antiques ont été ponctuellement atteints dans le cadre d'une fenêtre profonde réalisée au nord-ouest du sondage 1.

Il s'agit d'une maçonnerie parementée, large de 0,70 m, composée de moellons liés au mortier jaune et orientée nord-est-sud-ouest (UM33), a priori conservée en élévation (**fig. 78**)

Ce mur est en lien avec une couche très compacte (1.055), composée de gros blocs de grès et granite inorganisés, de fragments de calcaire et de mortier erratique, d'un fragment de placage en roche décorative (porphyre vert) et d'un fragment de bâtonnet agitateur en verre d'époque romaine. Il s'agit peut-être d'un horizon d'abandon / démolition.



Fig. 78. Vue générale des horizons antiques atteints en fond de tranchée, notamment UM33 et 1.055.
Cliché équipe de fouille

Aucun(s) sol(s) fonctionnant avec le mur UM33 n'a été retrouvé. Si un ou plusieurs niveaux de circulation contemporains de UM33 sont conservés, ils pourraient être plus profondément enfouis et scellés par 1.055.

Arguments de datation et synthèse

La couche 1.055, possible couche d'abandon des horizons antiques, livre un mobilier céramique antique hétérogène, du I^{er} siècle et des II^e-III^e siècles (**annexe 3.2**, étude céramologique Sylvie Mouton-Venault). On nota l'absence de marqueurs de l'Antiquité tardive.

III.1.2. Phase 2 : développement d'horizons de « terres noires » stratifiés à partir du V^e siècle (fig. 79)

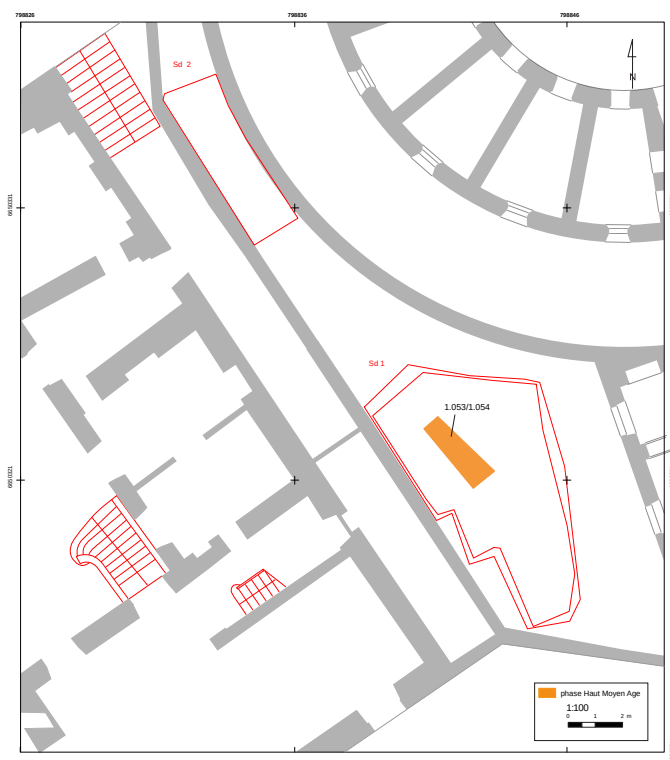


Fig. 79. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 2. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Les niveaux romains sont scellés par deux premiers horizons de « terres noires » (1.053, 1.054) qui ont bénéficié d'une fouille manuelle sur environ 6 mètres carrés (**fig. 80**).



Fig. 80. Vue générale sur la fenêtre de test menée sur les « terres noires » sous la forme d'une fouille manuelle. Cliché pris avant la fouille.
Cliché équipe de fouille.

Ces horizons sont extrêmement compacts, homogènes, d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur chacun. Le toit de ces deux couches extrêmement indurées est globalement horizontal, il s'agit très certainement de sols de circulation que la fouille manuelle a parfaitement pu mettre en évidence. Ils sont jonchés de petits fragments de calcaire. Dans la fenêtre d'intervention, aucun aménagement particulier (sablère basse, trou de poteau en bois par exemple) n'a été mis en évidence (**fig. 81**).



Fig. 81. Sommet de 1.053, sol induré dans les « terres noires » et jonché de petits fragments de calcaire.
Cliché équipe de fouille.

Ces deux premiers horizons, sont à leur tour scellés par un nouvel horizon de « terres noires » de 0,60 à 0,75 m d'épaisseur (1.031, 1.038, 1.060) à la texture et compacité différentes : cette couche est en effet plus hétérogène, moins compacte, elle comporte de nombreux blocs erratiques (dont des blocs calcaires), des fragments de placages en roches décoratives (porphyre vert) et des fragments de terres cuites architecturales. Contrairement aux horizons précédents, cette couche ne paraît pas stratifiée à l'observation macroscopique.

Arguments de datation et synthèse

Le niveau inférieur des « terres noires », au contact même des couches antiques à l'instar de 1.053, recèle du mobilier antique résiduel (I^{er}-III^e s.). Le *terminus post quem* de ce niveau inférieur repose sur la présence de deux tessons, dont notamment un pot à lèvre en bandeau proche du type Rigoir 63 que l'on rencontre entre 525 et 550 (**annexe 3.2**, étude céramologique S.Mouton-Venault). Là encore on note l'absence de marqueurs de l'Antiquité tardive des IV^e et V^e siècles, il est difficile de statuer sur ce hiatus dans l'état actuel du dossier. Le niveau supérieur des « terres noires », comporte quant à lui deux pots à lèvre éversée étirée caractéristiques du bas Moyen-Age, mêlés à de la vaisselle du haut Moyen-Age (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

En l'état, la formation des « terres noires » sur le toit de l'occupation antique ne paraît donc pas intervenir à cet endroit avant le début du V^e siècle. La partie supérieure des horizons de « terres noires » notamment 1.038 semble en partie recoupée et remaniée par les aménagements plus récents des phases 3 et 4.

III.1.3. Phase 3 : une occupation funéraire et une construction en béton de tuileau installées dans les « terres noires » au cours du Moyen-Age central (fig. 82)

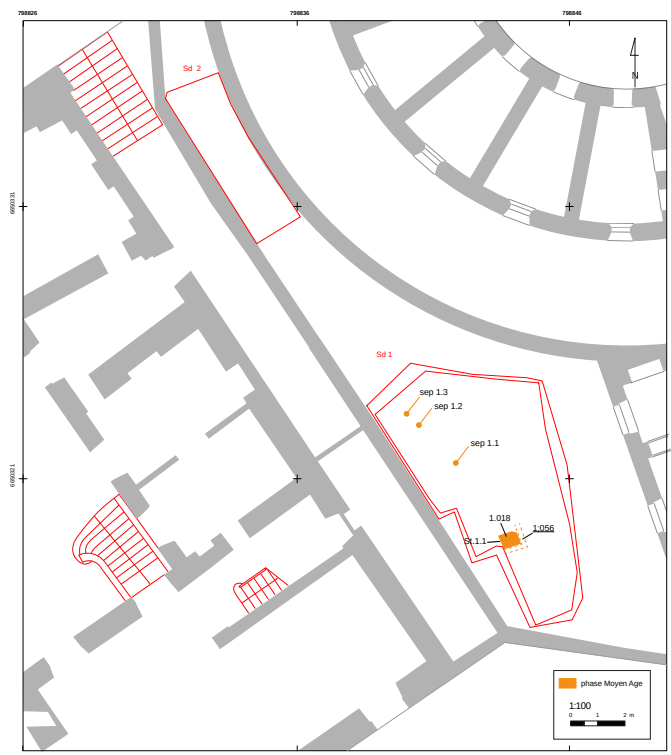


Fig. 82. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 3.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Des sépultures en lien avec le cimetière paroissial ?

Un ensemble de trois inhumations, installées dans la partie supérieure des « terres noires » (1.038), a pu être fouillé au cours de l'intervention. Deux d'entre elles, intégralement fouillées, ont été prélevées (Sep. 1.1 et Sep. 1.2) (**fig. 83**). La troisième tombe n'étant que partiellement dégagée (le reste de l'individu étant sous la berme), elle a été laissée en place (Sep. 1.3). La densité de sépultures semble assez peu importante sur l'espace investi (3 tombes repérées sur 6 m²), qui est situé à une dizaine de mètres du mur gouttereau septentrional de l'église Notre Dame du Châtel.



Fig. 83. Vue générale des sépultures sep. 1.1 (à gauche du cliché) et sep. 1.2 (à droite du cliché) dans leur environnement.

Cliché équipe de fouille.

Les architectures funéraires sont variées. Sp. 1.1 est une probable tombe en cercueil de bois assemblé avec des clous en fer (**fig. 84**), Sp. 1.2 est une possible tombe en coffrage de bois (**fig. 85**) et l'individu Sep. 1.3 semble avoir été inhumé dans un linceul au sein d'un coffrage en matériau périssable (**fig. 86**).



Fig. 84. Vue zénithale de la sépulture Sep. 1.1. Cliché équipe de fouille.



Fig. 85. Vue zénithale de la sépulture Sep. 1.2. Cliché équipe de fouille.



Fig. 86. Vue zénithale de la sépulture Sep. 1.3. Cliché équipe de fouille.

Les deux individus dégagés (Sep. 1.1 et 1.2) sont de jeunes immatures (respectivement âgés de « 3-6 ans » et « 5-9 ans ») tandis que l'individu non prélevé est adulte (Sep. 1.3). L'étude biologique montre que les deux enfants étaient atteints d'une maladie infectieuse, possiblement une tuberculose, maladie caractéristique des populations vivant dans de mauvaises conditions sanitaires et que l'on trouve, pour la période concernée (XI^e-XII^e s.) également dans les cimetières liés à des établissements hospitaliers. D'autres pathologies repérées sur l'individu Sep. 1.2 (hyperostose porotique crânienne, *cribra orbitalia* et hypoplasie de l'émail dentaire forte) confirment ces mauvaises conditions de vie (**annexe 3.1**, étude anthropologique Carole Fossurier).

Une construction munie d'un sol en béton de tuileau St. 1.1

Aucune relation stratigraphique directe n'existe entre cette infrastructure et les tombes. Toutefois l'apparition de cette construction dans les horizons les plus hauts des « terres noires », sensiblement à la même altitude que celle du sol présumé du cimetière, invite à les regrouper dans une même grande phase.

Cette construction est présente à l'état de lambeau, les vestiges ayant été recoupés par les infrastructures des phases postérieures, notamment par les maçonneries en lien avec la présence d'une maison canoniale. Seul l'angle sud-est de cette infrastructure est représenté dans la fenêtre d'observation sur moins d'un mètre carré, sous la forme d'un sol en béton d'une dizaine de centimètres d'épaisseur composé de cailloux et de TCA de 2-4 cm liés à un mortier de couleur ocre rose (1.018) (**fig. 87**). Ce sol repose directement sur le toit des « terres noires » (1.060) et ne comporte pas de radier (**fig. 88**). Il est limité par deux maçonneries larges d'une cinquantaine de centimètres épierrees en partie supérieure. La tranchée d'épierrement (1.056) n'a pas été fouillée, la partie supérieure du comblement est composée de gros blocs d'une vingtaine de centimètres (1.057) suggérant une certaine massivité de l'ouvrage.

On remarquera que l'orientation de l'infrastructure diffère sensiblement de celle adoptée par les constructions de la phase 4 (par exemple UM5 ou UM6).



Fig. 87. Vue zénithale de la structure St. 1.1.
Cliché C. Couderc.



Fig. 88. Vue oblique du sol 1.018 reposant sur les « terres noires » 1.060.
Cliché équipe de fouille.

Arguments de datation et synthèse

Les trois sépultures ont bénéficiées de datations radiocarbone dont les résultats, à deux sigmas, orientent vers une chronologie assez resserrée comprise entre le XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle (**annexe 3.9**, rapport de datation radiocarbone). Ainsi Sep. 1.1 est datée dans la fourchette 1025-1165, Sep. 1.2 dans la fourchette 1020-1155 et Sep. 1.3 dans la fourchette 1016-1154.

Le mobilier présent dans l'horizon de « terres noires » 1.060 fournit un *terminus post quem* à la mise en place de la construction munie du sol 1.018. Il s'agit d'un lot de panses grises micacées sans marqueurs chronologiques précis dont la nature de la pâte oriente vers une fourchette large haut Moyen-Age / Moyen-Age central (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

III.1.4. Phase 4 : construction et occupation d'une maison canoniale, entre la fin du Moyen-Age et le milieu du XIX^e siècle (fig. 89)

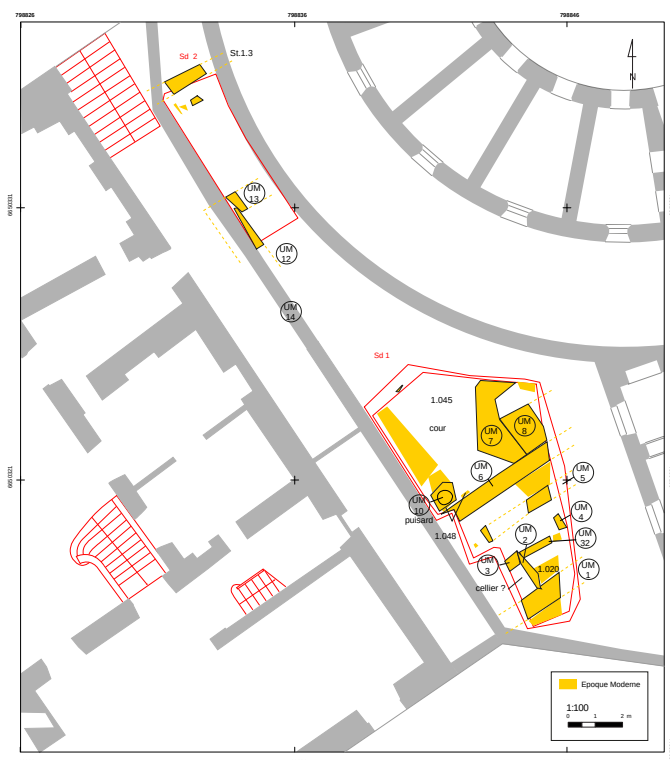




Fig. 90. Vue générale de UM32 conservée sur trois assises et de sa tranchée de fondation 1.058 comblée avec de nombreux fragments de mortier de tui-leau, qui ressemble au sol 1.018 à droite du cliché. Cliché équipe de fouille.

Construction ou profonde restructuration de la maison canoniale St. 1.2 ?

On assiste à une profonde restructuration de l'occupation médiévale du secteur, avec l'édification d'un ensemble bâti homogène caractérisé par de solides maçonneries (largeur comprise entre 0,60 et 0,80 m), profondément ancrées dans le sol (plus d'1,50 m), aux orientations et modes de construction analogues, toutes tronquées au départ de l'élévation et dont les sols de circulation associés sont bien conservés. Il semble s'agir des vestiges de la maison canoniale rasée préalablement à la construction de la prison panoptique au milieu du XIX^e siècle (**fig. 75, 89**).

Les vestiges plus anciens que nous interprétons à titre d'hypothèse comme ceux d'un état précoce de cette maison canoniale (**fig. 90**), sont englobés dans ce dispositif et scellés par la préparation d'un sol de circulation (1.021).

Les grandes lignes de l'organisation spatiale de cet ensemble architectural ont pu être mises en évidence dans les sondages 1 et 2.

La façade méridionale de la maison canoniale a été reconnue sous la forme de la maçonnerie parementée UM1 (**fig. 91**), large de 0,80 m située dans le prolongement de la façade méridionale du « donjon », elle est quasiment parallèle au mur gouttereau septentrionale de l'église Notre-Dame-du-Châtel distant de 2,50 m à cet endroit, selon notre proposition de calage.



Fig. 91. Extrémité sud du sondage 1. Au premier plan, le mur UM1, façade méridionale de la maison canoniale et l'espace fermé se développant en façade méridionale de l'habitat. Cliché équipe de fouille.

La limite ouest de la maison canoniale, UM12, se confond approximativement avec le mur de clôture UM14 séparant la cour de la prison panoptique de l'hôtel Lacomme, et cette superposition a été clairement mise en évidence dans le sondage 2 (**fig. 92**).



Fig. 92. Superposition entre le mur actuel de clôture UM14 (séparation Prison / hôtel Lacomme) et le mur occidental UM12 de la maison canoniale. A droite du cliché, le retour UM13 marquant la limite nord de la maison canoniale. Cliché équipe de fouille.

Toujours au niveau du sondage 2, le tracé du mur de clôture septentrional de la propriété canoniale a été mis en évidence sous la forme de la maçonnerie UM13, large de 0,80 m, comme la façade méridionale UM1 (**fig. 92**). Ainsi, de façade méridionale à façade septentrionale, cet ensemble architectural mesure 38 m de profondeur.

Un espace fermé et couvert, profond de 5 m, se développe en façade méridionale de l'ensemble architectural, il est limité au niveau du sondage 1 par UM1 et UM6. Les sols associés sont constitués d'une solide chape d'argile verdâtre (1.010, 1.011, 1.021) scellée par un fin niveau de mortier 1.020 (**fig. 91**). Les vestiges d'un dispositif enterré d'environ 1,25 m de profondeur, peut être un cellier, ont partiellement été mis en évidence dans cet espace (**fig. 93-94**). Limité par UM1, UM2 et UM3, le dispositif mesure environ un mètre de largeur. Sa longueur supérieure à 0,80 m reste cependant inconnue, la structure se poursuivant sous la berme ouest. Le fond de la structure est matérialisé par une couche de mortier sableux, de couleur jaune à grisâtre (1.052). Le comblement de cette structure est stratifié (**fig. 95**). Tout au fond, on rencontre une couche de 0,25 m riche en vaisselle céramique et en mobilier métallique dans une matrice sablo-limoneuse meuble (1.051), scellé par un niveau de 0,35 m presque essentiellement composé de fragments de terres cuites architecturales (de nombreuses tuiles à ergots, mais aussi quelques carreaux de pavement...) (1.050) puis par une couche de 0,60 m, sableuse, riche en bois et en clous d'assemblages (1.009). Ainsi il semblerait que cet espace creux ait piégé en premier lieu une couche d'occupation (1.051) qui est à son tour scellée par une couche de démolition qui paraît en partie composée d'une charpente écrasée en place (1.050, 1.009).



Fig. 93. Vue générale de la structure enterrée, peut être un cellier, limité de gauche à droite par UM3, UM2 et UM1. Cliché équipe de fouille.



Fig. 94. Vue de détail des maçonneries conservées en élévation au niveau du possible cellier. De gauche à droite UM3, UM2 et UM1. Noter le remploi antique (bloc de grand appareil en calcaire) au pied de M2. Cliché équipe de fouille.



Fig. 95. Vue générale du comblement stratifié du possible cellier. Cliché équipe de fouille.

Une « tour – escalier à vis » de plan polygonal (UM7 et UM8), accolée à UM6 permet l'accès aux étages. Ses fondations ont été partiellement reconnues au niveau d'une cour extérieure qui se développe au nord de UM6, elles mesurent 3,20 m selon un axe nord-ouest-sud-est (fig. 96-97).



Fig. 96. Fondation de la « tour – escalier à vis » de plan polygonal (UM7 et UM8) qui s'appuie contre UM6 au second plan. Cliché équipe de fouille.



Fig. 97. Ancre de Fondation de la « tour – escalier à vis » dans les horizons de « terres noires ». Cliché équipe de fouille.

Cette cour dispose d'un dispositif hydraulique (UM10), au contact même de UM6. Il s'agit d'un puits, ou plutôt peut être d'un puisard lié à la récupération des eaux de ruissèlement compte tenu de son faible diamètre à l'ouverture (0,40 m) (**fig. 98-99**). Le dispositif hydraulique au moment de sa découverte était encore fermé par une meule en granite d'origine antique (**fig. 100**), manifestement réutilisée comme bouchon. Il était en grande partie comblé, le comblement n'a pas été fouillé.

Le sol de circulation le plus récent de cette cour est constitué de petits pavés rectangulaires (1.048) installés dans un niveau sableux d'une dizaine de centimètres d'épaisseur (1.032). Ce pavage était conservé à l'état de lambeau aux abords immédiats de UM6 et du puisard (**fig. 98**).

La limite nord de cette cour n'a pas été reconnue.



Fig. 98. Vue zénithale du puits / puisard UM10. Cliché équipe de fouille.



Fig. 99. Parois internes du puits / puisard UM10 et de son comblement.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 100. Meule antique réutilisée pour boucher le puits / puisard UM10.
Cliché équipe de fouille.

Une construction en limite de terrasse au nord de la maison canoniale St. 1.3 ?

A 5 mètres environ au nord du mur UM13 qui paraît former la limite septentrionale de la maison canoniale précédemment citée, une maçonnerie UM15 qui lui est strictement parallèle a été rencontrée dans le sondage 2, une fenêtre volontairement ouverte sur le tracé initialement présumé de l'enceinte de l'Antiquité tardive, afin de reconnaître la fortification (**fig. 76**). On notera que UM15 apparaît en contrebas de UM13, environ 0,50 m plus bas, cette maçonnerie semble ainsi s'implanter à l'endroit d'une rupture de pente. Le tracé de la courtine tardo-antique n'a pas été reconnu, car elle passe certainement légèrement plus au sud.

Les conditions d'intervention dans un secteur très exigu n'ont pas permis une reconnaissance et une lecture aisée de ces vestiges.

Ainsi la largeur précise de UM15 reste inconnue. Elle mesure environ 0,70 m de largeur (le parement nord n'a pas pu être dégagé correctement) (**fig. 101**). On note la présence d'une ouverture ébrasée en partie inférieure, dont les piédroits sont réalisés en gros blocs de grès. Seul le piédroit oriental a pu être observé et la largeur précise de l'ouverture, ainsi que sa nature (barbacane ?) restent donc inconnues. Il ne semble pas y avoir de linteau en partie supérieure, du moins dans l'état conservé. L'ouverture est bouchée (**fig. 102**) par un ensemble de blocs liés avec de l'argile jaune plastique (2.006), dont certains blocs de remploi, comme un fragment de corniche médiévale ou moderne avec petite cavité pouvant correspondre à une gouttière (**annexe 3.8**, inventaire lapidaire).

Un sol de circulation pavé (2.014) vient buter contre UM15 et son bouchage 2.006 (**fig. 103**).



Fig. 101. Parement méridional de UM15. A droite du cliché, la maçonnerie est recoupée par la fondation du mur péri-métral de la prison panoptique. A gauche du cliché l'ouverture ébrasée. Cliché équipe de fouille.



Fig. 102. Détail de l'ouverture ébrasée et de son bouchage 2.006 comportant un fragment de corniche médiévale ou moderne. Cliché équipe de fouille.



Fig. 103. Au premier plan lambeau de sol pavé 2.014 conservé en plan, qui venait initialement buter contre le bouchage 2.006 de l'ouverture dans UM15.
Cliché équipe de fouille.

L'assez faible épaisseur de UM15 n'invite pas à interpréter cette structure comme un mur de soutènement, mais plutôt comme l'un des murs d'une petite construction visible sur le cadastre de 1822, entre la maison canoniale précédemment évoquée et le bâtiment à contreforts dit « des écuries » qui s'implante au nord en limite de la fortification médiévale.

On note la présence en fond de sondage d'un ensemble de maçonneries de faible épaisseur (UM31) ou de dispositifs assez sommairement construits (2.016), orientés différemment, qui suggèrent une certaine complexité stratigraphique sous-jacente que l'on ne peut pas saisir dans le détail.

Arguments de datation et synthèse

Aucun élément ne permet de proposer une datation de l'hypothétique état précoce de la maison canoniale. La stratigraphie relative oriente vers une datation comprise entre le Moyen-Age central et le XV^e s.

Le mobilier céramique retrouvé dans le comblement de la tranchée de fondation de UM6 (1.030), mur de façade de la maison canoniale qui donne sur la cour, contre lequel s'appuie la tour-escalier, fournit un *terminus post-quem* dans le courant du XV^e s. central (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

La couche d'occupation 1.051 d'un possible cellier recèle une marmite à anse coudée quasiment complète qui fournit un *terminus post quem* au début du XVI^e s. central (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

Le mobilier céramique retrouvé dans la couche de préparation du pavage de la cour (1.032) fournit un *terminus post quem* pour cette aménagement dans le courant du XVII^e voire du XVIII^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon). Il suggère un réaménagement de ce secteur à cette période.

La couche d'abandon / démolition piégée du possible cellier précédemment cité (1.050, 1.009) fournit un mobilier métallique et céramique assez abondant. On relève la présence d'un double tournoi frappé entre la fin du XVI^e s. et le courant du XVII^e s. (**annexe 3.4**, étude numismatique P. Listrat), d'un ensemble d'épingles à tête enroulée abondantes à l'époque moderne, d'un ensemble d'objets métallique d'ameublement et d'huissierie, et un couteau qui renvoient à la période moderne voire industrielle (**annexe 3.5**, expertise *instrumentum* Y. Labaune), de verre (**annexe 3.6**, expertise verre Y. Labaune) et de faïence (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon) de la fin XVIII^e s. ou du courant du XIX^e s.

L'abandon peut donc être fixé entre la fin XVIII^e s. et le courant du XIX^e s., on note la présence de mobilier résiduel de l'époque moderne.

La date de construction de UM15 n'est pas connue. En revanche le remblai déposé contre 2.006 fournit un *terminus ante quem* pour le bouchage de l'ouverture ébrasée dans le courant XVII^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

III.1.5. Phase 5 : construction de la prison panoptique au milieu du XIX^e s. (fig. 104)



Fig. 104. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 5. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Peu d'observations relatives à la construction du bâtiment carcéral ont été relevées dans ce secteur. Tout au plus peut-on dire que les vestiges de la phase 4, notamment de la maison canoniale, ont été arasés assez « proprement » lors de la construction de la prison. Les maçonneries n'ont pas été récupérées et parfois les murs sont conservés sur une ou deux assises (**fig. 105**). Les derniers sols de circulation, ainsi que parfois les horizons de démolition, sont également conservés en place.



Fig. 105. Vue générale des vestiges maçonnés de l'habitat médiéval conservés à quelques centimètres sous le niveau de circulation actuel en périphérie sud-ouest de la prison.
Cliché Y. Labaune.

III.2. Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3, 4, 5 et 31 (YL) (fig. 106)



Fig. 106. Vue générale de la zone concernée par les sondages 3 à 5, et 31.
Cliché Com'air

III.2.1. Phase 1 : horizons de « terres noires » (fig. 107)



Fig. 107. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 1.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le toit des horizons de « terres noires » a été ponctuellement atteint sur environ 1 m² en plan en partie inférieure du sondage 4 (4.027), ces horizons sont profondément incisés par la tranchée 4.026. En coupe, l'aspect de cette couche a été appréhendé sur 0,75 m en fouillant le comblement de la tranchée précédemment citée (fig. 108).

D'un point de vue macroscopique le toit des «terres noires» semble homogène sur 0,75 m, non stratifié, argilo-limoneux brun foncé avec de nombreuses inclusions d'éclats de calcaire.



Fig. 108. Le toit des « terres noires » a été atteint au fond de la tranchée 4 (ici au niveau de la pancarte), il est incisé par la tranchée 4.026 en lien avec le bâtiment médiéval dit à contreforts. Cliché Y. Labaune.

Arguments de datation et synthèse

Néant, l'exiguïté de la fenêtre n'a pas permis de récolter du mobilier datant en contexte.

III.2.2. Phase 2 : mise en place / réfection (?) de la fortification médiévale (fig. 109)

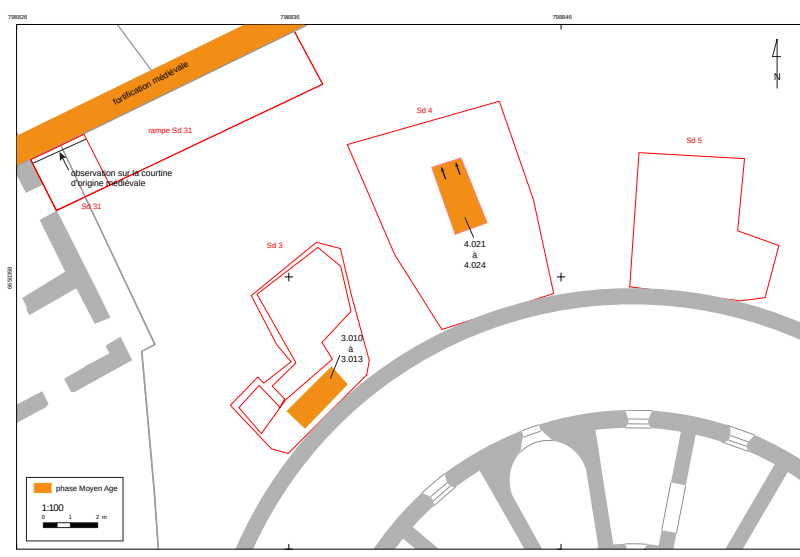


Fig. 109. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 2. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport) DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

La fortification

Il n'a pas été possible d'intervenir dans de bonnes conditions au niveau même de la courtine médiévale pour deux raisons.

En premier lieu ce secteur ne devant pas initialement être impacté en profondeur par le projet de construction, nous avons choisi d'éviter d'intervenir à proximité de cet ouvrage pour éviter de le déstabiliser dans son rôle actuel de mur de soutènement.

D'autre part, la bordure de la fortification sur 5 mètres de largeur ainsi que l'emprise de la tour d'angle ont été gelé à la fouille afin de pouvoir y stocker les déblais des sondages 1 à 6 que nous ne pouvions pas évacuer à l'extérieur (pas d'accès).

Toutefois, un sondage mécanique réalisé pour des observations géotechniques (sondage 31), une fois les sondages archéologiques rebouchés, a permis de faire quelques observations jusqu'à 4,70 m de profondeur à l'aplomb de la courtine, à l'angle formé par le retour de l'aile nord de l'Hôtel Rolin (**fig. 110**).

Jusqu'à 4,70 m de profondeur, curieusement, on ne note pas la présence d'un ressaut et le parement interne de la courtine est vertical, dans le prolongement de ce qui est actuellement visible en élévation (**fig. 111**). La largeur de la courtine à cet endroit est donc assez faible, de l'ordre de un mètre. La construction semble homogène depuis la surface jusqu'à 4,70 m de profondeur, constituée de moellons allongés d'une dizaine de centimètres de hauteur globalement assisés. On n'observe pas de changement notable de mode de construction et d'indice d'une construction antérieure (en particulier le rempart originel).



Fig. 110. Vue générale du sondage géotechnique au droit de la courtine et de l'hôtel Rolin. Au premier plan, la rampe d'accès de la pelle mécanique au sondage profond.
Cliché Y. Labaune.



Fig. 111. Vue de la paroi interne de la courtine mise au jour par le sondage profond. Les conditions d'intervention n'ont pas permis la réalisation d'une meilleure couverture documentaire.
Cliché Y. Labaune.

Un ensemble de remblais stratifiés aux abords de la fortification

Seuls des remblais stratifiés, sur une forte épaisseur supérieure à 4,70 m, arrivent au contact de la courtine à l'emplacement de la fenêtre d'observation de quelques mètres carrés de superficie. Les conditions d'intervention n'ont pas permis un meilleur archivage des données.

De tels remblais stratifiés d'une épaisseur et d'une compacité variables ont été observés plus finement au niveau du sondage 4 (4.021, 4.022, 4.023, 4.024) (**fig. 112**). Leur surface est horizontale aux abords du mur périphérique de la prison : à cet endroit l'épaisseur totale de ces remblais stratifiés n'excède pas un mètre et vient sceller les « terres noires » de la phase 1.

Puis les couches accusent très rapidement un important pendage en direction de la courtine.

Au niveau du sondage 3, les couches 3.010, 3.011, 3.012 et 3.013 semblent être équivalentes (**fig. 113**).



Fig. 112. Vue générale, dans la partie inférieure du cliché, des remblais stratifiés 4.021, 4.022, 4.023, 4.024 qui vont plonger en direction de l'enceinte. Cliché équipe de fouille.



Fig. 113. Vue générale, dans la partie inférieure du cliché, des remblais stratifiés 3.010, 3.011, 3.012 et 3.013 scellés par l'un des contreforts du mur périmétral de la prison panoptique. Cliché équipe de fouille.

Arguments de datation et synthèse

Aucun indice chronologique permettant de dater la courtine n'est issu de l'intervention archéologique. Il est cependant possible de constater la faible épaisseur du mur sur ce tracé (de l'ordre de un mètre) en comparaison avec les dimensions de la fortification quelques mètres à l'ouest, en se rapprochant de la porte des Bancs (plus de deux mètres), soit un secteur où l'état primitif du XII^e s. est bien conservé. L'ouvrage a certainement été restructuré à la fin du Moyen-Age ou à l'époque moderne, là où l'observation a été réalisée, et possiblement sur toute l'emprise de notre intervention.

Il n'a pas été possible de dater la mise en place des remblais stratifiés.

III.2.3. Phase 3 : mise en place et démantèlement du bâtiment à contreforts St. 4.1, XV^e s. (?) – XIX^e s. (fig. 114)

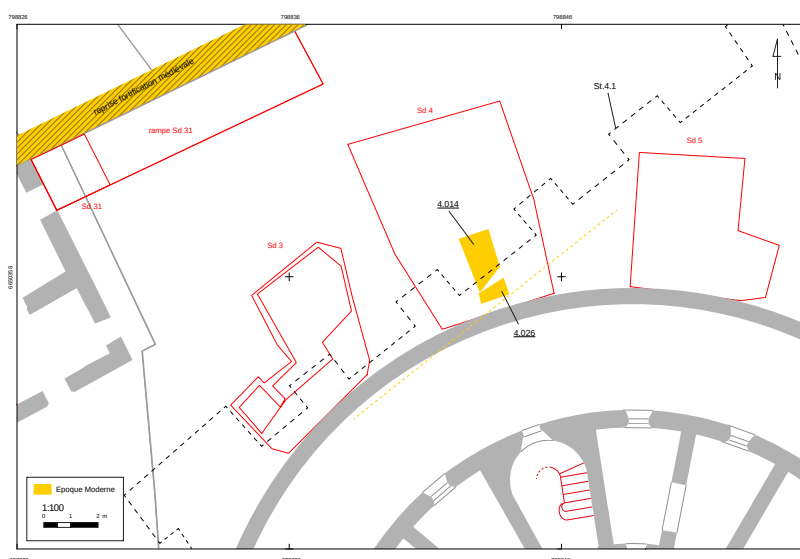


Fig. 114. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 3.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport) DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Seul le tracé de la façade septentrionale à contreforts a pu être appréhendé dans le sondage 4 sous la forme d'une large tranchée d'épierrement, aux parois parfaitement verticales, creusée dans les « terres noires » (4.026). Il semblerait que les parois de la tranchée d'épierrement suivent assez strictement les limites de la tranchée de fondation. Il n'a pas été possible d'appréhender la largeur totale de cette tranchée et par extension de la maçonnerie, qui est supérieure à 0,70 m (fig. 115).

Le comblement de la tranchée d'épierrement (4.017) est composé de blocs assez nombreux, de fragments de TCA et de mortier détritique.



Fig. 115. Tranchée d'épierrement 4026 en partie vidée de son comblement 4017.

Cliché équipe de fouille.

Un creusement massif qui dépasse d'environ 1,80 m de la tranchée 4.026 limitant la façade précédemment citée a été observé en coupe (4.014) : il recoupe les remblais stratifiés 4.021 à 4.024 de la phase précédente. Il pourrait s'agir à titre d'hypothèse de la tranchée de spoliation d'un des contreforts que l'on peut observer sur le cadastre de 1822.

Il n'a malheureusement pas été possible de documenter la nature et l'état de conservation des espaces intérieurs qui étaient potentiellement accessibles au niveau du sondage 5, mais trop profondément enfouis en regard des conditions d'intervention.

Les tranchées d'épierrement 4.014 et 4.026, ainsi que le toit des remblais stratifiés de la phase 2 (4.021) sont scellés par une couche riche en sable et mortier détritique jaunâtre, comportant des TCA, particulièrement meuble, de 10 à 25 cm d'épaisseur que l'on interprète volontiers comme la couche de démolition du bâtiment à contrefort qui aurait été étalée sous forme d'un remblai de plus en plus épais, en fonction de la proximité de l'enceinte. Cette couche a semble-t-il été rencontré dans le sondage 3 sous la forme de la couche 3.009.

Arguments de datation et synthèse

Le comblement 4.017 de la tranchée d'épierrement de la façade du bâtiment à contreforts St. 4.1 comporte de la vaisselle céramique résiduelle du Bas Moyen-Age, possiblement du XV^e s. mêlé à de la faïence mouchetée du XIX^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

L'horizon de démolition 4.011 du bâtiment à contreforts St. 4.1 comporte quant à lui une monnaie au nom du duc de Savoie frappée entre 1440 et 1465 (**annexe 3.4**, étude numismatique P. Listrat).

Ce mobilier résiduel du XV^e s. donne peut être, faute de meilleurs arguments, une idée approximative de la mise en place et du fonctionnement de ce bâtiment à contrefort, manifestement démantelé au cours du XIX^e s.

III.2.4. Phase 4 : construction de la prison panoptique, milieu du XIX^e s. (fig. 116)

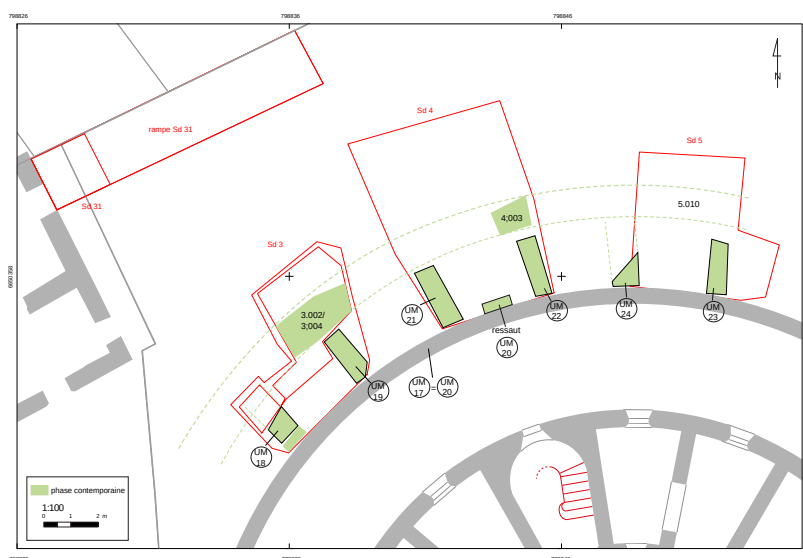


Fig. 116. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 4.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

La base des fondations du mur circulaire périphérique de la prison panoptique UM20 a été observée dans le sondage 4, elle a été atteinte à 2,80 m de profondeur sous le sol actuel de circulation, sous la forme de deux ressauts successifs (**fig. 117-118**). Sa tranchée de fondation 4.012 perfore les couches d'abandon / démolition de la phase 3.

On assiste ensuite à la mise en place d'un remblai sableux 4.008 d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur aux abords du mur périphérique circulaire, sur lequel a été soigneusement construit un contrefort UM22 contre UM20, large de 0,80 m, haut d'un mètre, dont l'extrémité face à l'enceinte médiévale est biseautée à 45°. Ce dispositif n'a semble-t-il jamais été destiné à être visible et aérien, puisqu'il est rapidement englobé dans



Fig. 117. Vue générale du sondage 4 et des paliers successifs réalisés pour atteindre la base du mur périphérique de la prison panoptique UM20.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 118. Détail des fondations du mur périphérique de la prison panoptique UM20.
Cliché équipe de fouille.

un système de remblais très compacts et tassés (4.003, 4.005) très riches en éléments de démolition variés (TCA, blocs, etc...) au pied du contrefort (**fig. 112**).

Au total, six contreforts rayonnants et régulièrement espacés de 2,50 à 3 m, ont été mis en évidence dans les sondages 3, 4 et 5 (UM18, UM19, UM21, UM22, UM23 et UM24) afin de soutenir le mur périphérique circulaire de la prison panoptique (**fig. 119**). Ils possèdent grosso modo tous le même mode de construction. Ces contreforts ne semblent avoir été édifiés qu'au niveau du mur périphérique faisant face à la courtine (on ne les rencontre pas ailleurs), pour contribuer certainement la maçonnerie installée à cet endroit dans des systèmes de remblais assez meubles au voisinage de la fortification.

Les remblais englobant ces contreforts, forment en partie basse des contrebutements, une sorte de couronne composée d'éléments de démolition divers (3.004, 4.005, 5.010) qui pourrait avoir eu, peut-être, un rôle drainant en pied du mur périphérique circulaire en canalisant de cette manière les eaux de ruissellement.



Fig. 119. Vue générale des 3 sondages, 3 à 5, ayant livré six contreforts rayonnants régulièrement espacés pour soutenir le mur périphérique circulaire de la prison panoptique.

Cliché Y. Labaune

III.3. Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6 (YL) (fig. 120)



Fig. 120. Vue zénithale du sondage 6 réalisé dans un espace très contraint. En haut du cliché l'enceinte d'origine médiévale, en bas le mur périmétral de la prison panoptique, à droite le pignon nord-ouest de l'ancien palais de Justice.

Cliché Com'air

III.3.1. Phase 1 : un stylobate, vestige d'un monument antique à colonnade ? (fig. 121)

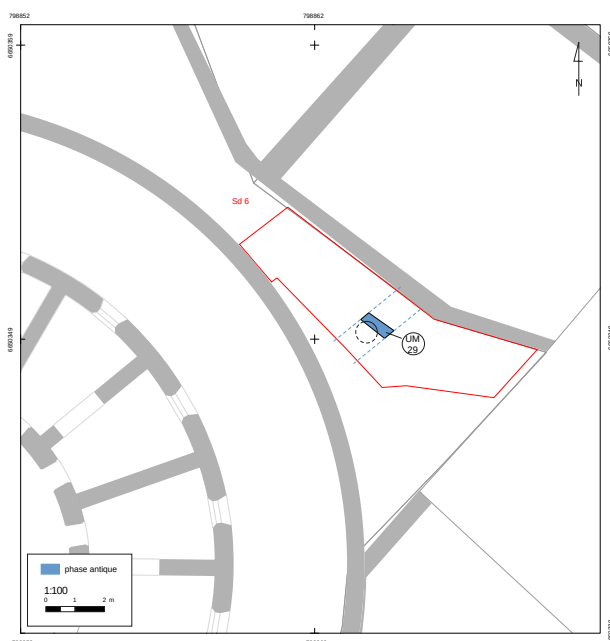


Fig. 121. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6, phase 1.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

L'infrastructure en question a été perçue dans un sondage profond ouvert manuellement dans le sondage 6. La fenêtre d'observation étant à la fois très exiguë (environ 3 mètres sur une cinquantaine de centimètres de largeur) et très profonde (au plus bas elle atteint la profondeur de 3 m sous le sol actuel), elle n'en offre évidemment qu'une vision très partielle et son interprétation reste, en l'état, très délicate.

Ainsi, le sondage profond a révélé la présence d'un solide mur bahut UM29 construit en petits moellons et fragments de TCA liés à un mortier jaune très tenace, d'une largeur de 1,10 m et conservé sur une hauteur supérieure à 0,60 m. La structure a été observée sur un linéaire réduit d'une soixantaine de centimètres dont l'orientation est proche de celle adoptée par la trame antique.

Sur ce linéaire, l'arase de UM29, parfaitement plane, est surmontée d'un aménagement destiné à supporter un ordre architectural. Cette fondation est confectionnée à partir d'une base de colonne antique attique en position secondaire, reposant sur un blocage grossier de blocs liés au mortier. La plinthe, initialement parallélépipédique, a été bâchée et il n'en reste rien, elle est surmontée de deux tores séparés par une scotie en meilleur état de conservation. Le diamètre du lit d'attente du fût mesure environ 0,70 m (**fig. 122-123**).



Fig. 122. Vue zénithale du mur bahut UM29 et de la base de colonne attique en position secondaire.

Cliché C. Couderc.



Fig. 123. Vue oblique du mur bahut UM29 et de la base de colonne attique en position secondaire. Noter l'aspect irrégulier de la paroi de UM29 (fondation en tranchée étroite ?).
Cliché C. Couderc.

Bien qu'il ait été impossible de vérifier l'existence d'autres supports de colonnes compte tenu de l'exiguïté du sondage, l'aspect de cette infrastructure évoque celui d'une fondation de portique monumental.

Arguments de datation et synthèse

La datation de cette infrastructure est difficile. Comme nous l'avons vu, l'aspect de ce type de vestige rappelle bien celui des portiques rencontrés à Autun à l'époque romaine, le long des rues ou bien dans le cadre d'aménagements monumentaux, mais les arguments de datation objectifs font défaut.

En effet elle n'est en relation avec aucun niveau de sol ou d'occupation d'époque romaine. Elle est englobée et scellée, après abandon, par un ensemble de remblais stratifiés de la fin du Moyen-Age et du début de l'époque moderne, dont le plus ancien (6.017) est postérieur au XIII^e s.

III.3.2. Phase 2 : fortification restructurée à la fin du Moyen Age ou à l'époque moderne et son possible chemin de ronde associé (fig. 124)

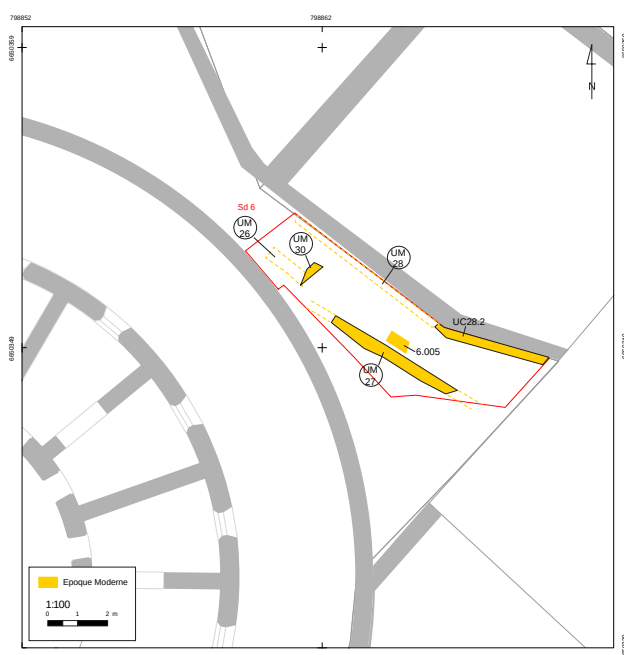


Fig. 124. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6, phase 2.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

La fortification

La courtine est conservée en élévation sur une hauteur de l'ordre de 1,80 m *intramuros* et de 4,50 m *extramuros*. La différence d'altitude entre le sol actuel de circulation interne et le sol actuel de circulation externe est de l'ordre de 3 m.

Le sondage 6 ayant été implanté le long de la courtine UM28, il a été possible de dégager partiellement ses fondations *intramuros* et d'observer leur mode de construction entre 0,50 et 1,40 m de profondeur sous le niveau de circulation actuel et ce sur une dizaine de mètres. A une vingtaine de centimètres sous le sol actuel de circulation, un ressaut de fondation dépassant de 0,35 m du parement a été observé sur l'intégralité du linéaire observé.

Deux états ont été perçus, séparés par un « coup de sabre » vertical au niveau d'un changement d'orientation et d'un chaînage d'angle (fig. 125).

L'état le plus ancien est situé à proximité du Palais de Justice, UC28.2 (fig. 126), le ressaut de fondation est oblique et montre de nets signes d'arrachements. Le parement est très hétérogène, composé de moellons de 8 cm d'épaisseur en moyenne, non assisés, liés à un mortier jaune. La courtine change d'orientation de quelques degrés à proximité du bâtiment de l'ancien Palais de Justice et le point d'inflexion est marqué par un chaînage d'angle composé de blocs quadrangulaires de 0,50 m de longueur par 0,25 m d'épaisseur.



Fig. 125. Chainage d'angle repéré au niveau d'un point d'inflexion de la courtine. A droite du cliché se développe UC28.2 l'état le plus ancien de la courtine à l'endroit du sondage. A gauche du cliché, un coup de sabre sépare l'élévation de l'état le plus récent UC28.1.
Cliché C. Couderc.



Fig. 126. Paroi de UC28.2 l'état le plus ancien de la courtine à l'endroit du sondage.
Cliché C. Couderc.

Le possible chemin de ronde associé

Les vestiges de la phase 1 sont englobés et scellés par un système de remblais stratifiés d'une épaisseur de l'ordre de un mètre (6.011, 6.014 à 6.017, 6.025). Il s'agit possiblement de remblais de nivellement mais la présence de sol(s) de circulation en terre battue intermédiaire(s) n'est pas exclue (6.015 par exemple ?).

Cet horizon est scellé par un sol pavé partiellement conservé en plan (6.005) composé de pavés rectangulaire (15 à 20 cm x 10 cm en moyenne), liés à un sédiment sableux beige (6.006) (**fig. 127**).

Ce sol extérieur fonctionne avec la maçonnerie UM27, les pavés venant au contact du ressaut de fondation et le sceller (**fig. 128**). Ce mur, de faible largeur (37 cm), possède une élévation conservée sur quatre assises, composée de moellons équarris liés par un mortier blanc. Les fondations, assez légères, s'ancrent d'une soixantaine de centimètres dans les remblais précédemment évoqués. Il a été reconnu sur un linéaire de l'ordre de 5 mètres et il est quasiment parallèle à la courtine UM28. Ainsi le pavage se développe dans un espace assez étroit, de 1,30 à 1,50 m de largeur longeant la fortification sur un linéaire supérieur à 5 m, limité au sud-ouest par le mur étroit UM27, peut-être un mur de clôture, et au nord-est par la courtine UM28. Ce dispositif évoque un chemin de ronde.



Fig. 127. Vue zénithale du pavage 6.005 du possible chemin de ronde.

Cliché C. Couderc.



Fig. 128. Vue générale du pavage 6.005 fonctionnant avec le mur UM27 (et scellant son ressaut de fondation).

Cliché C. Couderc.

Arguments de datation et synthèse

L'épaisseur de la courtine n'excède pas 0,90 m. Cette faible épaisseur n'est pas sans rappeler les caractéristiques du rempart observé à l'est de l'Hôtel Rolin et considéré comme une restructuration du système défensif à la fin du Moyen-Age ou au cours de l'époque moderne. Les éléments de datation précis font malheureusement défaut.

Sans en faire un argument de datation, on relèvera que les caractéristiques du chaînage d'angle observé au niveau de la courtine UC28.2 ressemblent à celles des chaînages d'angle observés sur le mur de soutènement des jardins de l'Evêché surplombant la rue Bouteiller et édifiés au début du XVIII^e s. dans le cadre de l'aménagement de la place d'Hallencourt.

A la base du système de remblais stratifiés, 6.017 livre un corpus céramique qui s'inscrit dans le courant du XIII^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon). Il s'agit de la datation la plus précoce rencontrée. Par la suite, les différents assemblages céramiques rencontrés dans la partie supérieure du système de remblais (6.011, 6.014, 6.016) renvoient à la transition entre les périodes médiévale et moderne, soit à la charnière entre le XV^e s. et le XVI^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon). Dans 6.016, qui vient sceller 6.017, un ensemble de charbons de bois ont fait l'objet d'une datation radiocarbone qui s'inscrit à 65,7 % dans la fourchette chronologique 1388 – 1437 tend à confirmer ces datations (**annexe 3.9**, rapport de datation radiocarbones).

Ainsi la mise en place du chemin de ronde, du mur de clôture UM27 et du pavage 6.005, intervient au plus tôt à la charnière entre le XV^e s. et le XVI^e s. Ces réaménagements s'intègrent peut-être dans une phase plus globale de restructuration du système de fortification, qui intervient au début de l'époque moderne au plus tôt.

III.3.3. Phase 3 : restructuration contemporaines (fig. 129)

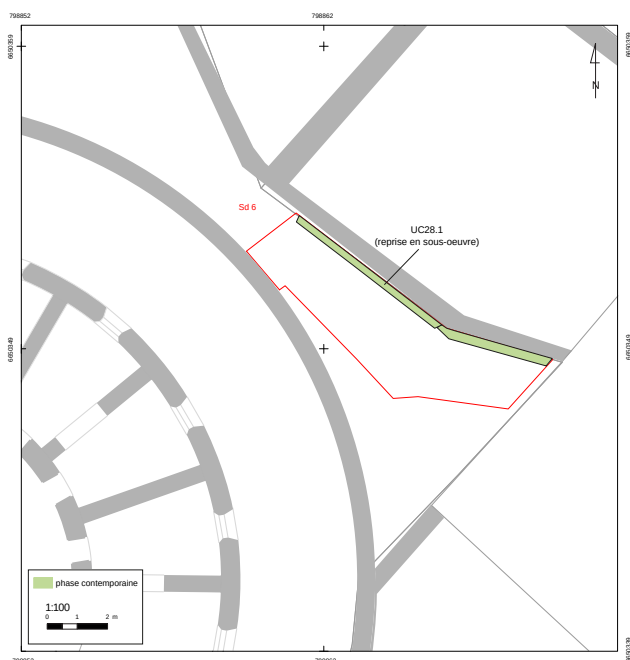


Fig. 129. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6, phase 3.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Sur le tracé de la courtine, l'élévation de 1,70 m scellant le ressaut de fondation de UM28 est de faible largeur, de l'ordre de 0,50 m. Le chaînage d'angle visible au niveau de UC28.2 ne se poursuit pas en partie supérieure.

Le long de la courtine, sur une largeur de l'ordre d'une cinquantaine de centimètres à un mètre, on observe une sorte de tranchée continue, ayant détruit les niveaux archéologiques les plus récents, et certainement destiné à mettre au jour les fondations pour les reprendre en sous-œuvre.

Pour l'état le plus récent de la courtine, UC28.1, le ressaut de fondation est parfaitement horizontal et le parement paraît plus homogène, les moellons sont certes de tailles diverses (généralement de plus gros module), mais des lignes d'assises bien qu'irrégulières, se dessinent, liés à une sorte de béton gris d'aspect récent (**fig. 130**). Une limite de gâchée est perceptible en partie inférieure du sondage : horizontale, elle passe au-dessus du linteau d'une barbacane verticale de 0,15 m de largeur et de 0,40 m de hauteur. S'agit-il d'une reprise en sous-œuvre ?



Fig. 130. Paroi de UC28.1 l'état le plus récent de la courtine à l'endroit du sondage (une reprise en sous œuvre ?).
Cliché C. Couderc.

Arguments de datation et synthèse

Il n'existe pas d'argument chronologique pour dater l'élévation de 0,50 m de largeur que l'on peut caler, par hypothèse et en fonction de son aspect, au XIX^e s.

Les décaissements superficiels observés le long de la fortification, sont comblés avec du mobilier contemporain dont des déchets de chantier de maçonnerie. Il pourrait s'agir, par hypothèse, de travaux en lien avec la restauration du Palais de Justice dans les années 1980.

Ainsi le type de mortier / ciment gris utilisé dans UC28.1 permet d'y voir une possible restauration récente de la fortification à la période contemporaine, peut être au cours de ces restaurations des années 1980, possiblement en sous-œuvre. L'ampleur des travaux ayant touché la courtine nous échappe.



Fig. 131. Vue zénithale des sondages 7 (en haut du cliché) et 8 (en bas du cliché). A gauche, le pavillon du gardien, en haut la prison Panoptique et à droite l'ancien palais de Justice.
Cliché com'air.

III.4. Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondages 7, 8 et 9 (YL) (fig. 131)

Là encore les structures antiques n'ont pu être perçues qu'au fond de sondages exigus et très profonds (2,50 m dans le cas du sondage 8) ou bien fortement imbriquées dans les vestiges d'époque plus récente (dans le cas du sondage 7 et des vestiges possibles de l'enceinte réduite). Cela rend évidemment complexe le phasage et l'interprétation de ces vestiges qui n'ont été qu'effleurés.

III.4.1. Phase 1 : traces de l'enceinte tardo-antique et/ou mur de soutènement d'époque romaine ? (fig. 132)

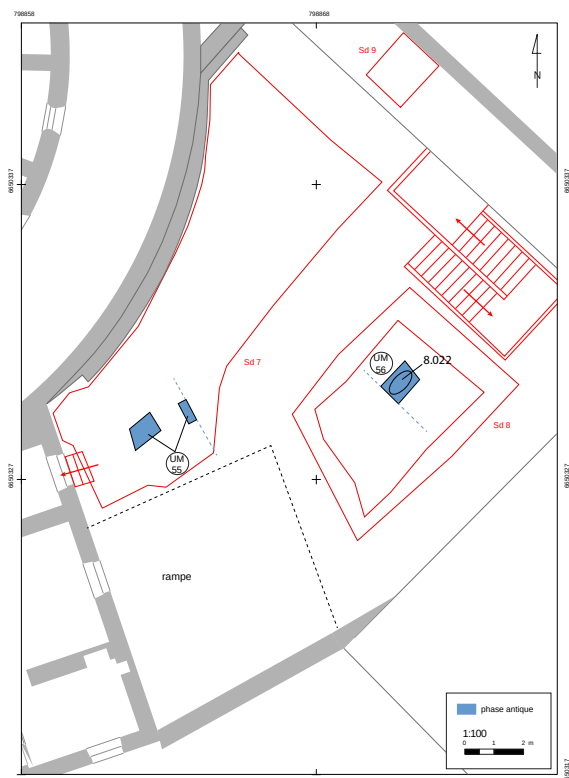


Fig. 132. Plan Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondage 7, 8 et 9, phase 1.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Traces fugaces de l'enceinte tardo-antique ?

En dégagant les vestiges de la phase 3 et des infrastructures en lien avec le fonctionnement de la prison panoptique, notamment le sol de circulation 7.072, un blocage (**fig. 133**) et un parement (UM55) (**fig.134**) ont été dégagés sur une très faible superficie de l'ordre de 1 m². Ces vestiges paraissent scellés par les maçonneries plus récentes UM37 et UM53 (cf. *infra*) qui reprendraient a priori le tracé plus ancien.

La maçonnerie UM55, très compacte, est composée de moellons de grès liés à un mortier blanc avec inclusions de graviers très tenace. Le parement et le blocage concernés par UM55 se situent dans la parfaite continuité de UM116, un tronçon d'enceinte réduite observé dans les sous-sols de la prison panoptique. Par hypothèse il pourrait s'agir de la fortification d'époque romaine. Toutefois l'extrême intrication des maçonneries et les modalités d'interventions ne permettent pas d'en être certains (**fig. 135**).



Fig. 133. Apparition du blocage UM55, dégagé sur une faible superficie.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 134. Apparition du parement est de UM55.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 135. Imbrication de UM55, possible mur de courtine de l'enceinte réduite, dans les maçonneries et infrastructures plus récentes.

DAO Y. Labaune, d'après Com'air.

UM56 : mur de soutènement d'époque romaine ou infrastructure liée à l'enceinte tardo-antique ?

La structure UM56 a été partiellement dégagée dans une fenêtre profonde de 2 m² de superficie. Il s'agit d'une puissante maçonnerie d'une largeur supérieure à 1,50 m dont seul le parement sud-ouest a été mis au jour, le parement nord-est étant sous la berme. Elle est composée de moellons équarris de grès et granite, liés à un mortier très tenace de couleur orangée. Dégagée sur un linéaire de 1 m, elle paraît suivre l'orientation de la trame antique. Un lambeau informe de maçonnerie 8.022 vient sceller l'arase conservée de UM56 : le mode de construction est analogue, le mortier est d'une couleur légèrement différente (**fig. 136**).

Aucun sol n'est associé à cette maçonnerie. UM56 et 5022 sont scellés par un remblai 8.024 de substrat remanié, très compact, composé d'une argile plastique hétérogène, verdâtre à grisâtre d'une épaisseur supérieure à 0,50 m.

La largeur de la maçonnerie permet d'envisager d'avoir affaire à un aménagement monumental, il pourrait s'agir d'un mur de terrasse situé légèrement en contrebas du tracé présumé de l'enceinte tardive à 10 m au sud-ouest, et parallèle à la courtine, voire une infrastructure en lien avec la fortification (tour de plan carrée ? ; porte ?).

Arguments de datation et synthèse

La couche 8.024 qui vient sceller le possible mur de terrasse UM56 comporte uniquement du mobilier céramique d'époque romaine, assez hétérogène, dont la chronologie s'étend du I^{er} au II^e-III^e s. Les marqueurs tardo-antiques sont absents (**annexe 3.2**, étude céramologique S. Mouton-Venault).

Il n'existe aucun argument de datation concernant UM55.



Fig. 136. Vue générale du mur de soutènement antique UM56 en bas du cliché, surmontée du lambeau de maçonnerie 8.022. En partie supérieure on observe UM46, mur de la phase 2 ayant également un rôle de soutènement. Cliché équipe de fouille.

III.4.2. Phase 2 : habitat avec espace souterrain de l'époque médiévale et / ou moderne et dispositif de soutènement associé (?) (fig. 137)

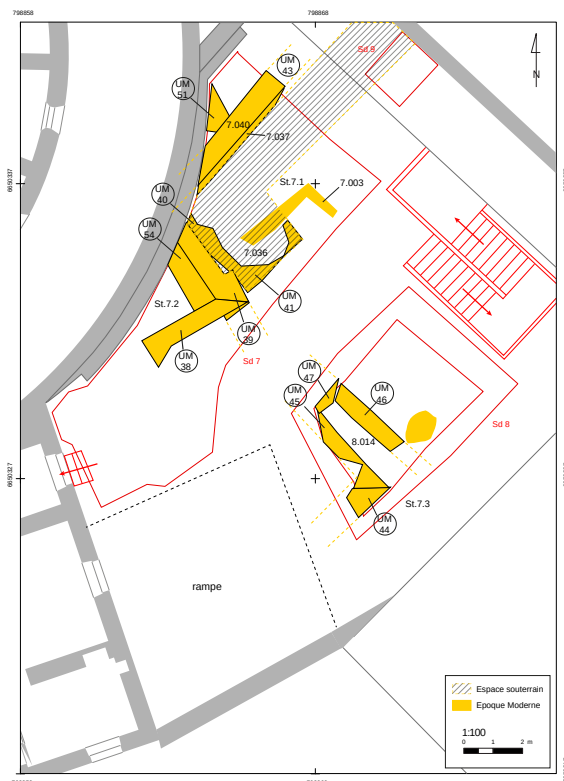


Fig. 137. Plan Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondage 7, 8 et 9, phase 2.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

L'espace souterrain St. 7.1

Les infrastructures concernées sont limitées au nord-ouest par le tracé du mur UM43 d'une largeur totale d'un mètre (**fig. 138**). Cette maçonnerie qui file de part et d'autre des limites du sondage 7 est composée d'un mur de blocs de grès et granite liés à un mortier marron (7.040), doublé dans un second temps au sud (côté espace souterrain, cf. *infra*) par 7.037, une maçonnerie large d'une vingtaine de centimètres. Il s'agit certainement d'une maçonnerie structurante à l'échelle de l'habitat concerné.

L'espace souterrain voûté mis en évidence dans notre fenêtre de fouille se développe au sud-est de UM43 et les vestiges de l'*extrados* de la voûte ont pu être en partie dégagés au cours de cette opération (UM40, UM41, 7.036). Ces maçonneries, composées de blocs liés à un mortier marron pulvérulent, sont en assez mauvais état de conservation et, au moment du diagnostic, la voûte semblait fragilisée : le mortier étant pulvérulent, les blocs se désolidarisaient aisément (**fig. 139**).



Fig. 138. Vue générale de UM43 limitant au nord-ouest l'espace souterrain St. 7.1.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 139. Apparition de l'angle sud de l'extrados de la voûte en assez mauvais état de conservation, UM41 au premier plan puis UM40 au second plan. On observe quelques trous dans la maçonnerie pulvérulente.
Cliché équipe de fouille.

La présence d'une trappe d'accès dans l'angle nord-ouest de la voûte (mise en place, ou *a minima* refaite lors de la phase 3, cf. *infra*) a permis de mener des observations depuis la surface (fig. 140-141). Mais il n'a pas été possible de pénétrer et descendre à l'intérieur de cet espace souterrain pour des raisons de sécurité.



Fig. 140. Trappe d'accès dans l'angle nord-ouest de la voûte.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 141. Angle sud de l'extrados de la voûte, à gauche du cliché, et trappe d'accès au nord-est du cliché.
DAO Y. Labaune, d'après Com'air.

Depuis cette ouverture, il a été permis de constater que cet espace St. 7.1 n'était pas comblé et qu'il est assez haut sous voûte, le sol de circulation se trouvant approximativement à 3 m de profondeur sous le sommet de l'extrados, et environ 2,20 m sous voûte (l'épaisseur de la voûte est de l'ordre de 0,80 m) (fig. 142-145). Les observations menées depuis la surface montrent que l'espace mesure 3,90 m de longueur suivant un axe nord-ouest-sud-est et 2,80 m de largeur suivant un axe nord-est-sud-ouest. Ainsi sa superficie au sol est de 11 m² environ. Au nord-est une ouverture dans le mur, suite à un éboulement, laisse envisager la présence d'un autre espace souterrain au nord-est du premier (ils ne communiquaient peut être pas initialement). L'observation depuis l'ouverture sommitale n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'un accès au moyen d'un escalier.



Fig. 142. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction du nord-ouest et de UM43.
Cliché C. Couderc.



Fig. 143. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction du nord et de l'ancien palais de Justice, l'éboulement laisse entrevoir la poursuite de l'espace souterrain en direction de l'ancien palais de Justice.
Cliché C. Couderc.



Fig. 144. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction de l'angle nord-est de la structure, l'éboulement laisse entrevoir la poursuite de l'espace souterrain en direction de l'ancien palais de Justice.
Cliché C. Couderc.



Fig. 145. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction de l'angle sud-est de la structure.
Cliché C. Couderc.

Parmi les quatre murs fermant l'espace souterrain, en dehors de UM43, seule l'arase de celui assurant la fermeture au sud-ouest, UM39, est visible et fonctionnait élévation (**fig. 146**). Large de 0,70 m, une élévation de 5 assises liées au mortier beige très tenace, vient dominer l'*extrados* d'une cinquantaine de centimètres.



Fig. 146. Mur UM39 conservée en élévation, cliché pris en direction de l'ouest.
Cliché équipe de fouille.

L'arase des murs fermant l'espace souterrain au nord-est et au sud-est, ainsi que l'*extrados* de la voûte sont quant à eux scellés par un niveau de circulation en terre battue gris induré 7.003 (fig. 147-148). On note la présence d'éléments lapidaires remployés dans ce sol de circulation, tels que le fragment d'une dalle funéraire d'époque médiévale peut être issue du cimetière proche de l'église Notre Dame du Châtel (fig. 149).



Fig. 147. Vue générale du sol 7.003 scellant les vestiges de St. 7.1, présent au niveau de la mire horizontale.

Cliché équipe de fouille.

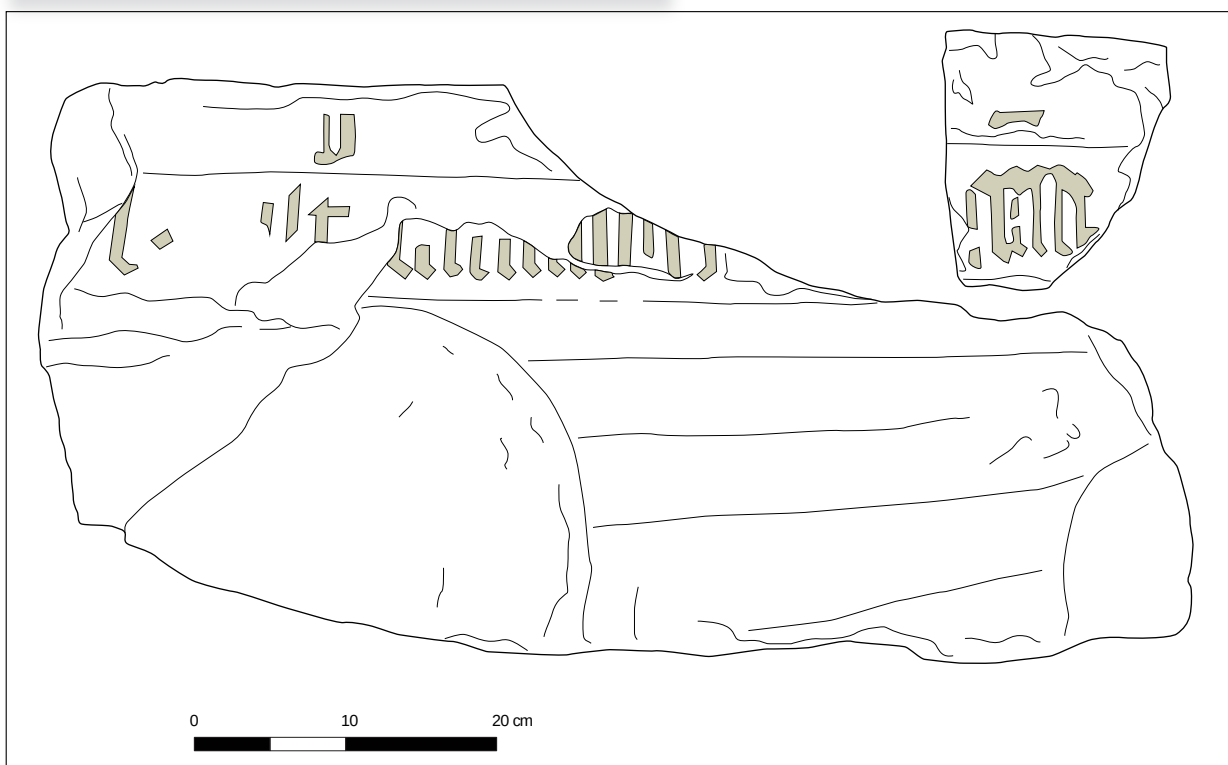


Fig. 148. Vue de détail du sol 7.003.

Cliché équipe de fouille.

Fig. 149. Dalle funéraire médiévale remployée dans le sol 7.003.

Relevé et DAO C. Couderc



Deux remarques peuvent être formulées.

L'emprise de l'espace souterrain St. 7.1 ne se situe pas sous un bâtiment en élévation, du moins à la fin de cette phase de fonctionnement.

L'absence *a priori* d'un escalier permettant d'accéder facilement à l'espace souterrain tend à exclure, du moins dans cette phase de fonctionnement tardive, une fonction en tant qu'espace de stockage. Il pourrait bien évidemment s'agir d'une cave plus ancienne réutilisée pour un usage indéterminé : vide sanitaire, fosse septique...

Un bâtiment St. 7.2 se développant au sud-ouest de l'espace souterrain

L'espace souterrain est fermé au sud-ouest par UM39, une maçonnerie contre laquelle un second mur UM54 vient s'appuyer de manière très « propre ». UM54 est à son tour chaînée à UM38, il s'agit de deux maçonneries parementées large de 0,80 m, construites en moellons de 10-15 cm mêlés à quelques fragments de TCA, liés à un mortier beige clair très tenace (fig. 150). L'ensemble forme un angle de bâtiment se développant au sud-ouest de l'espace souterrain. L'espace fouillé à l'angle du bâtiment a mis en évidence la présence d'un remblai de nivèlement d'argile sableuse 7.076 (fig. 151) antérieur au bâtiment et recoupé par la tranchée de fondation de UM54. Il est recouvert par un remblai argileux 7.065 lié au fonctionnement du bâtiment qui vient cette fois-ci au contact des maçonneries, en scellant par exemple le ressaut de fondation de UM54.

Les deux infrastructures, bâtiment et espace souterrain, paraissent intimement liées et ont fonctionnées ensemble, du moins à la fin de cette phase.

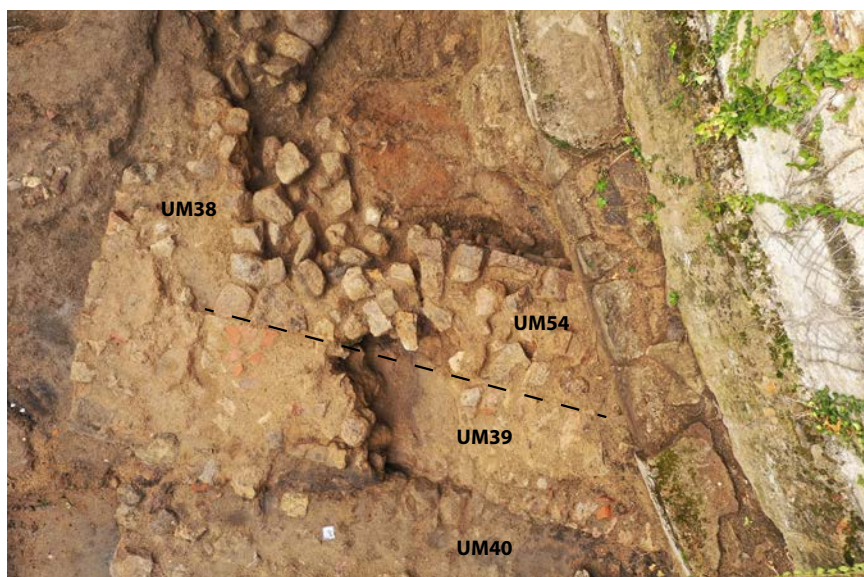


Fig. 150. Vue zénithale de UM39, UM54 et son retour UM38 formant l'angle du bâtiment St. 7.2.

DAO Y. Labaune, d'après cliché équipe de fouilles



Fig. 151. Vue générale de l'intérieure du bâtiment St. 7.2, localisation de 7.076 après enlèvement des sols de circulation.

DAO Y. Labaune, d'après cliché équipe de fouilles

« Terres noires » et dispositif de soutènement St. 7.3

Les horizons de la phase 1, du moins dans la partie méridionale de l'espace concernée par cette phase de diagnostic, sont scellés par un horizon très épais, de 2,10 m d'épaisseur, argileux sombre, plutôt compact et plastique, comportant de nombreux petits fragments de calcaire et quelques petits fragments de TCA (8.015 = 8.025 = 8.026). Cet horizon, assez homogène, ne semble pas stratifié. Il pourrait s'agir de « terres noires » (fig. 152).



Fig. 152. Vue générale des horizons de « terres noires » scellant les vestiges antiques visibles en fond de tranchée (UM56 et 8.022). A gauche le mur de soutènement UM46.
Cliché équipe de fouilles

En premier lieu, le dispositif de soutènement est composé d'une maçonnerie parementée UM46 orientée suivant un axe nord-ouest-sud-est, soit une maçonnerie globalement parallèle au mur de soutènement UM56 et à la courtine de l'enceinte tardive dont le tracé présumé passe à environ 5 m (fig. 152-153). Elle mesure environ 0,65 m de largeur, composée de blocs de grès et granite liés à un mortier jaune sableux. Elle va s'ancrer sur ses quarante premiers centimètres dans 8.024, le remblai qui scelle les vestiges structurés de la phase 1, puis est conservée sur une hauteur importante de 1,80 m. La majeure partie de la structure est englobée par l'horizon de « terres noires » qui sont a priori déjà en place (du moins en partie) au moment de sa construction. Au nord et au sud du sondage 8 ce mur se poursuit dans la berme, il n'est a priori en relation avec aucun sol de circulation, raison pour laquelle une fonction de soutènement peut être retenue.



Fig. 153. Au premier plan le mur de soutènement UM46. Noter sa hauteur importante à droite du cliché.
Cliché équipe de fouilles

UM46 semble fonctionner avec la puissante maçonnerie UM45, qui est parallèle et distante de 80 cm de UM46, ainsi que son retour UM44 en direction du sud-ouest (fig. 154). Cet angle de maçonnerie large d'un mètre est composé de blocs de 20 à 30 cm de côté, essentiellement en grès, liés à un mortier jaune sableux très tenace. L'angle entre UM44 et UM45 est chaîné au moyen de grandes dalles. Ce dispositif est moins fortement ancré que UM46, il est installé dans les « terres noires » et n'atteint pas les vestiges de la phase 1.

Il n'est pas possible en l'état de savoir si on a affaire à l'angle d'une plateforme de soutènement ou à l'angle d'un bâtiment qui se développerait en dehors de l'emprise de notre fenêtre d'observation (et précisément sous la rampe d'accès aux engins).



Fig. 154. Au premier plan, UM44 puis son retour à angle droit au niveau des mires en direction de UM45 qui file en direction de la berme. A droite du cliché UM46. Entre les deux maçonneries le remblai argileux sombre 8.014.

Cliché équipe de fouilles

UM46 est chaîné avec UM47, une maçonnerie observé en coupe, qui elle-même vient buter contre UM45. Ainsi l'angle de maçonnerie UM44=UM45 pourrait être antérieur à UM46=UM47. Le fait que les mortiers de ces différentes maçonneries soient similaires renforce dans le même temps l'impression d'un fonctionnement simultané de ces différents dispositifs dont l'extension et la nature précise restent impossibles à déterminer en l'état (fig. 155-156).



Fig. 155. Vue générale de St. 7.3 et de UM56, cliché pris en direction du nord-ouest. DAO Y. Labaune, d'après cliché équipe de fouilles



Fig. 156. Vue générale de St. 7.3 et de UM56 au premier plan, cliché pris dans le sens de la pente (pente ascendante du bas du cliché vers le haut du cliché).
Cliché équipe de fouilles

Même s'il est difficile de comprendre la structure St. 7.3 dans le détail, on observe :

- Qu'elle est de même orientation que l'enceinte tardo-antique dont le tracé présumé passe à 2 m au sud-ouest,
- Qu'elle est de même orientation que le mur de soutènement UM56 qui passe 1 m au nord-est,
- qu'elle se situe dans le prolongement du mur double UM54, UM39 qui marque une rupture de pente et le développement au nord-est d'une structure souterraine.

Un rôle important de soutènement dans un secteur accidenté directement en contrebas du tracé de l'enceinte tardo-antique est donc probable (**fig. 157**). On remarquera que ce dispositif St. 7.3 se superpose en plan à une anomalie géophysique notée **J3** de forme quasiment carrée également et de trois mètres de côté, orientée suivant un axe nord-ouest-sud-est. Superficiellement cette anomalie hétérogène regrouperait plusieurs éléments distincts. Plus en profondeur l'anomalie devient « une seule zone unie ». (**Rapport d'intervention géophysique**, p. 21).



Fig. 157. Confrontation tracé présumé de l'enceinte réduite, mur de soutènement antique UM56 et dispositif de soutènement moderne St. 7.3. cliché pris dans le sens de la pente (pente ascendante du bas du cliché vers le haut du cliché).

DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

Arguments de datation et synthèse

Le remblai argileux 7.065, qui est contemporain de la construction du bâtiment ou bien légèrement postérieur - il vient notamment sceller le ressaut de fondation de UM54 - comporte un ensemble céramique homogène calé dans la première moitié du XVI^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon). Ces premiers indices permettent d'envisager une mise en place des infrastructures au début de l'époque moderne.

Le sol de circulation 7.003 en terre battue qui vient sceller l'*extrados* de la voûte de l'espace souterrain UM40 / UM41 / 7.036, mais aussi l'arase des murs fermant l'espace au nord et à l'est, comporte du mobilier de la seconde moitié du XVIII^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon). A la fin de cette phase, aucun bâtiment ne s'élevait au-dessus de cet espace souterrain dont la fonction, nous l'avons vu, reste alors difficile à préciser. Il pourrait s'agir d'une ancienne cave médiévale réutilisée opportunément comme vide sanitaire ou fosse septique. Sa date précise de construction est impossible à déterminer.

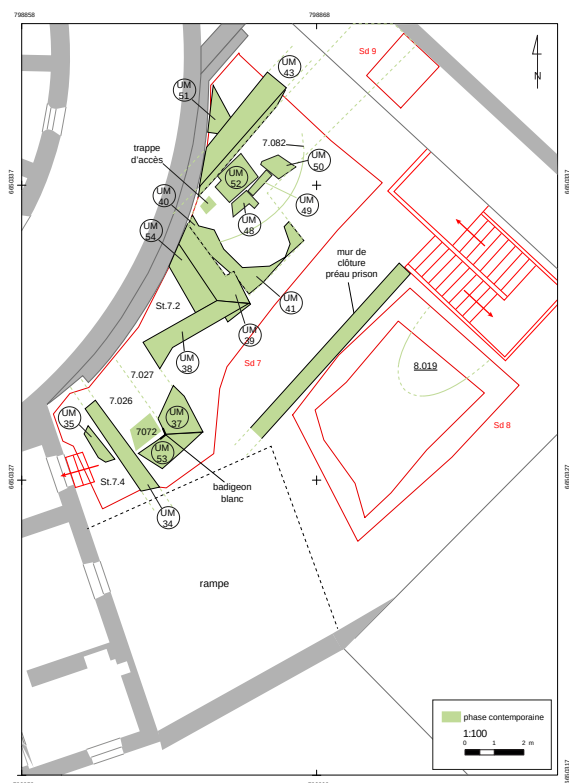
Le cadastre de 1822 représente le bâtiment en élévation, notamment UM38=UM54 ainsi que le tracé de l'UM43 qui correspond à un mur de clôture séparant deux parcelles. On note en revanche l'absence de construction sur l'emprise de l'espace souterrain.

Le comblement 8.013 de la tranchée d'épierrement 8.012 de UM44 = UM45 comporte de la céramique contemporaine, qui date de la période de l'épierrement, mais également un lot abondant et intéressant de vaisselle du bas Moyen-Age résiduelle qui pourrait être issue des horizons d'occupation.

La couche 8.014 située entre les maçonneries UM45 et UM46, et lié à la construction ou la reprise du dispositif de soutènement, comporte du mobilier céramique de la seconde moitié du XVIII^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon). Le cadastre de 1822 ne mentionne pas la présence d'une élévation à l'emplacement du dispositif de soutènement, qui est soit souterrain, soit déjà arasé à cette période.

Le dispositif de soutènement pourrait donc par hypothèse se mettre en place au bas Moyen-Age (par la construction de UM44 = UM45) et être conforté un peu plus tard au cours du XVIII^e s. par l'installation de UM46 et UM47.

III.4.3. Phase 3 : construction et fonctionnement de la prison panoptique (fig. 158)



Description des vestiges

L'angle d'une construction St. 7.4 liée au fonctionnement primitif de la prison panoptique et rapidement détruite ?

A l'extrémité sud-ouest du sondage 7, l'angle d'une puissante maçonnerie a été mis en évidence : M37 et M53 possèdent des modes de construction analogues, ces deux maçonneries sont parementées et construites en moellons de grès et granite liés à un mortier sableux beige clair, elles sont chaînées. M37 est orientée nord-ouest-sud-est et M53 est orientée sud-ouest-nord-est (**fig. 159**). Dans cet angle, côté interne, on observe la présence d'un badigeon / enduit blanc en place. Cette construction St. 7.4 s'appuie sur les fondations du bâtiment St. 7.2 décrit pour la phase 2, en particulier sur UM38.



Fig. 159. Angle de la construction St. 7.4 au niveau des mires, puis couche de démolition 7.027=7.028 en arrière-plan.
Cliché équipe de fouilles.

Le sol de circulation de cette construction, 7.072, de couleur grise, est très induré et extrêmement solide, il scelle un très solide blocage UM55 qui pourrait correspondre à l'arase supérieure de l'enceinte d'origine tardo-antique (cf. *supra* phase 1). Il est recouvert par les horizons de démolition, en particulier une couche 7.027=7.029 comportant exclusivement des blocs de 15-25 cm dans une matrice sableuse beige claire à jaunâtre issue de la décomposition du mortier de liaison, puis une couche 7.026 presque uniquement composée d'enduit blanc détritique analogue à celui conservé en place dans l'angle de la construction. L'enduit blanc reconnu au niveau de cette construction, tant en place que dans l'horizon de démolition (**fig. 160**), est comparable aux enduits observés en place dans l'établissement carcéral (information orale et étude en cours C. Couderc).

Une puissante maçonnerie UM34 est reconstruite à l'emplacement de cette infrastructure, suivant exactement la même orientation (**fig. 160**). Il s'agit du mur de clôture supportant une grille en fer séparant le jardin du gardien des cours de promenade des prisonniers et des prisonnières, mur qui était encore en élévation au moment de notre intervention et que nous avons arasé (**fig. 161**).



Fig. 160. Couche de démolition 7.026 riche en enduits blanc au niveau de l'angle formé par les mires, coupé à gauche du cliché par UM34, mur de clôture disposant d'une grille séparant le jardin du gardien des cours de promenade des prisonniers.

Cliché équipe de fouilles.



Fig. 161. Vue de la cour des prisonniers avant démontage du pavement originel, montrant UM34 en élévation avec sa grille en fer.

Cliché Y. Labaune.

Cliché équipe de fouilles.

Mise en place de dispositifs sanitaires dans les espaces extérieurs de la prison ?

Le sol de circulation 7.003 daté de la seconde moitié du XVIII^e s. scellant l'*extrados* de la voûte de cet espace souterrain, ainsi que l'arase des murs la fermant au nord et à l'est, a été recoupé par une grande perturbation longeant le mur de clôture UM43. Ce creusement a été destiné semble-t-il à mettre au jour l'*extrados* et y apporter un ensemble de modifications (**fig. 162-163**). Au sud-ouest de la cave, une trappe d'accès a été installée contre UM43, ou à *minima* refaite, à un moment où l'*extrados* est restauré au moyen de briques (UM52). De forme carrée, elle mesure environ 0,45 m de côté et est aménagée à partir de grandes dalles de grès parallélépipédiques.

Ce type de dispositif évoque l'aspect d'une trappe d'accès à un puits perdu ou à une fosse septique, qui pourrait être l'usage détourné de l'infrastructure souterraine mise en évidence pour la phase 2, peut-être une ancienne cave d'origine médiévale.



Fig. 162. Vue zénithale des aménagements réalisés au niveau de l'extrados de la voûte du dispositif souterrain.
Cliché com'air.



Fig. 163. Vue de détail des aménagements réalisés au niveau de l'extrados de la voûte du dispositif souterrain.
Cliché équipe de fouilles.

On note la présence d'affaissements au nord de cette ancienne « cave », comblés avec des remblais riches en fragments de calcaire à gryphées (7.082) suggérant l'existence d'autres dispositifs souterrains filant en direction de l'ancien palais de Justice. Cette hypothèse est corroborée par le sondage 9, très ponctuel mais suggérant que le bâtiment du tribunal a été construit en partie sur d'anciennes « caves ». Nous ne savons pas si ces infrastructures, manifestement pas remblayées, ont également connu un usage détourné.

Au sud-ouest du sondage 7, une trappe d'accès maçonnée de forme rectangulaire a été partiellement dégagée au pied du mur UM43 séparant le jardin du gardien des cours de prisonnier-ère-s, elle mesure 0,80 m sur plus de 0,25 m. On observe un comblement très sombre et organique 7.020 qui évoque le comblement d'une latrine.

Approximativement entre ces deux trappes d'accès, une perturbation linéaire 7.066, aux contours irréguliers, large d'une cinquantaine de centimètres et profonde d'une vingtaine, vient recouper les vestiges sous-jacents, en particulier les maçonneries UM37, UM38, UM39, UM54. Il s'agit, à titre d'hypothèse, du creusement pour l'installation d'une conduite souterraine, peut-être d'évacuation des eaux usées (**fig. 164**).

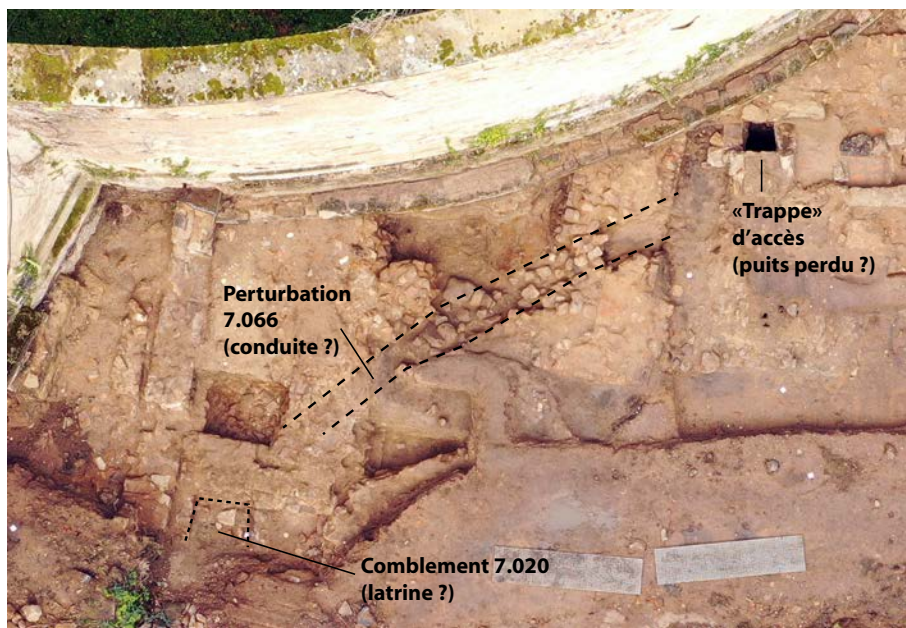


Fig. 164. Perturbations contemporaines du fonctionnement de la prison Panoptique.
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles

Une grosse perturbation au nord-est de l'espace sondé

La coupe relevée sur la paroi nord-est du sondage 8 montre la présence d'une large et profonde perturbation 8.019 qui vient effleurer les horizons de la phase 1 (**fig. 165**). Sa largeur à l'ouverture est de 2,30 m et sa profondeur est de l'ordre de 1,60 m. Ses parois sont verticales sur 0,70 m puis s'incurvent, le fond est concave. Cette fosse recoupe les horizons assimilés à des « terres noires » 8.025 et 8.026. Elle n'a pas pu être observée en plan. Le comblement recèle plusieurs couches successives d'argile compacte plastique, grise bleutée organique (8.029), marron (8.016, 8.018) ou jaune (8.031) en partie inférieure, le comblement supérieure 8.028 est gris, sableux. Les deux phases de comblement sont séparées une couche pulvérulente blanche d'éclats de taille en calcaire.

Les couches inférieures sont compactes, humides à organiques. L'interprétation de cette perturbation est délicate, peut-être s'agit-il d'une fosse de récupération ou d'épierrement ? La récupération concerne peut-être d'anciennes latrines / fosse septique comme le suggérerait l'aspect notamment de 8.029 ?

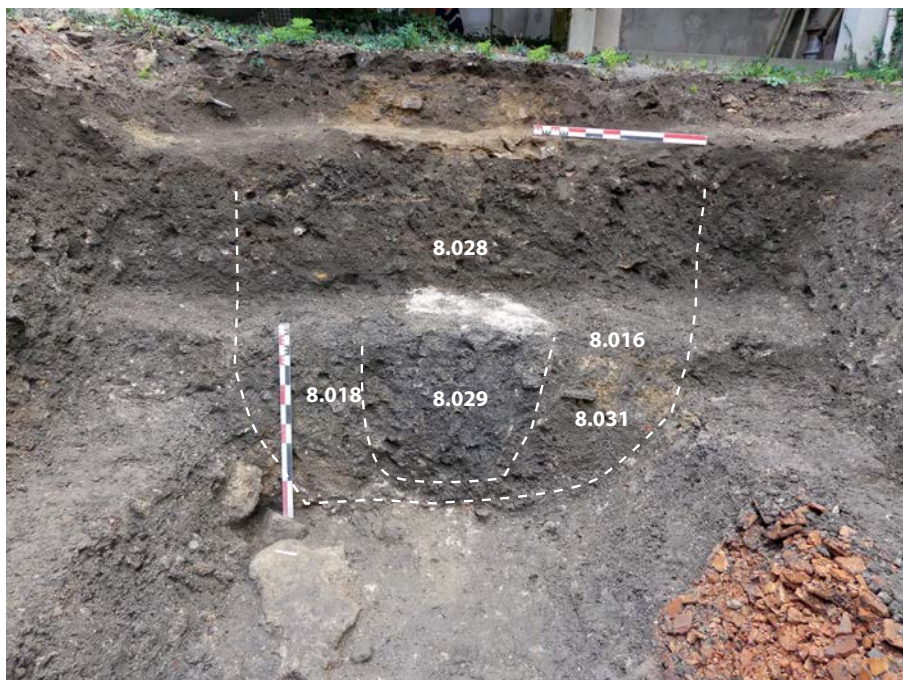


Fig. 165. Coupe montrant la présence de la perturbation 8.019.
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles

Dallage des cours de prisonnier-ère-s

Les deux cours sont séparées par un mur de clôture dont l'arase affleure dans l'espace séparant les sondages 7 et 8. Le sol était constitué de grandes dalles de pierre qui ont été déposées avant notre intervention (**fig. 161**). Le lit de pose des dalles est conservé au nord-ouest du sondage 7 (UM51, 7.063), il est constitué de petits blocs plats liés par un mortier beige sableux (**fig. 166**).



Fig. 166. Lit de pose UM51 des dalles des dalles de la cour des prisonniers.
Cliché équipe de fouilles.

Arguments de datation et synthèse

Pour cette phase contemporaine, les attributions chronologiques précises sont incertaines.

III.5. Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue » (CC)

La cave occidentale de l'Hôtel Lacomme n'est accessible que par la rue des Bancs. Un escalier en pierres de taille dessert cet espace (LC_RDJ_06) de 6,26 m de longueur sur 5,37 m de largeur pour une hauteur de 2,90 m. L'espace est partitionné selon deux vaisseaux de deux travées droites. Le sol est en graviers et le couvrement est composé de voûtes d'ogives dont les branches retombent sur une colonne centrale et des culots moulurés à l'exception d'un, qui est figuré.

L'objectif du diagnostic réalisé dans cette cave était de retrouver son sol primitif et de confirmer ou infirmer si elle intègre un tronçon de l'enceinte tardo antique de la ville haute.

III.5.1. Phase 0 : le substrat de la ville d'Autun (fig. 167)

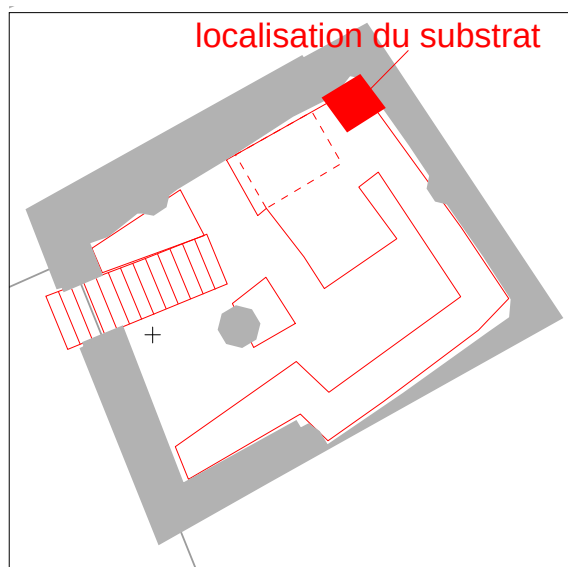


Fig. 167. Plan Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue », phase 0.
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Un sondage complémentaire, effectué par l'entreprise Ginger pour l'étude structurale de la cave dans le cadre du projet du nouveau musée « Panoptique », a été réalisé à l'angle des UM 57 et 61. Il a permis de constater que les murs 57 et 61 ainsi que le sol trouvé dans le sondage 10 s'implantent sur un limon argileux jaune (US 10.017).

Arguments de datation et synthèse

L'US 10.017 était vierge de toute occupation anthropique et présente les mêmes caractéristiques que le substrat de la ville d'Autun.

III.5.2. Phase 1 : l'enceinte et la porterie tardo-antiques (fig. 168)

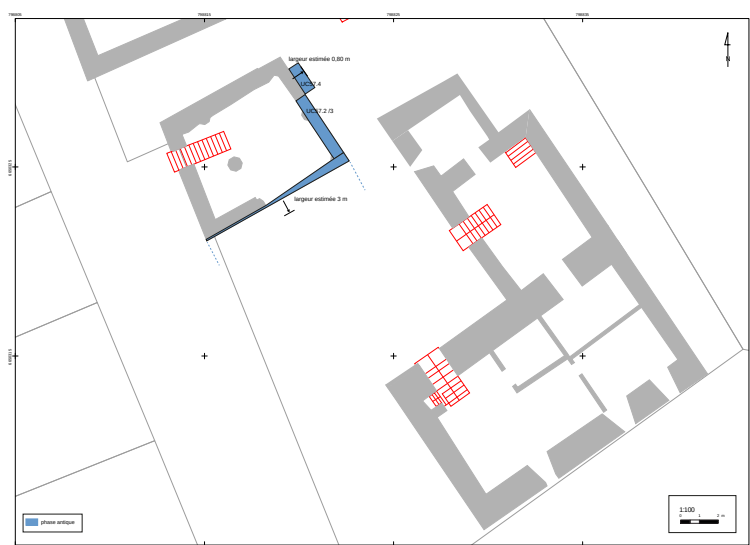


Fig. 168. Plan Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue », phase 1.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le mur 58 (**fig. 169 et 170**) est l'élément le plus ancien de la cave : il sert d'appui aux autres murs de la cave (UM 57 et 60) et est donc antérieur à l'aménagement de cette dernière. La partie basse (UC 58.1) présente un appareil plutôt régulier en moellons liés par un mortier rosé. La dernière assise de l'UC 58.1 est en grandes pierres de taille présentant des traces de piquetage et layage. Des trous de levage peuvent être distingués sur ces pierres ainsi que des cadres d'anathyrose. L'UC 58.2 repose sur cette assise de grand appareil ; c'est une maçonnerie en sailli du mur composée de moellons de granite rose liés par un mortier rosé. Les matériaux se distinguent très peu de l'UC 58.1 mais l'organisation s'apparente à un bouchage dont la fonction reste indéterminée.

Les UC 57.2, 57.3 et 57.4 (**fig. 171**) sont également antérieures à la construction de la cave car elles sont englobées par le mur 57. 57.2 correspond à un bloc de grand appareil en sailli du mur 57 et de même facture que les pierres de taille présentes dans l'UC 58.1. L'UC 57.3 est équivalente à l'UC 58.2 : c'est une maçonnerie constituée de moellons de granite rose en sailli du mur évoquant un bouchage. Enfin, l'UC 57.4 est disposée en retrait de l'UC 57.1 et présente un appareil régulier de petits moellons.

Un carottage, réalisé par l'entreprise Ginger dans le cadre de l'étude structurale des bâtiments du nouveau musée Panoptique – musée Rolin, conforte l'hypothèse que ces maçonneries sont antérieures à la construction de la cave. Le sondage horizontal a été effectué en partie basse de l'UM 57 et a montré, sur environ 0,60 m, une maçonnerie correspondant à l'UC 57.1 qui est elle-même adossée à une autre maçonnerie. Cette dernière fait environ 0,80 m d'épaisseur et présente des blocs de granite rose liés par du mortier rosé avec beaucoup de graviers. L'UM 57 englobe donc bien des murs préexistants.

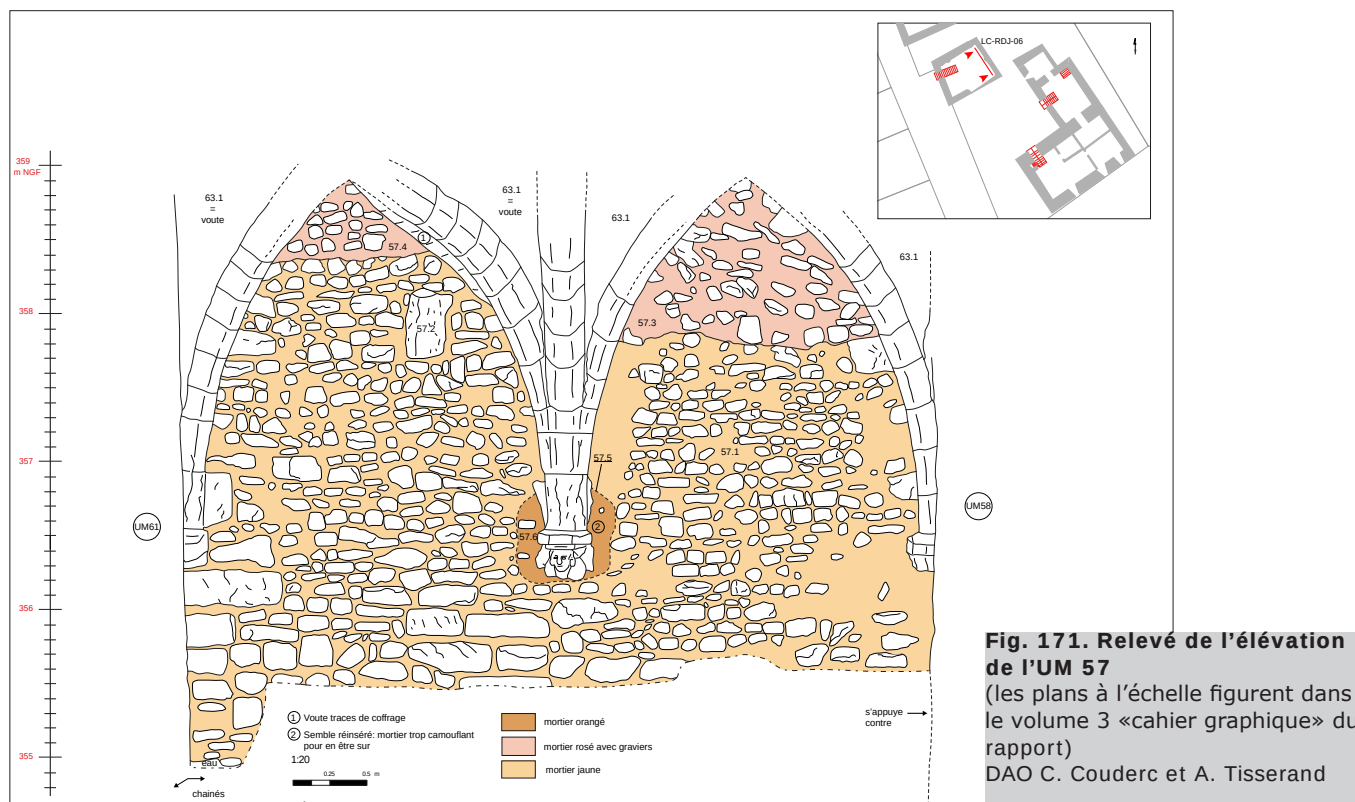
La construction du mur 58 est marquée par des grandes pierres de taille, la présence de granite rose et d'un mortier rosé avec beaucoup de graviers. Les mêmes caractéristiques de construction peuvent être soulignées dans les UC 57.2, 57.3 et 57.4 : ces maçonneries s'apparentent et sont donc très certainement contemporaines.



Fig. 169. Mur 58 correspondant à un tronçon du rempart tardo-antique.
Cliché C. Couderc



Fig. 170. Relevé de l'élévation de l'UM 58
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand



Arguments de datation et synthèse

Le mur 58 correspond à l'enceinte tardo-antique de la ville haute d'Autun : sa construction s'apparente à d'autres portions de l'enceinte notamment celle observée dans l'évêché. Le *cardo* antique indique que la rue des Bancs reprend le tracé d'une ancienne voie romaine ; nous avons donc un système de porterie à proximité de cette rue. Ce dernier pourrait correspondre aux maçonneries par la suite englobées par le mur oriental de la cave (UC 57.2, 57.3 et 57.4).

III.5.3. Phase 2 : une cave du XIII^e siècle (fig. 172)



Description des vestiges

Cette phase correspond à l'aménagement de la cave.

L'UC 57.1 (**fig. 173**) est fondée en englobant les maçonneries préexistantes (UC 57.2 à 57.4) et vient s'appuyer contre le parement nord-ouest de l'UC 58.1. Les UC 57.1 et 61.1 sont chaînées et implantées dans un limon argileux (US 10.017). Ces maçonneries coïncident avec la construction de la voute d'ogives (UM 63) reposant sur des culots moulurés. Les branches d'ogives sud-est (UC 58.4 et 58.6) sont réinsérées (58.3 et 58.5) dans le mur 58 (UC 58.1) pour la construction de la voute.



Fig. 173. Maçonnerie en grand appareil (UC 57.2) englobée par le mur nord-est de la cave (UC 57.1).
Cliché C. Couderc

Le culot central figuré (UC 57.6) de l'UM 57 semble par la suite réinséré (UC 57.5) dans l'UC 57.1 (**fig. 174**). La césure (57.5) n'a pas été clairement distinguée : un décroutage fin des joints beurrés à l'emplacement du culot permettrait de confirmer/infirmer l'hypothèse d'une réinsertion.



Fig. 174. Culot centrale figuré visible dans le mur 57.
Cliché C. Couderc

Arguments de datation et synthèse

Dans sa thèse portant sur l'espace urbain et l'habitat dans la ville haute d'Autun, Amélie Beguin proposait de situer la construction de la cave au XIII^e siècle en avançant comme argument le style de voutement en ogives. Cette datation a été prouvée par l'analyse au radiocarbone de charbons trouvés dans le mortier du mur oriental de la cave UC57.1, elle est comprise entre 1214 et 1280 avec une probabilité de 95,4 % (voir *infra*, annexe 3.9).

L'UC 61.1 est chaînée à 57.1 donc fondée à la même période mais la datation radiocarbone de son mortier n'a pas été concluante : le charbon propose une chronologie autour du V^e s. apr. JC tandis que les résidus organiques sont du 1^{er} s. av. JC.. Ces échantillons sont très probablement résiduels et les datations ne seront donc pas prises en compte.

La cave intègre un tronçon de l'enceinte tardo-antique (UM 58). Cette dernière marquant une rupture de pente, la cave profite de cette déclivité pour s'implanter en contrebas.

Le mortier de l'UC 58.1 a également été daté par radio-carbone : les résidus organiques ont fourni une datation du X^e s. apr. JC ce qui laisse supposer que, étant un mur de terrasse de la ville haute, l'enceinte a régulièrement été entretenue et rejointé au cours du Moyen Âge.

L'insertion du culot central figuré d'une tête sculptée est certainement un aménagement réalisé dans un souci purement esthétique. C'est un indice sur la fonction de cette cave qui pourrait avoir été un espace de négoce car l'attention portée au décor montre qu'elle était très certainement destinée à être vue.

III.5.5. Phase 3 b: Le drainage de la cave (fig. 175 et 177)

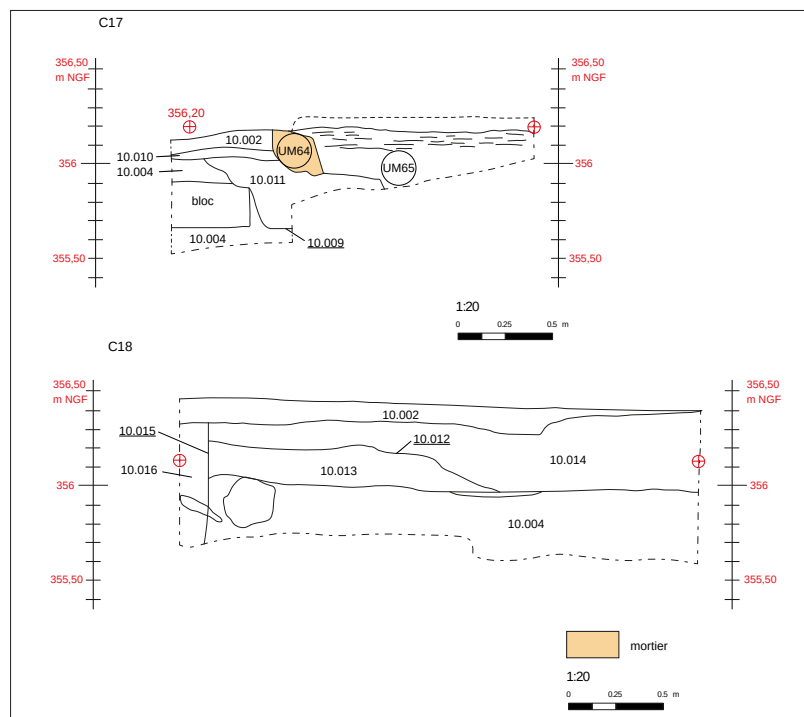


Fig. 177. Coupes C17 et C18, sondage 10.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le sol (US 10.005) a ensuite été recouvert par différents niveaux de remblais : 10.004 et 11.004 recouvre le sol (10.005) et la préparation de sol (11.005). Puis, des empièvements (10.003 et 10.003) sont rapportés afin de drainer la cave.

Le remblai 10.004 est présent sur l'ensemble du sondage 10 contrairement à l'US 10.003. En effet, la partie longeant l'UM 59 du sondage 10, a mis en évidence d'autres niveaux de remblais. Une fosse (US 10.012) recoupe un sédiment noir, très friable, avec beaucoup de fragments de TCA (US 10.013) et le remblai 10.004. Elle est comblée par un sédiment brun plutôt compact comprenant quelques graviers (US 10.014). Cette fosse peut s'apparenter à un apport de remblai différent pour le drainage de la cave.

Arguments de datation et synthèse

L'humidité toujours trop importante a nécessité le recouvrement du sol (10.005) par une couche d'argile (US 10.004 et 11.004) et plusieurs niveaux de remblais (US 10.013, 10.014, 11.003, 10.003) qui servent de drain. Dans la partie sud-ouest du sondage 10, les US 10.004, 10.013 et 10.014 sont recoupées par la tranchée de fondation (US 10.015-10.016) de l'UM 60. Ce mur est construit au cours de l'alignement de la rue des Bancs au début du XIX^e siècle ; le drainage de la cave est donc antérieur.

III.5.6. Phase 3 c : aménagement d'une construction indéterminée (fig. 175 et 178)

Description des vestiges

Dans la moitié nord de la cave, les remblais 10.003, 10.004 et le sol 10.005 sont recoupés par la tranchée de fondation (US 10.009) de deux maçonneries (UM 64 et 65). Cette dernière est comblée par les US 10.010 et 10.011.

Deux césures verticales (UC 61.2 et 61.4) recoupent la partie centrale de l'UM 61 (fig. 179). La première (UC 61.2) coupe le sol 10.005 dans la continuité de la tranchée de fondation 10.009 : le percement du mur 61 et la construction des UM 64 et 65 sont donc très certainement liés.

Deux maçonneries présentant un appareil harpé sont installées (UC 61.3 et 61.5) : elles peuvent s'apparenter à des phases d'attente ; potentiellement pour l'installation d'une structure fonctionnant avec les UM 64 et 65. L'ouverture, formée par les maçonneries (UC 61.3 et 61.5), est comblée par la construction de l'UC 61.6 dans laquelle un soupirail (UC 61.8) est ensuite réinséré (UC 61.7).

L'identification des maçonneries 64 et 65 n'a pas été possible en raison de l'effondrement des bermes à l'emplacement de ces dernières. L'UM 64 est une petite maçonnerie chaînée à l'UM 65. Elle présente deux assises de moellons liés par un mortier jaune. Avant l'effondrement, nous avons pu constater que la partie quadrangulaire formée par les UM 64 et 65 semblait former une structure excavée.

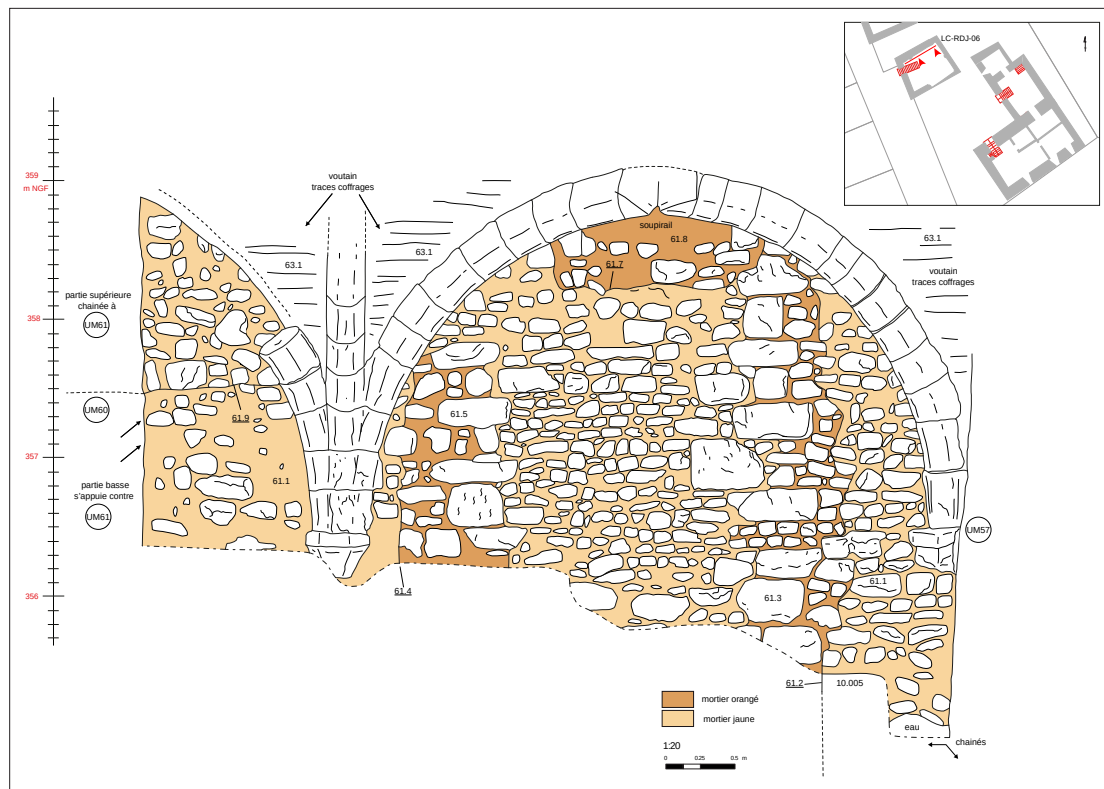


Fig. 178. Relevé de l'élévation de l'UM 61.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand



Fig. 179. Vue générale du mur 61 : deux césures verticales témoignent d'une reprise totale de la partie centrale.

Cliché C. Couderc

Arguments de datation et synthèse

Cet aménagement est antérieur au XVIII^e siècle car le mobilier compris dans l'US 10.008 recouvrant les UM 64 et 65 comprend du mobilier de cette période. La fonction de la structure liées aux UM 64 et 65 reste indéterminée mais la présence d'un soudrail ménagée à l'aplomb de cette dernière pourrait indiquer qu'elle nécessitait l'apport de denrées : installation artisanale ? Stockage ?

III.5.7. Phase 3 d : L'alignement de la rue au XIX^e siècle (fig. 175, 180 et 181)

Description des vestiges

Le mur 61 et la voûte sont recoupés dans leur partie occidentale (UC 61.9) pour permettre l'installation de l'UM 60 (US 10.015-10.016). Le nouvel escalier (UM 62) desservant la cave est aménagé dans l'UM 60. L'UM 59 est par la suite fondé : il s'appuie contre les murs 60 et 58.

L'ensemble de la cave ainsi que la structure excavée formée par les UM 64 et 65 sont comblés par un remblai très meuble (US 10.002). Les UM 64 et 65 sont recouverts d'un fin niveau brun induré (US 10.008). Ce dernier sert d'appui à la construction d'un nouveau sol (US 12.002) en petites dalles de pierre plates (**fig. 182 et 183**).

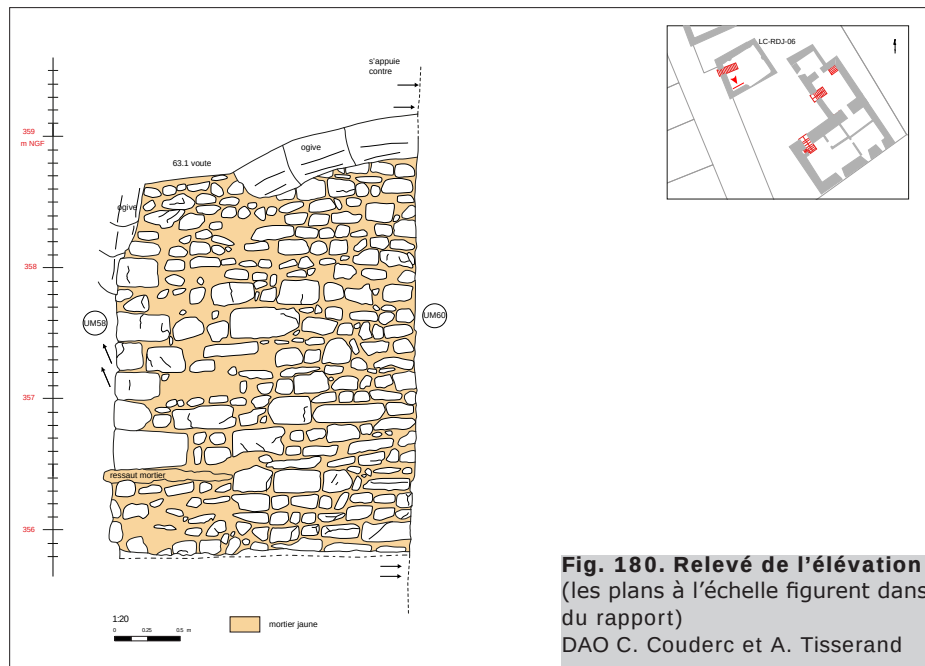


Fig. 180. Relevé de l'élévation de l'UM 59.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand



Fig. 181. Relevé de l'élévation de l'UM 60.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

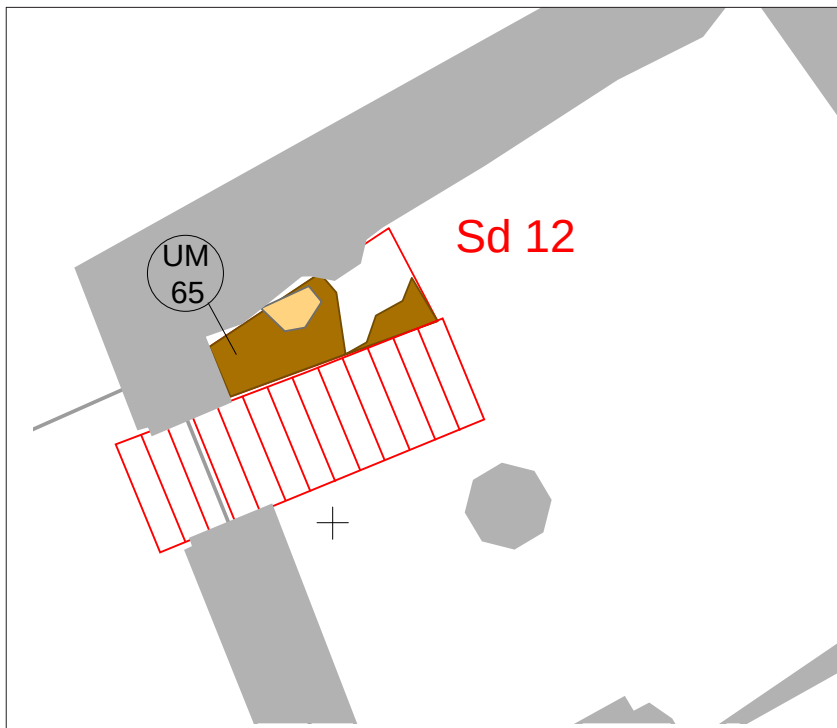


Fig. 182. Plan du sondage 12.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand



Fig. 183. Plan du sondage 12.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Arguments de datation et synthèse

Dans la première moitié du XIX^e s., la rue des Bancs subit un alignement : la façade occidentale de l'Hôtel Lacomme et une partie du mur 61 sont détruites. La première travée de la cave est scindée en deux. Un nouveau mur occidental est construit (UM 60) et comprend un nouvel escalier.

L'humidité ambiante a érodé les pierres des ogives ce qui rend la structure instable. C'est très certainement dans un souci de consolidation que l'UM 59 est fondé.

L'ensemble de la cave est remblayée (US 10.002) ainsi que la structure formée par les UM 64 et 65. Un nouveau sol (US 12.002) en petites dalles de pierre plates est construit. Ce dernier fonctionne avec le mur 60 ; il est donc postérieur à l'alignement du XIX^e s.

III.6. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin » (YL)

Pour ce secteur l'intervention a pâti d'un ensemble de contraintes en partie liées au fonctionnement du musée (préparation d'une exposition temporaire) : temps d'intervention réduit car nécessité de rebouchage rapide, espace accessible aux recherches réduit pour laisser des zones de circulation, mais également présence de nombreux réseaux enterrés qui n'ont pas permis les sondages profonds.

III.6.1. Phase 1 : vestiges d'une construction tardo-antique ou médiévale St. 13.1 ? (fig. 184)

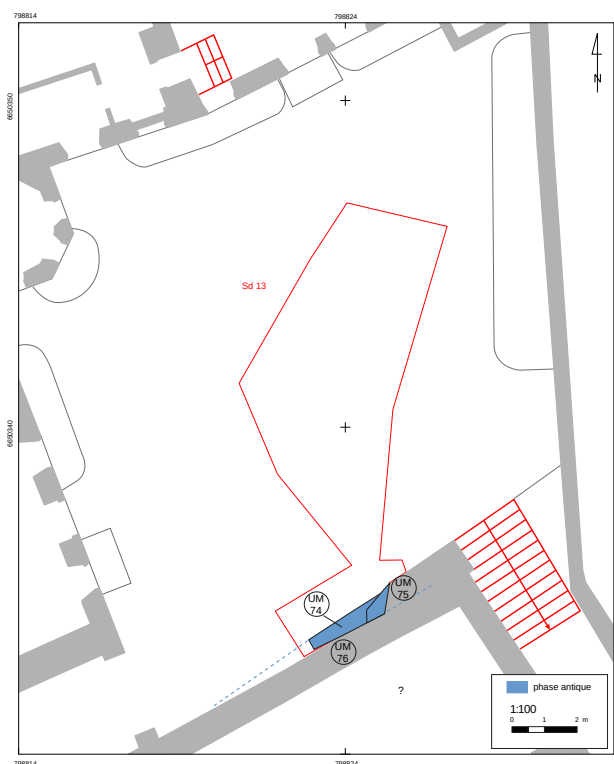


Fig. 184. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin », phase 1.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

L'extrémité méridionale du sondage 13 a été menée à l'aplomb du mur de façade nord de l'hôtel Lacomme, UM76. L'objectif initial était d'atteindre les vestiges de l'enceinte tardo-antique, dont le tracé de la courtine était supposé passer à cet endroit selon les études anciennes. Nous avons pu montrer au cours de cette opération que la fortification passerait plutôt 5 mètres plus au sud, comme le suggèrent les vestiges découverts dans la cave de l'Hôtel Lacomme donnant sur la rue des Bancs (UC58.1), mais aussi dans les sous-sols de la prison (UM115).

Au final, notre sondage a bien mis en évidence la présence d'une construction antérieure à l'hôtel Lacomme, UM74, sur laquelle s'appuie son mur de façade nord UM76 (**fig. 185-186**). Mais sa nature précise et sa datation restent encore sujets à caution. Il s'agit d'un massif qui dépasse d'une soixantaine de centimètres du



Fig. 185. Vue générale de UM74.

Cliché équipe de fouilles pris en direction du nord-est.



Fig. 186. Vue générale de UM74.

Cliché équipe de fouilles pris en direction du sud-est.

parement de UM76, et qui a été dégagé sur un linéaire de 2,70 m. Sa construction parementée est réalisée au moyen de moellons hétérogènes, de tailles diverses (18 x 15 x 10 cm jusqu'à 30 x 25 x 15 cm), dont certains sont manifestement des remplois (en particulier les moellons en calcaire). Ils sont liés à un mortier jaune / verdâtre sableux comportant de nombreux nodules de chaux.

L'orientation de UM74 diffère assez nettement de celle adoptée par l'élévation de l'aile nord de l'hôtel Lacomme et semble plutôt correspondre à l'orientation générale de la cave dite « de l'Hôtel Lacomme donnant sur rue », infrastructure plus ancienne que l'hôtel particulier (cf. *supra* III.5. Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »).

Arguments de datation et synthèse

Les arguments chronologiques absolus font malheureusement cruellement défaut.

Comme nous l'avons indiqué précédemment les vestiges de St. 13.1 partagent la même orientation générale que la cave dite « de l'Hôtel Lacomme donnant sur rue » attribuée au XIII^e s. et mobilisant des infrastructures plus anciennes de l'enceinte d'origine tardo-antique.

Par ailleurs cette infrastructure se développe à l'angle nord-est de l'Hôtel Lacomme qui ne recèle curieusement pas de sous-sol actuellement accessible dans le prolongement de la cave accessible rue des Bancs, mais où un ensemble d'indices laisse envisager la présence d'infrastructures plus anciennes et *a priori* imposantes que l'on mettrait volontiers en relation avec la fortification tardo-antique (le système de porterie ?). Nos vestiges UM74 pourraient donc logiquement remonter au XIII^e s. et concerner les fondations d'une maison médiévale rasée pour la construction de l'hôtel Lacomme, des fondations situées au nord-est et dans le prolongement de la cave réinvestie au XV^e s.

Mais une possible imbrication au sein d'infrastructures tardo-antiques liées à la fortification n'est pas à exclure.

III.6.2. Phase 2 : vestiges de la maison médiévale dite « Prémery » St. 13.2 rasée pour la construction de l'Hôtel Rolin (fig. 187)

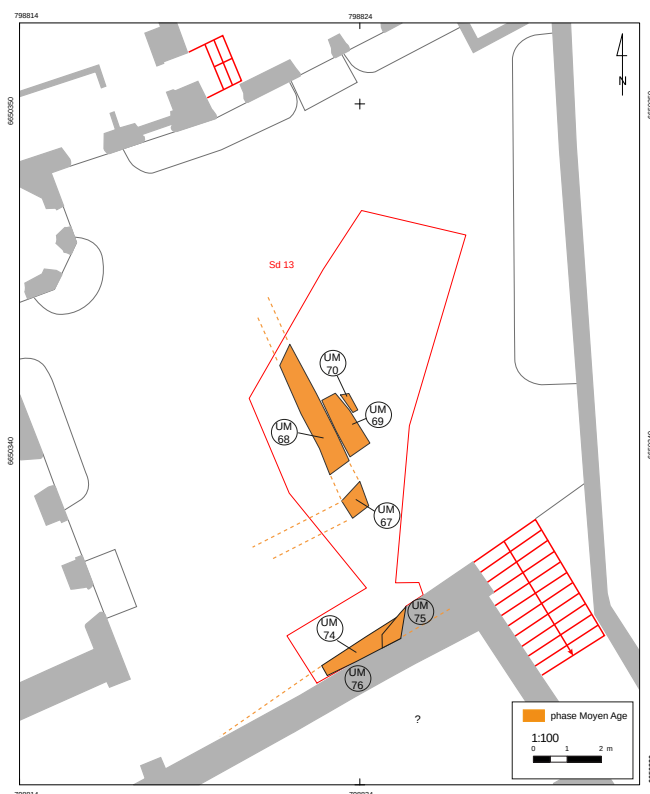


Fig. 187. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin », phase 2. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Les vestiges les plus significatifs concernent une maçonnerie parementée UM68=UM67, orientée nord-ouest-sud-est qui a été suivie sur un linéaire de l'ordre de 5 mètres. Large de 0,65 à 0,75 m, elle est majoritairement construite en moellons de grès (Larg. 12 à 15 cm x haut. 10 cm) mêlés à quelques fragments de TCA, liés à un mortier jaune orangé (fig. 188). Quatre assises au moins sont conservées (fig. 189). Au sud-est UM67 semble s'interrompre et faire un retour en direction du sud-ouest, à un endroit où on note l'utilisation de grosses dalles de grès de 20 à 25 cm de côté (chaînage d'angle ?) (fig. 190). Il s'agirait ainsi des vestiges du mur arrière de la maison, séparant l'habitat de l'espace extérieur, et de son retour en direction de la rue des Bancs.

Les horizons d'occupation interne à l'habitat n'ont pas pu être appréhendés, compte tenu de l'exiguïté des espaces, des contraintes de fonctionnement du musée et de la présence de nombreux réseaux enterrés.

Côté cour, on observe la présence d'une infrastructure indéterminée construite en pierres sèches UM69, parementée, dont sept assises au moins sont conservées sur une hauteur de 0,60 m, reposant sur un lambeau maçonné UM70, et venant possiblement s'appuyer sur le mur de façade orientale de la maison (fig. 191). Le secteur étant recoupé par plusieurs canalisations contemporaines, les relations stratigraphiques sont toutefois peu évidentes à mettre en évidence.



Fig. 188. Vue générale de UM68=67.
Cliché équipe de fouille pris en direction du sud.



Fig. 190. Vue générale de UM68=67. Cliché pris en direction du nord-ouest. Au premier plan, les dalles pourraient correspondre à un chaînage d'angle et un retour de la maçonnerie en direction de la rue des Bancs.
Cliché équipe de fouille



Fig. 189. Vue du parement de UM68.
Cliché équipe de fouille pris en direction de l'ouest.



Fig. 191. Vue générale de UM69 et UM70 (au premier plan) à l'est de UM68. La relation stratigraphique précise entre ces différentes maçonneries est difficile à déterminer en l'état.
Cliché équipe de fouille.

Les sols de circulations contemporains du fonctionnement de la cour n'ont pas pu être observés, nous ne savons pas s'ils sont tronqués ou bien plus profondément enfouis que le fond de notre sondage. Les vestiges sont scellés par un épais remblai meuble 13.011, de plus de 1,20 m d'épaisseur, composé d'éléments de démolition dans une matrice sableuse jaune de mortier décomposé. Il s'agit peut-être d'un remblai de nivellement lié à la démolition de la maison Prémery.

Arguments de datation et synthèse

Le fait que la maçonnerie UM67=68 se superpose parfaitement au tracé proposé par J. Berthollet des vestiges des maisons antérieures à l'Hôtel Rolin, permet d'attribuer ces vestiges au Moyen-Age. La chronologie ne peut malheureusement pas être précisée pour l'émergence de ces habitats (XIII^e s. ?, cf. *supra*, chronologie de la cave Lacomme donnant sur rue).

III.6.3. Phase 3 : fonctionnement de l'Hôtel Rolin (fig. 192)

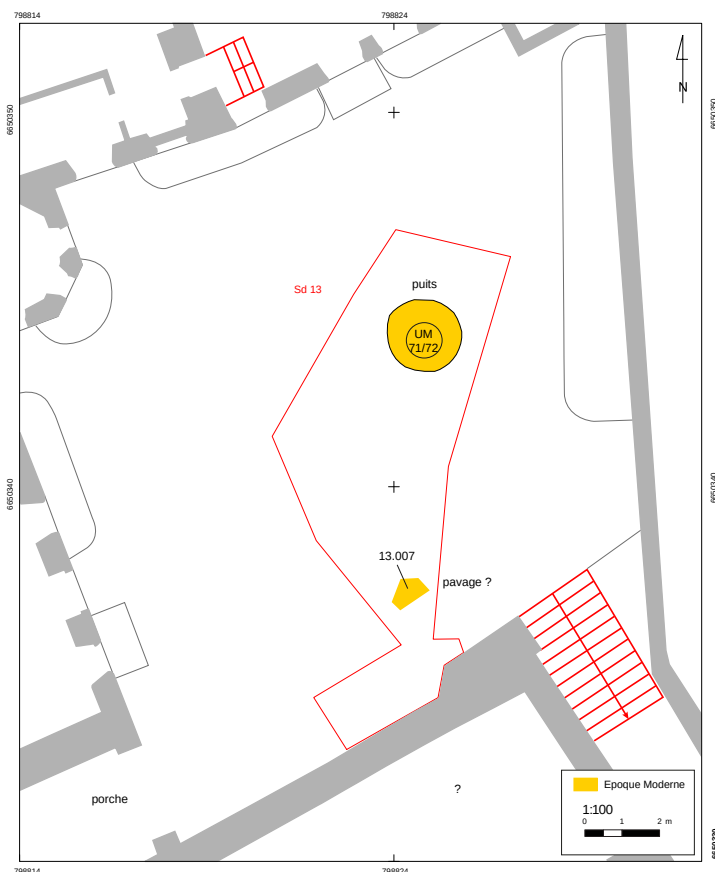


Fig. 192. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin », phase 3.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Un puits au centre de la cour

Les vestiges d'une construction circulaire UM72 de deux mètres de diamètre, ancrée dans le sous-sol sur plus de 80 cm, offrant des parois composées de galets centimétriques, de blocs de 5-7 cm et de fragments de TCA, liés à un mortier gris, ont été repérés à 2 mètres en partie centrale de la cour actuelle (**fig. 193-195**).

La structure est elle-même scellée par un empierrement UM71 d'une épaisseur de 20 cm composé de blocs de grès et granite liés à un mortier sableux gris, à la surface plane. Il semble s'agir d'un puits circulaire dont l'ouverture aura été bouchée (une fois certainement démontage de la margelle).

Un sol de circulation composé de dalles du *cardo* remployées

A une trentaine de centimètres sous le sol gravillonné actuel de la cour, plusieurs grandes dalles polygonales de granite jointives ont été découvertes (13.007), installées dans un horizon sableux (de type sable de rivière) mêlé à des cailloux et limons argileux (13.008). Elles se situent dans la cour, au débouché du porche donnant sur la rue des Bancs (**fig. 196**). Il s'agit manifestement de remploi de dalles en granite récupérées sur le tracé du *cardo* antique. L'extension et la superficie couvertes par ce pavement restent impossibles à préciser.



Fig. 193. Au premier plan, la structure UM72 dans son environnement, vestiges probable d'un puits. Cliché équipe de fouille.



Fig. 194. Bouchon UM71 fermant le possible puits UM72. Cliché équipe de fouille.



Fig. 195. Fouille de la tranchée de fondation du possible puits UM72. Cliché équipe de fouille.



Fig. 196. Vue zénithale du pavement 13.007.

Cliché équipe de fouille.

Arguments de datation et synthèse

Le puits UM72 s'ancre dans le épais remblai meuble 13.011, de plus de 1,20 m d'épaisseur, possiblement lié à la démolition de la maison Prémery offrant un premier *terminus post quem*.

D'autre part la fouille manuelle de sa tranchée de fondation 13.003 a livré un lot de vaisselle céramique attribuable au XV^e-XVI^e s. (**annexe 3.3**, étude céramologique A.-L. Bugnon) fournissant ainsi un second *terminus post quem* pour la construction du puits. Ce puits, contrairement à ce que nous pensions initialement, paraît donc fonctionner, non pas avec les maisons médiévales, mais avec l'hôtel Rolin. La période où l'ouverture aura été bouchée reste indéterminée.

La mise en place du pavement en dalles du *cardo* remployés ne peut pas être datée. Il est possible de proposer par hypothèse une datation dans la fourchette XVIII^e-XIX^e s., une période où de nombreux tronçons de la rue dallée sont mis au jour, et parfois démantelés.

III.7. Tranche 5 « place Saint-Louis » (YL)

III.7.1. Phase 1 : une occupation antérieure à l'église Notre Dame du Châtel bien difficile à saisir, entre Antiquité et haut Moyen-Age (fig. 197 et 198)

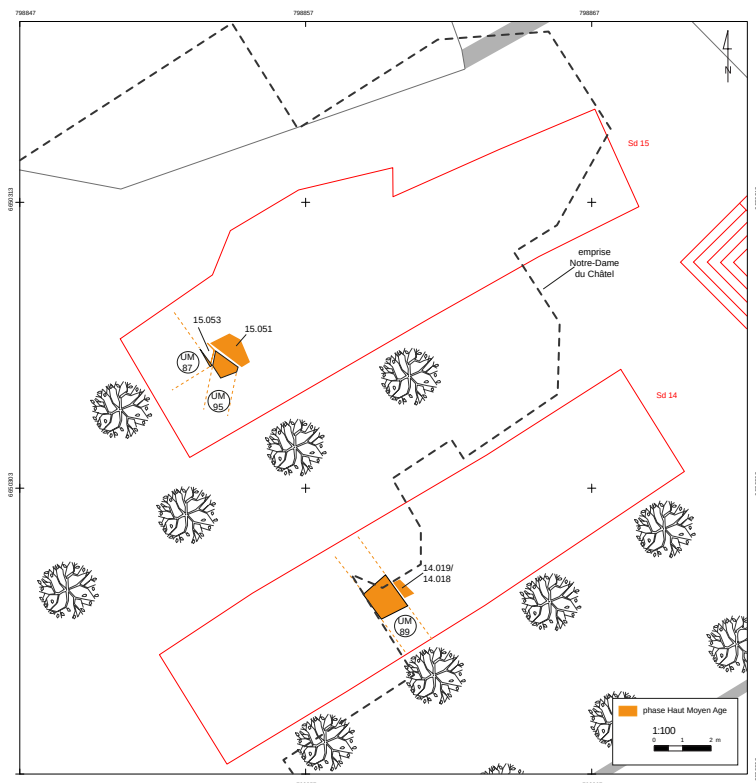


Fig. 197. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 1.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Dans ce secteur, les horizons anciens (antiques et du haut Moyen-Age), antérieurs à la construction de l'église Notre Dame du Châtel et au fonctionnement du cimetière paroissial, ont été particulièrement difficiles à appréhender, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord la construction de l'édifice religieux, et en particulier la mise en place d'un ensemble de caveaux funéraires dans le secteur considéré (le chœur de l'église), puis le creusement de profondes fosses de récupération des matériaux de construction au XVIII^e s., ont manifestement tronqué une bonne partie de la stratigraphie sous-jacente.

D'autre part ces creusements multiples, dans le cadre de ces phénomènes de construction et déconstruction, ont rendu la lecture des horizons anciens complexe, d'autant plus qu'il n'a été possible de les atteindre qu'au niveau de fenêtres très profondes (environ 3 m sous le sol actuel de la place) et de superficie réduite. Là encore le substrat n'a pas pu être atteint et il reste toujours difficile de décrypter correctement, dans le cadre d'une telle expertise, une stratigraphie incomplète.

Enfin les éléments de datation récoltés dans ces conditions, en particulier le mobilier, restent peu abondants, les fossiles directs d'autant plus sont rares et il est difficile d'en faire des arguments fiables.



Fig. 198. Vue générale des deux sondages réalisés place Saint-Louis, à droite le sondage 15 mené à l'emplacement du chœur de l'église Notre Dame du Châtel ; à gauche le sondage 14 mené à l'emplacement du cimetière paroissial et de l'extension de l'église au XV^e s.

Cliché Y. Labaune

Description des vestiges

Sondage 14 : horizons antiques et construction mérovingienne

La moitié orientale du sondage 14 ayant livré un horizon funéraire très haut dans la stratigraphie, à quelques dizaines de centimètres du sol actuel de la place, il a été impossible d'y réaliser un sondage profond (trop impactant).

En revanche la moitié occidentale de la fenêtre ayant été bouleversée en profondeur par des fosses d'épierrements du XVIII^e s. de plus de 2,60 m à l'emplacement de la chapelle Saint-Sébastien de l'église Notre Dame du Châtel, nous avons choisi d'ouvrir une fenêtre manuelle profonde à la limite entre ces importantes perturbations et l'espace funéraire précédemment cité, dans le but de repérer les sépultures les plus anciennes, les horizons antérieurs au cimetière voire les niveaux en place de la chapelle (**fig. 199**).



Fig. 199. Fenêtre ouverte au sud-ouest de l'espace funéraire sur les horizons anciens.

Cliché équipe de fouilles.

L'horizon directement antérieur au développement du cimetière paroissial associé à l'église Notre Dame du Châtel a pu être caractérisé. Il s'agit d'un remblai induré brun foncé, très compact, mêlé à des poches d'argile verte et des charbons de bois (14.019), peut être un sol de circulation induré dans les « terres noires ». Il est directement scellé par un horizon plus meuble assimilable à des « terres noires » (14.018) dans lesquelles sont installées les sépultures.

Ce possible sol 14.019 semble recoupé par une puissante maçonnerie UM89, dont seules les fondations seraient conservées. Large d'un mètre, cette maçonnerie est parementée sur ses deux faces au moyen de moellons équarris liée à un mortier beige. Son orientation est conforme à celle de la trame antique et à celle de l'édifice religieux (**fig. 200**).

L'élévation de UM89 est épierrée, la tranchée de récupération comblée de blocs erratiques dans une matrice de mortier détritique 14.021 est elle-même recoupée par la réduction 14.026.



Fig. 200. Maçonnerie UM89 dans son environnement.

DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

Sondage 15 : horizons antiques ou « terres noires » alto-médiévales ?

Pour le sondage 15, une fenêtre manuelle a été ouverte au niveau de son extrémité orientale. A cet endroit la séquence stratigraphique paraissait bien conservée, préservée des fosses de récupération du XVIII^e s., et la présence d'horizons évoquant l'aspect des « terres noires » en fond de sondage (15.013) laissait envisager la conservation de niveaux alto-médiévaux, voire de l'Antiquité (**fig. 201**).



Fig. 201. Vue générale de la fenêtre de fouille manuelle sur les « terres noires » menée en fond du sondage 15.

Cliché équipe de fouille.

L'horizon le plus ancien, 15.051, est argileux, induré et extrêmement compact, noir, mêlé à un ensemble de petits blocs de 2 à 5 cm. Il est recoupé pour accueillir les fondations d'une maçonnerie UM95 construites en pierres sèches (15.050) et fonctionnant manifestement avec un radier de gros blocs bruts de granite émoussé, en forme de « boule » (15.053) extrêmement solide (**fig. 202**). UM95 est une fondation parementée sur ses deux faces avec blocage central, large d'environ un mètre, construite en moellons équarris de 15 à 20 cm de côté dans une matrice argileuse très compacte noire. Seules deux assises paraissent conservées. L'orientation UM95 diffère totalement de celle adoptée par la trame antique et par l'édifice religieux (qui manifestement se cale sur la trame antique), une différence de l'ordre de 45°. 15.053 évoque par son mode de construction (utilisation de blocs naturels de granite émoussés) et sa solidité, l'aspect du radier de certaines rues d'Autun. Il ne resterait rien du sol de circulation qui aurait été initialement associé à ce radier. La nature de cette infrastructure à l'orientation radicalement divergente de la trame antique et de l'édifice religieux reste indéterminée et plusieurs hypothèses ont été soulevées sans qu'aucune ne puisse remporter une adhésion sans réserve : piédroit d'une canalisation, fondation d'une ancienne abside facettée, etc...(**fig. 203**).

UM95 et le radier 15.053 sont scellés par la maçonnerie UM87 (**fig. 202**), qui contrairement à UM95, adopte parfaitement l'orientation de la trame antique et de l'édifice religieux. Cette maçonnerie parementée a uniquement été observée en coupe, elle est orientée nord-ouest-sud-est, et un retour vers le sud-ouest est plausible. Elle est construite en moellons de grès sommairement équarris liés à un mortier sableux blanc, quatre assises sont conservées surmontant un ressaut légèrement plus large, haut d'une vingtaine de centimètres qui vient sceller directement 15.053.

Un horizon très compact 15.013, argilo-limoneux brun foncé, visiblement assez épais (plus de 0,70 m ?) vient recouvrir UM95 et 15.053 puis enfin s'appuyer contre le parement de de UM87. L'aspect de cette couche là encore évoque celle des « terres noires » stratifiées (**fig. 204**)



Fig. 202. Vue générale de UM95 dans son environnement.

DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.



Fig. 203. Vue générale de 15.050 = UM95 dans son environnement. On observe une tranchée de récupération qui monte très haut dans la coupe qui paraît correspondre (à tort ?) à l'épierrement de l'élévation.

Cliché équipe de fouille.



Fig. 204. Vue de 15.013, horizon de « terres noires » d'époque carolingienne, dans son environnement.
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

Arguments de datation et synthèse

Sondage 14

Les charbons de bois présents dans le sol 14.019 ont bénéficié d'une datation radiocarbone comprise à 90,3 % dans la fourchette 110 – 236 (**annexe 3.9**, datations radiocarbone). Cette datation précoce dans un horizon qui évoque d'un point de vue morphologique les « terres noires » alto-médiévales est source d'interrogations, le sondage 15 livrant des datations analogues pour des horizons semblables.

Les charbons de bois présents dans le mortier de UM89 ont bénéficié d'une datation radiocarbone comprise à 95,4% entre 545 et 642 ap. J.-C. Ces vestiges témoignent ainsi de la présence d'un édifice maçonné de belle facture, édifié entre la seconde moitié du VI^e s. et la première moitié du siècle suivant, à l'emplacement de l'église Notre Dame du Châtel (mais en dehors du noyau primitif présumé de l'église, voir *infra*), en lieu et place des extensions construites durant au XV^e s. en particulier la chapelle Saint-Sébastien.

Ces premiers résultats ne permettent pas d'identifier la nature de l'édifice concerné et sa relation avec l'église Notre Dame du Châtel.

La tranchée d'épierrement de UM89, comblée par 14.021 est recoupée par la mise en place de la réduction Sep. 14.026, certainement au moment de la construction de la chapelle Saint-Sébastien entre 1428 et 1432. La réduction comporte des ossements en partie en connexion (bassin : coxaux et sacrum) laissant supposer que la décomposition n'était pas totalement terminée pour certains des individus, datés à 50,7 % par radiocarbone entre 1281 et 1396 ap. J.-C. (**annexe 3.9**, datations radiocarbone portant sur les ossements en partie en connexion). Les matériaux de construction de cet édifice semblent donc déjà récupérés au cours du XV^e s., peut être au moment de la construction de la chapelle Saint-Sébastien.

Sondage 15

En stratigraphie relative, l'horizon le plus ancien du sondage, 15.051 dont l'aspect évoquait des « terres noires » alto-médiévales scellées par les infrastructures de l'église Notre Dame du Châtel, a curieusement livré un lot de céramique du haut Empire (**annexe 3.2**, étude céramologique S. Mouton-Venault) et a bénéficié d'une datation radiocarbone dans la même fourchette chronologique, comprise à 87,5 % entre 2 av. J.-C. et 130 ap. J.-C. (**annexe 3**, datations radiocarbone, charbons de bois issus du remblai).

Par suite, les fondations de la maçonnerie 15.050 = UM95 ont bénéficié d'une datation radiocarbone comprise à 95,4 % dans la fourchette 63-225 ap. J.-C. (**annexe 3**, datations radiocarbone, charbons de bois issus du sédiment de liaison) et ont livré un lot de céramique du haut Empire, dont un tessou de *terra nigra* du I^{er} s. (**annexe 3**, étude céramologique S. Mouton-Venault). Le radier 15.053 contemporain du fonctionnement de UM95 n'échappe pas à la règle avec une datation comprise à 94,8 % entre 158 av. J.-C. et 26 ap. J.-C. (**annexe 3**, datations radiocarbone, charbons de bois issus du remblai).

La maçonnerie UM87 qui vient sceller les vestiges précédents, initialement interprétée comme possible vestiges d'un caveau précoce sur la foi de la stratigraphie relative, a bénéficié d'une datation radiocarbone comprise à 89,5 % dans la fourchette 58 av. J.-C.-78 ap. J.-C. (**annexe 3**, datations radiocarbone, charbons de bois / matière organique issue du mortier de liaison).

Enfin, l'horizon 15.013 qui vient recouvrir l'ensemble de ces infrastructures dont l'aspect évoquait des « terres noires » altomédiévales recélait un mobilier hétérogène en grande partie résiduel de la fin du I^{er} s., de la fin du II^e et du III^e s., mêlé à des formes inédites des ateliers de Sevrey possiblement carolingiennes (**annexe 3**, étude céramologique S. Mouton-Venault).

III.7.2. Phase 2 : fonctionnement de l'église Notre Dame du Châtel et du cimetière paroissial associé (XI^e-XVII^e s.)

Description des vestiges

Sondage 15 : les « structures souterraines » de l'église Notre Dame du Châtel

Le sondage 15 a été implanté à l'extrémité orientale de l'édifice religieux, dans le but de repérer les vestiges du chœur et à partir de ces vestiges, préciser le calage topographique des plans à notre disposition. Il a aussi été question bien évidemment d'estimer l'état de conservation de l'église suite à son démantèlement au cours du XVIII^e s. et les potentialités en termes de datation.

L'intervention a tout d'abord mis en évidence, sur une bonne partie de l'emprise du sondage 15, un ensemble de six infrastructures maçonnées manifestement toutes situées sous les niveaux de circulation de l'édifice religieux, que nous avons notées St. 15.1 à St. 15.6. Certaines sont des caveaux funéraires, pour d'autres la fonction reste indéterminée (chainage ?) (**fig. 205**).



Fig. 205. Localisation des structures St. 15.1 à St. 15.6.
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

Un phasage très schématique de la mise en place successive de ces différentes infrastructures peut être proposé :

Phase 2.1. Mise en place de St. 15.1, St. 15.2, St. 15.3 (fig. 206)



Fig. 206. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 2.1.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

- D'après la chronologie relative St. 15.1 (UM84, 15.091) est la plus ancienne (**fig. 207-208**). La structure a été très partiellement dégagée en plan : elle file en effet sous la berme sud et son prolongement vers le sud et le sud-ouest sont inconnus. Vers le nord-est, la structure a été détruite peut être au moment du démantèlement de l'église. Enfin, au nord-ouest elle est scellée et en partie détruite par la mise en place de UM83.

L'infrastructure a été observée sur une hauteur de 0,40 m, la partie inférieure de cette maçonnerie UM84 n'a pas été atteinte. Elle repose sur un massif de fondation 15.091 très partiellement dégagé en fond de fouille, débordant des limites du parement conservé et filant notamment sous St. 15.3. Seul le parement nord de UM84 paraît partiellement en place, comportant des moellons calibrés (15 x 8 cm x prof. 15 cm) liés à un mortier ocre jaune. L'arase supérieure conservée est plane. Le dégagement très partiel de la structure et son état de conservation médiocre ne permettent pas de l'interpréter correctement.



Fig. 207. A gauche du cliché, la structure St. 15.1.

Cliché équipe de fouille en direction du sud-ouest.



Fig. 208. A gauche du cliché, la structure St. 15.1 et sa relation avec St. 15.3.
Cliché équipe de fouille en direction du sud-ouest.

- St. 15.2 est un angle de maçonnerie UM86 qui n'a pas été dégagé en plan et qui était en partie visible en coupe (**fig. 209**) : l'extension du parement visible vers le nord-est, et son retour vers le nord-ouest partent tout deux sous la berme. La paroi conservée est édifiée à partir de moellons grossièrement équarris (env. 15-20 x 8 cm) liés à un mortier jaune, on note la présence en fond de tranchée d'un ressaut de fondation scellé lors de la phase 2.2 par St. 15.3. Le chaînage d'angle, soigné, est constitué de blocs quadrangulaires de 35 cm x 15 cm. La structure est progressivement détruite en direction du nord-est par une profonde fosse d'épierrement 15.037 liée à la récupération des matériaux de construction du chevet de l'édifice religieux. L'élévation de St. 15.2 est noyée dans des remblais stratifiés riches en éléments de démolition (blocs, mortier détritique, vitrail...) liés au démantèlement de l'église au XVIII^e s. (15.032, 15.060, 15.061) et aucune relation stratigraphique n'est malheureusement visible entre St. 15.1 et St. 15.2. Par hypothèse nous proposons d'y voir les vestiges d'un caveau situé dans l'axe médian de la nef, au centre du chevet.



Fig. 209. Elévation de St. 15.2 visible en coupe et sa relation avec St. 15.3 à gauche du cliché.
Cliché équipe de fouille en direction du nord-ouest.

- St. 15.3 (**fig. 208**) correspond à l'angle du massif de fondation UM85 reconnu sur une épaisseur de 0,70 m. La paroi sud UC85.1 est parementée de gros moellons de grès et granite et en partie inférieure les fondations UC85.2 sont plus irrégulières. On note l'utilisation d'un mortier jaune pour UC85.1 et d'un mortier blanchâtre pour UC85.2 : il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un changement de recette de mortier au cours d'un même chantier ou bien de deux épisodes successifs. On remarquera que St. 15.3 respecte St. 15.2 (les deux parements sont parallèles, ne se recoupent pas et séparés de quelques centimètres). De même St. 15.3 évite St. 15.1 et vient se reposer sur ses fondations. Le dégagement très partiel de la structure ne permet pas de l'interpréter correctement.

Phase 2.2. Mise en place et fonctionnement de St. 15.4, démantèlement de St. 15.1 (fig. 210)



Fig. 210. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 2.2.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

- St. 15.4 mobilise en fondation les vestiges de St. 15.3 et notamment UM85, massif noyé sous la chape UM83 qui débord largement des limites initiales de UC85.2, en venant recouper UM84 et filer sous la berme (fig. 211).



Fig. 211. Vue générale de St. 15.4.

Cliché équipe de fouille en direction du nord-ouest.

La paroi sud-ouest de UM83 pourrait être équivalente à UM82, soit une paroi UC82.1 et UC82.2 percée d'une porte UC82.3 en usage large de 0,80 m dont les deux piédroits sont marqués par de très gros blocs disposés à la manière de chainages d'angle. St. 15.4 pourrait, peut-être, être un espace souterrain accessible par la porte UC82.3 (fig. 212). Tout comme St. 15.2 serait un caveau situé dans l'axe médian de la nef, s'appuyant contre St. 15.2 et disposé dans la première moitié du chevet au débouché de la nef. De plan presque carré, il pourrait mesurer, murs compris, environ 2,80 m selon un axe est-ouest et 3 m selon un axe nord-sud.



Fig. 212. UC82.3 : accès initial au caveau St. 15.4 qui sera bouché à la phase 2.3 par 15.092 ?
Cliché équipe de fouille

- Le prolongement de St. 15.4 vers le sud, suivant un axe oblique par rapport à l'orientation de l'édifice religieux, ne trouve pas réellement d'explication (**fig. 213**). Sa mise en place paraît entraîner le recouplement de UM84 et l'écrêtement de la partie supérieure de St. 15.1.



Fig. 213. Prolongement de St. 15.4 vers le sud suivant un axe oblique.
Cliché équipe de fouille en direction du nord.

[illegible]

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Analyse architecturale

Fig. 215. Vue oblique générale du caveau St. 15.
Cliché équipe de fouille en direction du nord-est.



Fig. 216. Vue zénithale du caveau St. 15.5. A droite du cliché la structure St. 15.4 mobilisée dans sa mise en place.

Cliché équipe de fouille.



Fig. 217. Vue zénithale du caveau St. 15.5. A gauche du cliché la structure St. 15.4 mobilisée dans sa mise en place.

Cliché équipe de fouille.

Cette infrastructure a pu être intégralement dégagée en plan. Elle est limitée au nord et au sud par deux maçonneries qui paraissent s'appuyer contre UM82, respectivement UM80 et UM91, larges d'une soixantaine de centimètres de largeur. A l'ouest, elle se ferme avec un mur UM88 d'une cinquantaine de centimètres de largeur chaîné à UM91 et dont la relation avec UM80 n'est pas déterminable. Les parois de UM80, UM82 et UM91 sont couvertes d'un enduit beige qui masque en grande partie le parement. Ces murs n'ont pas été décroutés à l'exception de UM82 pour faire apparaître les vestiges de l'accès bouché UC82.3 et les relations stratigraphiques entre UM82, 80 et 91 doivent encore être précisées. On remarquera toutefois que UM91 vient manifestement s'appuyer contre le chaînage nord de l'accès UC82.3.

La couverture du caveau est écrêtée, les parois latérales UM80 et UM91 sont en partie démontées et l'épierrage est progressif en direction de la paroi ouest jusqu'à atteindre le niveau des fondations. La paroi ouest, UM88, est quant à elle entièrement épierrée jusqu'aux fondations.

Le lambeau de maçonnerie UM81, reposant sur l'arase supérieure de UM80, dans l'angle sud-est du caveau (secteur le mieux conservé), montre le départ de ce qui semble être une voûte (**fig. 218**) : il semblerait donc que le caveau ait été muni d'une voûte en berceau dans l'axe de la nef. Ainsi les parois latérales du caveau,



Fig. 218. Vue de UM80, paroi latérale du caveau St. 15.5, surmontée par UM81 départ de voûte probable.
Cliché équipe de fouille.

en pied de voûte, mesurent environ 1,25 m d'élévation. On peut estimer la hauteur maximum sous voûte à l'intérieur du caveau à 2 m environ.

Hors œuvre, dans l'axe de la nef (nord-est-sud-ouest), l'espace interne du caveau mesure 3,40 m de longueur, pour une largeur de l'ordre de 1,90 m. Le sol est dallé et ce dallage est hétérogène, montrant des traces nettes de réfections et trois zones ont ainsi été distinguées (**fig. 219**) :



Fig. 219. Localisation des trois pavements différents à l'intérieur du caveau St. 15.5.
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

- A l'est du caveau, 15.096 est une rangée de trois dalles de grès disposées contre la paroi UM82. Taillées dans du grès, elles sont fraîches d'aspect et peu usées. Les dimensions sont assez semblables, elles sont toutes les trois larges de 45 cm et leur longueur varie de 50 à 60 cm. Elles sont ajustées (**fig. 220**).



Fig. 220. Vue de détail de 15.096 une rangée de trois dalles de grès disposées contre la paroi UM82, fraîches d'aspect et peu usées.
Cliché équipe de fouille.

- On retrouve cette fraîcheur au niveau de l'aspect du dallage à l'extrémité ouest du caveau : 15.094 est constitué de trois rangées de dalles de grès. Pour chacune de ces rangées les largeurs des dalles sont fixes (deux rangées de dalles de 35 cm de largeur, une rangée de dalles de 42 cm de largeur). En revanche, les longueurs sont variables, comprises entre 30 et 70 cm. Là aussi les dalles sont ajustées.
- L'aspect du dallage en partie médiane du caveau, 15.095, tranche avec les pavements précédemment cités au contact parois ouest et est. Il est en effet très hétérogène : les dalles ne sont pas disposées selon des rangées régulières, leurs dimensions sont variables, elles sont usées voire fragmentées, on note l'usage du grès mais aussi du calcaire et des remplois sont probables, enfin elles sont mal ajustées et parfois les espaces entre les dalles sont comblés avec du mortier.

Une hypothèse logique voudrait que le dallage central 15.095 soit le plus ancien, et que les parties situées aux extrémités 15.094 et 15.096 soient des réfections plus récentes.

Ce dallage primitif 15.095 pourrait fonctionner initialement avec le caveau St. 15.4 de la phase précédente et constituer l'accès à l'entrée UC82.3. Bien qu'il soit impossible de le prouver à l'issue de notre intervention, nous ne voyons pas d'autres moyens d'expliquer l'usure extrême de 15.095 un pavement sur lequel on ne circule qu'exceptionnellement au moment des inhumations. Selon notre hypothèse ce dallage ancien 15.095 aurait été mobilisé lors de la mise en place du caveau St. 15.4 et le pavement aurait été complété au moment des travaux par l'installation de 15.094 et 15.096.

Deux espaces distincts séparés par une grille en métal : l'accès et la zone dédiée aux défunts

La séparation de ces deux espaces se situe approximativement à l'endroit où se connectent les dallages 15.094 et 15.095, comme le suggèrent plusieurs indices complémentaires :

- La surface des dalles n'est pas la même : sur les dalles de 15.094 et sur les premiers centimètres du dallage 15.095, contre 15.094, on observe la présence d'une couche de limon compacte, indurée, microstratifiée brunâtre à grisâtre 15.056 constituée sous l'effet de piétinements répétés ; sur le reste du pavage 15.095 puis sur 15.096, on ne rencontre pas cette couche et les dalles sont directement recouvertes par les restes des défunts inhumés dans le caveau (15.055) (**fig. 221**).



Fig. 221. A droite du cliché, dans le tiers sud-ouest du caveau, le sol de limon induré 15.056 ; à gauche du cliché, les défunts sont inhumés dans les deux tiers nord-est du caveau. Cliché équipe de fouille.

- La limite entre cette couche indurée 15.056 et la zone dédiée aux défunts 15.055 est marquée sur le pavement par une trace linéaire jaunâtre de mortier. Sur les parois du caveau on rencontre au niveau de cette limite des traces verticales couleur « rouille » et des éléments en fer pris dans le mur (**fig. 222**). Ces différents indices suggèrent la présence d'une limite physique entre ces deux espaces peut être sous la forme d'une grille en fer fixée dans les parois latérales du caveau.



Fig. 222. Paroi du caveau UM91 et éléments en fer (entourés d'un cercle) peut-être en lien avec un dispositif de type grille séparant accès et espace dédié aux défunts. DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

Deux hypothèses peuvent être convoquées pour expliquer l'accès au caveau, depuis la nef :

- La première propose que l'accès se fasse par une trappe de visite ménagée dans la voûte à l'aplomb du sol 15.094, via une échelle. Ce type d'accès a été observé sur un caveau du XVIII^e s. à l'intérieur de la cathédrale Saint-Lazare (**Labaune 2021**, p. 56-57).
- La seconde, que nous privilégions, suggère un accès via un escalier qui se développerait à l'ouest du caveau. Cela pourrait expliquer la forme particulière de la fosse d'épierrement massive 15.014=15.045 située à l'ouest de St. 15.5 dont le fond adopte un profil en gradins avec un pendage en direction de l'entrée du caveau. L'escalier aurait été entièrement récupéré et il n'en resterait que le seuil UM92, accolé à la paroi occidentale du caveau UM88 (**fig. 223**).



Fig. 223. Fosse d'épierrement 15.014=15.045 à l'ouest du caveau St. 15.5 : spoliation d'un dispositif d'accès de type escalier ?
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

La population inhumée dans le caveau

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la voûte du caveau a été épiercée, ainsi qu'une bonne partie de l'élévation des parois latérales, et ce parfois jusqu'aux fondations. L'espace initialement vide a été comblé de manière massive par une succession de remblais de démolition qui atteignent une hauteur totale d'environ 2,50 m (15.054), composés de blocs, de TCA et de briques en assez grande quantité dans une matrice sableuse meuble brun clair de mortier désagrégé (**fig. 224**).



Fig. 224. Intérieur du caveau St. 15.5 entièrement comblé avec des remblais de démolition.
Cliché équipe de fouille.

Il a été choisi de réaliser une évaluation sur la population inhumée dans ce caveau, le gisement funéraire ayant été remanié d'une part par les récupérateurs de matériaux lors du démontage des infrastructures maçonnées et d'autre part au moment du colmatage des espaces vides par les produits issus de l'épierrement. En effet, la fenêtre de diagnostic offre les indices de la présence d'un ou plusieurs autres caveaux *a priori* en meilleur état, ayant conservé au moins une partie de leur couverture (notamment St. 15.4) (**fig. 211**).

L'espace dédié aux défunts est approximativement carré, il mesure 2,10 m selon un axe nord-est-sud-ouest (l'orientation de la nef) et 1,90 m selon un axe nord-ouest-sud-est.

Au contact même du dallage, un individu a pu être individualisé. Il est orienté de manière oblique par rapport à l'axe du caveau, tête au nord et pieds au sud quasiment au contact de la potentielle grille (15.055-1) (**fig. 225**). Les ossements de cet individu étaient en grande partie représentés, sans réelles connexions anatomiques. Une matière organique plastique, noire, enveloppait la partie supérieure de l'individu, tout particulièrement le crâne (**fig. 226**). Des cheveux étaient conservés, ils sont actuellement en cours d'étude sous la direction de Fabienne Médard, spécialiste des textiles anciens et des matériaux organiques et d'Armelle Charrié, spécialiste en archéométrie biomoléculaire (CNRS). Les premiers retours indiquent un teneur en mercure importante, dont l'origine est recherchée (exposition passive ou bien traitement médical ?). La couleur des ossements de ce défunt, noire, tranche avec celle des autres ossements mis au jour dans cette structure. Il pourrait s'agir, à titre d'hypothèse, des stigmates d'un processus d'embaumement et cette piste est actuellement en cours d'étude (utilisation de la poix par exemple). Enfin, la fouille a livré une paire d'éperons que nous proposons par hypothèse de rattacher à cet individu : le premier exemplaire, complet, a été découvert dans le secteur des pieds du défunt (**fig. 227**) ; le second exemplaire est fragmentaire et plusieurs éléments ont été découverts éparpillés (les trois boucles en alliage cuivreux, un morceau du corps principal de l'objet en fer) (**fig. 228**).



Fig. 225. Individu 15.055-1 en cours de fouilles.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 226. Matière organique noire prélevée au niveau du crâne de l'individu.
Cliché équipe de fouilles.

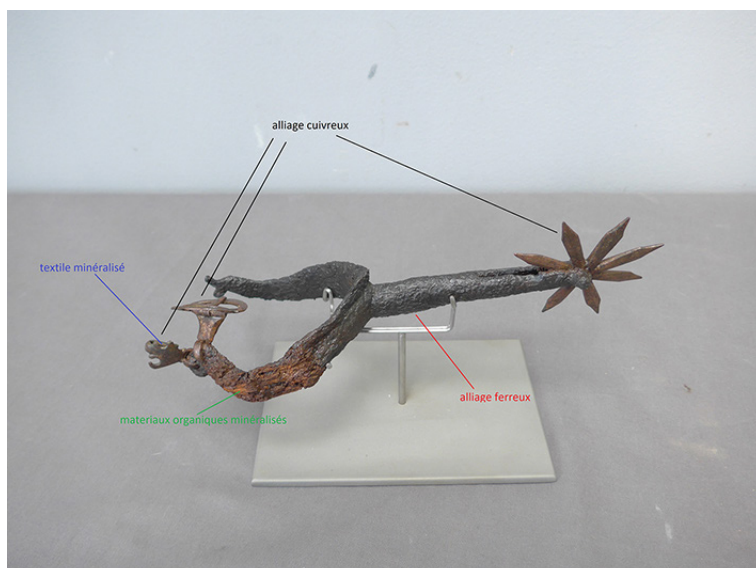


Fig. 227. Eperon complet après restauration.
Cliché du restaurateur.

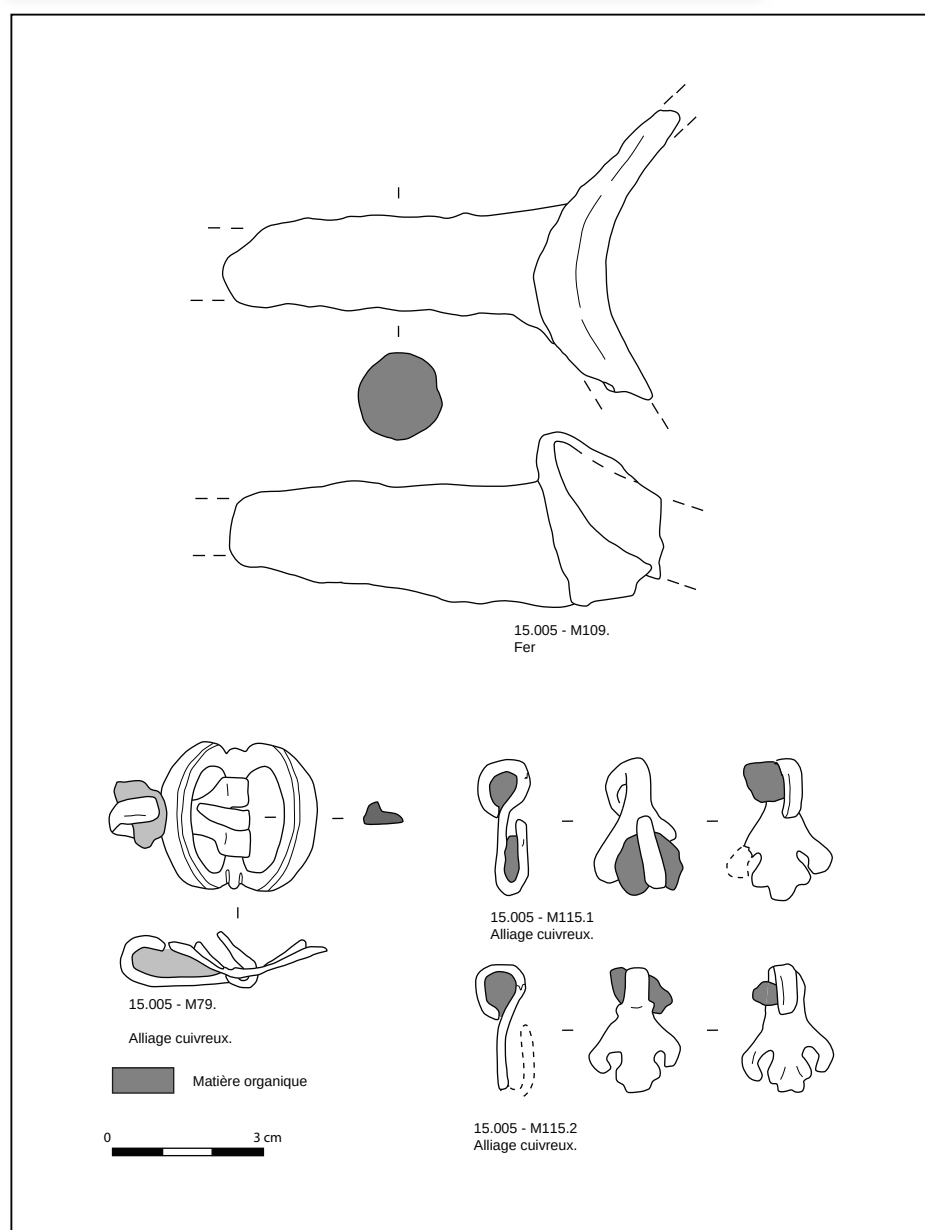


Fig. 228. Eperon fragmentaire.

DAO C. Linguanotto, dessin et mise en planche Y. Labaune.

Ce premier individu est recouvert par un horizon riche en ossements, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, sans connexions anatomiques visibles (15.055) (**fig. 229**). Les ossements sont désorganisés et l'espace vide entre les ossements est en grande partie comblé par une couche limoneuse brune organique composée de bois décomposé, manifestement des planches de cercueil. A certains endroits les veines du bois sont visibles, mais le matériau est totalement pulvérulent. On observe une plus grande représentation de ces restes de planches dans le tiers nord-est du caveau, jusqu'au contact de la paroi UM82, comme si on avait progressivement repoussé au fond du caveau les restes des anciens contenants en bois, après avoir prélevé une partie des ossements des défunts concernés. Les ossements sont quant à eux très dégradés et friables.

Au sein de cet horizon funéraire, on note la concentration et le regroupement de crânes dans les angles du caveau, en particulier les angles nord (trois individus), sud-ouest (quatre individus) et sud (un individu).



Fig. 229. Horizon riche en ossements sans connexions visible et recouvrant l'individu 15.055-1.

Orthophotographie T. Dessolin, C. Couderc

Deux grandes plaques de plomb superposées ont été découvertes dans le quart sud-est du caveau, la plus haute d'entre elles affleurerait au sommet de l'horizon funéraire (**fig. 230**). Ces plaques composaient initialement un coffre en forme de bâtiment avec toiture à pignon, peut-être une châsse reliquaire destinée à recevoir des restes organiques dans le cadre d'un processus d'embaumement (**fig. 231**). Bien que la chronologie soit différente, l'aspect général de l'objet, notamment l'absence de décor sur les parois, mais aussi le système d'assemblage des plaques par rabattement des bords, évoque celui des cercueils de plomb tardo-antiques découverts en nombre à Autun (**Kasprzyk, Labaune, Devevey 2016**, p. 124-128).



Fig. 230. L'une des plaques de plomb au moment de sa découverte. Cliché équipe de fouille.

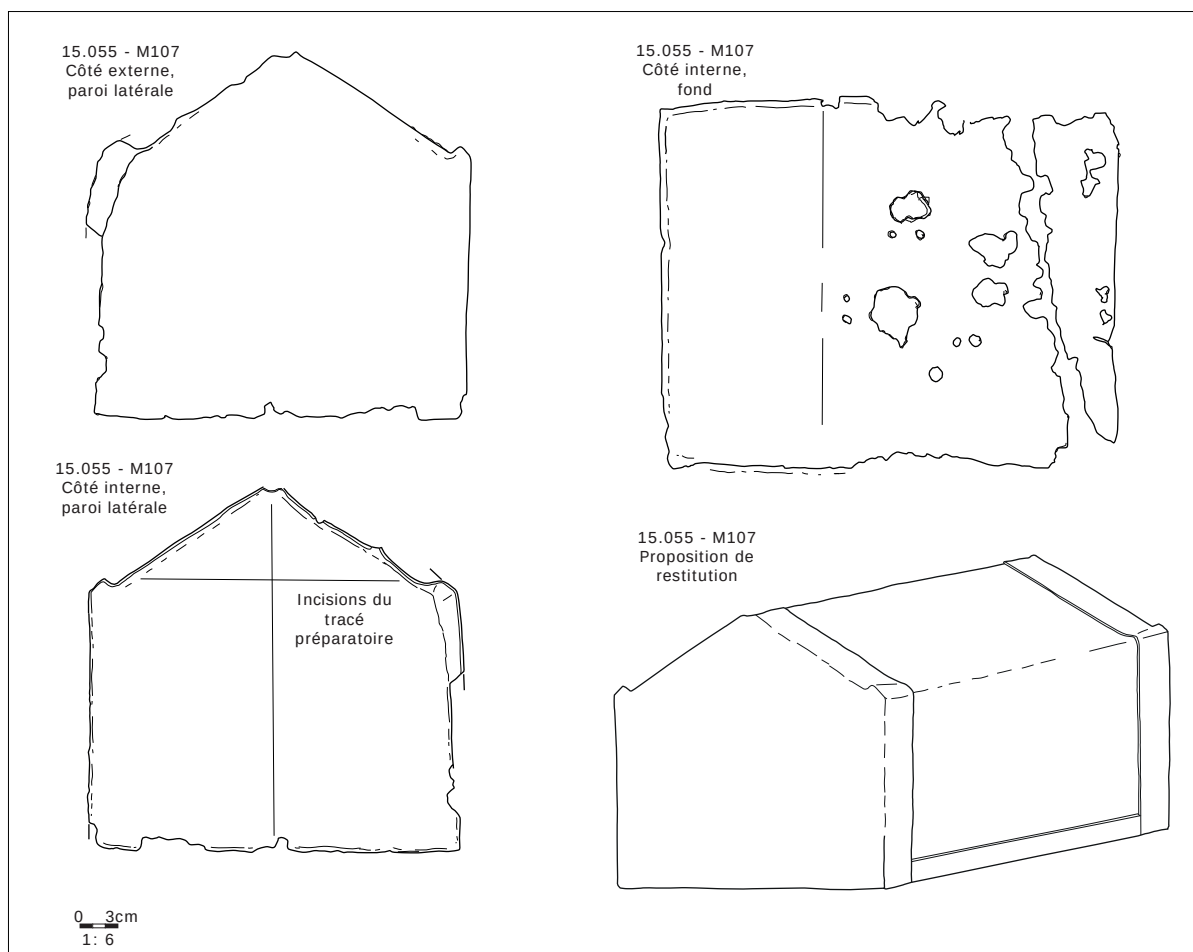


Fig. 231. Planche synthétique présentant les plaques de plomb découvertes et la proposition de restitution de l'objet complet, une chasse reliquaie destinée à recevoir des restes organiques.
DAO C. Linguanotto, relevé et mise en planche Y. Labaune.

Seuls l'un des « pignons » et le fond de cette châsse étaient conservés. Plusieurs petites tôles en plomb avec des traces nettes de découpe ont également été mises au jour çà et là, il s'agit peut-être de déchets liés à la récupération de cette châsse ou bien d'un ou plusieurs autres objets fabriqués au moyen de plaques de plomb. Quelques objets ont été retrouvés éparpillés au sein des ossements : un dé à jouer cubique en os type d'objet peu marqué chronologiquement et que l'on rencontre de la fin du Moyen-Age à l'époque moderne voire industrielle, une quarantaine d'épingles à tête enroulées (dites épingles de lincauls) que l'on rencontre de la fin du Moyen-Age à l'époque moderne, un ensemble de quatre perles globulaires en calcaire des XVII^e ou XVIII^e s. et un lot d'une soixantaine de clous de cercueils d'une taille comprise entre 30 et 70 mm (**annexe 3.5**, Y. Labaune, le mobilier type « instrumentum »). Enfin la fouille a livré un ensemble de 5 monnaies, émises entre le début du XVII^e et la fin du XVIII^e s. (**annexe 3.4**, P. Listrat, les monnaies médiévales et modernes).

« Seule une étude anthropologique préliminaire, effectuée à des fins d'évaluation, a été réalisée sur le caveau : en effet, une étude ostéologique approfondie serait trop longue à mettre en œuvre dans le cadre d'un diagnostic (voir par exemple la thèse de P. Hervieu (2010) qui illustre parfaitement toutes les possibilités d'étude sur ce type de structure).

Le NMI varie d'un os à l'autre : d'une manière générale, il est de cinq sur de nombreux os, même petits, et il peut s'élever à sept sur les métatarsiens. Deux individus, dont une femme et un individu très robuste, ont des squelettes très bien représentés ce qui laisse penser qu'ils ont été parmi les derniers à avoir été installés dans le caveau. Un troisième individu est relativement bien conservé. Le NMI le plus élevé est de dix et est établi sur les crânes : il existe donc une sélection claire selon cet os qui sous-entend une gestion au sein du caveau et notamment une volonté de le conserver au sein de la structure construite.

Seuls des adultes ont été inventoriés²⁴ : ils présentent beaucoup d'arthrose dont la nature exacte reste à déterminer (la nature très prononcée de l'atteinte sur deux individus laisse envisager une pathologie d'étiologie

²⁴ Une dent de lait a également été prélevée mais sa nature laisse penser qu'elle était résiduelle et sans lien direct avec la structure.

complexe et résultant peut-être d'un lien d'origine incertaine entre eux). La forte robustesse générale peut aussi laisser penser qu'il existait peut-être un lien de nature biologique entre les défunts » (**annexe 3.1**, étude anthropologique C. Fossurier).

Sondage 15 : à la recherche des sols de circulation de l'église Notre Dame du Châtel

L'emprise de notre sondage se superpose, comme nous l'avons vu précédemment, à un ensemble d'infrastructures construites sous le(s) sol(s) de circulation de l'église, notamment plusieurs caveaux funéraires qui ont été écrêtés. Les sols de circulation supérieurs sont ainsi absents de la plupart de l'emprise.

Seules l'observation attentive des coupes stratigraphiques nous a permis d'appréhender la nature des sols de circulation de l'édifice religieux, d'une part à l'intérieur du chœur en périphérie du mur de chevet (coupe nord-ouest du sondage 15) mais aussi dans la nef au niveau de la 4^e travée (coupe sud-ouest du sondage 15) :

A l'intérieur du chœur en périphérie du mur de chevet, la partie supérieure de la stratigraphie montre la présence d'un sol en terre battue, constitué d'une chape d'argile noire (15.085) ou bien d'une argile jaunâtre (15.084), scellant des remblais (15.086 à 15.089) (**fig. 232**).



Fig. 232. Vue générale de la séquence stratigraphique conservée à l'intérieur du chœur, en dehors des espaces perturbés par le creusement des caveaux, jusqu'aux sols les plus récents.

Cliché équipe de fouille.

Dans la nef au niveau de la 4^e travée (coupe sud-ouest du sondage 15), un sol en terre battue constitué d'une chape d'argile noir (15.068 = 15.071) probablement équivalent à 15.085 apparaît à la même position stratigraphique. Lui aussi repose sur un remblai massif (15.073) de type remblai de nivellement. Il est surmonté par deux sols successifs en mortier (15.066 puis 15.005). Le dernier sol, associé à des massifs de fondations (15.002) est particulièrement affleurant, émergeant à une trentaine de centimètres sous le sol actuel de la place (**fig. 233**).

Sondage 14 : l'église Notre Dame du Châtel, vestiges de la chapelle Saint-Sébastien, de la tourelle d'escalier au nord-est de la chapelle Saint-Sébastien

Malheureusement, malgré un sondage profond et élargi mené sur toute son emprise présumée, aucun vestige en place de la chapelle Saint-Sébastien édifié par Nicolas Rolin n'a pu être mis au jour, les structures ayant manifestement été épierrées jusqu'à au moins 2,50 m de profondeur par les récupérateurs de matériaux (voir *infra*) (**fig. 234**).

L'angle d'une maçonnerie UM90 appartenant à une infrastructure de plan polygonal a été mis au jour en bordure septentrionale du sondage 14. Elle se poursuit sous la berme. Elle mesure 0,60 m de largeur, elle semble parementée et liée avec un mortier beige. Seule l'arase supérieure a été dégagée en plan, elle apparaît au même niveau que les tombes du cimetière paroissial, dans son dernier état du XVII^e s. (voir *infra*). Sa morphologie et son emplacement nous invitent à l'interpréter comme appartenant à la tourelle d'escalier représentée sur les plans de l'église Notre-Dame au nord-est de la chapelle Saint-Sébastien.



Fig. 233. Vue générale de la séquence stratigraphique conservée dans la 4e travée, jusqu'aux sols les plus récents au niveau de la mire horizontale.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 234. Vue générale de la coupe stratigraphique à l'emplacement de la chapelle Saint-Sébastien, montrant une alternance de remblais de démolition, jusqu'à la profondeur de 2,50 m.
Cliché équipe de fouille.

Sondage 14 : le cimetière paroissial, observations en coupe

Comme nous l'avons vu précédemment (voir *supra*, III.5.1), il a été possible de réaliser une coupe stratigraphique du secteur funéraire non invasive, en implantant un sondage profond en limite des bouleversements en profondeur issus des travaux d'extension de l'église au XV^e s. (construction de la chapelle Saint-Sébastien) et de leur démantèlement au cours du XVIII^e s.

On relève en coupe plusieurs niveaux d'apparition des sépultures, elles se répartissent sur une épaisseur totale de 2,20 m. Elles s'implantent dans un horizon argilo-limoneux sombre assez homogène (**fig. 235**).



Fig. 235. Stratigraphie du cimetière paroissial.
Cliché équipe de fouilles.

En partie inférieure de la séquence stratigraphique, on relève la présence d'une réduction massive qui a été partiellement fouillée, 14.026 (**fig. 236**).

« La fosse se composait essentiellement d'os longs et de crânes appartenant à des adultes : les crânes paraissent disposés principalement sur le côté observable du creusement tandis que les os longs semblaient davantage rassemblés au centre. Les os longs n'étaient pas verticalisés ; des couches étaient visibles et paraissaient former des niveaux. L'une des passes présente un bassin en position postérieure en connexion (les deux coxaux et le sacrum) laissant supposer que la décomposition n'était pas totalement terminée au moins pour certains individus. Le test a mis en évidence un NMI de 33 individus, dans le détail il s'agit de 31 adultes dont un de « 15-23 ans » de sexe indéterminé, de deux immatures dont un « 5-14 ans » et un « 10-19 ans » » (**annexe 3**, étude anthropologique C. Fossurier).

Au sein du comblement de cette réduction, les ossements sont scellés par un ensemble de gros blocs, dont un bloc de grès creusé en cuvette (caniveau ?).



Fig. 236. Réduction Sep. 14.026 partiellement fouillée.
Cliché T. Dessolin.

Ensuite, trois inhumations se succèdent à des altitudes différentes, il s'agit de la plus profonde à la plus superficielle de sep. 14.025, puis de sep. 14.024 et enfin de sep. 14.023 (fig. 235).

Sondage 14 : le cimetière paroissial, observations en plan

En partie supérieure de cette stratigraphie, il a été possible d'ouvrir une fenêtre en plan sur les vestiges les plus récents du cimetière (fig. 237-238-239).



Fig. 237. Horizon supérieur du cimetière paroissial en cours de fouille.
Cliché équipe de fouille.



Fig. 238. Orthophotographie centrée sur le cimetière paroissial.
T. Dessolin.

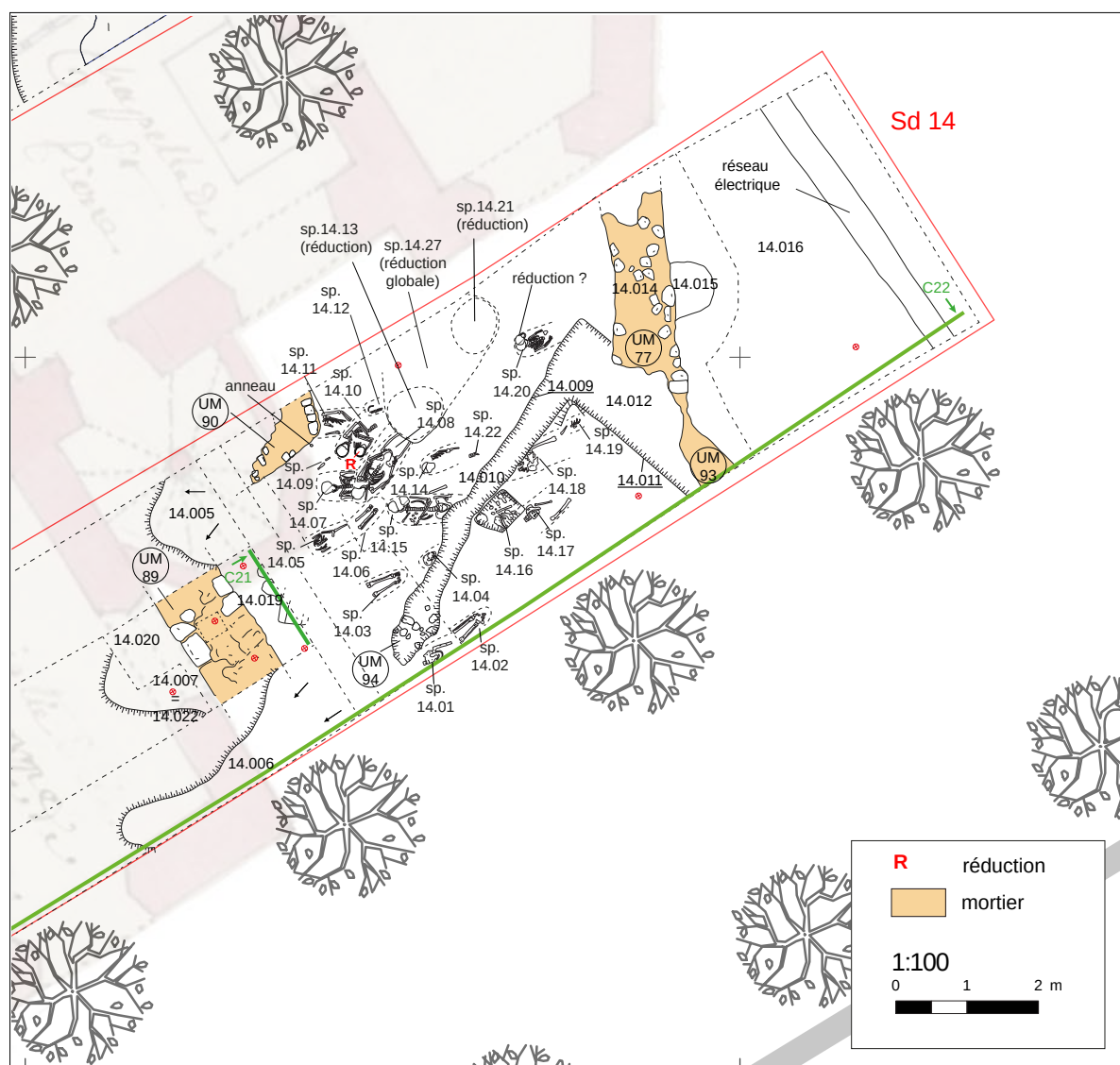


Fig. 239. Plan du cimetière.

DAO A. Tisserand d'après relevé Y. Labaune

« Presque tous les individus sont orientés de manière très générale ouest-est, tête à l'ouest, l'orientation étant toutefois moins stricte avec une tendance au sud-ouest. Deux orientations légèrement différentes semblent se distinguer, sans qu'il soit réellement possible de déterminer si cela était purement circonstanciel ou lié à des phases différentes se succédant rapidement ; si cette dernière hypothèse était la bonne, cela pourrait être lié à des changements topographiques au sein du site. L'orientation varie ainsi de 218° à 278°. Malheureusement, le mobilier et les relations stratigraphiques ne permettent pas de nettement distinguer des phases » (**annexe 3**, étude anthropologique C. Fossurier).

Les lincoils et les cercueils coexistent. Les individus reposent sur le dos membres inférieurs en extension, la position des membres supérieurs varie. Le mobilier est rare, il s'agit essentiellement d'épingles servant pour les lincoils ou les vêtements. La présence de lincoils dits « à manches », peu fréquemment attestés, a été mise en évidence.

« Au total, dix-neuf squelettes ont été étudiés [sur cette fenêtre]. L'échantillon se compose de six individus immatures et treize individus adultes ; cinq individus ont moins de 9 ans dont quatre moins de 4 ans et un individu est âgé de « 12-19 ans ». En ce qui concerne les adultes, deux sont âgés de « 30-59 ans » et un sujet a plus de 50 ans. Les seuls deux individus sexés sont masculins mais l'échantillon est trop faible pour permettre de faire des hypothèses. En l'état, la population inhumée semblerait de type naturel avec toutefois des déficits dans certains groupes (absence de « 0-1 an », rareté des individus de plus de 10 ans, absence des individus de sexe féminin). (...). L'état sanitaire global semble assez bon malgré la présence d'arthrose qui peut signifier une population vieillissante » (**annexe 3**, étude anthropologique C. Fossurier).

Deux réductions ont également été observées sur cette fenêtre.

La première, sep. 14.16 (**fig. 240**) est une réduction dans une petite fosse oblongue aux limites peu précises (70 x 52 cm x prof. : 14 cm). « Aucune organisation n'était réellement perceptible au sein de l'amas et les os étaient visibles selon toutes les faces d'apparition, quelle que soit leur appartenance à un segment anatomique. Un crâne et des os de taille assez importante constituent essentiellement cette réduction. Un NMI de cinq individus adultes a été établi au sein de cette réduction avec au moins un individu masculin et un féminin » (**annexe 3**, étude anthropologique C. Fossurier).



Fig. 240. Réduction sep. 14.16.
Cliché équipe de fouilles

La seconde, sep. 14.27, est de bien plus grande taille (**fig. 241**). Ses limites sont imprécises et elle a été en partie dégagée en plan (une partie s'étendait sous la berme) et partiellement fouillée. Elle mesure au moins 2 m par au moins 1,30 m et est profonde d'au moins 30 cm. « Elle compte un NMI de vingt individus, dont trois individus de « 0-1 an », six individus immatures de tous âges et onze adultes. Il est à noter que l'un des individus âgés de « 0-1 an » est un fœtus ce qui laisse penser que l'un des défunts était peut-être une femme enceinte. Presque la moitié des individus est donc immature ce qui correspond à un profil démographique habituel pour une population préindustrielle (Séguy et Buchet, 2011). Parmi tous ces individus, un seul, de sexe masculin, a pu être sexé. Les individus présentent de l'arthrose et des fractures mais peu d'autres pathologies ont été identifiées dans un premier temps. Concernant cette réduction, il est intéressant de noter que tous les os sont présents, même ceux des très jeunes individus, ainsi que les petits os du squelette : ainsi, le NMI a été établi à partir du naviculaire et on peut noter la présence d'un sternum, os qui n'est pas si souvent retrouvé au sein des sépultures primaires.

Ces éléments laissent penser que la réduction a été faite à partir de sépultures particulièrement bien circonscrites et faciles à prélever : il est ainsi envisageable qu'elle corresponde à la vidange d'un caveau construit. En effet, une telle construction maçonnée aurait facilité le prélèvement exhaustif des ossements et notamment des petits os matures et des os des très jeunes individus comme le fœtus. La nature potentiellement « familiale » d'une telle construction expliquerait aussi potentiellement la présence de toutes les classes d'âges au sein de la réduction » (**annexe 3**, étude anthropologique C. Fossurier).



Fig. 241. Réduction sep. 14.27.
Cliché équipe de fouilles.

« La terre dans laquelle étaient inhumés les défunts comprend de nombreux os épars en situation secondaire de tous âges attestant d'un nombre relativement important d'inhumations et d'une gestion de type « paroissial » du cimetière. La densité des sépultures paraît donc assez élevée ce que confirment des effets d'effondrement probablement liés à la présence de contenants périssables en bois dans les niveaux sous-jacents. La densité des sépultures reste toutefois difficile à évaluer compte-tenu de son hétérogénéité et de la présence d'importantes réductions » (**annexe 3**, étude anthropologique C. Fossurier).

Sondage 14 : le cimetière paroissial, indices d'une limite de clôture

La tranchée d'épierrement **14.009** du mur UM94, recoupe clairement les sépultures orientées à 278° datées du XVI^e s. (voir *infra*). Les sépultures postérieures de la fin du XVI^e s. ou du début du XVII^e s. adoptent ensuite la même orientation que UM94 à 218° qui est une infrastructure formant une contrainte topographique (**fig. 242**).



Fig. 242. Les indices d'une contrainte topographique (14.009 = UM94) et d'une limite de clôture (UM77).

DAO Y. Labaune.

Cette tranchée d'épierrement est scellée par un mur encore conservé au départ de son élévation, UM77, large de 0,80 m, construit en moellons de granite liés à un mortier jaune orangé. Il se situe dans le prolongement direct du mur oblique de l'angle oriental de la sacristie telle que représentée sur les plans du XVIII^e s. Aucune sépulture n'est attestée à l'est de UM77, du moins de l'horizon XV^e-XVII^e s. : ce mur constitue donc une limite forte du cimetière paroissial, du moins dans son état de l'époque moderne (**fig. 242**).

UM94 et UM77 ont peut-être fonctionné ensemble, il pourrait s'agir d'une limite topographique liée initialement à la construction de l'auditoire royal au début du XVI^e s. puis ayant évolué suite à sa transformation en Présidial à la fin de ce siècle.

Arguments de datation et synthèse

Sondage 15 : les « structures souterraines » de l'église Notre Dame du Châtel

Phase 2.1.

St. 15.1 a bénéficié d'une datation radiocarbone à partir d'un charbon de bois issu d'un échantillon de mortier de UM84. Les résultats fournissent une fourchette chronologique comprise entre la fin du X^e s. et la première moitié du XI^e s. (fourchette 973-1047 à 87 %, **annexe 3**, datations radiocarbone).

St. 15.3 a bénéficié d'une datation radiocarbone à partir d'un charbon de bois issu d'un échantillon de mortier issu des fondations de UM85 (UC85.2). Les résultats fournissent également une fourchette chronologique comprise entre la fin du X^e s. et la première moitié du XI^e s. (fourchette 990-1050 à 69,7 %, **annexe 3**, datations radiocarbone).

De manière anecdotique, on peut ajouter que le comblement de la tranchée de fondation de St. 152.3 (15.062) ne comportant que des tessons antiques, cela pourrait témoigner d'une proximité des horizons romains sous-jacents recoupés à l'occasion des travaux (**annexe 3**, étude céramologique A.-L. Bugnon).

Phase 2.2.

Seule la datation relative nous apporte quelques éléments argument permettant de dater le fonctionnement du caveau 15.4.

Le *terminus ante quem* est fourni par la datation radiocarbone du premier (un des premiers) individu inhumé dans le caveau 15.5 de la phase suivante, soit 1450 (voir *infra*). Il pourrait ainsi fonctionner dans une fourchette très large comprise entre la seconde moitié du XI^e s. et la première moitié du XV^e s. (**annexe 3**, datations radiocarbone).

Phase 2.3.

L'individu 15.055-1, a bénéficié d'une datation radiocarbone dans la première moitié du XV^e s. (à 95,4 % dans la fourchette 1399-1450). Comme il s'agit d'un des premiers individus à avoir été inhumé selon la stratigraphie relative, cela place approximativement le début du fonctionnement du caveau.

Trois monnaies émises entre 1628 et le début du XVIII^e s. pourraient concerner la fin de l'utilisation du caveau (**annexe 3**, étude P. Listrat). Les perles globulaires que l'on rencontre aux XVII^e et XVIII^e s. confortent une utilisation au moins jusqu'au XVII^e s.

Ainsi le caveau St. 15.5 paraît entrer en fonction dans le courant de la première moitié du XV^e s., et son usage pourrait se poursuivre jusqu'au XVII^e voire début du XVIII^e s.

Sondage 15 : les sols de circulation de l'église Notre Dame du Châtel

Deux monnaies ont été retrouvées à la surface du sol 15.005, le dernier sol conservé repéré dans la 4^e travée de la nef.

Tout d'abord un liard au nom d'Henri II de Bourbon-Montpensier frappé à la fin du XVI^e s. (entre 1592 et 1598) et un quadruple sol au nom de Louis XIV émis à la fin du XVII^e s. (en 1694) (**annexe 3**, étude P. Listrat) qui suggèrent une fréquentation des derniers sols de circulation conservés de l'église dans le courant du XVII^e s. ou au début du siècle suivant.

Sondage 14 : le cimetière paroissial

Les quatre sépultures mises au jour dans la coupe stratigraphique du cimetière, et deux sépultures fouillées dans le dernier état de fonctionnement de la nécropole, ont bénéficié de datations radiocarbone qui permettent d'estimer la durée d'utilisation de cet espace funéraire.

Pour les sépultures découvertes en coupe, les résultats se ventilent de la manière suivante :

- La fosse de réduction sep. 14.026 daterait du début du XV^e s.
Elle comporte en effet des ossements en connexion (bassin : coxaux et sacrum) laissant supposer que la décomposition n'était pas totalement terminée pour certains des individus lorsqu'ils ont été prélevés et ré enfouis, ce sont ces ossements qui ont été datés à 50,7 % par radiocarbone entre 1281 et 1396 ap. J.-C. (**annexe 3**, datations radiocarbone portant sur les ossements en partie en connexion). D'un point de vue spatial la réduction se situe en limite des travaux d'extension de l'église au cours de l'époque

moderne, à proximité immédiate de la chapelle Saint-Sébastien édifiée entre 1428 et 1432. On imagine que ce sont ces travaux qui ont généré le creusement de cette sépulture secondaire très profonde pour y ensevelir les restes des sépultures bouleversées à cette occasion, ce qui paraît assez cohérent avec les datations radiocarbone.

- La sépulture sep. 14.025, la plus profondément enfouie, appartient à la fourchette XI^e-première moitié XII^e s. : 1021-1158 ap. J.-C. à 95,4 % (**annexe 3**, datations radiocarbone).
- La sépulture sep. 14.024 en position intermédiaire, appartient à la fourchette fin XIII^e-XIV^e s. : 1292-1398 ap. J.-C. à 95,4 % (**annexe 3**, datations radiocarbone).
- Enfin, la sépulture sep. 14.023, la plus superficielle, relève de la première moitié du XV^e s. : 1407-1456 ap. J.-C. à 95,4 % (**annexe 3**, datations radiocarbone).

Deux sépultures issues du dernier état de fonctionnement du cimetière, se recoupant l'une l'autre et adoptant deux orientations différentes, ont bénéficié de datations radiocarbone. Les résultats se ventilent de la manière suivante :

- La sépulture sep. 14.07, la plus ancienne, appartient à une fourchette chronologique large comprise entre la fin du XV^e s. et la première moitié du XVII^e s. : 1480-1640 à 95,4 % (**annexe 3**, datations radiocarbone).
- La sépulture sep. 14.08, la plus récente et qui recoupe la précédente, appartient à une fourchette chronologique plus réduite comprise soit entre la seconde moitié du XV^e s. et le premier quart du XVI^e s. : 1446-1525 ap. J.-C. à 59 % ; soit entre la seconde moitié du XVI^e s. et la première moitié du XVII^e s. : 1558-1632 à 36,4 % (**annexe 3**, datations radiocarbone).

Si on combine chronologies relative et absolue, on peut proposer une datation de la sépulture sep. 14.07 orientée à 278° dans le courant du XVI^e s. et une datation de la sépulture sep. 14.08 orientée à 219° dans la première moitié du XVII^e s. Ces deux sépultures qui ont pu être datées au radiocarbone, qui sont orientées différemment et qui se recoupent, illustrent un changement d'orientation des sépultures du cimetière vers la fin du XVI^e s. ou le début du XVII^e s., phénomène lié peut être à l'émergence de contraintes topographiques : à titre d'hypothèse, il pourrait s'agir d'une construction dont il reste quelques traces sous forme de tranchées d'épierrement (UM93, UM94, 14.010, 14.012).

Ainsi, cet ensemble d'observations et de datations permet d'envisager un fonctionnement du cimetière paroissial compris entre le XI^e siècle et le XVII^e s. avec peut-être un changement d'orientation des sépultures vers la fin du XVI^e s. ou le début du XVII^e s. possiblement lié à l'émergence de contraintes topographiques.

III.7.3. Phase 3 : déconstruction de l'église Notre Dame du Châtel au XVIII^e s. (fig. 243)



Fig. 243. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 3.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

De grandes et profondes fosses d'épierrement ont été reconnues au cours de cette opération. Elles ont tendance à se recouper les unes les autres, ce qui suggère des phases de démantèlement successives. Elles sont comblées par des horizons fréquemment stratifiés comportant généralement des petits blocs, fragments de TCA et éléments divers de démolition (verre et plomb de vitrail, enduits...) : les comblements paraissent progressifs et réalisés avec les déchets laissés par les récupérateurs : mortier détritique, artefacts non recyclables. A l'exception de petits fragments, aucun bloc sculpté n'a par exemple été retrouvé dans ces contextes. En plan les limites entre ces différentes perturbations sont difficiles à distinguer.

Quelques-unes d'entre elles peuvent être individualisées, mais leurs limites précises en plan sont fréquemment floues :

- Une grande fosse d'épierrement 15.037 a été localisée au nord-est de l'église, liée à la récupération du chevet : elle entame en biseau la maçonnerie UM86 et plonge à l'emplacement des maçonneries du chœur. Sa profondeur est supérieure à 2 m par rapport à la surface de la place.
- Un phénomène d'épierrement touche particulièrement le caveau St. 15.5. Nous avons vu que la voûte a été arasée dans un premier temps, puis que ses parois ont été progressivement entaillées en biseau depuis son extrémité orientale, jusqu'à atteindre les fondations au niveau de sa paroi occidentale (15.080). Les ossements ont semble-t-il été laissés en place sans être trop bouleversés, l'espace vide ayant toutefois été comblé massivement par 15.054, horizon riche en blocs, fragments de TCA et comportant de nombreuses briques (en lien avec le mode de construction de la partie supérieure du caveau ?). Puis, cette première fosse semble recoupée dans un second temps par une récupération massive à l'ouest du caveau possédant un fond progressivement incliné en direction de la structure funéraire (15.014=15.045) qui pourrait être liée à l'épierrement du dispositif d'accès. Ces fosses successives atteignent la profondeur de 2,90 m par rapport à la surface de la place.
- Un creusement massif à plus de 2,70 m de profondeur par rapport à la surface de la place a été observé sur toute l'emprise présumée de la chapelle Saint-Sébastien, suggérant là aussi la récupération intégrale des infrastructures souterraines de type caveau. Aucune limite de creusement n'a été perçue. Le comblement là encore est stratifié. Un surcreusement a été observé en limite occidentale du sondage (14.002) lié peut être à la récupération d'un des murs de la chapelle. Les horizons sous-jacents en place n'ont pas été atteints.
- Enfin, deux creusements plus restreints, de forme ovale en plan, aux parois verticales, ont été repérés en limite sud du sondage 15 (15.006 et 15.010). Ils pourraient correspondre au démantèlement de deux piles de l'église, à savoir une pile séparant la 5^e travée et le chœur (15.006) et une pile au débouché de la nef matérialisant l'entrée dans le chœur (15.010).

III.8. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique » (CC)

L'espace souterrain de la prison panoptique est accessible par un escalier présent dans le couloir reliant la maison du gardien à la prison.

Le sous-sol est partitionné en sept espaces : trois se situent sous la prison panoptique tandis que les quatre autres sont sous la maison du gardien.

Sous la prison nous trouvons : un vide-ordure (E_RDJ_11) mesurant 4,26 m de longueur, 3 m de largeur et 2,46 m de hauteur et la chaufferie (E_RDJ_10) fait 4,97 m de longueur, 4,65 m de largeur et 2,80 m de hauteur. Ces deux espaces sont desservies par un couloir central (E_RDJ_09) mesurant 13 m de longueur, 2,20 m de largeur et 2,56 m de hauteur.

Le couloir situé sous la maison du gardien (E_RDJ_04.1) est dans le prolongement de celui de la prison. Il mesure 7,67 m de longueur, 2,20 m de largeur et 2,36 m de hauteur. Il dessert un cachot (E_RDJ_04.2) de 4 m de longueur, 2 m de largeur et 2,50 m de hauteur et deux caves : la cave ouest (E_RDJ_04.3) mesure 4,10 m de longueur, 4 m de largeur et 2,47 m de hauteur ; la cave Est (E_RDJ_04.4) fait 3,94 m de longueur, 3,93 m de largeur et 2,40 m de hauteur.

Les espaces de la prison présentent tous un sol en terre battue et sont couverts par une voûte en plein-cintre à l'exception de la chaufferie qui dispose d'une coupole percée de douze conduits de chauffage reliées aux niveaux supérieurs de la prison.

Le couloir de la maison du gardien est dallé alors que tous les autres espaces (caves et cachot) ont un sol en terre battue. Tous ces espaces présentent un couvrement en voûte plein-cintre.

Le diagnostic archéologique avait pour objectif de préciser le tracé de l'enceinte réduite du IV^e s. de la ville haute et de profiter d'être dans un des points les plus bas du diagnostic pour atteindre des niveaux d'occupation antiques.

III.8.1. Phase 0 : le substrat de la ville d'Autun (fig. 244)

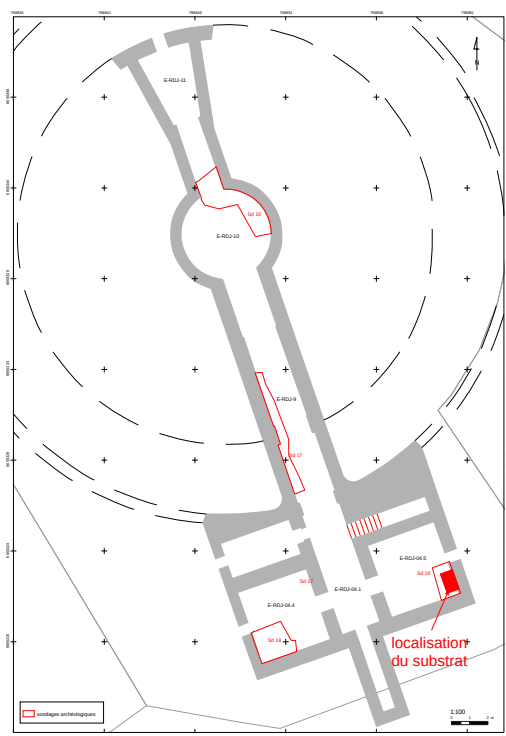


Fig. 244. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 0, localisation du substrat dans le fond du sondage 19.
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le dernier niveau atteint dans le sondage 19, est un horizon argileux (19.005) sur lequel reposent les premiers niveaux d'occupation.

Arguments de datation et synthèse

L'US 19.005 correspond au substrat de la ville d'Autun. C'est un limon argileux de couleur jaune.

III.8.2. Phase 1 : un ensemble de « terres noires » et l'enceinte tardo-antique (fig. 245)

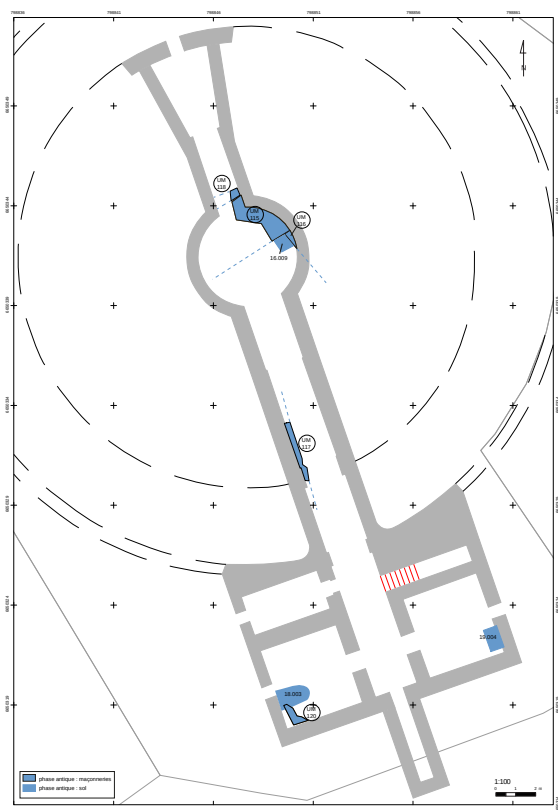


Fig. 245. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 1. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Différents niveaux de « terres noires » ont été identifiés dans les sondages (16.009, 18.002, 18.003, 19.003, 19.004, 20.002). Nous pouvons considérer que ces horizons correspondent à la même phase chronologique. Certains sont liés à l'implantation de différentes maçonneries. La tranchée de fondation (16.010) des murs 115 et 116 recoupe l'US 16.009. Les murs 115 et 116 sont chaînés et construits en moellons équarris liés par un mortier beige clair. Des blocs de calcaire blanc peuvent être repérés dans la fourrure des murs (**fig. 246**).



Fig. 246. Vue générale du rempart tardo-antique (UM 115 et 116).
Cliché C. Couderc

L'UM 115 semble adossé à l'UM 118 : la fenêtre d'observation du mur 118 est trop restreinte pour le caractériser précisément : nous n'avons pas pu observer ce mur sur toute sa largeur.

Le mur 120 est implanté, comme les UM 115 et 116, dans un niveau de terres noires (18.003). Il en est de même pour le mur 117 installé dans l'US 17.001.

Arguments de datation et synthèse

La phase 1 peut être attribuée à l'Antiquité. Sur le substrat 19.005, vient s'installer un niveau limoneux (US 19.004) dont les charbons et le mobilier céramique présents dans la couche ont été datés du II^e – III^e s. Les charbons trouvés dans les US 16.009 et 18.003 ont été datés de la même période et le mobilier présent dans l'US 19.003 place ce niveau autour du III^e s.

Mais la question de la résidualité se pose : en effet, tous ces niveaux correspondent à des horizons de « terres noires ». Elles peuvent s'apparenter aussi bien à des couches d'abandon qu'à des niveaux d'occupation agricole, artisanale ou encore domestique. Elles sont difficilement datables bien que souvent considérées du Haut Moyen Âge. Nous constatons ici des ensembles cohérents de mobiliers et de datations carbone 14 situant ces niveaux autour du II^e – III^e s. : ces arguments sont-ils suffisants pour considérer une datation plus haute que le Haut Moyen Âge ?

L'US 16.009 est recoupée (US 16.010) pour l'installation des murs 115 et 116. L'emplacement de ces maçonneries coïncide avec la projection du rempart tardo-antique. Aussi, l'épaisseur de 3 m de l'UM 115 appuie le caractère massif de cette construction. L'UM 115 est adossé à l'UM 118 : l'hypothèse veut que l'enceinte de la ville haute reprenne des murs de terrasses ; l'UM 118 pourrait donc correspondre à une maçonnerie antérieure servant de mur de soutènement aux terrasses antiques.

Le mur 120 s'installe sur le sol 18.003 et pourrait être une maçonnerie de la fin de l'Antiquité. Il est scellé par l'US 18.002 qui présente du mobilier du I^{er} s. mais comme pour les autres niveaux de terres noires, la question de la résidualité du mobilier se pose.

Le mur 117 apparaît sensiblement aux mêmes niveaux que les UM 115 et 116 ; il pourrait donc appartenir à la même phase.

III.8.3. Phase 2 : l'entretien de l'enceinte tardo-antique et un potentiel premier ensemble religieux (fig. 247)

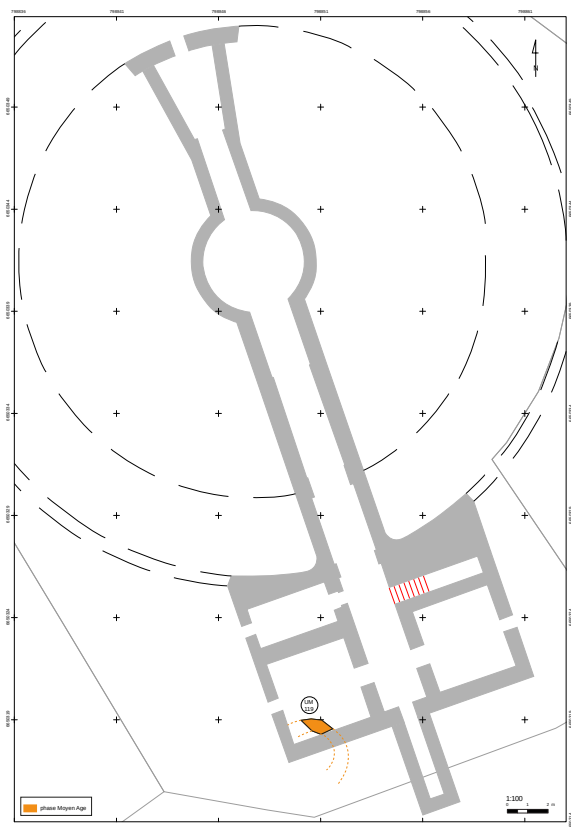


Fig. 247. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 2. (les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Deux niveaux de terres noires (US 16.007, 16.008) viennent s'appuyer contre les parements des UM 115 et 116 attribué à l'enceinte tardo-antique.

Le mur de plan absidial (UM 119) retrouvé dans le sondage 19 est fondé dans 18.002 mais sur le mur 120 ; ce dernier est donc postérieur (**fig. 248**).



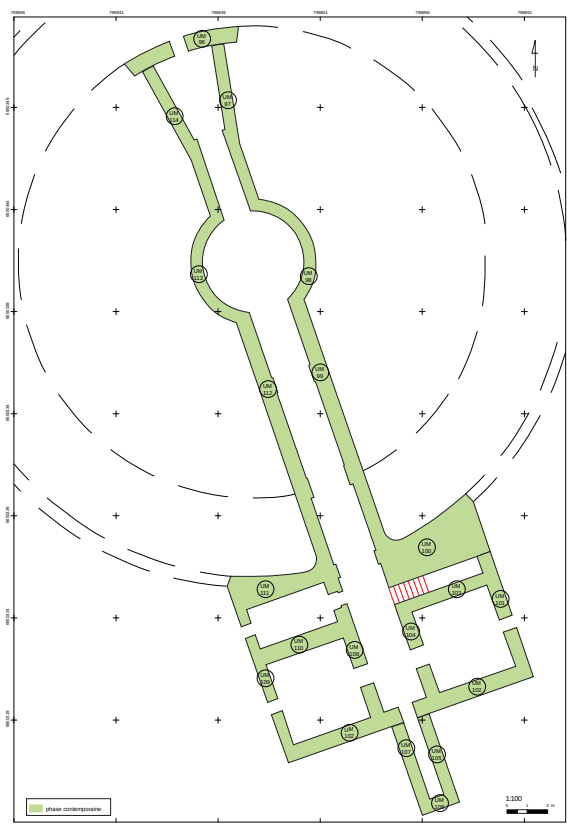
Fig. 248. Mur absidial dégagé dans les sous-sols de la prison (UM 119).
Cliché C. Couderc

Arguments de datation et synthèse

Certains niveaux de «terres noires» doivent être attribués au Haut Moyen Âge. En effet, les US 16.007 et 16.008 comprennent non seulement un lot II^e – III^e s. mais aussi quelques tessons du Haut Moyen Âge. Ces couches sont liées à l'enceinte tardo-antique et pourraient correspondre à des niveaux de réaménagement/entretien de cette dernière. Nous savons que le tronçon du rempart identifié dans la cave de l'hôtel Lacomme donnant sur la rue des Bancs a subi un rejointoiement au X^e siècle.

Le mur de plan absidial (UM 119) est fondé dans 18.002. Nous n'avons aucun marqueur chronologique datant précisément cette construction mais elle repose sur des niveaux tardo-antique donc elle est postérieure. Nous pouvons supposer que son plan se rapporte à un édifice religieux qui pourrait fonctionner avec le premier ensemble de bâtiments de l'évêché du Haut Moyen Âge ou à une première occupation de l'église Notre-Dame-du-Châtel.

III.8.4. Phase 3 : la prison panoptique (fig. 249)



Description des vestiges

Cette phase correspond à la construction de la prison panoptique (UM 96 à 114 et 121). Les murs sont fondés tout en intégrant les vestiges préexistants à l'exception de la partie nord-ouest de l'UM 115 qui est écrêtée (16.004) sans doute pour la fondation du mur 97. Cette tranchée est comblée par les remblais 16.003, 16.005, 16.006. La plupart des maçonneries sont aujourd'hui recouvertes par un enduit peint blanc mais l'appareil a parfois été repéré lorsque les enduits sont tombés : les murs semblent être en moellons grossièrement équarris et les ouvertures sont en pierres de taille.

Les premiers niveaux dégagés dans les différents sondages peuvent être considérés comme des niveaux de circulation datant de la prison panoptique (US 16.001, 16.002, 18.001, 19.001).

Arguments de datation et synthèse

La troisième phase comprend la fondation de la prison panoptique au XIX^e siècle. Les UM 96 à 114 et 121 sont construits sur certains vestiges préexistants (UM 115 à 120). Nous savons que la construction de cet édifice carcéral a nécessité la destruction d'une maison canoniale mais les ensembles plus profonds ont été intégrés à la construction. Seul le mur 115 de l'enceinte de l'Antiquité Tardive a été en partie détruit par la fondation du mur 97. Le mobilier présent dans la tranchée de fondation de l'UM 97 ainsi que dans le sol 16.001 confirme leur contemporanéité avec la construction de la prison.

III.9. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 21 (CC)

La cave située dans l'aile Est de l'Hôtel Lacomme est desservie par un escalier droit en béton donnant sur la cour intérieure de l'hôtel. Elle est partitionnée en trois espaces : l'espace sud (LC-RDJ-01.1) mesure 4,77 m de longueur, 2,77 m de largeur pour une hauteur de 2,68 m. La partie centrale (LC-RDJ-02) fait 6,26 m de longueur, 4,76 m de largeur et 2,54 m de hauteur. L'espace nord (LC-RDJ-03) mesure 3,29 m de longueur, 2,92 m de largeur et 2,47 de hauteur.

Le sol de la cave était entièrement recouvert d'une dalle en béton et les murs présentaient un enduit de ciment peint en jaune. L'intégralité de la dalle béton a été retirée et certaines fenêtres d'enduits des murs ont été décroustées en amont du diagnostic archéologique. Des établis en béton armé ont également été retirés.

Le diagnostic archéologique avait pour objectifs de préciser le tracé de l'enceinte tardo-antique de la ville haute et de comprendre comment l'hôtel Lacomme a été aménagé par Nicolas Rolin en intégrant les vestiges de la demeure familiale préexistante connue sous le nom de « Donjon ».

III.9.1. Phase 1 : Des remblais en lien avec l'hôtel du XV^e siècle : (fig. 250 et 251)



Fig. 250. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sond 21, phase 1.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand



Fig. 251. Empierrement lié aux UM 126 et 127 (US 21.005).
Cliché C. Couderc

Description des vestiges

Le sondage a mis en évidence une succession de remblais (US 21.001 à 21.004) plus ou moins compacts en lien avec le bâti actuel (UM 126 et 127). Le dernier niveau sur lequel le sondage a été arrêté correspond à un empierrement (US 21.005) installé contre les UM 126 et 127 et qui apparaît à 358,54 m NGF. Les tranchées de fondation des UM 126 et 127 n'ont pas été repérées : les remblais correspondent au comblement de la partie basse des murs.

Arguments de datation et synthèse

Les murs 126 et 127 sont fondés au XV^e siècle lors de la construction de l'hôtel par Nicolas Rolin. Les différents remblais sont donc postérieurs à cette période.

III.10. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondages 22 à 24 (CC)

Le sondage 22 a été effectué dans l'espace central, le long du mur 127 et sur une partie de la longueur de l'UM 130 selon un plan en L. Il fait 4,80 m de longueur sur 3,30 m de largeur et environ 0,15 m de hauteur. En complément, un sondage plus profond a été réalisé dans l'angle des UM 126 et 127 : il mesure 0,70 m de longueur, 0,60 m de largeur et 0,34 m de hauteur.

Le sondage 23 a été réalisé dans l'espace nord, entre les UM 133 et 131, le long de l'UM 130. Il mesure 3,30 m de longueur, 1,15 m de largeur et environ 1,50 m de hauteur. Enfin, le sondage 24 a été effectué dans l'espace nord, à l'angle des UM 132 et 133.

III.10.1. Phase 0 : le substrat de la ville d'Autun (fig. 252)

Description des vestiges

Plusieurs niveaux de limon argileux jaune à gris-vert (US 22.008, 24.002 et 23.004) ont été découverts dans les sondages 22, 23 et 24 et sont vierges de mobilier. Dans ces couches, s'implantent les premiers ensembles construits identifiés durant le diagnostic.

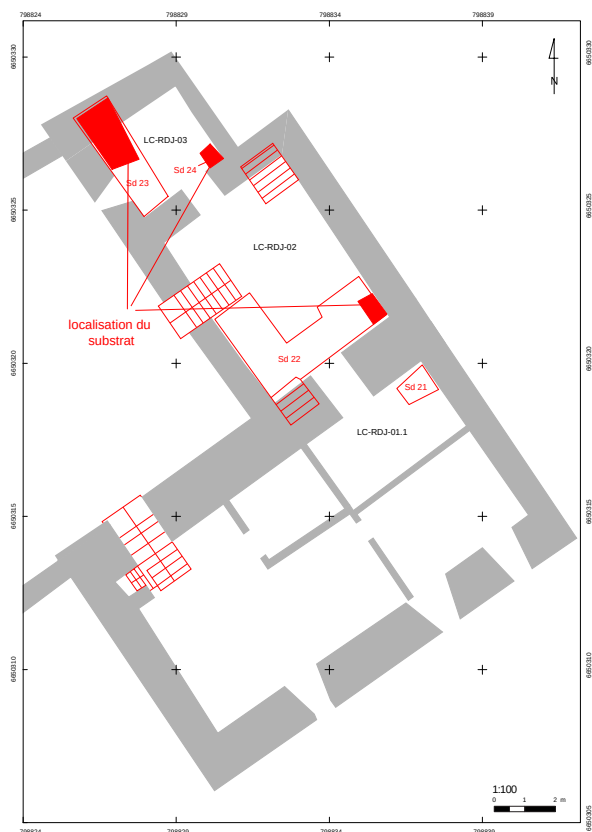


Fig. 252. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24, phase 0.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Arguments de datation et synthèse

Les niveaux jaune limoneux repérés dans les sondages 22 à 24 s'apparentent au substrat de la ville d'Autun. Ils apparaissent très haut stratigraphiquement parlant dans les sondages 22 et 24 tandis qu'on le retrouve très profondément dans le sondage 23. La cave est donc très certainement implantée sur une rupture de pente.

III.10.2. Phase 1 : un ensemble monumental antique (fig. 253)

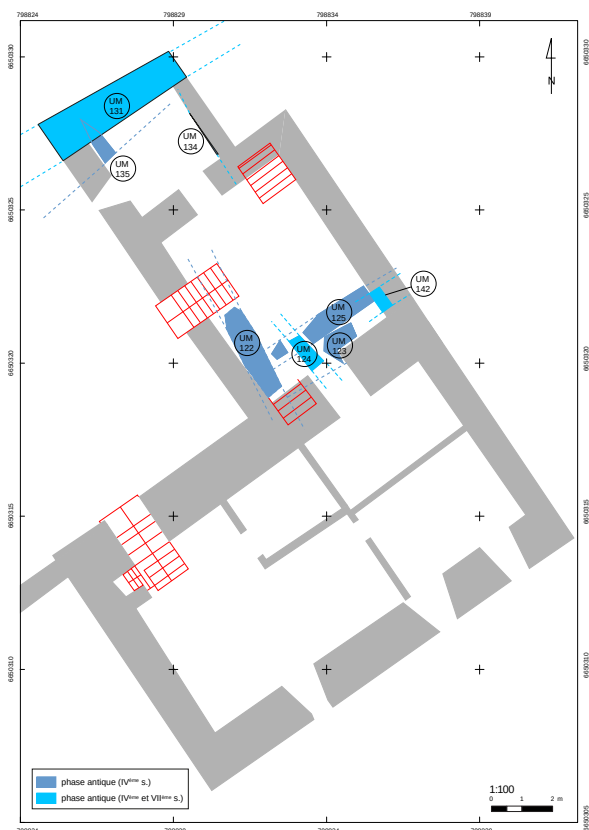


Fig. 253. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24, phase 1.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Un ensemble de maçonneries et sols précèdent la construction de l'édifice actuel.

Le mur 135 (**fig. 254**) sert d'appui à la fondation du mur 131. Il présente des assises de grandes pierres de taille et de moellons en granite rose. L'ensemble est lié par un mortier rosé avec beaucoup d'inclusions de graviers (UC 135.1). Ce mur est fondé sur l'US 23.004 appartenant à la phase 0 (**fig. 255**).

Un carottage a été réalisé dans ce mur, par l'entreprise Ginger, dans le cadre de l'étude structurale des bâtiments intégrés au futur musée. Il avait pour objectif de vérifier si un autre espace de cave n'aurait pas été condamné à l'arrière du mur 131²⁵. Il a livré sur 1,50 m une maçonnerie homogène correspondant à l'UC 135.1. Le mur n'a pas pu être traversé et fait donc minimum 2,80 m de largeur.

25 Toutes les ailes de l'hôtel Lacomme reposent sur des caves, à l'exception de l'angle des ailes Est et Nord. Ce fait surprenant a motivé la réalisation d'un sondage horizontal afin de vérifier si nous n'avions pas une cave dans cet espace. Le premier carottage, réalisé depuis la cave de l'aile orientale de l'hôtel, n'ayant pas été concluant, un second a été effectué depuis la cave donnant sur la rue des Bancs.



Fig. 254. Vue générale du mur 135 servant d'appui à l'UM 131.

Cliché C. Couderc

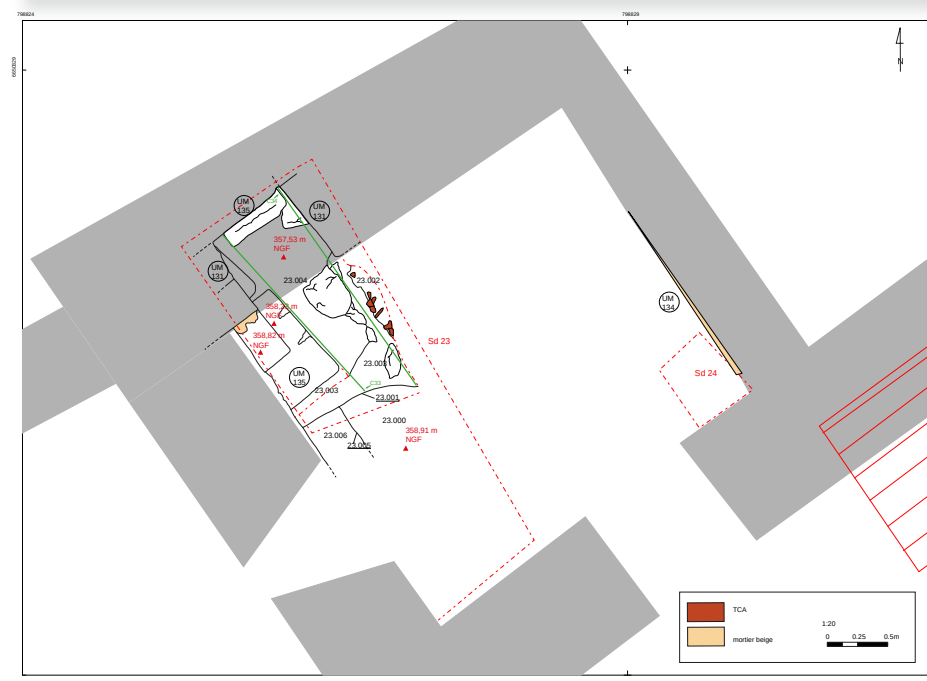


Fig. 255. Plan des sondages 23 et 24.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Le mur 131 englobe une maçonnerie préexistante conservée en élévation (UC 131.5). La fenêtre d'observation de l'UC 131.5 (**fig. 256**) est trop restreinte pour nous permettre d'identifier et caractériser précisément la maçonnerie mais nous pouvons remarquer que cette dernière présente le même appareil que celui du mur 135 soit des moellons de granite rose liés par un mortier rosé avec beaucoup de graviers. Ces maçonneries sont donc potentiellement contemporaines et/ou liées.

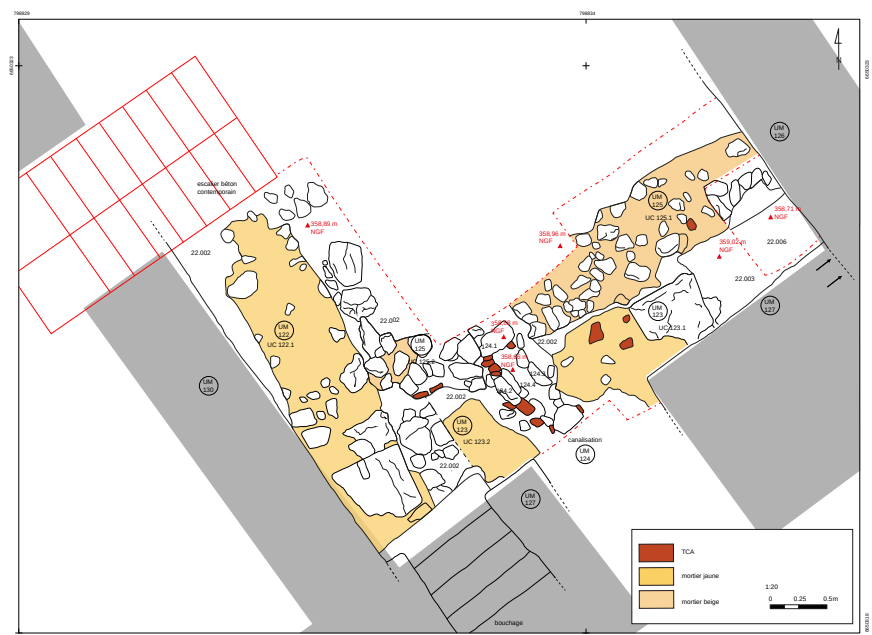


Fig. 256. Relevé de l'élévation de l'UM 131.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Les murs 122 et 123 découverts dans le sondage 22 sont également antérieurs à l'édifice actuel (**fig. 257**). Ces maçonneries sont conservées sur une assise de moellons liés par un mortier jaune. Deux blocs en pierre de taille sont compris dans l'appareil : ils mesurent tous les deux, 0,64 m de longueur, 0,60 m de largeur et entre 0,15 m et 0,35 m de hauteur. Ils sont alignés selon un axe sud-ouest/nord-est (**fig. 258**).



Fig. 257. Vue générale du mur 122.
Cliché C. Couderc



servant de préparation de sol. Ce dernier s'étend sur un niveau de circulation (US 22.005) brun-beige compact fonctionnant avec les UM 125 et 123. Le sol 22.005 repose sur une petite poche charbonneuse (US 22.007) qui scelle un niveau argileux gris-vert très compact (US 22.006) installé sur le limon 22.008 appartenant à la phase 0.

Le mur 134, sur lequel l'UM 132 est fondé, apparaît approximativement au même niveau que les murs 122, 123 et 125 ce qui laisse supposer qu'il appartient à la même phase chronologique. Ce mur présente également la même orientation que l'UM 122. Il est associé à un sol (US 24.001) en mortier beige qui repose sur le limon jaune de la phase 0 (US 24.002).

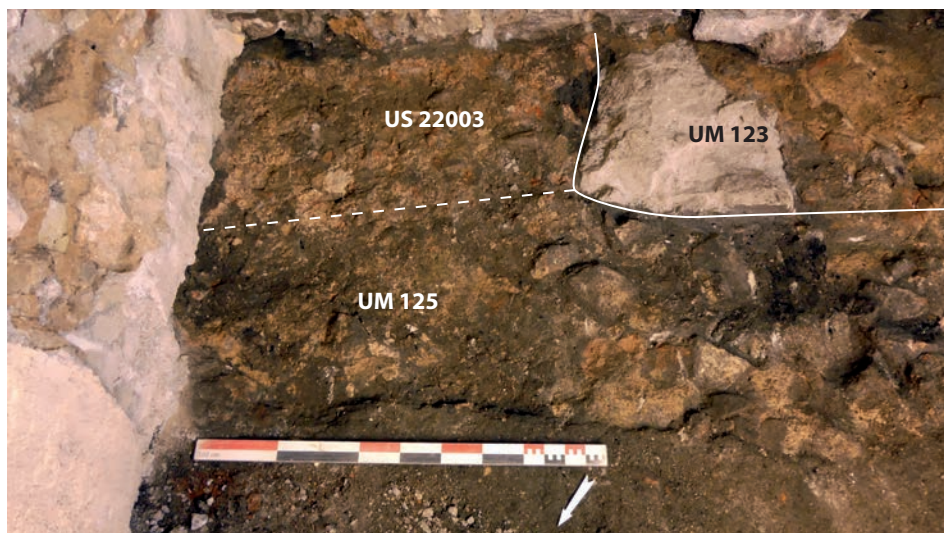


Fig. 259. Sol en mortier de tuileau (US 22.003) fonctionnant avec le bloc de grand appareil du mur 123 et le mur 125.

Cliché C. Couderc, DAO T. Dessolin

Arguments de datation et synthèse

L'appareil du mur 135, en grandes pierres de taille, granite rose et mortier rosé avec des graviers, s'apparente à celui d'autres tronçons de l'enceinte tardo-antique de la ville haute notamment ceux observés dans l'évêché et dans la cave de l'hôtel Lacomme donnant sur la rue des Bancs. Le carottage réalisé dans ce mur nous informe sur son épaisseur : il fait environ 3 m de largeur tout comme les autres tronçons du rempart tardo-antique.

L'hypothèse en cours veut que le rempart tardo-antique s'implante sur un système de terrasses. La rupture de pente marquée par la différence de niveau d'apparition du substrat entre la partie intérieure du rempart et au niveau de ce dernier conforte cette hypothèse.

L'UC 131.5 présente le même type d'appareil que l'enceinte. La projection du tracé de cette dernière, faite à partir des différents tronçons observés dans les autres phases du diagnostic, permet d'appuyer l'appartenance de l'UC 131.5 au rempart. Le mur 131 englobe donc une partie du rempart conservé en élévation.

A cette phase antique, nous devons rajouter la construction de l'ensemble du mur 131 (UC 131.1) que nous pensions liés à la fondation de l'édifice actuel. Ce mur sert d'appui aux UM 130 et 132 et il peut être mis en lien avec une maçonnerie (UM 141), accolée au rempart du IV^e s., découverte dans le sondage 26 de la cour de l'hôtel Lacomme. Or, le mortier de cette dernière a été datée par radiocarbone du III^e – V^e s.. L'UC 131.1 englobe le rempart préexistant (UM 135 et UC 131.5). L'UC 131.6 présente le même appareil que l'UC 131.1 et correspondrait au bouchage du rempart.

Bien que situés plus haut stratigraphiquement parlant par rapport à l'UM 135, les murs 122, 123 et 125 peuvent être datés de la période antique. Les blocs en grand appareil des murs 122 et 123 pourraient correspondre à un portique antique. La projection du *cardo* antique indique que nous nous situons au cœur d'un îlot : nous serions donc plutôt face à un édifice monumental plutôt qu'un portique de bord de rue.

Aussi, le sol en mortier de tuileau (US 22.003), lié aux murs 123 et 125, est un élément caractéristique de cette période.

Le mur 134 présente le même axe que l'UM 122 et apparaît aux mêmes altitudes : il est donc sans doute contemporain.

III.10.3. Phase 2 : Un ensemble maçonné du Haut Moyen Âge ? (fig. 260)



Fig. 260. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », phase 2.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Cette phase correspond à l'aménagement d'un premier édifice. Le mur 127 (UC 127.3) est construit et fondé sur le sol en mortier de tuileau (US 22.003), les murs 122 et 123 et la canalisation UM 124.

Le niveau de sol actuel de la cave correspond à la base des fondations de l'UM 127 (environ à 359,00 m NGF). Le sol associé à cette maçonnerie devait être situé beaucoup plus haut comme en témoigne la présence d'un escalier aménagé dans le mur et dont la première marche est à 360,28 m NGF (**fig. 261**).

Nous n'avons pas identifié d'autres maçonneries fonctionnant avec le mur 127.



Fig. 261. Escalier visible dans l'UM 127 et datant très certainement du « Donjon ».

Cliché C. Couderc

Après re-décroulage du parement sud-ouest de l'UM 126 (**fig. 262**), nous avons pu constater que ce dernier n'était pas installé sur le sol en mortier de tuileau (US 22.003) comme nous le présumions mais sur un autre mur préexistant (UM 142). Ce dernier est associé à une couche brune comprenant de nombreux fragments de TCA (US 22.011). L'UM 142 et l'US 22.012 reposent sur un niveau brun compact (US 22.012) qui vient sceller l'UM 125 ainsi qu'un fin niveau noir (US 22.013) qui repose sur le sol en mortier de tuileau (US 22.003).

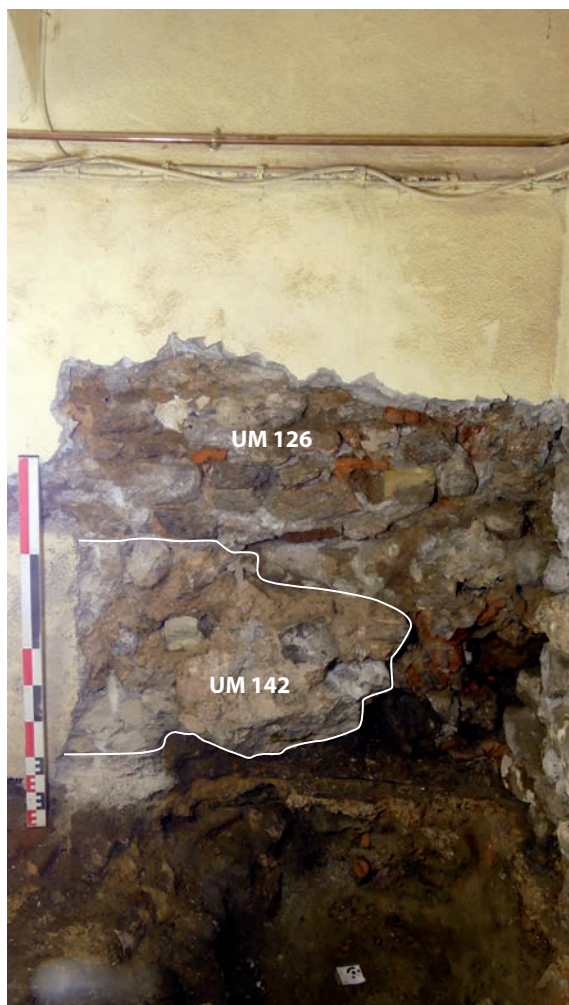


Fig. 262. Vue du mur 142 compris dans la maçonnerie de l'UM 126 après re-décroulage des enduits.

Cliché C. Couderc, DAO T. Dessolin

La canalisation (**fig. 263**) (UM 124) vient couper, dans leur largeur, les UM 123 et 125 qui ne devaient alors plus être fonctionnels. Il est donc possible que cette abduction d'eau soit contemporaine de l'UM 142. Le fond de la canalisation (UC 124.4) est composé du même limon jaune que celui identifié dans la phase 0 (US 22.008). Les piédroits (UC 124.2 et 124.3) sont formés d'alignements de moellons posés de chant liés par une argile grise-verdâtre. La couverture (UC 124.1) est en pierres plates ébauchées.



Fig. 263. Canalisation UM 124.

Cliché C. Couderc

Arguments de datation et synthèse

Le mur 142 et la canalisation (UM 124) sont construits alors que les maçonneries de la phase antique ne sont plus en fonctionnement et ils sont scellés par l'installation du mur 127 (UC 127.3) attribué au Haut Moyen Âge.

L'UC 127.3 correspondrait au mur sud du « Donjon », demeure que Nicolas Rolin a remaniée afin de construire l'Hôtel Lacomme que nous connaissons aujourd'hui. Un angle de maçonnerie a été découvert dans la cour de l'hôtel Lacomme. Ce dernier est situé dans le prolongement de l'UM 127 et a été daté par radiocarbone du VII^e-VIII^e siècle. Contrairement aux hypothèses en cours imaginant un édifice du Moyen Âge central de type maison-forte, nous serions face à un bâtiment du Haut Moyen Âge. Le sol du « Donjon » était situé beaucoup plus haut, à environ 360,28 m NGF, au niveau de l'escalier aménagé dans le mur 127.

III.10.4. Phase 3 : la construction de l'hôtel du XV^e siècle (fig. 264)

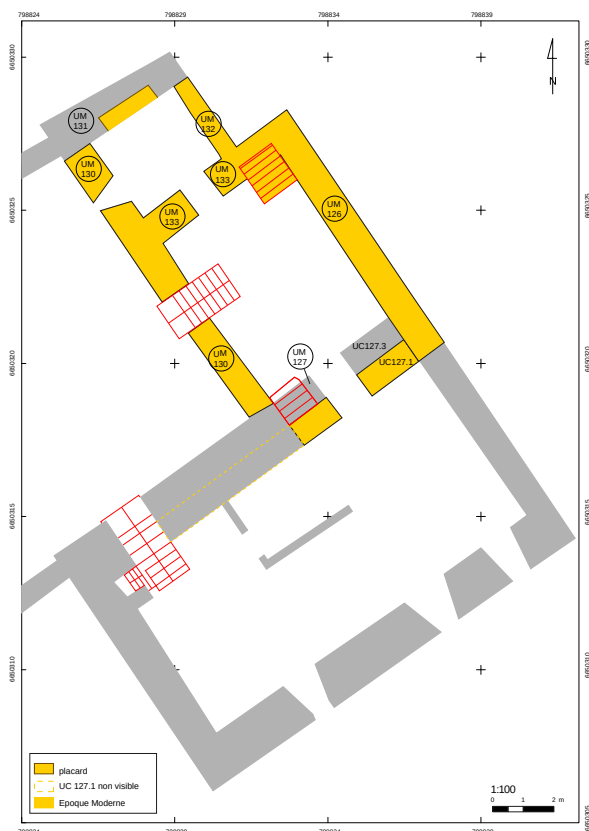


Fig. 264. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », phase 3.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

L'hôtel que nous connaissons aujourd'hui est construit (UM 126 à 127 et 130 à 133) en intégrant le mur 127 préexistant : l'extrémité orientale de ce dernier est arrachée pour l'installation de l'UM 126 (UC 126.1). Toutes les maçonneries de l'hôtel Lacomme sont fondées plus ou moins profondément en fonction des vestiges préexistants. Un niveau de « terres noires » (US 22.001 et 23.000) vient recouvrir l'ensemble des vestiges des sondages 22 et 23. Elles sont ensuite recoupées pour la construction de l'édifice : les tranchées de fondation (US 23.005 et 23.007) des UM 130 et 133 coupent 23.000. Elles sont comblées par un sédiment beige sableux avec des poches d'argile verte à noire (US 23.006 et 23.008).

Les maçonneries présentent le même type d'appareil en moellons avec des joints pleins en mortier jaune-orangé ou en terre brune.

La cave que nous connaissons aujourd'hui est aménagée : le sol est profondément rabaissé et doit désormais se situer autour de 359,25 m NGF. L'ancien escalier présent dans le mur 127 est bouché (UC 127.4) et un nouvel accès est créé avec l'aménagement d'un escalier dans le mur 133.

L'espace sud de la cave est aménagé avec la construction d'une maçonnerie (UC 127.1) venant épaissir l'UC 127.3 et s'appuyer contre le parement ouest du mur 126. Une porte en pierre de taille, de la même facture que celle aménagée dans le mur 133 est insérée dans l'UC 127.3.

Par la suite, un placard mural en pierres de taille est réinséré dans le mur 131 (fig. 265).



Fig. 265. Placard mural réinséré dans l'UM 131.

Cliché C. Couderc

Arguments de datation et synthèse

L'hôtel Lacomme et la cave actuelle sont aménagés au XV^e s.. Nicolas Rolin construit son hôtel tout en intégrant les vestiges antiques et des parties du « Donjon » préexistant. L'extrémité orientale de l'UC 127.3 est alors arrachée pour l'implantation de l'UM 126 (UC 126.1). Le mur 127 est épaissi grâce à la construction de l'UC 127.1.

Les murs 126, 130, 132 et 133 sont construits et un placard mural est réinséré dans le mur 131. Le mobilier céramique trouvé dans la tranchée de fondation du mur 130 (23.005/23.006) et dans son mortier place sa construction au XIV^e - XV^e s. ce qui confirme son appartenance à la tranche de travaux instigués par Nicolas Rolin. La construction de la cave entraîne un profond décaissement, ce qui explique que nous n'ayons plus de niveaux médiévaux. L'ancien escalier du « Donjon » est bouché (UC 127.4) et un nouvel escalier est construit à l'Est. Nous savons, grâce à un inventaire des biens de l'hôtel dressé le 30 octobre 1450, que cette cave était utilisée comme cave à vin.

III.10.5. Phase 4 : La récupération des matériaux de l'enceinte tardo-antique (fig.266-267)



Fig. 266. Fosse de récupération de matériaux de l'UM 135 réalisée en partie sous l'UM 131.

Cliché C. Couderc

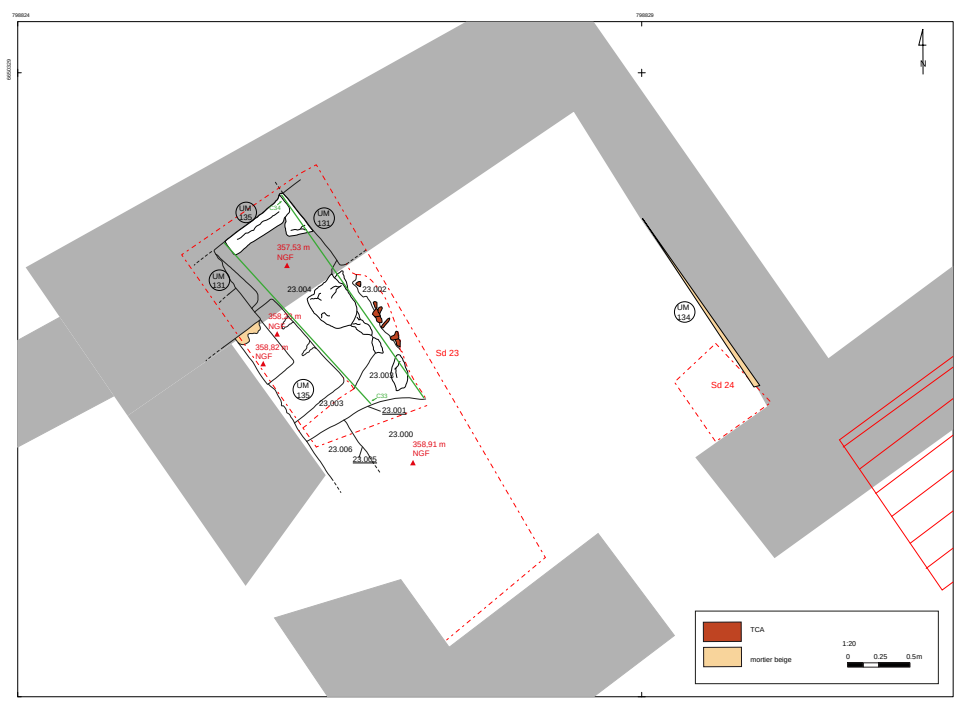


Fig. 267. Plan des sondages 23 et 24.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Une fosse (US 23.001) est creusée le long de l'UM 130 et sous l'UM 131. Elle recoupe les terres noires (US 23.000) ainsi qu'une couche sableuse à argileuse comprenant quelques blocs (23.003) afin d'atteindre l'UM 135. Il est probable qu'elle ait eu pour objectif la récupération de blocs de grand appareil. Elle est comblée par un sédiment très meuble, noir avec beaucoup de verre, fragments de TCA et de mobilier contemporain (US 23.002).

L'escalier, construit lors de l'aménagement de la cave (phase 3), est repris en briques et ciment (UC 133.2). L'accès est donc toujours fonctionnel.

Une cavité dont la vocation reste indéterminée est percée (UC 131.4) à l'est du placard mural de l'UM 131. Elle nous a permis de connaître l'épaisseur du mur 131 et de constater qu'il englobe une maçonnerie préexistante (UC 131.5 – phase 1).

Arguments de datation et synthèse

Les parements de l'escalier oriental sont restaurés en briques et ciment ; peut-être dans un souci de stabilité. Par la suite, cet accès sera définitivement condamné ; très certainement lors de l'aménagement de la porte et de l'escalier actuel en béton. Aucun décroutage n'a été opéré autour de cet escalier mais sa facture est contemporaine.

A l'Est du placard mural situé dans le mur 131, une cavité, dont la fonction reste inconnue, est percée (UC 131.4).

L'absence de sol d'époque moderne indique que la cave a sans doute été légèrement décaissée. La seule couche qui scelle les vestiges antiques (22.001) présente du mobilier céramique du XVIII^e s. et quelques tessons résiduels du I^{er} – II^e – III^e s. ainsi qu'un jeton de compte du XV^e – XVI^e siècle.

Au XVIII^e – XIX^e s., des matériaux de l'enceinte (UM 135) sont récupérés par l'intermédiaire d'une fosse (US 23.001) contenant du mobilier de cette période (23.002) : 23.001 recoupe l'US 23.003 qui doit très certainement correspondre au comblement d'une autre fosse de récupération de l'UM 135 dont les bords n'ont pas été repérés car le mobilier présent dans cette couche date du XVIII^e – XIX^e siècle. Cette couche contenait également des tessons résiduels des XIV^e – XV^e siècles et une monnaie du XVII^e siècle.

III.10.6. Phase 5 : l'atelier du musée Rolin (fig. 268)

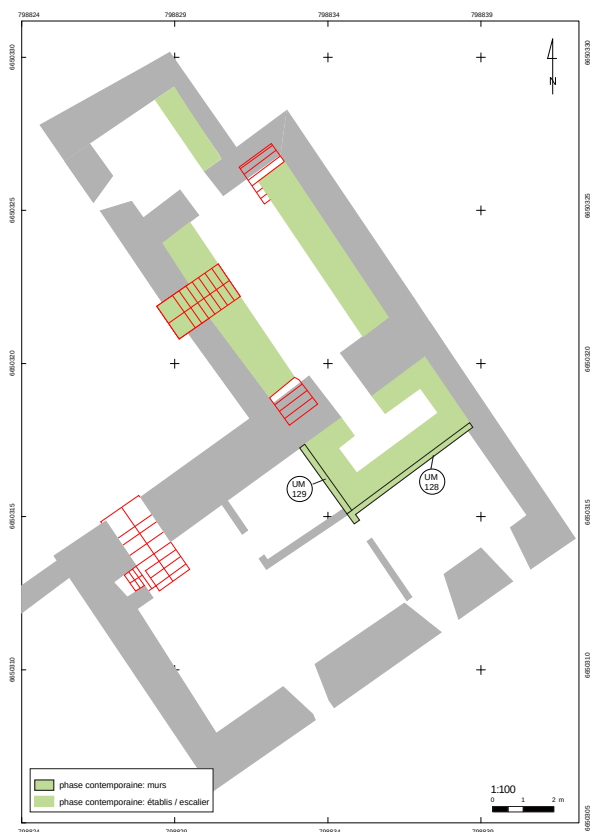


Fig. 268. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », phase 5.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

L'atelier que nous connaissons aujourd'hui est aménagé. L'escalier de la cave situé dans l'UM 133 est définitivement condamné : il est bouché avec des tuiles et moellons liés par du ciment (UC 133.3). L'espace sud est cloisonné par des murs en parpaing (UM 128 et 129) et une dalle en béton est installée. Des établis sont construits le long des murs 132, 126, 130, 127, 128 et 129. Enfin, toutes les maçonneries sont recouvertes d'un enduit en ciment peint en jaune (UC 126.3, 128.2, 129.2, 127.2, 133.4, 130.2) qui vient emmurer l'escalier du mur 127, le bouchage de l'escalier oriental et la cavité présente dans le mur 131 (UC 131.4).

Arguments de datation et synthèse

L'espace sud est partitionné avec l'installation des murs 128 et 129. Un atelier est alors aménagé avec des établis en béton armé et les murs sont entièrement enduits.

III.11. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » (YL)

Deux sondages ont été ouverts à l'intérieur de la cour Lacomme.

Le premier, le sondage 25, a été implanté à l'aplomb d'un décroûtage ponctuel réalisé dans l'enduit de la façade de l'aille méridionale de l'hôtel particulier (UM137), sur le passage présumé d'infrastructures en lien avec le bâtiment médiéval dit le « Donjon ». Ce décroûtage ayant permis de mettre en évidence l'angle d'une maçonnerie UM136 antérieure à l'hôtel Lacomme, il convenait d'observer le prolongement éventuel en fondations de UM136 et sa relation avec les couches archéologiques situées sous le sol de circulation de la cour et d'essayer d'en proposer une interprétation.

Le second, le sondage 26, a été implanté dans l'angle nord-est de la cour, sur le passage présumé de l'enceinte tardo-antique.

Enfin, signalons qu'un troisième sondage était programmé dans l'angle nord-ouest de la cour, au voisinage de la porte cochère et de la rue des Bancs fossilisant le tracé du *cardo* secondaire pénétrant à l'intérieur de l'enceinte réduite. L'objectif était de reconnaître la présence d'éventuelles infrastructures de la porterie antique attendues dans ce secteur. Il n'a pas pu être mené à bien, compte tenu de la présence de réseaux enterrés en service.

III.11.1. Phase 1 : une structure à mortier de tuileau de l'Antiquité tardive, bassin ou hypocauste (fig. 269)

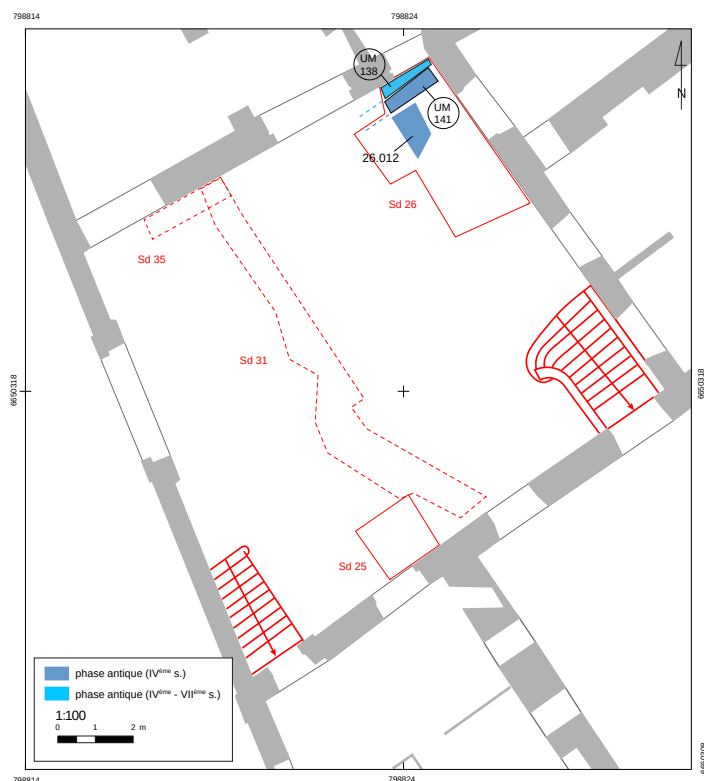


Fig. 269. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » - phase 1.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le sondage 26 a permis d'ouvrir une petite fenêtre sur une infrastructure qui se développe bien au-delà des limites de berme, en direction du centre de la cour (**fig. 270**).

Elle est composée d'un mur UM141 conservé en élévation sur une hauteur de 0,65 m, orienté suivant un axe nord-est-sud-ouest, correspondant à la trame antique. Seul le parement sud-est est conservé, composé de moellons de 25 à 30 cm de côté et de 8 cm d'épaisseur en moyenne. Les blocs sont liés avec un mortier beige sableux pulvérulent comportant de nombreuses inclusions d'éclats de taille en calcaire. Cette maçonnerie se poursuit sous la berme ouest et est coupé à l'est par 26.004, une tranchée de fondation de la phase 4. Aucun retour n'a été perceptible.



Fig. 270. Vue générale de la structure à mortier de tuileau. Au niveau de la mire verticale, le mur UM141 couvert d'enduit analogue au mortier de tuileau constituant le sol visible au premier plan.
Cliché équipe de fouilles.

La paroi visible est couverte d'un enduit de tuileau rosé (**fig. 271**), un enduit contemporain du sol 26.012 lui aussi en mortier de tuileau, dégagé sur à peine un mètre carré. La surface du sol est très abîmée, les mortiers de tuileau couvrant paroi et sol sont identiques à l'observation macroscopique.



Fig. 271. Détail du lambeau d'enduit couvrant la paroi d'UM141.
Cliché équipe de fouilles.

Le sol 26.012 est scellé par une couche d'abandon / démolition 26.014 (**fig. 272**) très meuble composée de nombreuses TCA (dont des *tegulae*), de mortier détritique et de fragments d'enduit blanc, d'un bloc de tuf et de quelques fragments de roches décoratives dont un fût de colonnette.



Fig. 272. Couche de démolition 26.014 conservée sur une épaisseur assez importante.
Cliché équipe de fouilles.

La nature de cette infrastructure pose question.

Il pourrait tout d'abord s'agir d'un fond d'hypocauste, mais l'absence de TCA en lien avec les systèmes de chauffage par le sol (*tubuli*, de briques de pilette...) ou d'empreinte de pilette sur le sol ne permet pas de plaider en faveur de cette hypothèse.

Il pourrait tout autant s'agir des vestiges d'un bassin hydraulique, mais là aussi l'absence d'indices formels (tels que canalisation, évacuation, ...) ne permet malheureusement pas de valider cette seconde option.

Arguments de datation et synthèse

Le mortier de liaison de UM141, échantillonné au cœur de la maçonnerie, a bénéficié d'une datation radiocarbone dont le résultat nous situe dans une fourchette comprise entre la seconde moitié du III^e et le courant du IV^e siècle (fourchette 245-402 à 95,4 %, **annexe 3**, datations radiocarbone).

Le mortier de tuileau couvrant la paroi de UM141 a bénéficié d'une datation radiocarbone dont le résultat nous situe dans une fourchette légèrement plus tardive comprise dans le courant du V^e s. et la première moitié du VI^e s. (fourchette 413-542 à 95,4 %, **annexe 3**, datations radiocarbone).

Ainsi il semblerait que l'infrastructure rencontrée, bassin ou hypocauste, ait été édifiée au début de l'Antiquité tardive, entre la fin du III^e s. et le courant du IV^e s., puis ait bénéficié d'une restauration dans le courant du V^e s. ou au début du siècle suivant.

III.11.2. Phase 2 : le « Donjon », un bâtiment d'origine carolingienne ? (fig. 273)

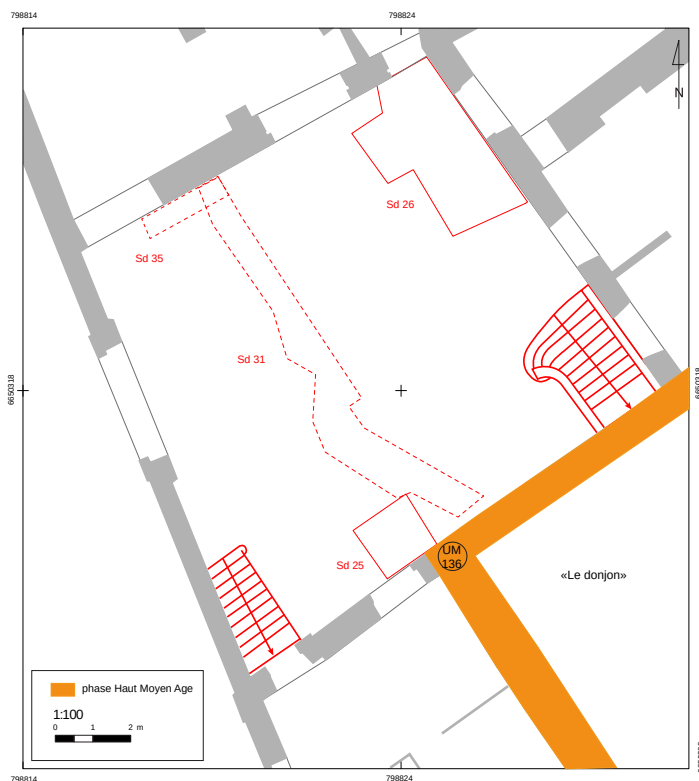


Fig. 273. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » - phase 2.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Les vestiges d'un bâtiment antérieur à l'hôtel Lacomme, qui a été intégré à l'élévation de son aile sud, ont été clairement identifiés au niveau de la fenêtre de décroustage réalisée à l'aplomb du sondage 25 (**fig. 274**). Il s'agit d'une maçonnerie et son retour (UM136), bénéficiant d'un solide chainage d'angle (UC136.1 et 136.2) réalisé à partir de dalles d'une épaisseur comprise entre 18 et 30 cm, liés à un mortier beige comportant de nombreux nodules blancs de calcaire ou de chaux.



Fig. 274. Orthophotographie montrant en partie supérieure la fenêtre de décroustage témoignant de la présence d'un bâtiment antérieur à l'hôtel Lacomme, possiblement le « Donjon » (UC136.3) ; en partie inférieure, le sondage sédimentaire et la continuité du bâtiment en fondations (UC136.1).
T. Dessolin.

L'élévation (UC 136.3) est construite à partir de moellons qui paraissent, du moins sur la petite fenêtre d'observation, assisés et calibrés (15 à 18 cm x 8 cm). Elle est conservée sur une hauteur de l'ordre de 1,30 m. Le chaînage est également visible dans les fondations qui s'installent dans une tranchée 25.009 qui recoupe un horizon (25.002) microstratifié composé d'un feuilletage de couches à dominante argilo-limoneuse à sableuse brun clair, mêlé à quelques cailloux et nodules de mortier détritique (**fig. 275**). Les fondations s'ancrent dans ces niveaux sous-jacents sur une profondeur supérieure à 1,10 m (fond des fondations non atteint). La transition élévations / fondations est marquée par un léger ressaut.

Les sols extérieurs contemporains ne sont pas conservés, ils se situaient approximativement au niveau du sol actuel.



Fig. 275. Détail des fondations du « Donjon » UC 136.1 et de sa tranchée de fondation.

Cliché équipe de fouilles.

Arguments de datation et synthèse

Le mortier de liaison de UC136.1, la fondation du bâtiment antérieur à l'hôtel Lacomme, a bénéficié d'une datation radiocarbone. L'échantillon a été prélevé dans un secteur a priori exempt de reprises tardives. Les résultats nous situent dans une fourchette comprise entre la seconde moitié du VII^e s. et le courant du VIII^e s. (fourchette 668-776 à 73,9 %, **annexe 3**, datations radiocarbone).

III.11.3. Phase 3 : les vestiges d'un habitat du Moyen Age central ? (fig. 276)

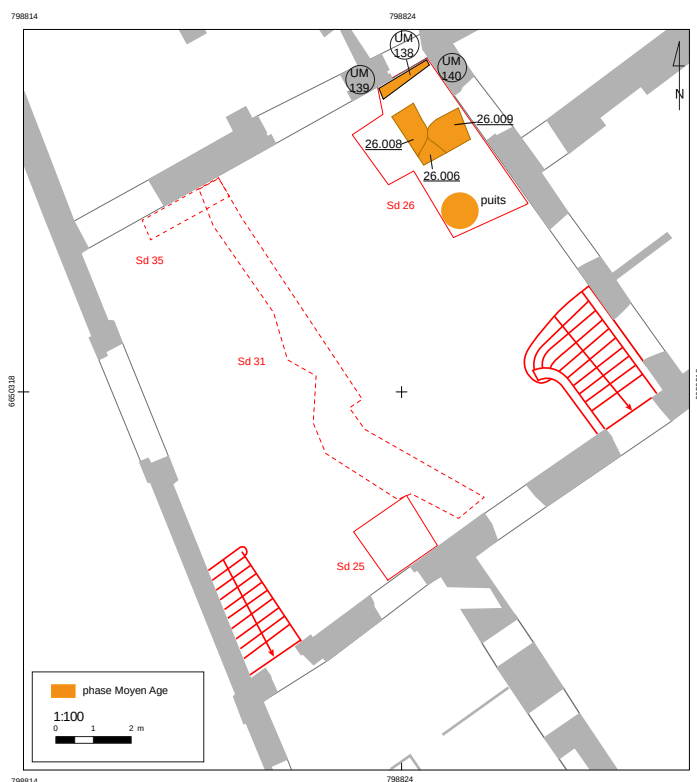


Fig. 276. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » - phase 3.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Les vestiges d'une maison ?

Le sondage 26 a été implanté sur le tracé présumé de l'enceinte de l'Antiquité tardive issu de la projection des vestiges observés dans les sous-sols de la Prison (voir *supra*, tranche 6, UM115).

La fenêtre a bel et bien mis en évidence la présence d'une construction antérieure à l'hôtel Lacomme, UM138, sur laquelle s'appuie la façade de son aile septentrionale, UM139 (**fig. 277-278**). Sa nature précise et sa datation restent toutefois encore sujets à caution, il n'est pas certain qu'il s'agisse de la fortification.



Fig. 277. UM 138, à gauche du cliché.
Cliché équipe de fouilles.



Fig. 278. Localisation de l'UM138 dans son environnement.
DAO Y. Labaune d'après cliché équipe de fouilles.

Il s'agit d'un massif qui dépasse d'une quarantaine de centimètres du parement de UM139, et qui a été dégagé sur un linéaire de 1,70 m. Il s'agit d'un blocage extrêmement solide et induré, lié au mortier jaune très solide. Les blocs sont hétérogènes, en grès et granite, on relève la présence de moellons de petit appareil en grès blond du Rhétien, peut-être des remplois. Le parement est arraché en oblique. Il recoupe assez nettement le mur UM141 de la phase 1.

L'orientation de UM138 diffère assez nettement de celle adoptée par l'élévation de l'aile nord de l'hôtel Lacomme et semble plutôt correspondre à l'orientation générale de la cave dite « de l'Hôtel Lacomme donnant sur rue », infrastructure plus ancienne que l'hôtel particulier (cf. *supra* III.5. Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »). L'aspect de ce massif et son orientation rappellent très fortement UM74 observé dans la cour de l'hôtel Rolin (voir *supra*, tranche 4).

Un puits non comblé

A l'extrémité sud-est du sondage 26, le décapage a été poussé en direction d'une anomalie géophysique de plan circulaire et interprétée comme un « espace vide ». L'intervention a mis en évidence à cet endroit la présence d'un puits d'un assez grand diamètre, non comblé, et actuellement utilisé sous la forme d'un puits perdu afin de collecter l'ensemble des eaux de pluie issues des toitures de l'hôtel Lacomme donnant sur la cour.

L'orifice supérieur est scellé par un aménagement contemporain sous la forme d'un regard rectangulaire construit en briques dans lequel les canalisations contemporaines d'évacuation d'eau pluviale viennent se déverser. L'observation directe de l'intérieur du puits n'a pas pu être possible.

Il a toutefois été possible d'en mesurer la profondeur qui avoisine 26 m, l'eau ayant été rencontrée vers 25 m. Une caméra endoscopique a permis d'observer son parement réalisé sur toute sa hauteur à partir de moellons parallélépipédiques d'assez grandes dimensions (peut-être 30 à 40 cm de longueur x 20 à 30 cm de hauteur) assemblés à joints vifs et peut être aussi grâce du mortier de liaison, les clichés n'étant pas suffisamment de bonne qualité pour pouvoir trancher ni confirmer la taille des moellons (fig. 279).



Fig. 279. Cliché du parement du puits découvert dans la cour Lacomme réalisé avec une caméra endoscopique.
Cliché équipe de fouilles.

Les perturbations 26.008, 26.009 et 26.006 recoupant le sol 26.012 de la phase 1 pourraient être en lien avec l'aménagement du puits ou participer à des travaux contemporains.

Arguments de datation et synthèse

Les vestiges d'une maison ?

Contrairement à UM74 de la cour de l'Hôtel Rolin précédemment évoqué, étant donné que UM138 recoupe UM141, la datation de UM141 (notamment de sa réfection) fournit un terminus *post quem* pour la construction de UM138 au tout début du V^e s.

En outre UM138 partage la même orientation générale que la cave dite « de l'Hôtel Lacomme donnant sur rue » attribuée au XIII^e s. et mobilisant des infrastructures plus anciennes de l'enceinte d'origine tardo-antique. Par ailleurs cette infrastructure se développe sur le tracé présumé de l'enceinte tardo-antique issu de la projection des vestiges observés dans les sous-sols de la Prison.

Nos vestiges UM138 pourraient donc logiquement remonter au XIII^e s. et concerner les fondations d'une maison médiévale rasée pour la construction de l'hôtel Lacomme, des fondations situées au nord-est et dans le prolongement de la cave réinvestie au XV^e s. Mais une possible imbrication au sein d'infrastructures tardo-antiques liées à la fortification n'est pas à exclure.

Un puits non comblé

Le mode de construction et l'aspect des moellons du parement, mais aussi la profondeur de l'ouvrage, sont assez similaires à ceux rencontrés dans un puits situé au niveau du porche de la cathédrale et daté du XII^e s.

Les couches stratigraphiques en relation directe avec le puits n'ont pas été dégagées pour des raisons de sécurité. Contrairement au puits découvert dans la cour de l'hôtel Rolin, il n'a pas été possible de récolter des éléments de datation dans le comblement de sa tranchée d'installation (voir *supra*, tranche 4, UM72) qui, pour mémoire, relevaient du Bas Moyen-Age.

Par hypothèse on rattachera le puits à la phase 3 mais il pourrait peut-être aussi relever de la phase 4 et être contemporain de l'hôtel Lacomme, il est impossible de trancher en l'état.

III.11.4. Phase 4 : l'hôtel Lacomme (fig. 280)

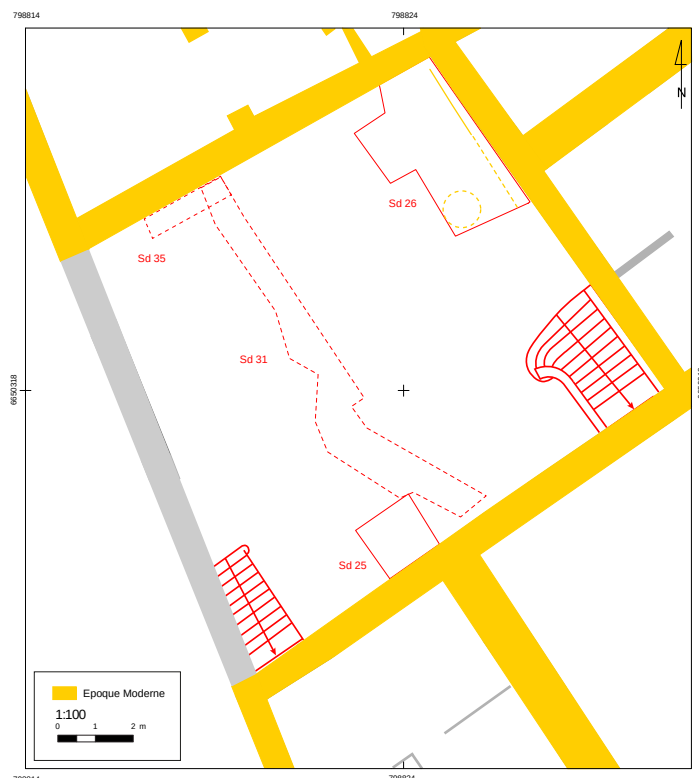


Fig. 280. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » - phase 4.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

La tranchée de fondation 26.004 de la façade orientale de l'hôtel Lacomme, UM140, recoupe les infrastructures des phases 1 (UM141) et certains vestiges de la phase 3 (complements 26.007, 26.010 et 26.011 des perturbations 26.006 et 26.008).

Mais ce mur de façade UM140 s'appuie également sur des infrastructures de la phase 3, comme UM138 qui se poursuit à l'intérieur de la cave Lacomme sous la forme de l'UC131.1 (voir *supra*, tranche 7) et dans lequel s'insère un placard du XV^e s.

Elle est scellée par un horizon 26.017 assez riche en mobilier contemporain à la construction de l'hôtel particulier. Il est donc possible que certains horizons d'occupation contemporains de l'hôtel soient conservés au niveau de la cour.

Arguments de datation et synthèse

La couche 26.017 comporte un lot de céramique du bas Moyen-Age (XIV^e-XV^e s.) mêlé à de la céramique du haut Moyen-Age (annexe 3, étude céramologique A.-L. Bugnon).

III.12. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme », surveillance archéologique à l'occasion du creusement d'une tranchée (CC)

La surveillance archéologique réalisée dans la cour de l'Hôtel Lacomme n'était pas prévue dans le planning du diagnostic. Une tranchée traversant l'ensemble de la cour (11 m de longueur, environ 0,50 m à 1 m de largeur et 0,80 m de profondeur) a été réalisée le 30 mars 2021 afin d'alimenter en eau l'hôtel Rolin sans que l'équipe du SAVA ne soit mise au courant. Le SAVA a stoppé les travaux une fois la tranchée réalisée malheureusement

sans surveillance, afin d'enregistrer les vestiges mis au jour à cette occasion. Les informations récoltées sont intégrées à ce rapport à la demande des services de l'Etat.

III.12.1. Phase 1 : des structures antiques ? (fig. 281)



Fig. 281. Tranche 8 « cour Hôtel Iacomme » surveillance archéologique, phase 1, plan des structures potentiellement antiques.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Les quatre maçonneries retrouvées dans ce sondage apparaissent stratigraphiquement parlant aux mêmes niveaux. L'UM 173 (UC 173.1), situé dans la partie sud-est du sondage, est construit en blocs bien parementés liés par un mortier jaune compact. Il présente un ressaut de fondation de chaque côté de son parement. Un sol en mortier de tuileau en lien avec cette maçonnerie est visible au sud-est du mur (US 30.019) (**fig. 282**). L'UC 174.1 présente des blocs de grès liés par un mortier beige-rosé assez friable. Cette construction soutient un petit radier maçonné (UC 175.1) en blocs liés par un mortier jaune compact. Une couche charbonneuse (US 30.012) est localisée sur ce radier. Elle est recouverte par un niveau de mortier (US 30.011) également localisé sur l'emprise du radier (**fig. 283**).



Fig. 282. Sol en mortier de tuileau (US 30.019) lié au mur 173.

Cliché équipe de fouilles.

Le mur 176 (UC 176.1) est construit avec des blocs qui semblent bien dressés. Le mortier est jaune et compact. La tranchée d'installation (US 30.004) du mur 176 a été identifiée uniquement du côté de son parement sud-est ; elle est comblée par un sédiment brun-noir assez meuble (US 30.005) et recoupe un remblai brun (US 30.003) qui est le seul niveau que l'on peut placer comme antérieur à ces maçonneries (**fig. 284**).



Fig. 283. Profil des murs 174 et 175 recouverts par une couche charbonneuse (US 30.012).

Cliché équipe de fouilles.



Fig. 284. Mur 176 et drain le longeant.

Cliché C. Couderc.

Arguments de datation et synthèse

Le mur 173 est en lien avec un sol en mortier de tuileau (US 30.019) qui est un type de sol caractéristique de l'époque antique, l'orientation correspond à celle de la trame romaine de la ville. Nous savons que des vestiges de cette période ont été repérés dans cette cour lors du diagnostic (voir *supra*, sondage 26) notamment d'autres maçonneries associées à des sols en tuileau. Aussi, certains murs du sondage 30 avaient été repérés en géophysique ainsi que d'autres structures bâties. Nous avons très certainement affaire à un ensemble d'infrastructures de l'époque antique, voire tardo-antiques, dans la cour de l'hôtel Lacomme, qui affleure à quelques centimètres sous le sol actuel.

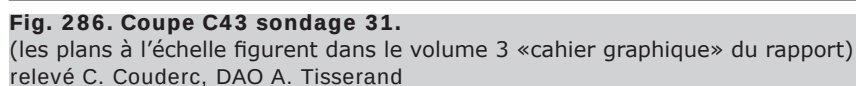
III.12.2. Phase 2 : la cour du musée (fig. 285 et 286)

Description des vestiges

Une série de remblais s'installent entre les UM 173 et 175 (US 30.015 à 30.017).

Un niveau de destruction (US 30.002) comprenant beaucoup de TCA et blocs vient s'appuyer contre le parement sud-est de l'UM 176 et s'installe sur l'US 30.003 dans lequel le mur est construit. Ces deux niveaux (US 30.002 et 30.003) sont recoupés au sud-est par une fosse (30.006) comblée successivement par les remblais 30.007 et 30.008.

A l'extrémité nord-ouest du sondage, contre le parement nord-ouest de l'UM 176, nous n'avons qu'un seul remblai sableux (30.001) avec quelques cailloux qui correspond très certainement à l'installation du drain longeant l'UM 176.



Du côté du parement sud-est de l'UM 173, l'US 30.000 est recoupée par une grande fosse ([US 30.021](#)) qui entame également l'UM 173 ainsi qu'un sol en mortier de tuileau en lien avec la maçonnerie (US 30.019). La fosse est comblée par un sédiment (US 30.018) noir assez compact.

Les maçonneries sont écrêtées, remblayées et des tuyaux sont mis en place pour alimenter le musée en eau et électricité.

Enfin, une succession de sols correspond à l'entretien de la cour de l'hôtel Lacomme.

III.13. Tranche 9 « caves hôtel Rolin – expertise du bâti » (CC)

Les caves de l'Hôtel Rolin ont été étudiées dans le cadre du diagnostic d'archéologie du bâti. La première cave (espace RO-RDJ-05) se situe dans l'aile ouest et mesure 7 m de longueur, 6,71 m de largeur et 2,68 m de hauteur. Certains murs de cet espace ont été préalablement décrouvés. Le sol est en béton.

La seconde cave (espace RO-RDJ-01) est dans l'aile nord et comprend deux parties : la première fait 7,80 m de longueur, 6,94 m de largeur et 2,12 m de hauteur ; la seconde est une petite extension située au nord-ouest de la première et fait 2,86 m de longueur, 2,78 m de largeur et environ 2 m de hauteur. La première partie présente un sol en béton tandis que la seconde est remplie, jusqu'à la naissance de la voûte en demi-berceau par de la terre battue et des déchets.

Le diagnostic de bâti avait pour objectif d'identifier des vestiges des maisons médiévales rachetées par Nicolas Rolin pour la construction de son hôtel. La cave sud-ouest s'inscrit sur l'emprise de la maison appelée Premery tandis que la cave nord est sur celle dite Bureau.

III.13.1. Phase 1 : une occupation antérieure aux caves? (fig. 287)

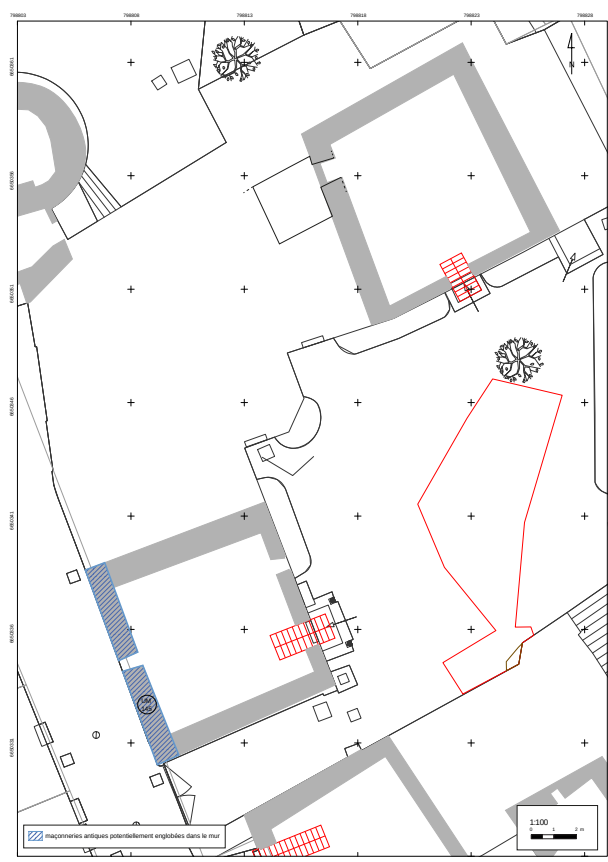


Fig. 287. Tranche 9 « caves Hôtel Rolin » phase 1.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Dans la cave ouest, le parement du mur 145 présente des ressauts (**fig. 288**) et plusieurs décrochés non linéaires. Ce mur n'ayant pas été décrouvé, nous n'avons pas pu caractériser ces aspérités.

Arguments de datation et synthèse

Les ressauts visibles dans le parement du mur 145 pourraient s'apparenter à des maçonneries préexistantes englobées dans le mur actuel. Cette hypothèse ne pourrait être vérifiée/infirmée qu'en pratiquant un décroutage de l'ensemble de l'enduit de ciment recouvrant ce mur.

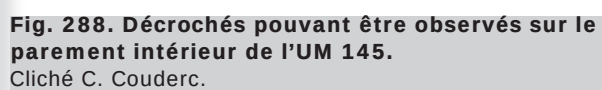


Fig. 289. Tranche 9 « caves Hôtel rolin » phase 2.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Cette phase correspond à l'aménagement des différentes caves. Les deux présentent un plan quadrangulaire et sont couvertes par une voûte surbaissée. Nous pouvons noter, dans la cave orientale, que le mur nord (UM 150) sert d'appui aux autres maçonneries : il a donc été construit dans un premier temps.

La cave ouest n'a pas subi de transformations alors que la seconde est modifiée plusieurs fois.

Un escalier ou une échelle devait relier les deux parties de caves : en effet, le sol de la seconde partie est beaucoup plus bas que celui actuel étant donné qu'elle est remblayée jusqu'à la naissance de la voûte.

Plusieurs baies (**fig. 290**) peuvent être observées dans le mur nord (UM 150) de la première partie de cave : une première ouverture aménagée dans la partie ouest de la maçonnerie (UC 150.1) est bouchée. Une nouvelle baie (UC 150.4) est alors insérée (UC 150.3). Cette ouverture est ensuite recoupée (UC 150.5) et la grande majorité du mur 150 semble alors reconstruite (150.6). Enfin, dans la partie orientale du mur, un conduit (UC 150.8) est inséré (UC 150.7).



Fig. 290. Plusieurs baies visibles dans l'UM 150.
Cliché C. Couderc

L'accès à la seconde partie de cave a été remanié. L'épaisseur de l'UM 151 présente deux maçonneries distinctes : une nouvelle maçonnerie (UC 151.1) semble venir épaissir la première (UC 151.3) ; elle est adossée au parement Est de l'UC 151.1. L'accès devait alors être bouché par cette nouvelle maçonnerie car nous pouvons constater que l'UC 151.1 a été percé (césure 151.2) certainement pour retrouver l'accès à la seconde partie. Une voûte surbaissée couvre le passage dégagé dans l'UC 151.1.

Un nouvel escalier (UC 148.3) est inséré (UC 148.2 et 148.4) dans l'UM 148. A cette occasion : un conduit est fondé dans l'épaisseur du mur, à l'est de l'escalier.

Les voûtes des différents espaces de caves ne semblent pas avoir subi de modifications au cours de cette phase.

Arguments de datation et synthèse

Le mur nord de la cave orientale (UM 150) correspond à l'enceinte médiévale de la ville haute d'Autun. Il s'inscrit dans la continuité de la porte rue des Bancs. Cette enceinte aurait été fondée autour du XII^e siècle.

Plusieurs maisons sont alors construites à l'intérieur de la ville haute dont trois situées sur l'emprise de l'Hôtel Rolin. La première maison (dite Premery) a sa façade côté rue des Bancs et s'étend jusqu'à l'actuelle cour Rolin. La seconde (connue sous le nom de maison Maisières) présente un plan en L : elle a sa façade côté rue des Bancs, est délimitée au nord par la fortification médiévale et au sud par la première maison. La troisième maison (appelée Bureau) est située à l'est de la deuxième. Elle est fermée au nord par l'enceinte médiévale (UM 150).

La première (UM 144 à 145) et la troisième (UM 148 à 150 et 170, 171) maisons disposent toutes deux d'une cave couverte d'une voûte surbaissée : ce couverture est fréquent à partir du XIII^e siècle. Dans la limite des fenêtres d'enduits décroustées, la cave de la maison Premery ne semble pas avoir subi de modifications importantes au cours du Moyen Âge.

En revanche, la cave de la maison Bureau a été plusieurs fois bouleversée. Des baies sont remaniées et certaines réinsérées. Elles pouvaient correspondre à des placards muraux/niches. Nous constatons également l'aménagement de deux conduits : le premier est situé dans l'épaisseur du mur 148 et le second dans celle du mur 150. Leur fonction reste incertaine : aération, passage de denrées...

Le passage entre la première et la seconde partie de cave a été plusieurs fois modifié : l'accès semble avoir été condamné pendant un temps avec la construction de l'UC 151.3 puis avoir été à nouveau dégagé (UC 151.2). Les transformations apportées à cet accès ne sont pas claires : vider les remblais du second espace pourrait apporter plus d'éléments à la compréhension des remaniements.

III.13.3. Phase 3 : problèmes de structure (fig. 291)

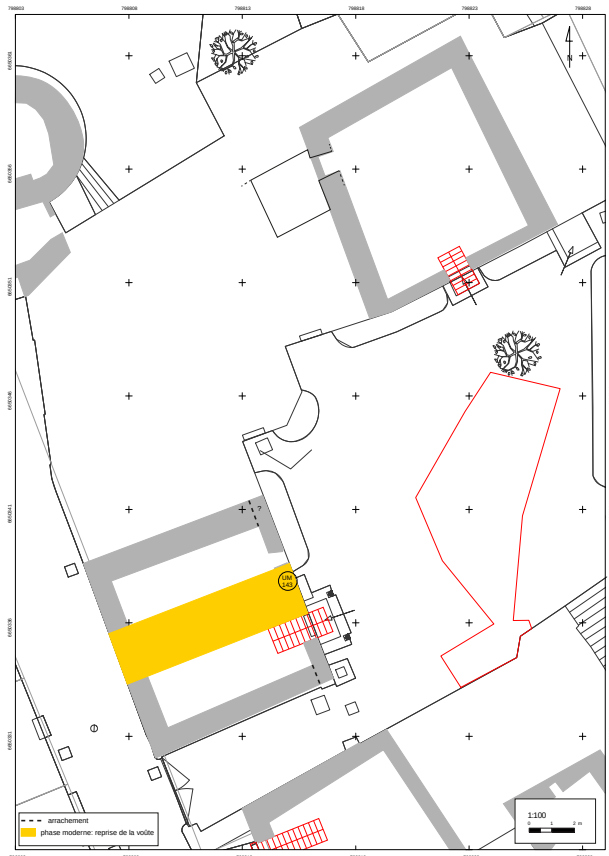


Fig. 291. Tranche 9 « caves Hôtel Rolin » phase 3.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

A l'inverse de la phase 2, c'est la cave de la maison Premery qui subit le plus d'aménagements dans cette tranche.

La cave s'étendait potentiellement plus à l'Est car le mur 146 est recoupé (UC 146.2) pour permettre l'installation du mur 143. L'escalier que nous connaissons aujourd'hui est ensuite inséré.

Le faîte de la voûte est détruit (UC 147.2) et reconstruit en briques (UC 147.3) avec l'ajout de tirants métalliques (fig. 292). Aussi, un arc de décharge (UC 143.5) est inséré (UC 143.4) dans l'UM 143 pour soutenir cette nouvelle voûte.

Un soupirail est inséré dans la partie nord du mur 143.

Enfin, les murs sont recouverts par un enduit de ciment.

Le seul aménagement notable de la cave de la maison Bureau est le comblement jusqu'à la naissance de la voûte du second espace.

Arguments de datation et synthèse

La troisième phase s'étend de l'époque moderne à celle contemporaine. Dans le premier tiers du XV^e s, Nicolas Rolin rachète les maisons Maisières, Premery et Bureau pour construire l'hôtel particulier que nous connaissons aujourd'hui. Les maisons sont détruites à l'exception des espaces de caves. Celle de la maison Bureau est laissée en l'état tandis que celle de la maison Premery est scindée en deux (UC 146.2). En effet, cette dernière s'étendait jusque dans la cour actuelle de l'hôtel : le sondage réalisé dans la cour a permis d'identifier l'ancien mur oriental de la maison médiévale Premery.

Le mur 143 (UC 143.1) est alors fondé pour fermer la cave à l'est. Un escalier (UC 143.3) est ensuite réinséré dans ce même mur (UC 143.2 et 143.9).



Fig. 292. Reprise de l'ensemble du faîte de la voûte de la cave ouest de l'hôtel Rolin en briques et installation de tirants métalliques.

Cliché C. Couderc

Les murs de cette cave ne sont pas rectilignes et la voûte a été entièrement reprise au niveau de son faîte. En effet, la cave médiévale ne devait pas être prévue pour recevoir des forces et poussées aussi importantes que celles engendrées par les niveaux supérieurs de l'hôtel Rolin. Les murs et la voûte s'affaissent c'est pourquoi elle a été consolidée par une reprise complète de sa partie centrale en briques ; des tirants métalliques et un arc de décharge sont également installés. Ces modifications ne semblent pas suffisantes car la voûte et les murs s'affaissent toujours. Nous n'avons aucun élément de datation permettant de cadrer cette reconstruction de la voûte entre l'époque moderne et celle contemporaine.

Un soupirail (UC 143.7) est ensuite inséré dans l'UM 143 (UC 143.6).

Les maçonneries, à l'exception du mur 144, sont enfin recouvertes par un enduit en ciment (UC 143.8, 145.2, 146.3).

Dans la maison Bureau, la seconde partie de cave est comblée jusqu'à la naissance de la voûte : les remblais semblent assez récents avec la présence de ferrailles, bouteilles, cartons...

III.14. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » (CC)

Les réserves archéologiques sont situées en soubassement de l'ancien tribunal. Elles s'organisent autour de deux espaces : le premier (TRB-RDJ-02) est accessible depuis la place d'Hallencourt et mesure 6,51 m de longueur, 6,22 m de largeur et 2,87 m de hauteur. Le second espace (TRB-RDJ-01) est accessible depuis la première pièce et mesure 8,15 m de longueur, 6,63 m de largeur et 2,51 m de hauteur.

Les deux pièces sont couvertes par un plafond à solives apparentes et une dalle en béton constitue le sol. Cette dernière a été en partie retirée pour la réalisation des sondages.

Le diagnostic avait pour objectif de préciser le tracé de l'enceinte médiévale / moderne du « Château » d'Autun.

Description et localisation des sondages (fig. 293)

Le sondage 27 a été réalisé selon un plan en L, dans la seconde pièce des réserves (TRB-RDJ-01). La partie nord-ouest fait 6,40 m de longueur, 1,70 m de largeur et environ 1 m de profondeur. La partie sud-est mesure 6,25 m de longueur, 2 m de largeur et environ 1 m de profondeur.

Le sondage 28 a été implanté dans la première pièce des réserves et s'étend sur 5,10 m de longueur, 2,00 m de largeur et 0,50 m de hauteur.

Ce sondage a été effectué à l'extérieur du tribunal, côté place d'Hallencourt, au nord-ouest de la porte d'accès aux réserves archéologiques. Il mesure 4,90 m de longueur, 2,10 m de largeur et 1,50 m de hauteur.



Fig. 293. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice », plan général des sondages et espaces.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

III.14.1. Phase 1 : des niveaux antérieurs à l'enceinte médiévale /moderne (fig.294)

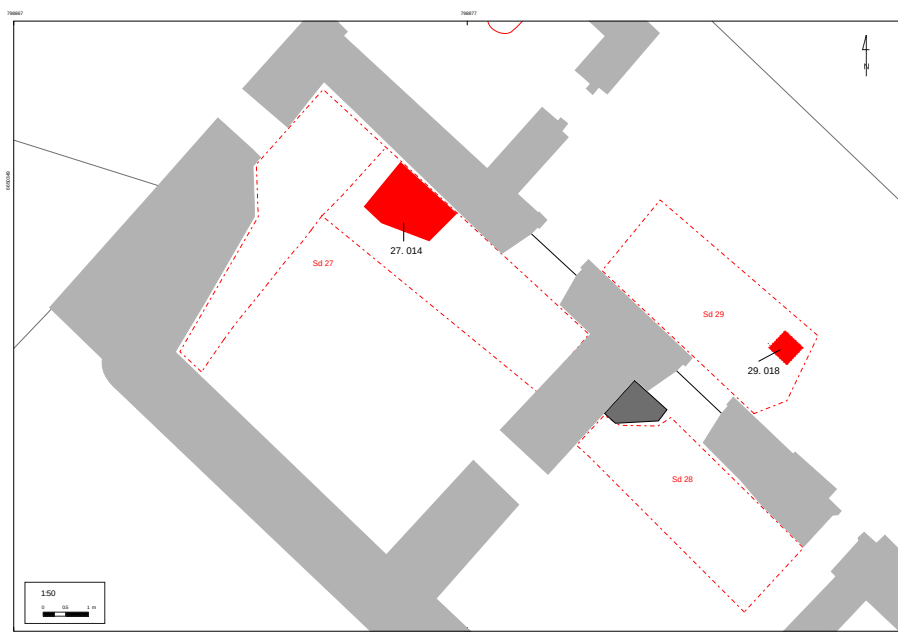


Fig. 294. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice », phase 1.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Plusieurs ensembles maçonnés ont été repérés dans les différents sondages. Peu de niveaux antérieurs à la fondation de ces murs ont pu être identifiés.

Dans le sondage 27, les remblais 27.015 et 27.014 sont antérieurs à la fondation du mur 155 car ils sont recoupés par la tranchée de fondation (27.017). 27.014 est un remblai de mortier détritique blanc-jaune très friable tandis que l'US 27.015 est un horizon de « terres noires » sur lequel repose 27.014.

De la même manière que dans le sondage 27, un seul niveau du sondage 29 peut être considéré comme antérieur aux ensembles maçonnés. La stratigraphie nous montre que l'US 29.018 est recoupée par la tranchée de fondation (29.019) des murs 162 et 164. C'est un remblai jaune très friable.

Arguments de datation et synthèse

Le mobilier céramique présent dans les couches antérieures à la fondation du mur 155 (US 27.015, 27.014) situerait ces niveaux autour du XIII^e-XIV^e s..

Nous n'avons aucun élément de datation pour situer chronologiquement l'US 29.018 : nous savons uniquement qu'elle est antérieure à la construction des 162 et 164.

III.14.2. Phase 2 : enceinte médiévale ou reprise moderne ? (fig. 295)



Fig. 295. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice », phase 2.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le mur 155 (**fig. 296**) est fondé (US 27.017 / 27.018) et présente des assises réglées de moellons grossièrement équarris liés par un mortier beige clair. D'axe nord-ouest/sud-est, il sert d'appui à la fondation des murs 156 et 158. Nous avons pu constater que le mur 155 semble se poursuivre sous la fondation de l'UM 158. En effet, il se situe dans le prolongement du mur 166 dégagé dans le sondage 29 : ces deux maçonneries présentent le même type d'appareil et sont donc très certainement équivalentes.

L'UM 166 est chaînée à l'UM 162 qui est une maçonnerie imposante de 2,20 m de largeur construite en moellons avec un mortier beige (**fig. 297**). Le mur 162 est chaîné à deux autres maçonneries (UM 167 et 164) dont l'appareil est similaire à l'UM 162. Une seule et même tranchée de fondation a été repérée pour les murs 162 et 164 ; ils auraient donc été fondés en même temps.



Fig. 296. Mur 155 correspondant à une reprise moderne du rempart médiévale.

Cliché équipe de fouille



Fig. 297. Maçonnerie massive (UM166) identifiée comme un tronçon du rempart du XII^e siècle.

Cliché C. Couderc

Durant cette phase 2, nous avons donc un ensemble construit fonctionnant avec les UM 155, 162, 164, 166 et 167 (fig. 298 et fig. 299).

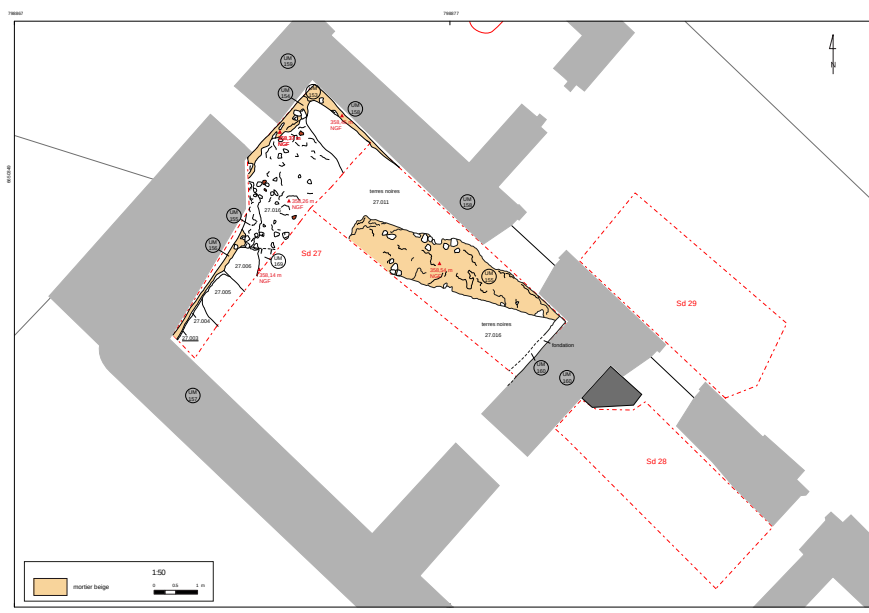


Fig. 298. Plan du sondage 27 en fin d'intervention.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

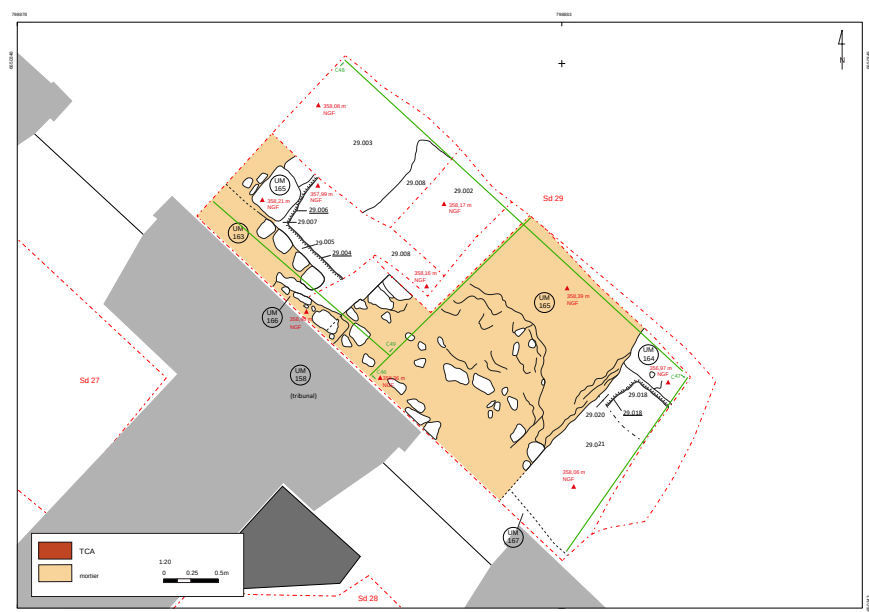


Fig. 299. Plan du sondage 29 en fin d'intervention.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

Une nouvelle maçonnerie (UM 169) est construite en moellons équarris liés par un mortier jaune et s'adosse au parement sud-ouest du mur 155. Ce mur n'a pas été observé sur toute sa largeur et n'a pas pu être précisément caractérisé.

Arguments de datation et synthèse

L'ensemble maçonné fonctionnant avec les UM 155, 166, 162, 164 et 167 s'inscrit dans le tracé de l'enceinte médiévale qui a régulièrement été reprise/restaurée.

La faible épaisseur de cette partie de rempart par rapport à celui médiéval conservé à l'emplacement de la rue des Bancs conforte l'idée d'une reprise ultérieure, que nous pouvons déjà observer sur le plan de 1580 de Belleforest. L'UM 162 paraît être médiéval car il est particulièrement massif mais les UM 155 et 166 correspondraient à des reprises ultérieures.

L'enceinte est toujours en fonctionnement quand le mur 169 est construit. Il vient s'adosser au mur 155 qui daterait de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne.

III.14.3. Phase 3 : vestiges de maisons d'origine médiévale dont celle accueillant les fours banaux ? (fig. 300)

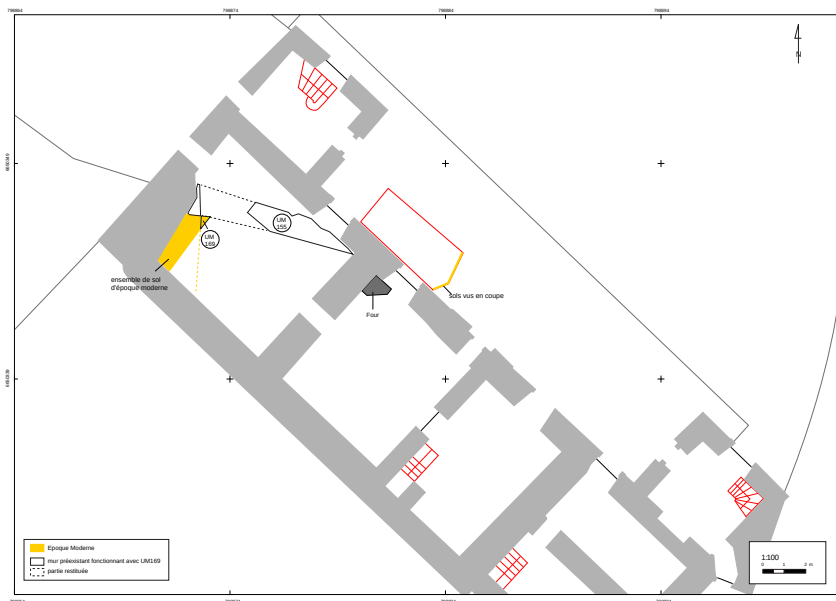


Fig. 300. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice », phase 3.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

L'ensemble maçonné de la phase 2 est vétuste : tous les murs sont écrêtés et plus ou moins remblayés. Dans le sondage 27, le mur 155 est recouvert par une chape de mortier (US 27.007) servant très certainement de nivellement pour l'installation d'une succession de sols (**fig. 301 et fig. 298**) (US 27.002 ; 27.005, 27.006, 27.008 et 27.011). Le premier sol (27.005) est très compact, comprend des nodules de mortier et TCA et recouvre les sols 27.002 et 27.006. 27.002 est assez homogène ; c'est un sol brun et argileux qui présente quelques inclusions de mortier. 27.006 est un niveau de circulation avec quelques graviers et TCA. Le sol 27.008 en argile grise-verte avec quelques graviers pourrait être équivalent à 27.011 : ils présentent les mêmes caractéristiques et sont à la même altitude mais ils sont recoupés par une tranchée de récupération de mur (27.009 / 27.010).

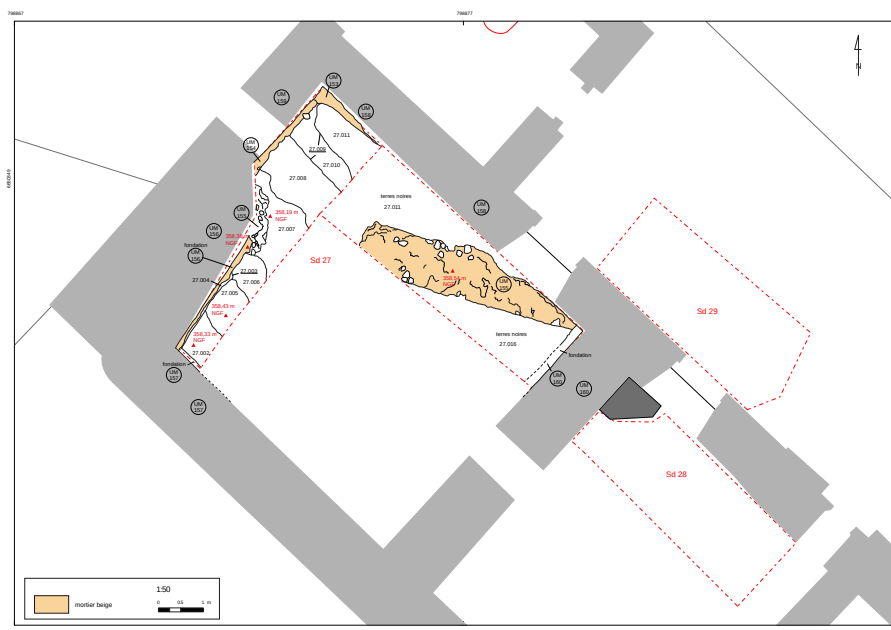


Fig. 301. Plan du sondage 27 en début d'intervention.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

Les murs 153 et 154 sont très certainement fondés durant cette phase mais postérieurs aux différents sols car la tranchée de fondation (US 27.012 / 27.013) du mur 153 recoupe le sol 27.011 et l'UM 154 s'appuie contre l'UM 153. Ils sont tous les deux construits en petits moellons, la seule différence réside dans le mortier qui est beige pour le mur 154 et jaune-orangé pour le mur 153.

Dans le sondage 29 (fig. 302-306), une série de remblais (29.021, 29.017, 29.016, 29.013, 29.012, 29.011) vient recouvrir les murs 166, 162, 164 et 167. Ils permettent de niveler cet espace pour l'installation de différents sols (US 29.027 à 29.030, 29.010, 29.008). Nous pouvons souligner que ces sols présentent tous un pendage vers le sud-ouest.

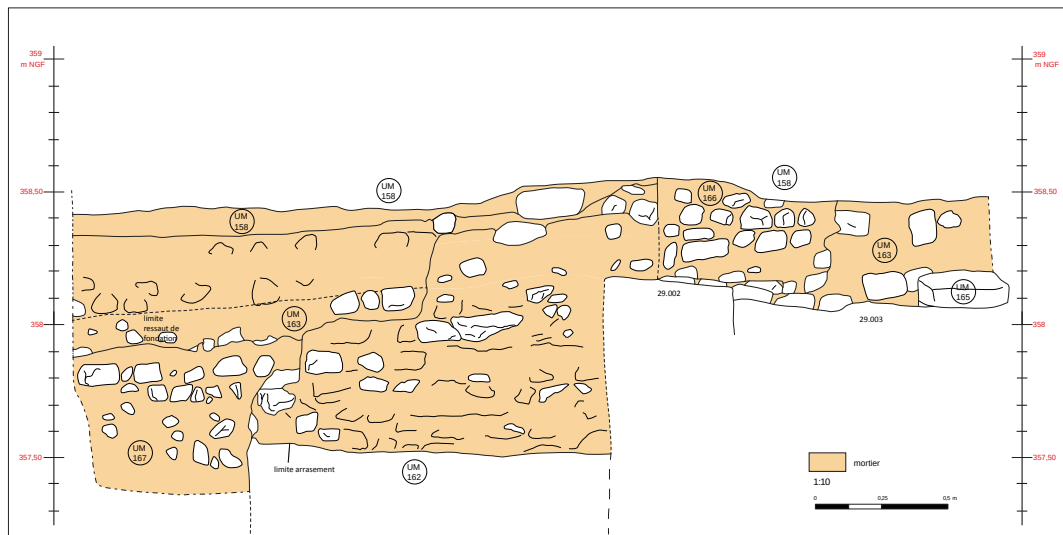


Fig. 302. Coupe C45 sondage 29.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand



Fig. 303. Coupe C46 sondage 29.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

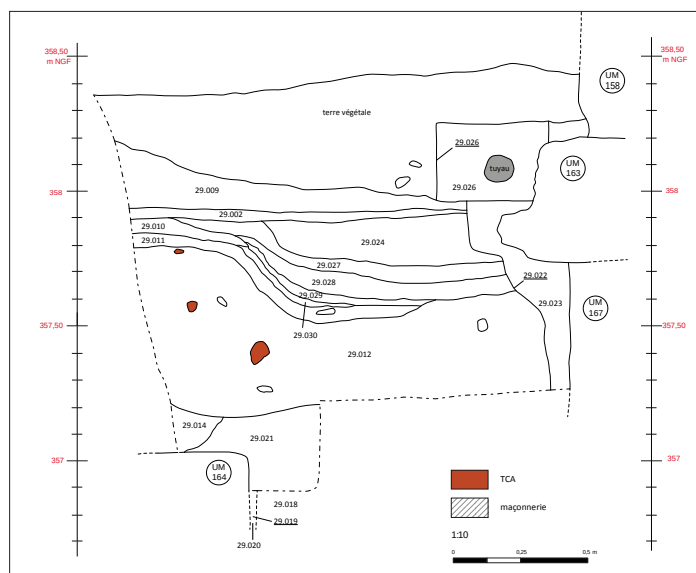


Fig. 304. Coupe C47 sondage 29.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

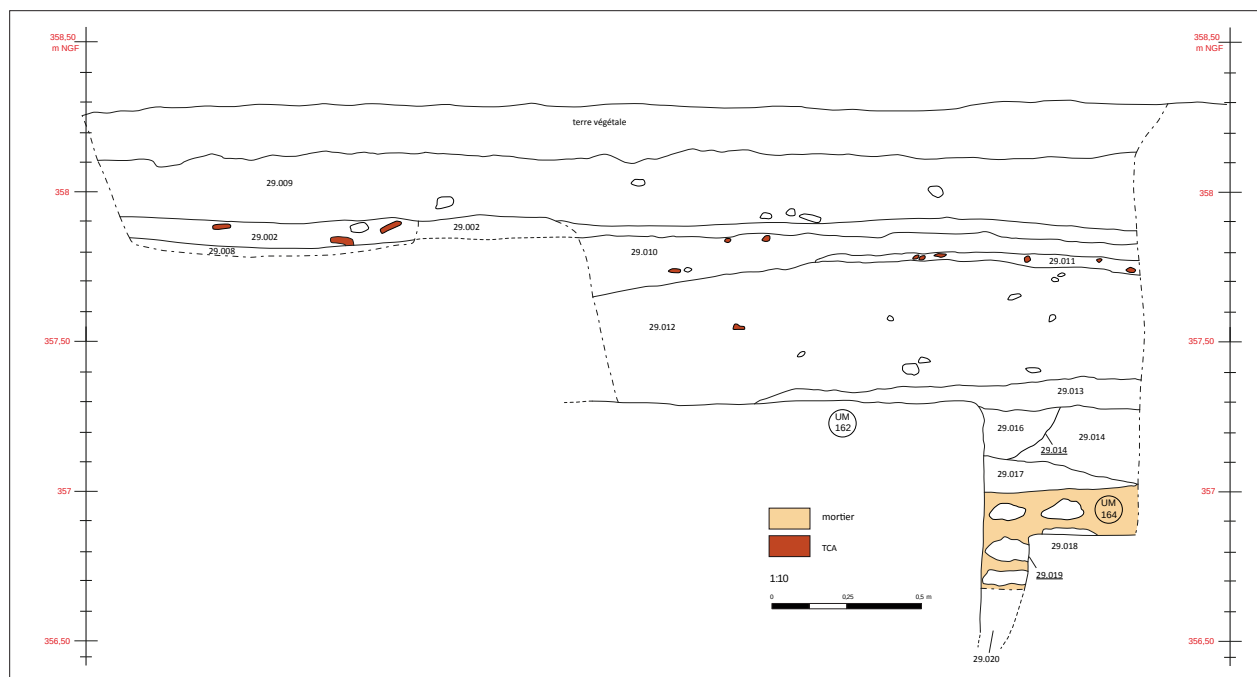


Fig. 305. Coupe C48 sondage 29.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand



Fig. 306. Coupe C49 sondage 29.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Relevé C. Couderc, DAO C. Couderc et A. Tisserand

Deux sols en tomettes (US 28.003 et 28.004) sont visibles dans le sondage 28 (**fig. 307**). Ils sont antérieurs à l'installation des murs formant le bâtiment actuel : la tranchée de fondation du mur 160 (US 28.005 / 28.006) les coupe. Le mur 168 était potentiellement contemporain de ces sols mais le lien stratigraphique a été coupé par la tranchée d'installation du mur 158 (US 28.010) (phase 4).

Deux maçonneries sont construites (UM 163 et 165) en prenant appui sur les murs 162, 167 et 166. Leur tranchée de fondation (US 29.023, 29.006 et 29.004) recoupe le sol 29.008. Deux sols (US 29.002 et 29.003) sont alors construits et fonctionnent avec les murs 163 et 165 (**fig. 308**).

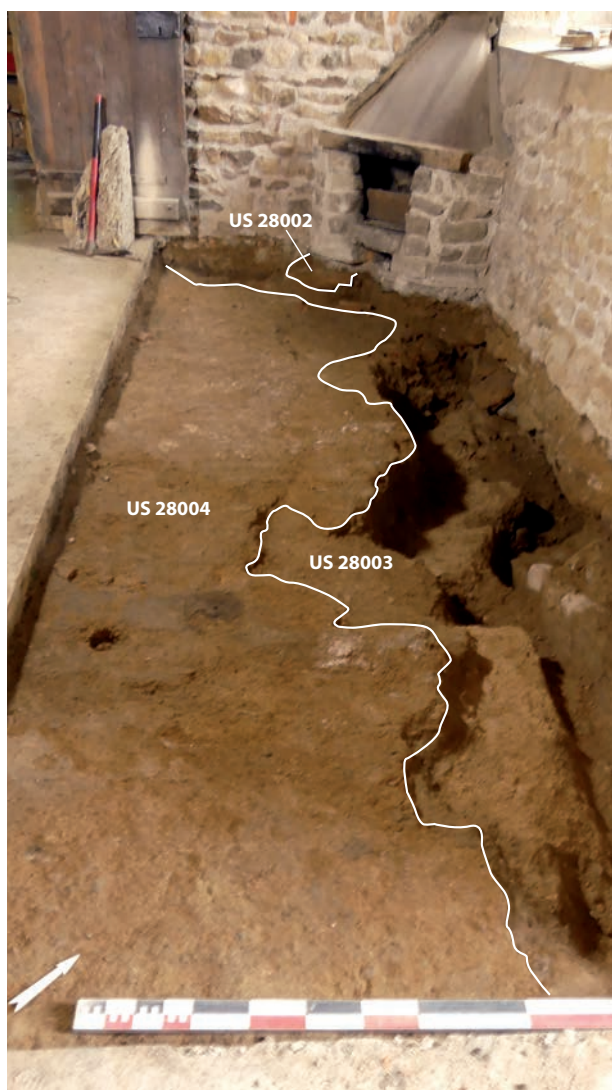


Fig. 307. Différents sols en tomettes repérés dans le sondage 28.

Cliché C. Couderc

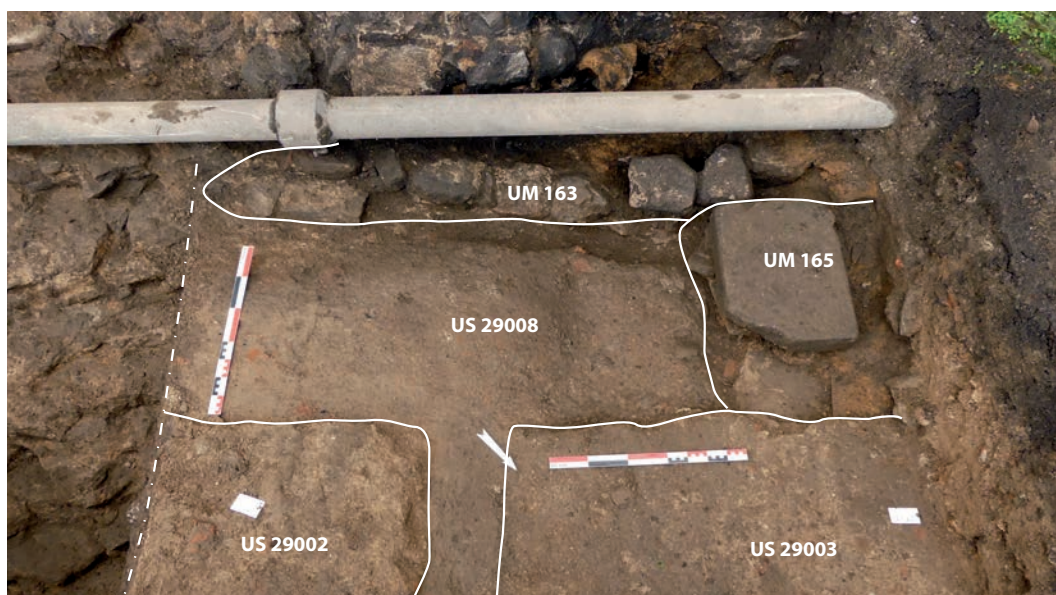


Fig. 308. Sols 29.002 et 29.003 fonctionnant avec les murs 163 et 165.

Cliché C. Couderc

Arguments de datation et synthèse

Nous savons que l'auditoire royal, fondé au début du XVII^e siècle, se situe entre le chevet de l'église Notre-Dame-du-Chastel et la maison des fours banaux de l'évêché qui devait être à l'arrière de l'actuelle place d'Hallencourt soit approximativement à l'emplacement des réserves archéologiques où nous avons réalisé les sondages 27 à 29. Les fours banaux sont rachetés au XVIII^e siècle pour permettre la reconstruction et l'agrandissement du présidial.

Aussi, la place d'Hallencourt est construite au XVIII^e siècle suite au rachat de 8 maisons médiévales. Les différentes maçonneries (UM 153, 154, 163 et 165) et sols (US 27.002 ; 27.005, 27.006, 27.008, 27.011, 29.027 à 29.030, 29.010, 29.008, US 28.003 et 28.004) pourraient correspondre à une occupation autour du XV^e – XVIII^e siècle de ces maisons et des fours banaux. Cette hypothèse est basée sur les données archivistiques, les vestiges ne nous apportent aucuns éléments permettant de la confirmer.

III.14.4. Phase 4 : le tribunal (fig. 309)



Fig. 309. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice », phase 4.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
DAO C. Couderc et A. Tisserand

Description des vestiges

Le mur 156 est fondé sur les UM 154 et 155. Sa tranchée de fondation (US 27.003 / 27.004) recoupe les sols 27.002, 27.005 et 27.006. Cette maçonnerie est imposante (2 m de largeur) et présente un plan circulaire.

L'extrémité nord du mur 156 est arrachée pour permettre l'installation du mur 159. Ce dernier est contemporain des murs 157, 158, 160 et 161 qui forment l'édifice actuel. Ce dernier est associé à un sol en tomettes dégagé dans le sondage 28 (US 28.002).

Un petit four est construit dans l'angle des murs 160 et 158 côté première pièce des réserves archéologiques. Enfin, un tuyau d'évacuation des eaux pluviales est installé le long du bâtiment et traverse le sondage 29.

Arguments de datation et synthèse

L'enceinte n'était alors plus en état d'usage et un mur (UM 156) est construit afin de retenir les terres qu'elle contrebutait originellement ce qui explique l'aspect massif de cette maçonnerie.

Au XVIII^e siècle, le présidial est construit et présente le plan que nous lui connaissons aujourd'hui. Ce dernier abrite, dans les réserves archéologiques actuelles, les greniers à sel qui seront remplacés par des cachots suite à la suppression de la Gabelle sous la Révolution.

IV. Synthèse et potentiel archéologique du gisement (YL, CC)

Cette partie présente les principaux vestiges rencontrés à l'échelle du projet par grandes phases chronologiques (haut Empire, Antiquité tardive, haut Moyen-Age, Moyen-Age classique, Bas Moyen-Age / début époque moderne, époque moderne, époque industrielle / XIX^e s.) et les mets en perspective dans leur environnement archéologique et historique.

IV.1. Haut-Empire (fig. 310)

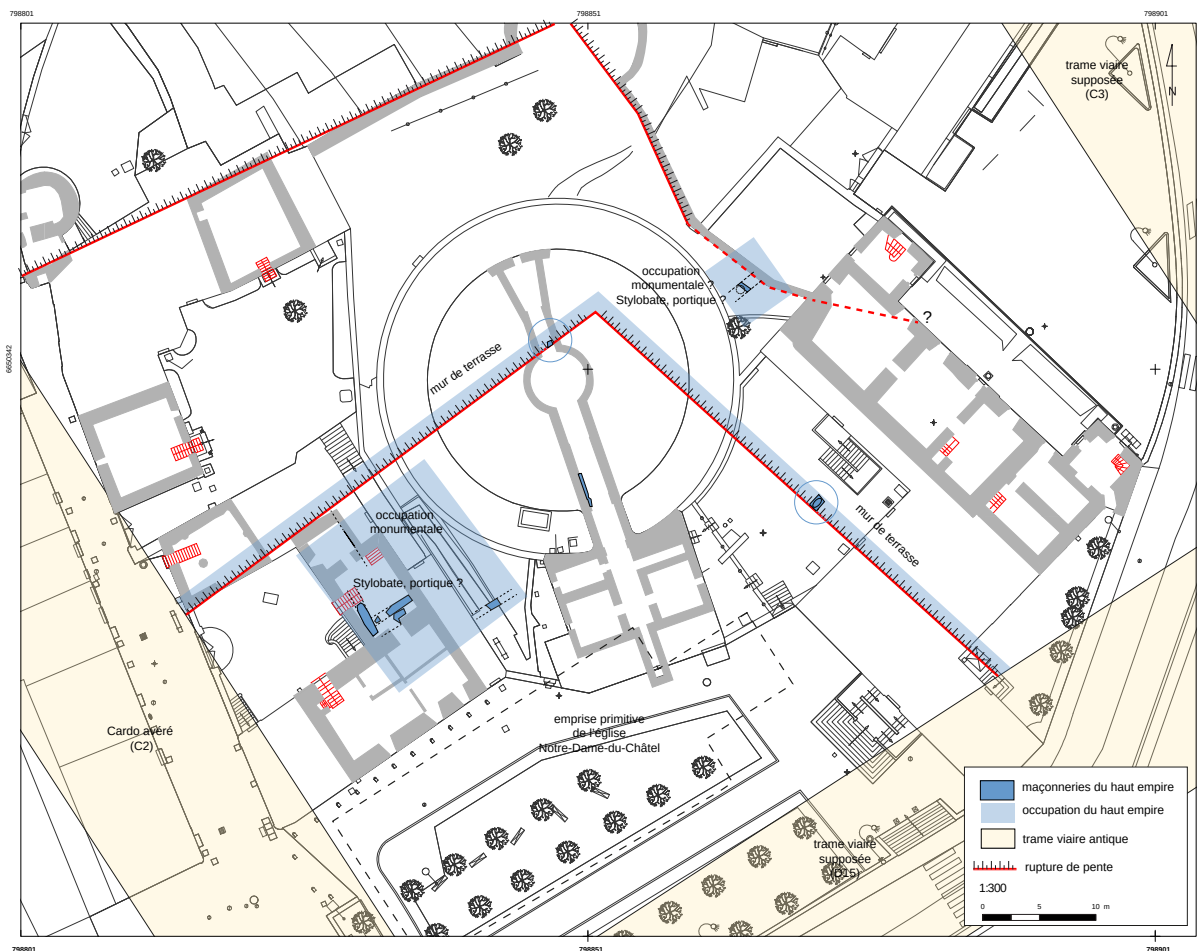


Fig. 310. Plan de synthèse du Haut-Empire.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Conception Y. Labaune, DAO C. Couderc et A. Tisserand

Ce dossier est peu étoffé, les vestiges de cette période sont, à l'échelle de notre fenêtre d'étude, difficile à atteindre étant d'une part assez profondément enfouis et d'autre part scellés par une occupation médiévale et moderne assez dense.

Seules quelques fenêtres de dimensions réduites, en fond de sondage profond, ont permis d'effleurer le toit des horizons antiques (voir *supra*, tranche 1, sondage 1 et sondage 6 ; tranche 2, sondage 8 ; tranche 5, sondages 14 et 15). Un unique sondage un peu plus étendu a permis de dégager des vestiges en plan (tranche 7, sondage 22), en profitant d'un secteur déjà excavé à l'intérieur de la cave située sous l'hôtel Lacomme donnant sur la cour intérieure.

IV.1.1. L'insertion des vestiges au sein de la trame viaire antique

L'emprise du secteur diagnostiqué est intégralement comprise à l'intérieur des limites de l'îlot théorique XV-4, défini par le croisement des rues cardinales C2 et C3 et des rues décumanes D14 et D15. A proximité de nos sondages, seul la rue C2 est clairement documentée, son tracé étant pérennisé au niveau de la rue des Bancs longeant les hôtels Rolin et Lacomme. L'opération n'a pas permis de préciser le tracé des autres axes de circulation antiques et d'une manière générale, des limites de l'îlot théorique.

L'opération a permis de recalculer précisément le plan de l'église Notre-Dame du Châtel levé au XVIII^e s. Il est assez frappant de constater que l'emprise présumée de l'édifice religieux dans son état primitif (XI^e s. ?) est précisément calée à l'angle sud-ouest de l'îlot et que son orientation respecte parfaitement la trame antique. Une hypothèse consisterait à proposer qu'il se soit développé à l'emplacement d'infrastructures plus anciennes, possiblement antiques. Malheureusement les indices directs font défaut pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

IV.1.2. Une topographie accidentée ancienne

Le substrat a pu être très rarement atteint ce qui ne permet pas de restituer facilement la topographie ancienne de ce secteur.

Toutefois plusieurs indices plaident en faveur d'une rupture de pente importante, de part et d'autre d'une limite médiane nord-sud séparant l'îlot théorique en deux parties égales, passant approximativement au niveau de la façade ouest du palais de Justice et qui pourrait remonter au début de l'Antiquité.

Cette rupture de pente pourrait en effet être initialement confortée par le passage du possible mur de terrasse antique UM56 (voir *supra*, tranche 2), dont le rôle de soutènement aurait été successivement renforcé par la construction de la courtine de l'enceinte réduite (voir *supra*, tranche 2, UM55) puis d'un ensemble de dispositifs de soutènement aux époques médiévales et modernes (voir *supra*, tranche 2, St. 7.2 et St. 7.3). Cette succession de dispositifs de soutènement successifs semble avoir été rencontrée en 1976 rue du chanoine Trinquet à l'occasion de « travaux d'installation du téléphone automatique » (Rebourg 1998, p. 170), les vestiges devant être suffisamment intéressants pour qu'on souhaite les évoquer sous forme d'un dessin dans l'enduit contemporain de la façade actuelle du Palais de Justice (**fig. 311**).

Ces observations pourraient donner du crédit à l'hypothèse de l'existence d'une plateforme antérieure à l'enceinte réduite, cette « sorte d'Arx » évoquée par A. Rebourg (1998, p. 171).

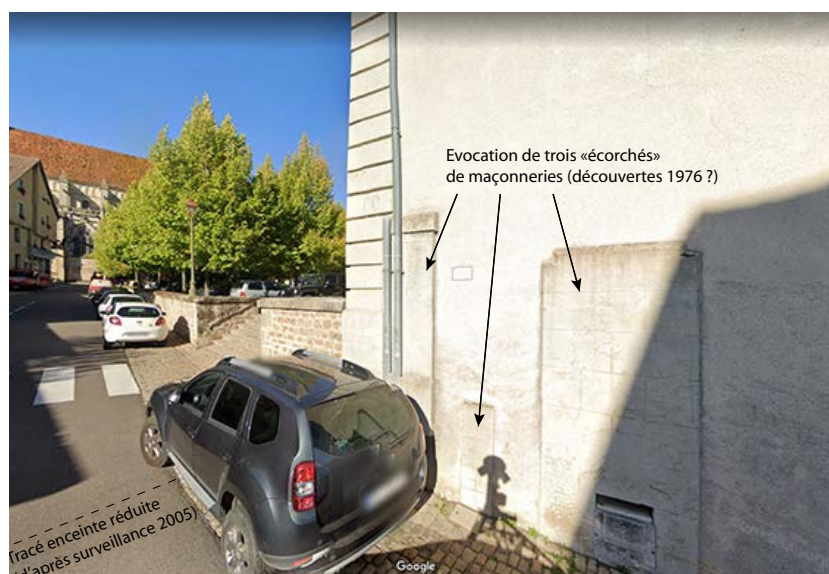


Fig. 311. Pignon sud de l'ancien palais de justice avec évocation contemporaine d' « écorchés » de maçonneries anciennes dont la nature a été oubliée (structures découvertes en 1976 dans la tranchée de téléphone ?). L'une de ces maçonneries est peut-être la courtine de l'enceinte réduite ?

DAO Y. Labaune d'après une image Google Street.

IV.1.3. Une occupation monumentale ?

A l'ouest de l'îlot, dans les sous-sols de l'hôtel Lacomme, une fenêtre a été ouverte sur un angle de maçonnerie antique (voir *supra*, tranche 7, sondage 22, UM122, 123) d'une soixantaine de centimètres de largeur qui comprend deux blocs de grès parallélépipédiques noyés dans l'appareil, l'un des deux marquant l'angle. UM123 est renforcée par une seconde maçonnerie UM125.

Il pourrait s'agir de l'angle d'un mur bahut supportant une colonnade. Une interruption de UM123 est marquée par la présence d'un sol en béton de tuileau 22.003, il s'agit peut-être d'un dispositif d'accès. L'éloignement de cette infrastructure par rapport au système de voirie, en particulier la rue C2 fossilisée par la rue des Bancs,

permet d'exclure d'avoir affaire à un portique de bord de rue. La position stratigraphique de ces vestiges qui s'ancrent dans le substrat suggère d'avoir affaire à une infrastructure du début du haut Empire.

En cœur d'îlot, dans les jardins de la prison panoptique, une seconde fenêtre a été ouverte sur les vestiges d'un autre stylobate plus massif que les précédents, au mode de construction différent. Il s'agit d'une maçonnerie large de 1,10 m à l'arase supérieure horizontale, à la surface de laquelle une base de colonne attique en remploi a été scellée, afin de supporter un ordre architectural (voir *supra*, tranche 1, sondage 6, UM29). Il n'a pas été possible de dater clairement ces vestiges, qui sont manifestement plus tardifs que les premiers.

Ces deux fenêtres, éloignées l'une de l'autre, ont été ouvertes sur des infrastructures à colonnade qui appartiennent peut-être à un ou plusieurs édifices monumentaux. Pour autant, on ne peut exclure d'avoir affaire à des vestiges d'habitat, par exemple au péristyle d'une *domus* de plan méditerranéen.

IV.2. L'Antiquité tardive (fig. 312)

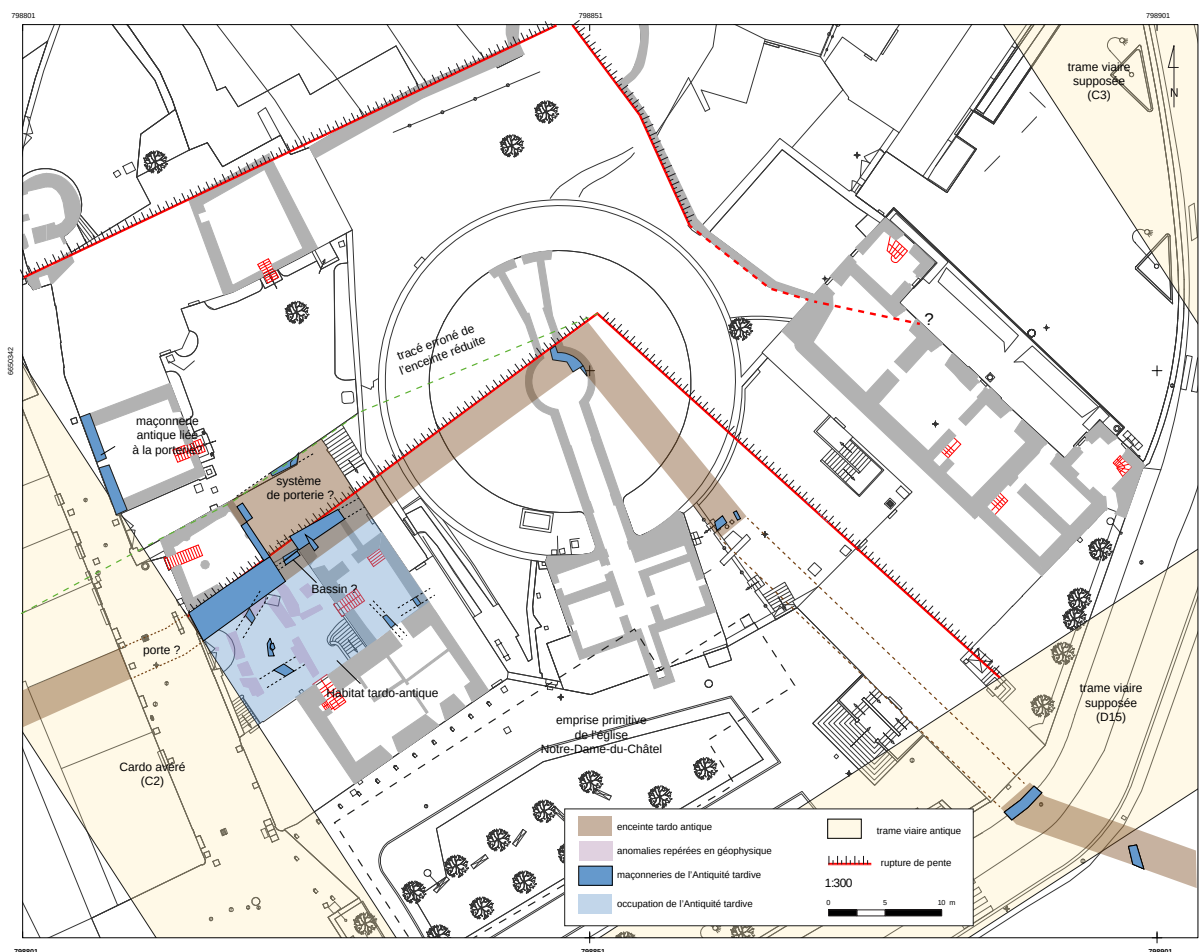


Fig. 312. Plan de synthèse de l'Antiquité tardive.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Conception Y. Labaune, DAO C. Couderc et A. Tisserand

IV.2.1. L'enceinte réduite et son système de porterie

L'emprise du projet se situe, comme nous l'avons vu, sur le tracé de l'enceinte réduite qui isole et ferme la partie haute de l'espace urbain du haut Empire et cela sur une superficie de l'ordre d'une dizaine d'hectares. Cette fortification est schématiquement composée de deux branches linéaires qui trouvent leur origine au niveau de l'enceinte d'origine augustéenne : la première orientée nord-est-sud-ouest depuis le boulevard Mac Mahon en direction de la rue des Bancs, la seconde orientée nord-ouest-sud-est entre le palais de Justice et l'Evêché, le point d'inflexion présumé entre ces deux branches étant approximativement situé au centre de la prison panoptique. L'opération a permis de préciser, d'une part le tracé de cette enceinte réduite, qui restait très mal connu sur l'emprise du projet, et d'autre part sa chronologie (fig. 313).

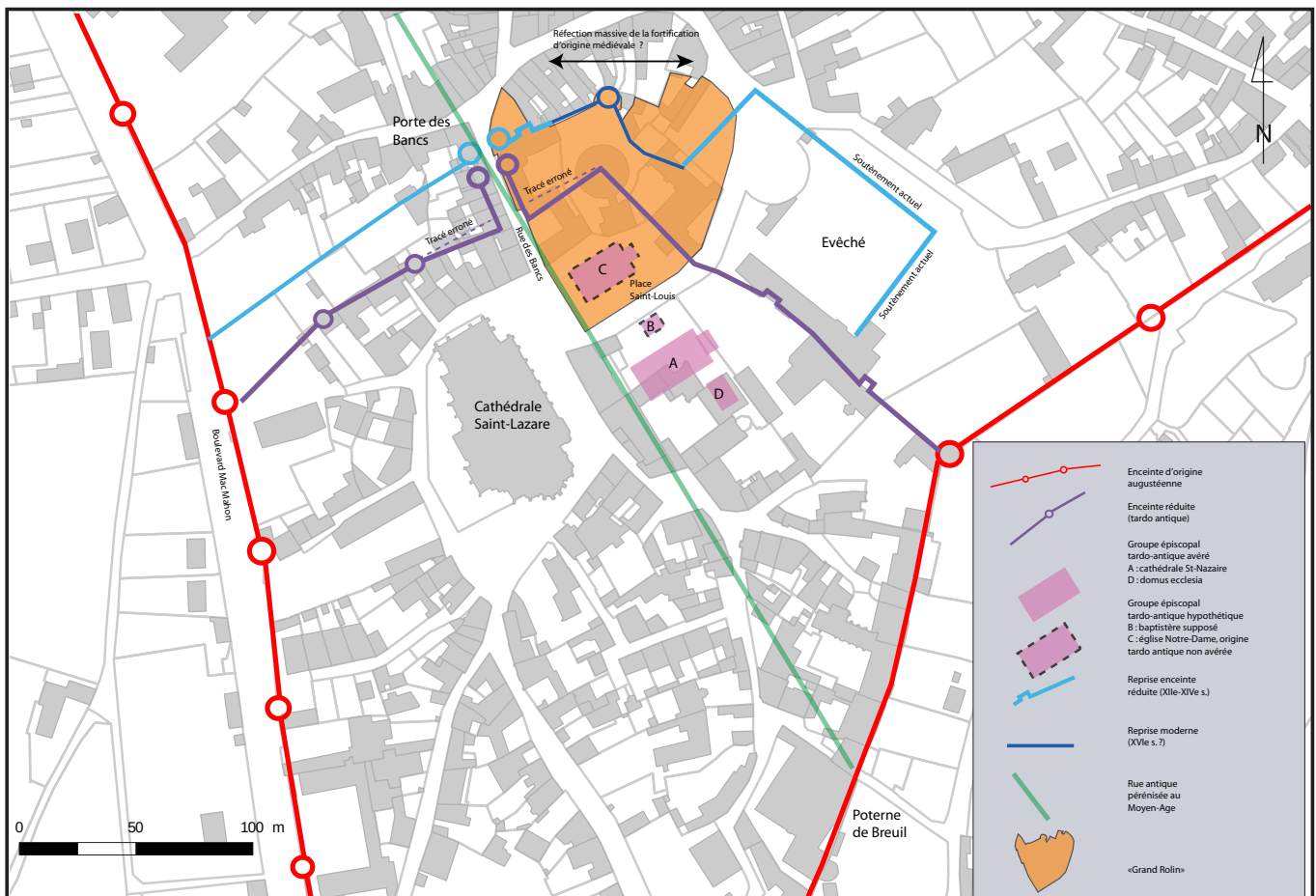


Fig. 313. Tracé présumé affiné à l'issue du diagnostic de l'enceinte réduite tardo-antique et de l'enceinte d'origine médiévale et ses réfections.

DAO Y. Labaune

L'enceinte a tout d'abord pu être repérée et dégagée en plan dans les sous-sols de la prison, à l'aplomb de la rotonde centrale, au niveau de son point d'inflexion précédemment cité (**fig. 314**). Deux tronçons de murs UM115 et 116 (voir *supra*, tranche 6), chaînés et conservés à l'état de fondation, formant un angle légèrement supérieur à 90°, ont pu être mis en évidence. Seul UM115 est conservée sur toute sa largeur, qui est de 3 mètres. Ces maçonneries sont parementées, composées de moellons de petit et moyen appareil liées à un mortier blanchâtre. La présence de blocs fragmentaires de calcaire blanc dans le blocage a été relevée. Ce type de remploi, en calcaire ou en marbre, est conforme aux observations déjà menées sur l'ouvrage à l'emplacement de la prison au moment de sa construction, ou bien plus récemment lors d'un suivi de travaux au niveau des jardins de l'Evêché (voir *supra* I.3.2. La question de l'enceinte réduite). Il s'agit parfois de blocs architecturaux fragmentaires du haut Empire.



Fig. 314. Enceinte repérée au niveau de son point d'inflexion, dans la partie centrale des sous-sols de la prison, à l'aplomb de la rotonde.
Cliché C. Couderc.

La fouille de ce tronçon de courtine dans les sous-sols de la prison, sur quelques mètres carrés, apporte des informations chronologiques substantielles sur la date de construction de la fortification qui pour l'heure font cruellement défauts. La tranchée de fondation 16.010 de UM115 est scellée par un sol induré dans les « terres noires » 16.008, qui vient mourir contre le parement, et qui comporte du mobilier des I^{er}-III^e s. résiduel mais aussi une forme céramique inédite possiblement carolingienne, fournissant un *terminus ante quem* pour l'édification de cette partie de l'enceinte réduite. Le sol 16.008 est à son tour scellé par l'horizon de « terres noires » 16.007 qui vient aussi mourir contre le parement et qui comporte du mobilier des I^{er}-III^e s. résiduel et un bord de plat en claire D de type Hayes 59 du IV^e s. Ces premiers résultats, encore fragiles, sont très encourageants et peuvent être aisément confortés par une fouille plus élargie.

A l'ouest de ce secteur, depuis le centre de la prison, l'intervention a permis de préciser le tracé de la courtine jusqu'à la rue des Bancs, un tracé qui était jusqu'alors erroné. Ce tracé se confondrait plutôt avec la façade de l'aile nord de l'hôtel Lacomme donnant sur la cour Lacomme, et non pas avec la façade de l'hôtel Lacomme donnant sur la cour de l'Hôtel Rolin, comme suggéré dans les études de S. Balcon ou M. Kasprzyk (voir *supra* I.3.2. La question de l'enceinte réduite).

Ces vestiges ont pu être mis en évidence en premier lieu dans la cave Lacomme donnant sur la cour Lacomme (voir *supra*, tranche 7), sous la forme de la maçonnerie UM135 construites en blocs de grès parallélépipédiques de grand appareil et blocs de granite rose lié à un mortier rosé (**fig. 315**). Un carottage permet d'estimer sa largeur à 3 mètres environ. Ce mur est réintégré aux infrastructures plus récentes de la fin du Moyen-Age.



Fig. 315. Courtine de l'enceinte réduite mobilisant des blocs de grand appareil conservée dans la cave Lacomme donnant sur la cour.

Cliché C. Couderc.

Ces vestiges ont aussi été observés en élévation à l'intérieur de la cave de l'Hôtel Lacomme donnant sur la rue des Bancs (voir *supra*, tranche 3), sous la forme d'un mur UM58 constituant sa paroi méridionale, et contre laquelle s'appuient l'ensemble des autres infrastructures. La partie inférieure de UC58.1 présente un appareil régulier de moellons liés par un mortier rosé, son arase est surmontée d'une paroi édifiée en blocs de grès parallélépipédiques de grand appareil romain en remploi, l'un d'eux présentant par exemple les traces d'un cadre d'anathyrose (**fig. 316**).

De l'autre côté de la rue des Bancs, en direction du boulevard Mac Mahon, le tracé de l'enceinte est perceptible dans le cadastre actuel mais là aussi les études précédentes s'étaient manifestement fourvoyées sur les premières dizaines de mètres faute d'indices suffisants : ce tracé passerait plutôt en limite des parcelles AP 0169 et AP 0170, puis en limite nord de la parcelle AP0163 avant de rejoindre la tour visible au nord de la parcelle AP 0162 (et non pas en limite des parcelles AP 0170 et AP 0171 comme proposé précédemment).



Fig. 316. Courtine de l'enceinte réduite mobilisant des blocs de grand appareil conservée dans la cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs.

Cliché C. Couderc

A l'est du secteur, le tracé paraît plutôt conforme au résultat des études antérieures. Un tronçon de courtine pourrait avoir été repéré quelques mètres à l'est de la « maison du gardien » de la prison panoptique, sous la forme d'une maçonnerie UM55 très solide composée de moellons de grès pris dans un mortier blanc très tenace (voir *supra*, tranche 2). Seuls le parement oriental et le blocage central ont pu être observés sur une fenêtre très restreinte, cette maçonnerie étant complètement intriquée dans les infrastructures plus récentes. Elle se situe dans la continuité de UM116 repéré dans les sous-sols de la prison et son tracé semble se confondre avec la façade du Palais de Justice. La présence d'une rampe d'accès aux engins de terrassement dans la cour située à l'est de la « maison du gardien » n'a pas permis d'ouvrir une fenêtre d'observation plus large sur les possibles vestiges de cette fortification.

Les éventuelles traces du système de porterie tardo-antique enfouies sous la cour de l'Hôtel Lacomme ont été recherchées par le creusement d'un sondage sédimentaire à proximité du porche d'entrée depuis la rue des Bancs, sur le tracé présumé de la fortification (voir *supra*, tranche 7). Malheureusement le sondage n'a pas pu être mené à son terme compte tenu de la présence de réseaux enterrés en service.

Enfin, on mentionnera un dernier secteur, à un endroit stratégique du projet de redéploiement du musée, dont les potentialités n'ont pas pu être évaluées de manière satisfaisante et qui pourrait receler des vestiges importants de la fortification tardo-antique. Il s'agit de l'espace situé à l'angle nord-est de l'Hôtel Lacomme, d'une superficie de l'ordre de 50 m² qui ne comporte curieusement aucun accès à un sous-sol alors qu'il est actuellement compris entre deux caves : au sud-ouest la cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs (voir *supra*, tranche 3) et au sud-est les sous-sols de l'hôtel Lacomme donnant sur la cour intérieure (voir *supra*, tranche 7). L'étude de bâti dans ces deux sous-sols couplée à des carottages au travers des maçonneries ont permis d'obtenir quelques informations sur les vestiges conservés à l'intérieur de l'espace actuellement inaccessible :

- Dans la cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs, le mur oriental de la cave UM57 vient englober et s'appuyer contre une maçonnerie plus ancienne conservée dans cet espace actuellement inaccessible, perpendiculaire au tracé de la courtine. D'après le carottage, elle mesurerait 0,80 m d'épaisseur et serait réalisée en blocs de granite rose liés à un mortier rosé avec, comme l'indique l'étude de bâti, l'usage possible de blocs de grand appareil en partie supérieure (UC57.2), soit des caractéristiques qui rappellent celles de la fortification au niveau de UM58.
- Dans les sous-sols de l'hôtel Lacomme donnant sur la cour intérieure, le mur septentrional de la cave UM131 vient lui aussi englober et s'appuyer contre une maçonnerie plus ancienne UM135 située sur le tracé présumé de l'enceinte. UM135 présente des assises de grandes pierres de taille et de moellons en granite rose liés par un mortier rosé, le carottage n'a pas permis de le traverser sur toute sa largeur,

qui est supérieure à 2,80 m. Là aussi le mode de construction, mais également les dimensions très imposantes, sont des caractéristiques qui rappellent celles de l'enceinte tardo-antique au niveau de UM58 et UM115.

Ainsi, l'espace en sous-sol actuellement inaccessible à l'angle nord-est de l'Hôtel Lacomme pourrait receler les vestiges en élévation de la fortification tardo-antique, à la fois de la courtine de l'enceinte tardo-antique mais aussi d'une infrastructure perpendiculaire à la courtine qui pourrait appartenir au système de porterie (tour de flanquement ?).

IV.2.2. L'occupation de l'enceinte réduite

Les données proviennent exclusivement de la cour de l'hôtel Lacomme, soit un secteur situé à l'intérieur de l'enceinte réduite, en limite de la fortification et du système de porterie qui permet d'accéder à cet espace urbain.

Une première fenêtre très restreinte a permis de repérer une infrastructure respectant la trame antique qui a pu bénéficier de deux datations radiocarbone (UM141, 26.012). Ces vestiges, partiellement dégagés, sont bien difficiles à interpréter : il pourrait tout autant s'agir des vestiges d'un hypocauste que d'un bassin, dont les parois et le fond seraient recouverts d'un enduit hydraulique (**fig. 317**). La couche de démolition est assez riche en roches décoratives, sous forme de placages mais aussi de fragments d'architecture (colonnette). Les datations radiocarbone permettent d'envisager une période de construction comprise entre la seconde moitié du III^e s. et le courant du IV^e s. et une restauration dans le courant du V^e s. ou au début du siècle suivant (voir *supra*, tranche 8). Le rapport entretenu par cette infrastructure avec l'enceinte réduite reste difficile à caractériser, les vestiges semblent proches sinon accolés ; cette grande proximité pose question.



Fig. 317. Structure à béton hydraulique datée des IV^e-V^e s. située sur le tracé présumé de l'enceinte réduite à l'issue de notre intervention.

Cliché Y. Labaune

Une seconde fenêtre a été ouverte au centre de la cour dans de travaux engagés sans suivi archéologique (voir *supra*, tranche 8, surveillance archéologique). Les observations menées après creusement une dizaine de mètres au sud des infrastructures précédentes, ont également mis en évidence un mur large de un mètre, respectant la trame antique, en lien avec un sol en béton de tuileau (UM173, sol 30.019). L'aspect des structures et leur niveau d'apparition, similaires à ceux de UM141 et 26.012, permettent d'y voir également des vestiges tardo-antiques.

L'exiguïté des fenêtres d'observation ne permet pas de caractériser précisément la nature de l'occupation. Nous avons certainement affaire à un habitat. On ne peut exclure toutefois l'interprétation comme bassin ou structure hydraulique pour UM141 / 26.012.

IV.3. Le haut Moyen-Age (fig. 318)

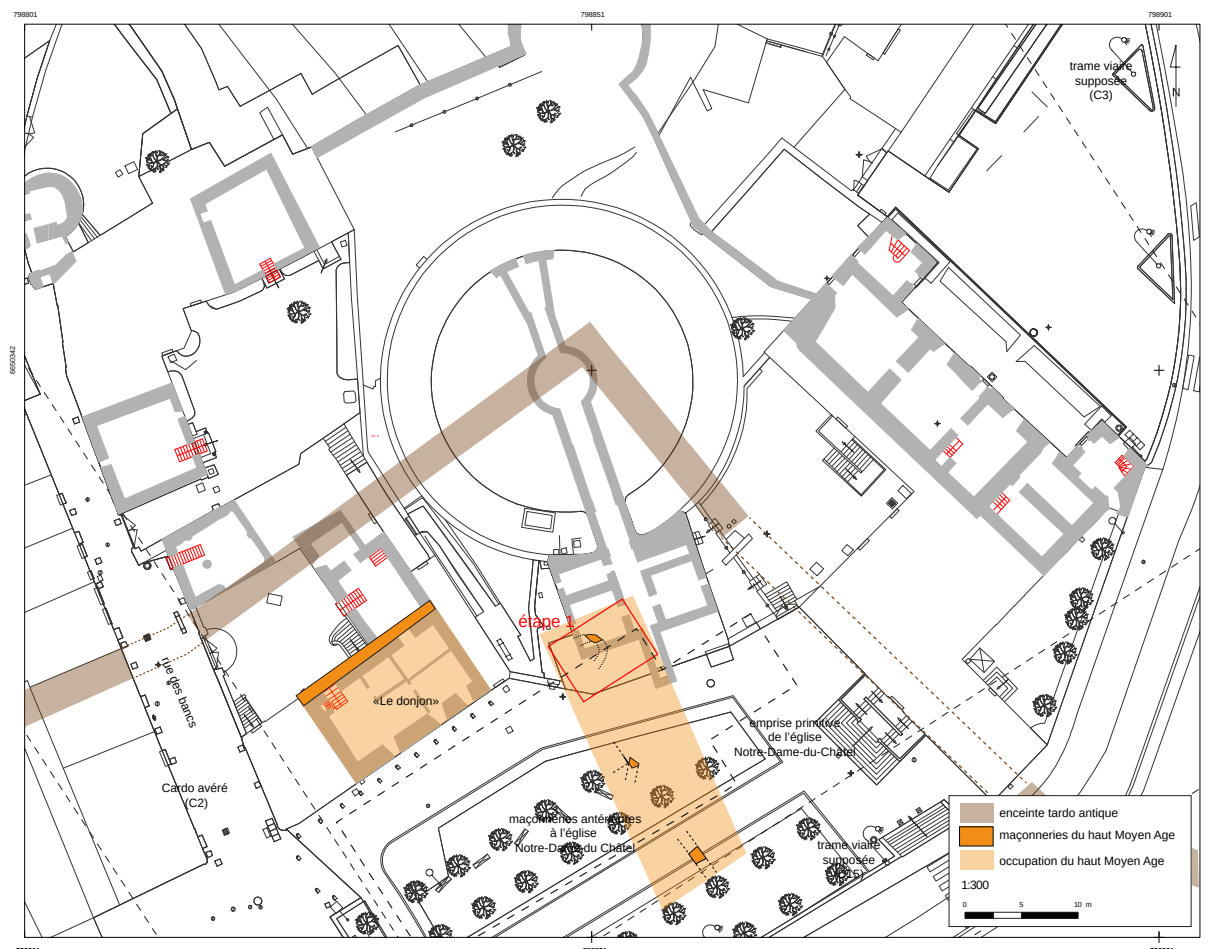


Fig. 318. Plan de synthèse du haut Moyen-Age.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Conception Y. Labaune, DAO C. Couderc et A. Tisserand

IV.3.1. Un édifice maçonné d'origine mérovingienne antérieur à la construction de l'église Notre-Dame du Châtel

L'intervention a permis de dégager les fondations d'une puissante maçonnerie UM89, parementée sur ses deux faces au moyen de moellons équarris liés à un mortier beige et large d'un mètre, recoupant 14.019, un sol induré dans les « terres noires » (fig. 319). Il a bénéficié d'une datation radiocarbone à partir d'un échantillon de mortier prélevé au cœur du blocage.

Ces vestiges témoignent de la présence d'un édifice maçonné de belle facture, édifié entre la seconde moitié du VI^e s. et la première moitié du siècle suivant, à l'emplacement de l'église Notre Dame du Châtel, mais en dehors du noyau primitif présumé de l'église comme envisagé à l'issue de notre intervention. Ces vestiges s'élevaient en effet plutôt en lieu et place des extensions construites durant au XV^e s. en particulier la chapelle Saint-Sébastien.

Ces premiers résultats ne permettent pas d'identifier la nature de l'édifice concerné et sa relation avec l'église Notre Dame du Châtel. Avec les indices à notre disposition, nous proposons d'y voir des vestiges antérieurs à la construction de l'édifice religieux, que l'on placerait bien plus tardivement, au début du XI^e s. à l'issue de notre intervention (voir *infra*).



Fig. 319. Maçonnerie UM89 d'origine mérovingienne.
Cliché T. Dessolin.

IV.3.2. Le « donjon », un édifice d'origine carolingienne ?

Les sources indiquent que la maison acquise par Jean Rolin, père du chancelier Nicolas Rolin, à la fin du XIV^e s. est nommée « Donjon » en référence peut-être, selon l'hypothèse en vigueur, à un plan quadrangulaire de type maison / tour forte. La morphologie et la chronologie de cet édifice étaient jusqu'à présent méconnues, on se doutait toutefois au moment de l'intervention de l'intégration des infrastructures médiévales au bâti moderne de l'hôtel Lacomme.

Une hypothèse avait été proposée en 2015 de localiser l'édifice dans l'emprise de la chaufferie, des anciens ateliers du musée et d'une partie de la cour Lacomme, ce qui correspondait à un bâtiment rectangulaire d'une emprise au sol hors œuvre d'environ 14 m (axe nord-ouest-sud-est) x 12 m (axe nord-est-sud-ouest)

(Labaune 2015, p. 32, fig. 28). L'intervention a permis de rejeter en partie cette hypothèse (fig. 320) : l'emprise de l'édifice serait plutôt limitée à celle de la chaufferie et de la cave immédiatement adjacente, ce qui correspondait à un bâtiment rectangulaire d'une emprise au sol hors œuvre de 12 m (axe nord-est-sud-ouest) x 6 m (axe nord-ouest-sud-est). L'édifice, orienté suivant son grand axe, était quasiment parallèle à l'église Notre Dame du Châtel. L'espace situé entre le mur gouttereau de l'église et la façade méridionale du « Donjon » correspondrait à une ruelle large de 2 à 2,50 m.

Un décroutage ponctuel de la façade de l'hôtel Lacomme couplé à un sondage sédimentaire ont permis de caractériser l'angle nord-ouest de cet édifice (UM136), intégré désormais dans les infrastructures de l'Hôtel Lacomme de la fin du Moyen-Age (voir *supra*, tranche 8). Cette maçonnerie et son retour possèdent un solide chainage d'angle (UC136.1 et 136.2) réalisé à partir de dalles d'une épaisseur comprise entre 18 et 30 cm, liés à un mortier beige comportant de nombreux nodules blancs de calcaire ou de chaux. L'élévation (UC 136.3) est construite à partir de moellons qui paraissent, du moins sur la petite fenêtre d'observation, assisés et calibrés (15 à 18 cm x 8 cm). Les vestiges du « Donjon » sont ainsi conservés en élévation, sur une hauteur de l'ordre de 1,30 m. Les fondations sont très puissantes et s'ancrent à une profondeur supérieure à 1,10 m dans les niveaux sous-jacents.

Le mortier de liaison de UC136.1 a bénéficié d'une datation radiocarbone qui situerait l'origine du « Donjon » dans une fourchette chronologique très précoce, comprise entre la seconde moitié du VII^e s. et le courant du VIII^e s. (fig. 321).

Les sols extérieurs contemporains ne sont pas conservés, ils se situaient approximativement au niveau du sol actuel de la cour. Les niveaux de circulation et d'occupation internes contemporains ont également disparus, ayant été intégralement arasés lors de la construction de l'Hôtel Rolin et l'aménagement d'espaces en sous-sols (voir *supra*, tranche 7). Un escalier d'accès à l'intérieur de l'édifice a été retrouvé en décroutant le mur UM127 des anciens ateliers du musée (fig. 322).

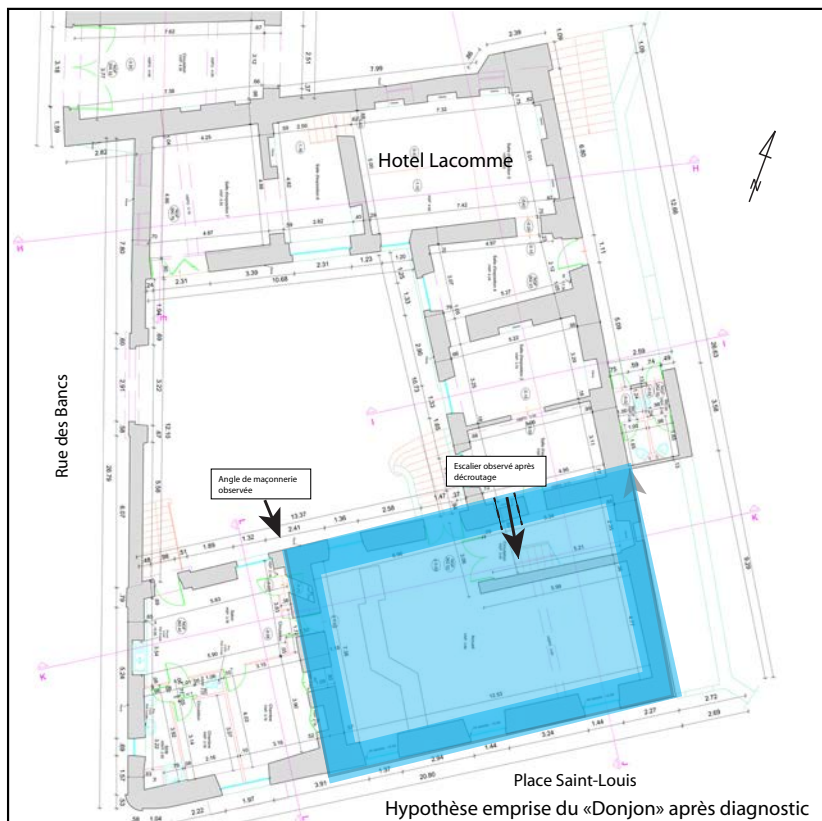
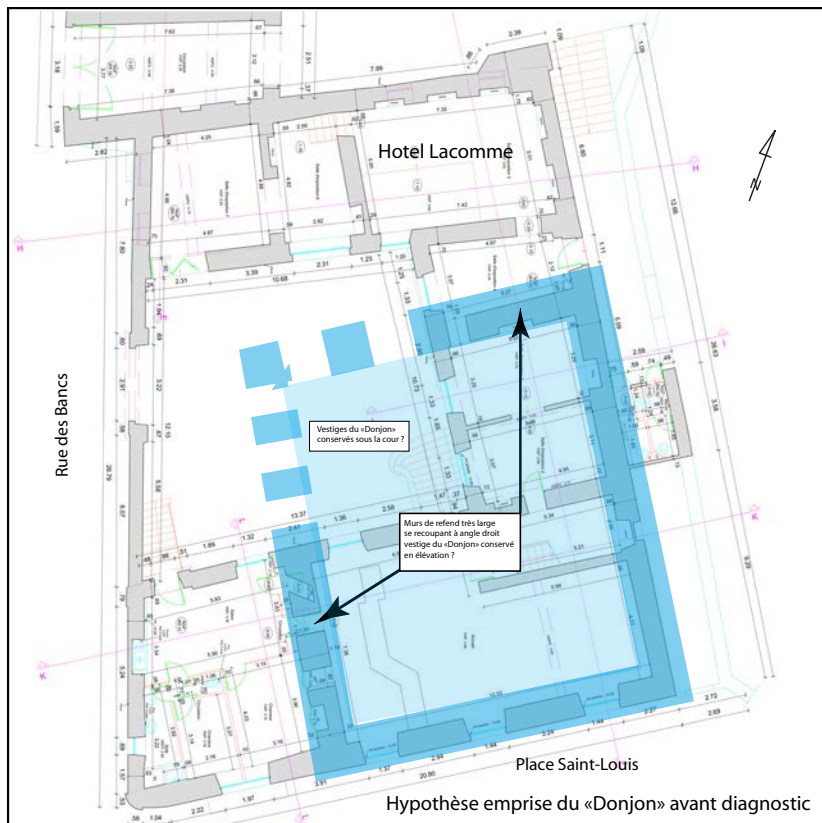


Fig. 320. Hypothèse de localisation du « Donjon », avant et après réalisation du diagnostic.
DAO Y. Labaune



Fig. 321. Angle nord-ouest du « Donjon » imbriqué dans le bâti du XV^e s.

Orthophotographie T. Dessolin



Fig. 322. Escalier d'accès à l'intérieur du « Donjon » découvert après décroûtage.

Cliché C. Couderc

IV.3.3. Les « terres noires » : un large potentiel d'étude mais des difficultés à surmonter

A l'intérieur des deux sondages ouverts à l'emplacement de l'église Notre Dame du Châtel, sous les infrastructures d'époque médiévale en lien avec l'édifice religieux, plusieurs fenêtres profondes ont été ouvertes sur des horizons dont l'aspect évoquait celui des « terres noires » et dont la position stratigraphique, sous les niveaux du XI^e s., était compatible avec une telle interprétation (on précisera toutefois que les modalités d'intervention n'ont pas permis d'avoir accès aux niveaux plus anciens et d'atteindre le substrat). Des niveaux ressemblant à des « terres noires » ont été également mis en évidence dans les sous-sols de la prison panoptique. Comme cela est préconisé par les spécialistes de la question dans un contexte d'évaluation et de diagnostic (communication orale Mélanie Fondrillon, Service archéologique de la communauté d'agglomération de Bourges) nous avons procédé à la fouille manuelle de ces vestiges sur ces fenêtres de 1 à 2 mètres carrés afin d'échantillonner un corpus de mobilier significatif.

Sous les vestiges de Notre-Dame du Châtel, la fouille manuelle a permis de distinguer un ensemble de sols de circulation indurés (14.019, 15.051), parfois jonchés de charbons de bois qui ont été échantillonnés à des fins de datation radiocarbone. Une maçonnerie fondée en pierres sèches, fonctionnant avec un radier de gros blocs, s'installent dans ces horizons (UM95=15.050, 15.053), mais aussi une maçonnerie liée au mortier (UM87). Un horizon plus massif de « terres noires » recouvre l'intégralité des vestiges (15.013).

Dans les sous-sols de la prison, un ensemble de couches ressemblant à des « terres noires », parfois stratifiées, a été identifié : 16.007, 16.008, 16.009, 18.002, 18.003, 19.003, 20.002. Certaines maçonneries viennent s'installer dans ces horizons : c'est le cas de la courtine présumée de l'enceinte tardo-antique (UM116) (**fig. 323**) ou d'un mur en abside qui pourrait relever d'une phase précoce de Notre Dame du Châtel (UM119) (**fig. 324**). Des sols indurés dans les « terres noires » comme 16.007 ou 16.008 viennent à leur tour s'appuyer contre l'enceinte UM116.



Fig. 323. « Terres noires » dans lesquelles la courtine tardo-antique s'installe.

Cliché C. Couderc



Fig. 324. Mur en abside installé dans les « terres noires » à proximité du chevet de Notre Dame du Châtel dans son état du XVIII^e s.

Cliché C. Couderc

Ainsi, les observations macroscopiques ont déjà permis de mettre en évidence la stratification des horizons et la possibilité de les qualifier pour certains (en particulier des sols de circulation). En revanche le calage chronologique de ces couches reste très délicat. En effet les résultats, à la fois des datations radiocarbone des charbons présents dans les horizons ressemblant à des « terres noires », mais aussi de l'étude du mobilier céramique issu de ces mêmes couches, sont troublants. Ils renvoient presque exclusivement au haut Empire (mobilier hétérogène daté des I^{er}-milieu III^e s.), à l'exception généralement de un à deux tessons possiblement carolingiens (il pourrait par hypothèse s'agir du répertoire inédit des ateliers de Sevrey) mêlés à du mobilier résiduel des trois premiers siècles de notre ère. C'est ainsi le cas des sols indurés 14.019, 15.013, 16.008 et 18.002.

Deux points sont donc à souligner :

- Pour certaines couches, il pourrait ne pas s'agir de « terres noires » mais d'horizons du haut Empire à l'aspect analogue à des « terres noires », et pour certains assez précoces (I^{er} s.), si on se fie aux résultats des études céramologiques et des datations radiocarbone. Mais il est difficile de statuer sur la validité de cette hypothèse en l'absence de reconnaissance de la stratigraphie dans son entièreté (il nous manque souvent les horizons du haut Empire...).
- L'occupation des véritables « terres noires », lorsqu'elles sont avérées, semble néanmoins difficile à caler chronologiquement compte tenu d'une part d'un fort phénomène de résidualité des I^{er}-III^e siècles (à la fois du mobilier céramique ET des charbons de bois) et compte tenu d'autre part de la présence de formes rarement attestées en fouille et/ou inédites, notamment issues des ateliers de Sevrey (époque carolingienne ?).

En conclusion, une maçonnerie mérovingienne (voir *supra*, IV.3.1) et une occupation carolingienne dans les « terres noires » ont été mis en évidence sous les vestiges clairement identifiés comme appartenant à l'église Notre Dame du Châtel. Mais il reste difficile d'interpréter ces vestiges qui paraissent, dans l'état actuel des recherches, antérieurs à la fondation de l'édifice religieux que l'on calerait volontiers plus tardivement, au début du XI^e s., suite aux résultats de notre intervention (voir *infra*).

IV.4. Le Moyen-Age classique (fig. 325)

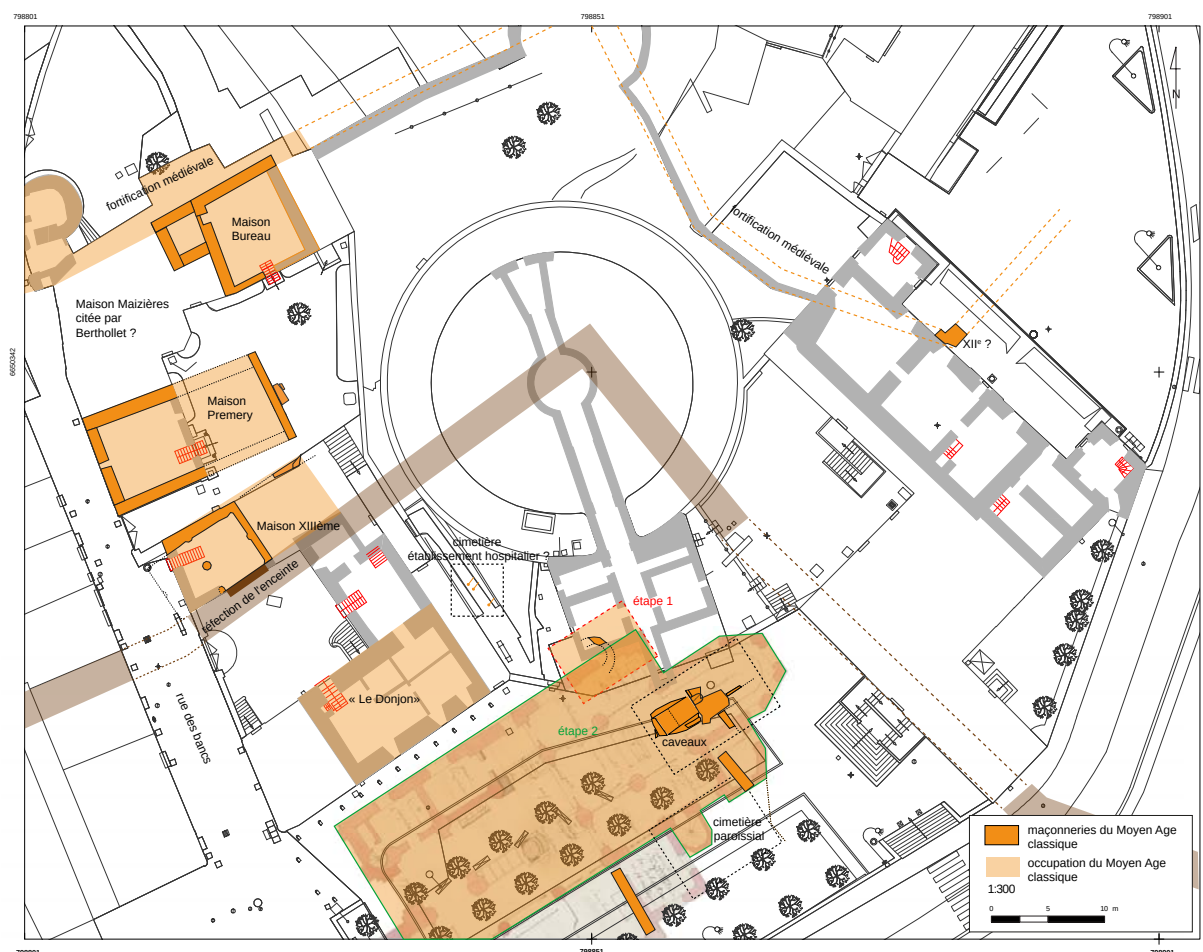


Fig. 325. Plan de synthèse du Moyen-Age classique.

(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)

Conception Y. Labaune, DAO C. Couderc et A. Tisserand

IV.4.1. Une réfection de l'enceinte réduite au moment de l'édification de l'église Notre Dame du Châtel ?

Dans le cadre de l'étude de bâti menée dans la cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs (voir *supra*, tranche 3), l'enduit couvrant la paroi de la base présumée de l'enceinte réduite (UC58.1), sous l'assise de blocs de grand appareil, a bénéficié d'une datation radiocarbone (annexe 3.9). La date se situe dans une fourchette comprise entre le dernier quart du X^e s. et la première moitié du XI^e s. (entre 978 et 1048, avec une probabilité de 81,7 %). Cette datation a priori surprenante sur un ouvrage que l'on fait remonter à l'Antiquité tardive (voir *supra* IV.2.1) pourrait s'expliquer par une réfection de ce tronçon de l'ouvrage défensif au cours du Moyen-Age, avant qu'il ne soit réinvesti pour l'édification d'une cave au XIII^e s. (voir *infra*, IV.4.4).

Il est intéressant de constater que cette hypothétique réfection, dont l'ampleur ne peut évidemment pas être mesurée, coïncide chronologiquement avec la date de construction présumée de l'église Notre Dame du Châtel, une vingtaine de mètres séparant la courtine (qui sert aussi de mur de terrasse) de l'édifice religieux.

IV.4.2. L'église Notre Dame du Châtel

L'opération a permis de préciser l'emprise de l'église dans la topographie actuelle, sa chronologie et son potentiel d'étude qui reste très important malgré sa déconstruction au XVIII^e s. (voir *supra*, tranche 5).

L'emprise de l'église dans la topographie actuelle

Jusqu'à présent, l'emprise précise de l'édifice religieux dans la topographie actuelle restait très floue. Les résultats des prospections géophysiques et des sondages sédimentaires réalisés dans le cadre de cette opération (tranche 5, voir *supra*) mais aussi en 2003 (**Labauve, 2004**) ont fourni suffisamment d'éléments permettant désormais de proposer un calage précis du plan de l'édifice religieux dans son état du XVIII^e s. sur le fond cadastral d'aujourd'hui. Contrairement à ce que l'on pensait précédemment, les vestiges de l'église se poursuivent par exemple sous l'emprise du pavillon du gardien de la prison panoptique.

La chronologie de l'église

Il n'a pas été possible de confirmer l'hypothèse de certains spécialistes faisant remonter l'origine de l'édifice religieux à l'époque paléochrétienne, en considérant, sans preuve archéologique, qu'elle formerait avec la cathédrale Saint Nazaire un complexe d'église double de même type que celui du groupe épiscopal de Genève. Des vestiges mérovingiens et carolingiens ont certes été retrouvés lors de ce diagnostic dans une position spatiale et stratigraphique intéressante car scellés par les structures avérées de l'église Notre Dame (voir *supra*), mais en l'état rien ne permet de les mettre en relation avec l'édifice religieux.

Les choses sont plus claires pour une maçonnerie de plan absidiale UM119 fondée dans des « terres noires » comportant quelques marqueurs du haut Moyen-Age, découverte à peine une dizaine de mètres à l'ouest du chœur dans son état du XVIII^e s. : elle pourrait en effet correspondre à un état primitif de l'édifice religieux, mais malheureusement les arguments chronologiques à notre disposition ne permettent pas d'y attribuer une date précise (**fig. 309**).

Les maçonneries appartenant à l'église Notre Dame les plus anciennes stratigraphiquement dans le secteur investi, St. 15.1 et St. 15.3, ont bénéficié de datations radiocarbone aux résultats similaires, avec une fourchette comprise entre la toute fin du X^e s. et la première moitié du XI^e s. Ainsi, dans l'état actuel des recherches, l'origine de l'église ne paraît pas remonter au-delà de la première moitié du XI^e s., une datation plutôt conforme avec la chronologie des premières sépultures associées à l'édifice religieux (voir *infra*). On rappellera que la première attestation de l'église dans les sources d'archives remonte au tout début du XIII^e s. (voir *supra*, I.3).

Ces premiers résultats permettent de proposer, à titre d'hypothèse, une évolution schématique de l'église Notre Dame, à la fois chronologique et spatiale, en trois grandes étapes (**fig. 326**) :

- Etape 1, malheureusement non datée et extrêmement hypothétique (*terminus post quem* vague dans le courant du haut Moyen-Age), comportant l'abside UM119 (d'une chapelle ?). Pour cette phase l'emprise théorique de l'édifice reste floue, compte tenu de la présence quelques mètres à l'ouest du « Donjon » dont l'origine remonterait à l'époque carolingienne.
- Etape 2, à partir du XI^e s., avec une église à nef centrale et bas cotés séparés par des piles de plan polygonal, se développant dans la partie septentrionale de la place Saint-Louis.
- Etape 3, à partir du XV^e s., avec la construction d'un nouveau dispositif de façade occidentale et de chapelles latérales dans la partie méridionale de la place Saint-Louis ; ouverture du mur gouttereau au sud-ouest et mise en place de piles circulaires.

Synthèse des découvertes et potentialités

L'intervention a porté sur la nef centrale primitive, en particulier les 4^e et 5^e travées, sur le chœur et sur les extensions dues à Nicolas Rolin, notamment la chapelle Saint-Sébastien.

Au niveau de la 4^e travée, les vestiges paraissent en bon état de conservation : à l'exception des maçonneries qui ont été épierrées, les sols de circulations et remblais de nivèlement successifs paraissent conservés sur toute leur épaisseur stratigraphique.

Dans l'axe médian de la 5^e travée et de l'intérieur du chœur, les sols de circulation ont été démontés et un ensemble d'infrastructures souterraines ont été reconnues. Trois d'entre elles, St. 15.2, St. 15.4 et St. 15.5, sont manifestement des caveaux funéraires. Une chronologie relative de mise en place a été reconnue, entre le XI^e s. et le XV^e s.



Fig. 326. Evolution schématique de l'église Notre Dame du Châtel en trois grandes étapes.

DAO C. Couderc et A. Tisserand

Sur ces trois infrastructures, deux ont été partiellement dégagées (St. 15.2 et St. 15.4) et filent sous la berme, l'une (St. 15.4) conserve encore, du moins en partie, son système de couverture. La troisième, St. 15.5, a pu être dégagée en plan, son système de couverture a été écrêté au moment de la déconstruction de l'édifice religieux au XVIII^e s., de même qu'une bonne partie des parois et de son possible système d'accès sous forme d'un escalier depuis le sol de circulation de l'église (fig. 327).

Les dimensions et l'emplacement de cette infrastructure à l'intérieur de Notre Dame du Châtel, au-delà du maître autel et à l'entrée du chœur, permettent de l'identifier, selon les plans à notre disposition, comme étant le caveau où a été inhumé Nicolas Rolin.

Une analyse du mode de construction de l'infrastructure montre qu'elle mobilise les vestiges d'un caveau plus ancien (St. 15.4). Son grand axe est orienté dans l'axe de la nef. Hors œuvre, l'espace interne mesure 3,40 m de long pour 1,90 m de large. L'espace dédié spécifiquement aux défunts est approximativement carré, mesurant 2,10 m pour 1,90 m de large, il devait, semble-t-il, être séparé de l'accès au caveau par un dispositif de type grille en fer.

Il a été choisi de fouiller l'horizon funéraire, en partie bouleversé au moment de la déconstruction de l'église - l'espace vide ayant été comblé de manière massive par les déchets des récupérateurs - à des fins d'évaluation (fig. 328). L'étude anthropologique préliminaire indique que deux à trois individus ont des squelettes bien représentés. Le NMI est variable d'un ossement à l'autre : de 5 sur de nombreux os, il peut monter à 10 pour les crânes ce qui sous-tend une volonté de sélectionner et conserver ce type particulier d'ossement qui se retrouve fréquemment concentré en plusieurs exemplaires au niveau des angles du caveau.

L'un des individus bien représenté (15.055-1) est calé en partie basse de la stratigraphie funéraire, au contact même du dallage. Le squelette est associé à une matière organique noirâtre en cours d'étude qui semble avoir coloré les ossements, des cheveux sont conservés eux aussi en cours d'étude. Concernant la matière



Fig. 327. Vue générale du caveau St. 15.4 en cours de fouille.

Cliché Y. Labaune



Fig. 328. Vue générale de la fouille de l'horizon funéraire conservé dans St. 15.4.

Cliché Y. Labaune

noirâtre l'hypothèse des stigmates d'un processus d'embaumement a été proposée. Les premiers résultats des analyses menées sur les cheveux montrent un très fort taux de mercure dont l'origine doit être précisée. Il pourrait s'agir d'une absorption volontaire (comme traitement médical de la lèpre ou la syphilis) ou passive (en réalisant des enluminures ou en préparant des traitements).

L'individu portait peut être des éperons, l'un complet a été trouvé au niveau des pieds, le second objet est fragmenté et dispersé. Cela témoigne d'un statut social élevé (**fig. 329**).

L'individu a bénéficié d'une datation radiocarbone qui fournit une date dans la première moitié du XV^e s., comprise à 95,4 % entre 1399 et 1450. Il semble donc s'agir d'un contemporain de Nicolas Rolin, le chancelier étant décédé légèrement plus tard en 1462. Des analyses complémentaires sont en cours afin de déterminer si le résultat de la datation n'a pas été altéré par l'utilisation éventuelles sur le corps du défunt de produits liés à l'embaumement. Comme il s'agit vraisemblablement d'un des premiers individus à avoir été inhumé d'après la stratigraphie relative, cela place approximativement le début de fonctionnement du caveau dans la première moitié du XV^e s. Quelques éléments de parure suggèrent une utilisation longue de cette infrastructure, au moins jusqu'au XVII^e s.

Un ensemble de tôles de plomb découvertes à l'intérieur attire l'attention. Elles pourraient avoir été assemblées à la manière des cercueils de plomb tardo-antiques sous la forme d'une châsse assez fruste en forme de bâtiment (**fig. 330**). L'objet mesurerait 35 à 40 cm de longueur, les parois en forme de pignon 30 cm de largeur et 30 cm de hauteur. Seules les tôles du fond, fortement corrodée, et d'un des deux pignons étaient conservées. Un ensemble de petits fragments de tôles découpées à la cisaille et dispersées a été par ailleurs retrouvé dans le caveau, qui pourrait être l'œuvre des récupérateurs de matériaux en charge de la déconstruction de l'église.



Fig. 329. Eperon retrouvé au pied de 15.055-1. après stabilisation / restauration.

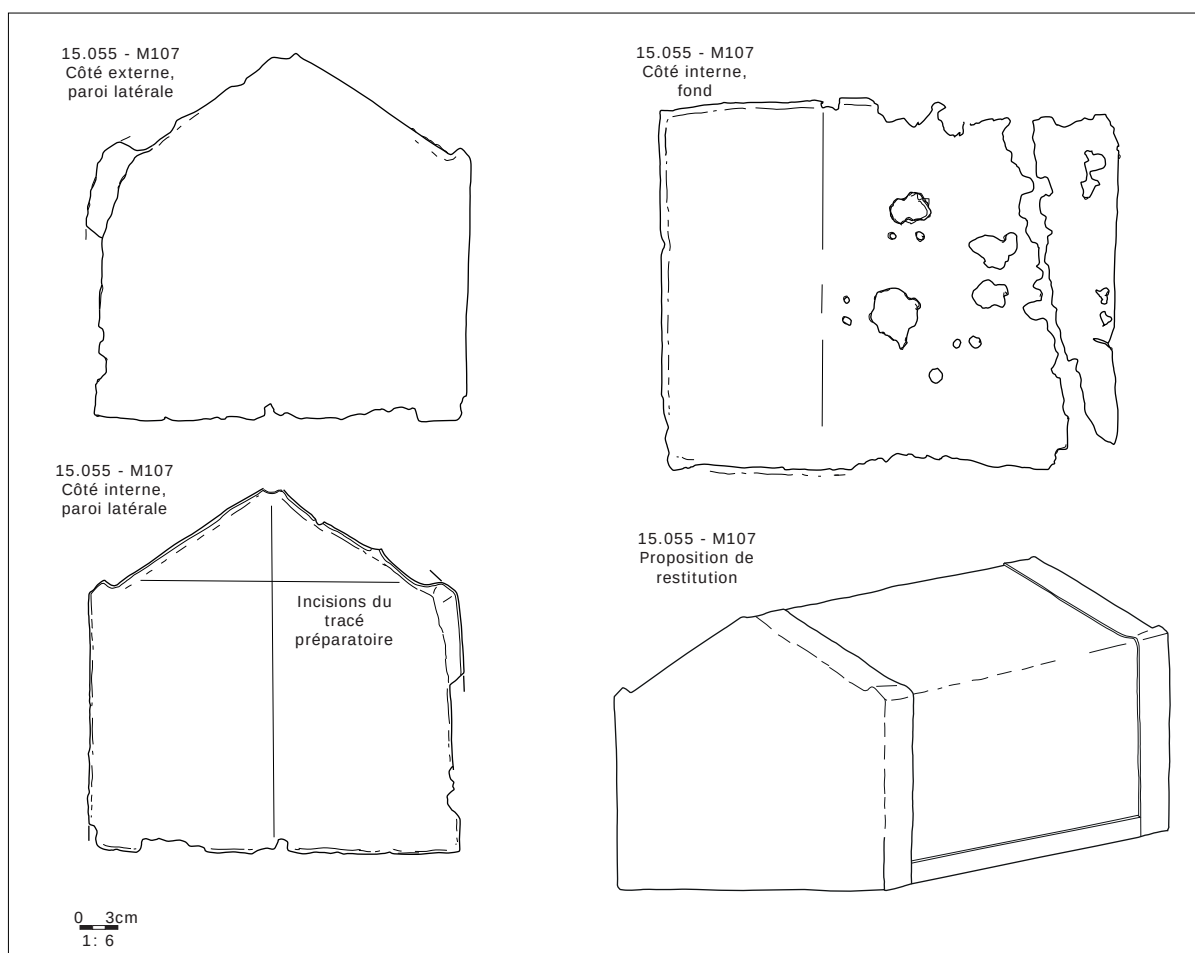


Fig. 330. Ensemble de tôles de plomb constituant une châsse en forme de bâtiment.
DAO C. Linguanotto, A. Tisserand d'après un dessin de Y. Labaune

Malgré le travail acharné des récupérateurs de matériaux, les potentialités restent fortes au niveau du chœur. D'autre part la stratigraphie des travées de l'église ne comportant pas de caveaux souterrains paraît assez bien conservée, sur une bonne partie, sinon toute son épaisseur. En revanche ce constat est plus nuancé sur les espaces aménagés par Nicolas Rolin, en particulier la chapelle Saint-Sébastien, où aucun niveau du XV^e s. en place n'a pu être mis en évidence à l'endroit de nos sondages : les récupérations ont été, semble-t-il, dans ce secteur particulièrement profondes et massives.

IV.4.3. Le cimetière paroissial associé à l'église Notre Dame du Châtel, les indices d'un cimetière en lien avec un établissement hospitalier ?

La fenêtre principale portant sur le cimetière paroissial a été ouverte au sud de l'église, au sud du chœur et au nord-est de la chapelle Saint-Sébastien (voir *supra*, tranche 5, sondage 14). A cet endroit la densité des tombes est assez importante, nous y reviendrons, et l'échantillonnage a porté sur 19 individus (**fig. 331**). De manière plus marginale, trois tombes ont été découvertes au nord de l'église, à une dizaine de mètres du mur gouttereau (voir *supra*, tranche 1, sep. 1.1 à 1.3). La densité funéraire paraît plus faible dans ce secteur et la question se pose de savoir si nous nous situons toujours au niveau du cimetière paroissial (**fig. 332**).

Neuf sépultures, judicieusement choisies, ont bénéficiées de datations radiocarbones. Les résultats permettent de caractériser assez finement la chronologie des espaces funéraires.

Que ce soit au nord ou bien au sud de l'église, les tombes les plus précoces, contemporaines, datent toutes du premier quart du XI^e s.



Fig. 331. Fouille en cours portant sur le cimetière paroissial au sud de Notre-Dame du Châtel.
Cliché Y. Labaune



Fig. 332. Vue générale de la seconde zone funéraire au nord de l'église.
Cliché Y. Labaune

Au nord de l'église aucune sépulture postérieure au XI^e s. n'a été mise au jour, ce secteur ayant peut-être été réinvesti rapidement par des habitats se développant à l'emplacement de la future maison canoniale de monsieur Quarré (voir *infra*, IV.5.4). On rappellera la présence de deux tombes de jeunes immatures et d'une tombe d'adulte. L'étude biologique a montré que les deux enfants étaient atteints d'une maladie infectieuse, possiblement une tuberculose, maladie caractéristique des populations vivant dans de mauvaises conditions sanitaires et que l'on trouve, pour la période concernée (XI^e-XII^e s.) également dans les cimetières liés à des établissements hospitaliers. D'autres pathologies repérées sur l'un des deux enfants confirment ces mauvaises conditions de vie. Cette chronologie particulière et les pathologies rencontrées interrogent sur la nature de ce secteur funéraire (en lien avec un établissement hospitalier ?).

Les tombes pourraient être en lien avec une structure installée dans les « terres noires », comportant un sol en béton de tuileau 1.018 et des maçonneries entièrement épierrées (St. 1.1).

Au sud de l'église, la fréquentation du secteur funéraire se poursuit au moins jusqu'au XVII^e s. Il a été possible d'ouvrir une fenêtre en plan sur les vestiges de cette époque, les plus récents du cimetière paroissial.

Presque tous les individus sont orientés de manière très générale ouest-est, tête à l'ouest, l'orientation étant toutefois moins stricte avec une tendance au sud-ouest. Deux orientations légèrement différentes semblent se distinguer (entre 218° à 278°). Ce phénomène pourrait être lié à des changements topographiques au sein du site. Cette modification de l'orientation des sépultures semble intervenir vers la fin du XVI^e s. et le début du XVII^e s. et être en lien avec l'émergence d'une infrastructure dont quelques traces ont été retrouvées à la fouille sous la forme de tranchées d'épierrements. Ces aménagements sont peut-être à mettre en relation avec les transformations de l'auditoire royal voisin en Présidial.

Les lincoils et les cercueils coexistent. Les individus reposent sur le dos membres inférieurs en extension, la position des membres supérieurs varie. Le mobilier est rare, il s'agit essentiellement d'épingles servant pour les lincoils ou les vêtements. La présence de lincoils dits « à manches », peu fréquemment attestés, a été mise en évidence.

En l'état, la population inhumée semblerait de type naturel avec toutefois des déficits dans certains groupes (absence de « 0-1 an », rareté des individus de plus de 10 ans, absence des individus de sexe féminin). L'état sanitaire global semble assez bon malgré la présence d'arthrose qui peut signifier une population vieillissante. La terre dans laquelle étaient inhumés les défunts comprend de nombreux os épars en situation secondaire de tous âges attestant d'un nombre relativement important d'inhumations et d'une gestion de type « paroissial » du cimetière. La densité des sépultures paraît donc assez élevée ce que confirment des effets d'effondrement probablement liés à la présence de contenants périssables en bois dans les niveaux sous-jacents. La densité des sépultures reste toutefois difficile à évaluer compte-tenu de son hétérogénéité et de la présence d'importantes réductions. Parmi ces dernières, on retiendra la présence possible de fosses de vidange de caveaux funéraires.

IV.4.4. Les vestiges de l'habitat antérieur à la construction des Hôtels Lacomme et Rolin

La maison Prémery

L'intervention menée dans la cour de l'hôtel Rolin (voir *supra*, tranche 4), bien que limitée dans l'espace et en profondeur, a permis de mettre en évidence la présence de vestiges attribués à la maison dite Prémery, rasée pour la construction de l'hôtel Rolin (**fig. 333**). Il s'agit notamment des fondations du mur arrière de la maison (UM67=68), séparant l'habitat de la cour intérieure, et de son retour en direction de la rue des Bancs.

Les horizons d'occupation interne à l'habitat n'ont pas pu être appréhendés et les sols contemporains du fonctionnement de la cour n'ont pas été observés, étant tronquées ou bien plus profondément enfouies que le fond de notre sondage. Ces différents vestiges sont scellés par un épais remblai meuble 13.011, de plus de 1,20 m d'épaisseur, composé d'éléments de démolition dans une matrice sableuse jaune de mortier décomposé. Il s'agit peut-être d'un remblai de nivellement lié à la démolition de la maison Prémery qui sert actuellement d'assise au sol de circulation de la cour de l'hôtel Rolin.

La chronologie de cet habitat n'a pas pu être précisée par notre sondage sédimentaire.

L'expertise du bâti (voir *supra*, tranche 9) permet d'envisager, la réutilisation de la cave de la maison Prémery, ou plus exactement de sa partie occidentale, après destruction des étages au moment de la construction de l'hôtel Rolin (**fig. 334**). La partie orientale de la cave, qui s'étend sous la cour actuelle, semble avoir été quant à elle condamnée et remblayée. La présence d'un ensemble de ressauts, qui pourraient correspondre à des maçonneries préexistantes englobées dans le bâti de la cave, suggère d'avoir affaire à des vestiges antérieurs à la construction de la maison Prémery. En l'absence de décroûtage des maçonneries, cette hypothèse n'a pas pu être confirmée.



Fig. 333. Les vestiges de la maison Prémery, affleurant dans la cour de l'hôtel Rolin.

Cliché Y. Labaune



Fig. 334. Cave de la maison Prémery conservée dans le bâti du XV^e s. En arrière-plan la zone non décrou-tée pourrait englober des structures possiblement antiques liées à la porterie de l'enceinte réduite.

Cliché C. Couderc.

Cette cave à voûte surbaissée issue de la maison Prémery serait donc restée fonctionnelle et aurait subi peu de modifications au cours du Moyen-Âge. On situe son origine dans le courant du XIII^e s. d'après ce type de couverture qui devient fréquent à partir de ce siècle. Elle pourrait englober des infrastructures encore plus anciennes qu'il n'a pas été possible de qualifier à un endroit où rappelons le, Jean Berthollet proposait de localiser une partie du système de porterie tardo-antique (**Berthollet**, 1947).

L'étude a mis en évidence un ensemble de problèmes structurels intervenant certainement au cours de la période moderne, probablement liés au fait que la cave médiévale n'était pas prévue pour recevoir des charges aussi importantes que celles des étages de l'hôtel Rolin, générant un ensemble de consolidations (tirants métalliques, reprise de la voûte en briques...).

La maison Bureau

L'expertise du bâti (voir *supra*, tranche 9) permet d'envisager, comme précédemment, la réutilisation des deux caves juxtaposées de la maison Bureau, après destruction des étages au moment de la construction de l'hôtel Rolin.

La première (**fig. 335**), actuellement accessible depuis la cour, possède également une voûte surbaissée courante à partir du XIII^e s. Contrairement à la cave de la maison Prémery, elle a été réaménagée à plusieurs reprises par la mise en place de niches et / ou placards muraux.

La seconde est accessible depuis l'intérieure de la première (**fig. 336**) et son sol est surbaissé. Actuellement on ne peut pas y pénétrer car elle est comblée par un ensemble de déchets contemporains (bouteilles, gravats, cartons...) qu'il n'a pas été possible de faire évacuer au moment du diagnostic archéologique. Les fondations de la maison « Bureau » sont profondes : la présence de vestiges sous le niveau de sol actuel est donc très certainement possible. Toute la partie orientale de l'aile nord conserve en élévation des éléments de la maison dite « Bureau ». Les combles de la maison « Bureau » présentent des corbeaux en pierre et plusieurs baies bouchées et/ou remaniées : la maison médiévale devait présenter un niveau supérieur (voir annexe 2).



Fig. 335. Cave de la maison Bureau conservée dans le bâti du XV^e s.
Cliché C. Couderc.



Fig. 336. Seconde cave jouxtant la première, accessible depuis l'intérieur, actuellement inaccessible.
Cliché C. Couderc.

La maison à la cave voûtée d'ogives

Les culots de retombées d'ogive ont tous un traitement décoratif différent. Le décor le plus élaboré concerne le culot inséré dans le mur oriental de la cave UM51, en face de l'entrée, qui figure une tête sculptée (**fig. 337**). L'attention portée au décor et à l'esthétisme des éléments architecturaux destinés à être vus (**fig. 338**) sont des indices sur la fonction de cette cave, qui pourrait avoir été un espace de négoce (voir *supra*, tranche 3).

Dans sa thèse de doctorat, Amélie Béguin avait proposée de situer la construction de cette cave au XIII^e s. en avançant comme argument le style de voûtement en ogives (**Béguin 2009**). Cette hypothèse a été pleinement confirmée lors de notre diagnostic par l'analyse au radiocarbone de charbons trouvés dans le mortier du mur oriental de la cave UC57.1 qui fournit une date dans le courant du XIII^e s., précisément comprise entre 1214 et 1280 avec une probabilité de 95,4 % (voir *infra*, annexe 3.9).

Cette cave semble souffrir depuis longue date de graves problèmes d'humidité qui pourraient trouver leur origine dans le fait qu'elle se situe en contrebas de l'enceinte réduite en étant accolée à l'ancienne courtine. On observe actuellement le suintement continu des eaux de ruissèlement en provenance de la ville haute le long de la paroi de l'ancienne courtine. Ces problèmes d'humidité ont semble-t-il nécessité la mise en place d'un système de canalisations le long des parois puis de rehaussements successifs du sol de circulation de la cave au moyen de remblais drainants parfois riches en blocs.



Fig. 337. Vue générale de l'intervention, au centre du cliché le culot anthropomorphe qui reçoit les retombées de voûte.
Cliché Y. Labaune.



Fig. 338. Pile centrale et sa base masquée par les remblais récents.

Cliché C. Couderc.

IV.5. Le bas Moyen-Age et l'époque moderne (fig. 339)

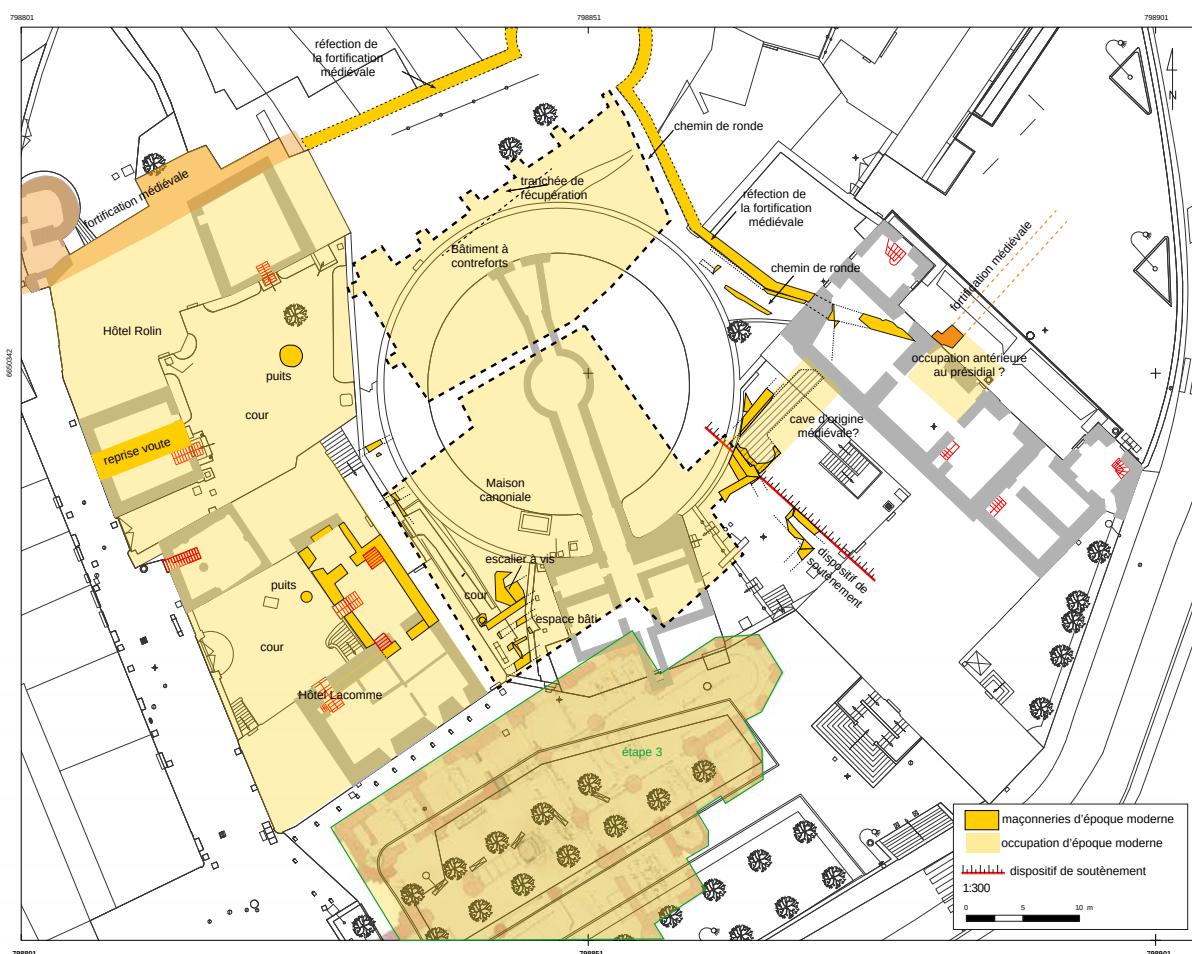


Fig. 339. Plan de synthèse du bas Moyen-Age et de l'époque moderne.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 « cahier graphique » du rapport)

Conception Y. Labaune, DAO C. Couderc et A. Tisserand

IV.5.1. Une réfection a priori tardive du système de fortification

L'enceinte médiévale ceinturant la ville haute est édifiée en aval de de l'enceinte réduite tardo-antique, les deux ouvrages défensifs étant séparés d'une distance moyenne d'une vingtaine de mètres dans le secteur concerné par notre intervention (**fig. 340**).

L'enceinte originelle, datée du XII^e s., est bien conservée sur toute son élévation au nord-ouest du projet, secteur où elle a été englobée dans la construction de la façade septentrionale de l'hôtel Rolin (**fig. 340, n° 1**). Le système de porterie est bien conservé lui aussi, la tour de flanquement orientale d'un diamètre d'environ 6 mètres, en élévation, marquant l'angle nord-ouest de l'hôtel. Les fondations de la tour de flanquement occidentale.

Sur ce tronçon de l'enceinte, l'épaisseur de la courtine originelle est de l'ordre de deux mètres.

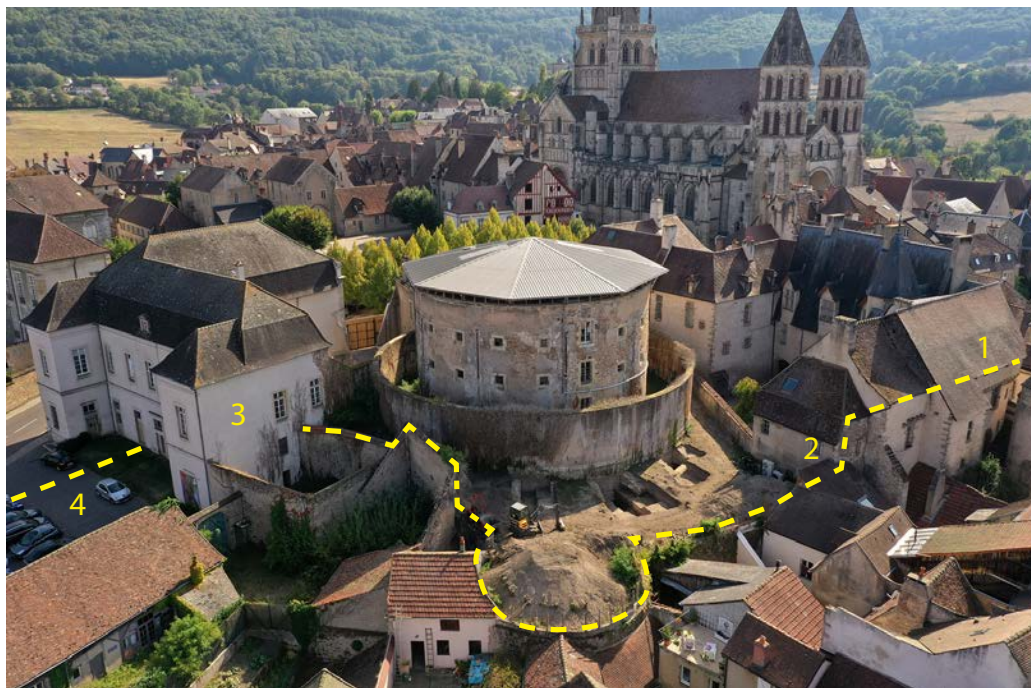


Fig. 340. Enceinte d'origine médiévale dans la topographie actuelle. 1 : partie originelle, porte des Bancs (XII^e s.) ; 2 : partie restructurée tardivement (XVI^e s. ?) ; 3 : partie dérasée au XVII^e s. ; 4 : partie originelle ?

DAO Y. Labaune d'après un cliché Com'air.

A l'est de l'hôtel Rolin le tracé de l'enceinte se suit très bien sur un linéaire d'une vingtaine de mètres puisque l'ouvrage joue encore le rôle d'un mur de soutènement dont l'arase domine de cinq mètres environ les terrains situés en contrebas. Elle aboutit à une tour d'angle d'un très fort diamètre, quasiment deux fois plus important que celui de la tour de flanquement dite des Bancs, dimensions qui permettent d'envisager d'avoir affaire à un dispositif tardif, de la fin du Moyen-Age ou de l'époque moderne (**fig. 340, n° 2**). Après cette tour, le tracé de l'enceinte n'est plus linéaire mais au contraire tortueux, comportant plusieurs points d'inflexion successifs sur une faible distance. Là aussi l'ouvrage joue encore actuellement un rôle de soutènement, du moins jusqu'au pignon nord-ouest du bâtiment qui abritait l'ancien palais de Justice. La différence d'altitude entre les circulations interne et externe est désormais plus faible, de l'ordre

de 3 mètres. L'intervention a montré que l'enceinte a été totalement dérasée sur l'emprise de l'ancien palais de Justice lors de la construction du Présidial (**fig. 340 n° 3**) et des travaux adjacents qui ont semble-t-il totalement remodelé la topographie du secteur à la fin du XVII^e s., en particulier le nivellement des places d'Hallencourt et du cardinal Perraud. Les fondations de l'ouvrage défensif ont été découvertes dans les sous-sols du Palais de Justice (UM155) mais aussi dans le talus dominant la place d'Hallencourt (UM169) (voir *supra*, tranche 11).

Les caractéristiques de la courtine, en particulier sa largeur et dans une moindre mesure sa chronologie, ont pu être appréhendées en quatre endroits différents, entre l'hôtel Rolin et la place d'Hallencourt :

- A l'est, de l'hôtel Rolin, un sondage géotechnique (voir *supra*, tranche 1, sondage 31) a permis d'observer la nature du parement interne de la courtine sur une hauteur de l'ordre de 4,70 m depuis son

arase supérieure. Sur toute cette hauteur, on note l'absence de ressaut et le parement interne de la courtine est vertical, dans le prolongement de ce qui est actuellement visible en élévation. A cet endroit la largeur de cette fortification est donc assez faible, de l'ordre de un mètre. La construction semble homogène depuis la surface jusqu'à 4,70 m de profondeur, constituée de moellons allongés d'une dizaine de centimètres de hauteur globalement assisés. On n'observe pas de changement notable de mode de construction et aucun indice d'une construction antérieure (en particulier le rempart originel) n'a été mis en évidence.

- A l'est de la Prison, une fenêtre a été ouverte à l'aplomb de la courtine (voir *supra*, tranche 1, sondage 6). Deux états ont été perçus, séparés par un « coup de sabre » vertical au niveau d'un changement d'orientation et d'un chaînage d'angle composé de blocs quadrangulaires de 0,50 m de longueur par 0,25 m d'épaisseur.

L'état le plus ancien est situé à proximité du Palais de Justice, UC 28.2, l'arase supérieure est oblique et montre de nets signes d'arrachements. Le parement interne est très hétérogène, composé de moellons de 8 cm d'épaisseur en moyenne, non assisés, liés à un mortier jaune. Il paraît en relation avec un sol de circulation pavé 6.005 longeant la courtine et limité par le mur de clôture UM27. Ce possible chemin de ronde large d'environ 1,30 m a été aménagé à la charnière entre le XV^e s. et le XVI^e s. Ces travaux s'intègrent peut-être dans une phase plus globale de restructuration du système de fortification, qui interviendrait à la fin du XV^e s. au plus tôt.

Pour l'état le plus récent l'arase de UC 28.1, est parfaitement horizontale et le parement paraît plus homogène, les moellons sont certes de tailles diverses (généralement de plus gros module), mais des lignes d'assises bien qu'irrégulières, se dessinent. La question s'est posée de savoir si on avait affaire à un réaménagement contemporain.

Pour ces deux états, la largeur de la courtine est très faible, n'excédant pas 0,90 m.

- Dans les sous-sols du palais de Justice, les fondations de la courtine dérasée pour la construction du Présidial (voir *supra*, tranche 11, UM155) ont été mises au jour, ancrées dans les « terres noires » 27.011 et 27.016. Elles mesurent un mètre de largeur.

- Dans le talus dominant la place d'Hallencourt, la continuité de UM155 a été mise au jour avant un nouveau point d'inflexion en direction du nord-est afin de se connecter à un tronçon de courtine UM162 bien plus massif, d'une largeur de l'ordre de 2 m, qui file en direction du centre de la place d'Hallencourt. Cette largeur, conforme avec celle de la courtine du XII^e s. en arrière de l'hôtel Rolin permet d'y voir un tronçon plutôt ancien et pleinement médiéval (**fig. 340 n° 4**).

Ces premières investigations suggèrent que la fortification, sur le linéaire compris entre le pignon oriental de l'hôtel Rolin et l'emprise même de l'ancien palais de Justice, a subi une profonde restructuration (**fig. 313**). Les puissantes infrastructures médiévales, larges de deux mètres, ont été par endroit démantelées jusqu'aux fondations et remplacées par un mur bien plus frêle, n'excédant jamais un mètre de largeur. En l'état il n'est pas possible de statuer de manière certaine sur l'ampleur de cette restructuration à l'échelle du linéaire concerné par notre projet (la totalité du linéaire ?). Dans l'état actuel du dossier, cette restructuration paraît plus tardive que les dates généralement avancées pour ce linéaire de la fortification, dans le courant du XIV^e s. Les indices à notre disposition plaident en faveur de la fin du XV^e s. au plus tôt ou du XVI^e s., datation plutôt retenue pour la restructuration de l'accès à la ville haute et la construction d'un bastion en avant de la porte des Bancs (**Balcon 2011**).

A l'est de l'hôtel Rolin (voir *supra*, tranche 1, sondage 31), un ensemble de remblais stratifiés, meubles, composés d'éléments de démolition (blocs et cailloux dans une matrice fréquemment sableuse), sur une forte épaisseur supérieure à 4,70 m, arrivent au contact de la courtine. De tels remblais stratifiés ont été observés plus finement en périphérie du mur périmétral de la prison panoptique (voir *supra*, tranche 1, sondage 4 notamment) : d'une épaisseur de l'ordre de un mètre, ces remblais scellent les « terres noires » et leur toit est horizontal avant d'accuser très rapidement un important pendage en direction de la courtine. La fortification paraît donc s'implanter dans la pente d'un dénivelé préexistant, l'apport de remblai contre le parement étant destiné à ménager une plateforme et gommer les reliefs prononcés du terrain d'assiette. La mise en place du système de remblais n'a pas pu être datée, mais certains ont peut-être été déposés tardivement en mettant à profit les remblais de démolition du bâtiment dit à contreforts, rasé après 1822 (il est représenté sur le cadastre napoléonien) et avant 1856 (il est déjà détruit au moment de la construction de la prison).

IV.5.2. Un dispositif de soutènement entre l'enceinte réduite et l'enceinte médiévale

Dans l'espace interstitiel situé entre l'enceinte réduite et l'enceinte d'origine médiévale, à l'est de la prison, un dispositif de soutènement complexe composé de plusieurs maçonneries (St. 7.3) parallèles aux infrastructures antiques, que ce soit le mur de terrasse UM 56 et le tronçon de courtine UM55 (voir *supra*, tranche 2, sondage 8), a été mis au jour (**fig. 341**). Le dispositif s'installe dans les horizons de « terres noires » à la fin du Moyen-Age, au moment peut être où un tronçon de la fortification médiévale est lui-même restructuré une quinzaine de mètres au nord-est. Il paraît avoir été conforté un peu plus tard au cours du XVIII^e s., au moment approximativement des travaux de construction du Présidial qui jouxte nos structures.



Fig. 341. Vue générale du « dispositif de soutènement », au premier plan le probable mur de terrasse antique.

Cliché Y. Labaune.

IV.5.3. Les hôtel Rolin et Lacomme

La prescription de diagnostic ne comprenant pas l'expertise du bâti médiéval conservé en élévation (hors caves), en ce qui concerne les hôtels Rolin et Lacomme nous renvoyons le lecteur à l'annexe 2 qui propose un inventaire raisonné et exhaustif des espaces rencontrés à l'intérieur de ces deux édifices. On rappellera dans cette partie synthétique quelques généralités.

L'hôtel Lacomme (**fig. 342**) est fondé au XV^e s. par Nicolas Rolin. Le bâtiment actuel a subi de nombreux aménagements depuis les XVIII^e et XIX^e s. (reprise des ouvertures, alignements de la rue des Bancs entraînant la destruction de l'aile ouest...) mais conserve des éléments originaux (baies bouchées, sol en tomettes, cheminées...) (**fig. 343**). Aussi, il repose sur un ensemble de vestiges préexistants englobés dans les parties basses des murs et en soubassement, en particulier le l'enceinte réduite tardo-antiques et son système de porterie, mais également le « Donjon », édifice qui semble trouver son origine à l'époque carolingienne.

L'intervention sédimentaire menée dans la cour actuelle de l'hôtel Lacomme (voir *supra*, tranche 8) a mis au jour la présence d'un puits encore en eau profond de 26 m, l'eau ayant été rencontrée vers 25 m et utilisé actuellement comme puits perdu pour les eaux de ruissèlement des toitures. Son parement est réalisé sur toute sa hauteur à partir de moellons parallélépipédiques d'assez grandes dimensions (peut-être 30 à 40 cm de longueur x 20 à 30 cm de hauteur) assemblés à joints vifs et peut être aussi grâce du mortier de liaison. Ses caractéristiques se rapprochent de celles d'un puits situé au niveau du porche de la cathédrale Saint-Lazare



Fig. 342. Entrée actuelle dans la cour de l'hôtel Lacomme (l'aile donnant sur rue a été frappée d'alignement).

Cliché Y. Labaune



Fig. 343. Placard mural conservé dans les sous-sols.

Cliché C. Couderc.

et attribué au XII^e s. Il est impossible en l'état d'en préciser la chronologie et sa possible antériorité par rapport à la construction de l'hôtel Lacomme.

Fondé au XV^e s. par Nicolas Rolin, l'hôtel Rolin conserve son agencement originel (baies à coussièges, tourelle octogonale, cheminées, lavabo...). L'édifice s'appuie contre le parement sud de l'enceinte médiévale du « Château », au niveau d'un tronçon pleinement médiéval. Pour sa construction, Nicolas Rolin achète trois maisons médiévales et conserve les espaces de cave de ces dernières dans son hôtel.

L'intervention sédimentaire a également été l'occasion de repérer la présence d'un puits au centre de la cour (voir supra, tranche 4), qui était obturé au moment de sa découverte. La fouille de sa tranchée de fondation permet de situer sa construction dans le courant du XV^e s. au plus tôt qui pourrait donc être contemporaine de l'édification de l'hôtel Rolin.

IV.5.4. La maison canoniale de monsieur Quarré, chanoine de la cathédrale

Le diagnostic a mis en évidence un ensemble bâti homogène caractérisé par de solides maçonneries (largeur comprise entre 0,60 et 0,80 m), profondément ancrées dans le sol (plus d'1,50 m), aux orientations et modes de construction analogues, toutes tronquées au départ de l'élévation et dont les sols de circulation associés sont bien conservés (voir *supra*, tranche 1, sondage 1 et 2) (**fig. 344**).

Il semble s'agir des vestiges de la maison canoniale propriété de monsieur Quarré, chanoine de la cathédrale autour des XIV^e – XV^e siècles, représentée sur le cadastre de 1822 et rasée préalablement à la construction de la prison panoptique au milieu du XIX^e siècle.



Fig. 344. Vue zénithale des vestiges de la maison canoniale.
Cliché Com'air.

La façade méridionale de la maison canoniale a été reconnue sous la forme d'une maçonnerie parementée UM1, large de 0,80 m située dans le prolongement de la façade méridionale du « donjon », elle ouvre sur la ruelle large de 2,50 m longeant le mur gouttereau septentrionale de l'église Notre-Dame-du-Châtel.

La limite ouest de la maison canoniale, UM12, se confond approximativement avec le mur de clôture UM14 de la prison panoptique, et cette superposition a été clairement mise en évidence dans le sondage 2.

Toujours au niveau du sondage 2, le tracé du mur de clôture septentrional de la propriété canoniale a été mis

en évidence sous la forme de la maçonnerie UM13, large de 0,80 m, comme la façade méridionale UM1. Ainsi, de façade méridionale à façade septentrionale, cet ensemble architectural mesure 38 m de profondeur.

Un espace fermé et couvert, profond de 5 m, se développe en façade méridionale de l'ensemble architectural. Les sols associés sont constitués d'une solide chape d'argile verdâtre scellée par un fin niveau de mortier. Les vestiges d'un possible cellier ont été repérés. L'espace creux a piégé dans un premier temps une couche d'occupation du XVI^e s. puis une couche de démolition en partie composée d'une toiture et d'une charpente effondrée.

Une « tour – escalier à vis » de plan polygonal permettant l'accès aux étages a été repérée. Ses fondations ont été partiellement reconnues au niveau d'une cour extérieure qui se développe en arrière des constructions bordant la ruelle longeant Notre Dame du Châtel, elles mesurent 3,20 m selon un axe nord-ouest-sud-est. L'aspect et les dimensions de cette structure sont similaires à la « tour – escalier à vis » de plan polygonal de l'hôtel Rolin qui s'élève une trentaine de mètres au nord-ouest de là.

Cette cour dispose d'un dispositif hydraulique. Il s'agit d'un puits, ou plutôt d'un puisard lié à la récupération des eaux de ruissèlement compte tenu de son faible diamètre à l'ouverture (0,40 m). Le dispositif hydraulique

au moment de sa découverte était encore fermé par une meule en granite d'origine antique, manifestement réutilisée comme bouchon. Il était en grande partie comblé, le comblement n'a pas été fouillé. Le sol de circulation le plus récent de cette cour est constitué de petits pavés rectangulaires. La limite nord de cette cour n'a pas été reconnue.

Quelques indices permettent de fixer la construction de cet ensemble dans le courant du XV^e s. au plus tôt. Un état construit plus ancien, de nature et datation indéfinies, a été repéré, il semble englobé dans les infrastructures du XV^e s. Quelque part entre le XII^e s. et le XIV^e s. on assiste donc à une profonde restructuration de l'occupation médiévale de ce secteur, un habitat venant sceller la zone funéraire anciennement fréquentée dans le courant du XI^e s. repérée au nord de l'église Notre Dame du Châtel, et dont la nature est sujette à caution (en lien avec un établissement hospitalier ?).

L'habitat du XV^e s. a bénéficié d'une campagne de travaux dans le courant des XVII^e ou XVIII^e s. (pavage de la cour intérieure).

IV.5.5. Une cave d'origine médiévale ?

Légèrement à l'est de la maison canoniale précédemment évoquée, dans l'espace compris entre la prison et l'ancien palais de Justice, les vestiges d'une construction souterraine voûtée St. 7.1, non comblée, ont été repérés (voir *supra*, tranche 2, sondage 7). Dans le cadre de notre intervention, seul l'état le plus récent, de la seconde moitié du XVIII^e s. au plus tôt, a pu être appréhendé.

Une trappe d'accès dans l'angle nord-ouest de la voûte mise en place tardivement a permis de mener des observations depuis la surface. Mais il n'a pas été possible de pénétrer et descendre à l'intérieur de cet espace souterrain pour des raisons de sécurité (fig. 345).



Fig. 345. Vue zénithale de l'extrados de la voûte remanié aux XVIII^e et XIX^e s. et de la trappe d'accès en limite du mur périmétral de la prison.

Cliché Com'air.

Depuis cette ouverture, il a été permis de constater que cet espace St. 7.1 n'était pas comblé et qu'il est assez haut sous voûte, le sol de circulation se trouvant approximativement à 3 m de profondeur sous le sommet de l'*extrados*, et environ 2,20 m sous voûte (l'épaisseur de la voûte est de l'ordre de 0,80 m). Les observations menées depuis la surface montrent que l'espace mesure 3,90 m de longueur suivant un axe nord-ouest-sud-est et 2,80 m de largeur suivant un axe nord-est-sud-ouest. Ainsi sa superficie au sol est de 11 m² environ. Au nord-est une ouverture dans le mur, suite à un éboulement, laisse envisager la présence d'un autre espace souterrain au nord-est du premier (ils ne communiquaient peut-être pas initialement). L'observation depuis l'ouverture sommitale n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'un accès au moyen d'un escalier.

Seul deux des quatre murs fermant St. 7.1 fonctionnaient élévation.

L'arase des deux autres maçonneries mais également l'*extrados* de la voûte sont quant à eux scellés par un niveau de circulation en terre battue daté de la seconde moitié du XVIII^e s. au plus tôt. On note la présence d'éléments lapidaires réemployés dans ce sol de circulation, tels que le fragment d'une dalle funéraire d'époque médiévale peut être issue du cimetière proche de l'église Notre Dame du Châtel.

Deux remarques peuvent être formulées :

- L'emprise de l'espace souterrain St. 7.1 ne se situe pas sous un bâtiment en élévation, du moins à la fin de cette phase de fonctionnement (le cadastre de 1822 ne mentionne aucun bâtiment à cet endroit).
- L'absence *a priori* d'un escalier permettant d'accéder facilement à l'espace souterrain tend à exclure, du moins dans cette phase de fonctionnement tardive, une fonction en tant qu'espace de stockage. Il pourrait bien évidemment s'agir d'une cave plus ancienne réutilisée pour un usage indéterminé : vide sanitaire, fosse septique...

L'espace souterrain St. 7.1 fonctionne avec le bâtiment St. 7.2 qui semble assurer un rôle de soutènement complémentaire à celui mis en évidence dans l'espace compris entre l'enceinte réduite tardo-antique et la fortification médiévale (voir *supra*, IV.5.2).

IV.5.6. Le bâtiment à contreforts à l'est de l'hôtel Rolin

Le cadastre de 1822 figure un important bâtiment qui s'implante dans l'angle nord-est de l'espace urbain délimité par l'enceinte médiévale, à proximité même de la fortification, et qui jouxte à l'ouest hôtel Rolin et au sud la maison canoniale dite de monsieur Quarré (voir *supra* IV.5.4). De plan approximativement rectangulaire, il mesure 25 m suivant un axe nord-est-sud-ouest et une quinzaine de mètres suivant un axe nord-ouest-sud-est. Ses façades septentrionale et occidentale comportent un ensemble de puissants contreforts, afin peut être d'assurer la stabilité de l'édifice édifié dans les remblais meubles jouxtant la courtine (voir *supra*, IV.5.1). Cette disposition rappelle en effet celle des contreforts qui contrebutent au XIX^e s. la paroi nord du mur périphérique de la prison panoptique, et cela certainement pour des raisons analogues.

Les actes de rente de l'hôtel Beauchamp de la seconde moitié du XVIII^e s. précise que ce bâtiment était une écurie couverte par deux travées voûtées portées par des piliers taillés (voir *supra*). Sa date de construction et ses caractéristiques restent floues. Il a été rasé avant la construction de la prison dont les bâtiments sont venus en grande partie le recouvrir.

L'intervention sédimentaire (voir *supra*, tranche 1, sondage 4) n'a pas permis de reconnaître clairement l'état de conservation de l'angle nord-est de ce bâtiment qui a été épargnée par la construction de l'édifice carcéral. Seules les tranchées d'épierrement de sa façade et d'un possible contrefort, entaillant très profondément les « terres noires », ont été partiellement reconnues. Leur comblement daté du XIX^e s. comporte un mobilier résiduel du XV^e s. assez abondant qui, faute de meilleurs arguments, donne une idée approximative de sa période de fonctionnement.

IV.5.7. Indices de constructions antérieures au Présidial

Dans les sondages menés dans les sous-sols du palais de Justice (voir *supra*, tranche 11), il a été possible de repérer un ensemble de maçonnerie et de sols, dont plusieurs sols en tomettes successifs, manifestement antérieurs à la construction du présidial.

L'exiguïté des fenêtres d'intervention ne permet pas de les interpréter correctement, mais il est envisageable de considérer d'avoir affaire aux vestiges de certaines des 8 maisons médiévales qui s'élevaient jusqu'au XVIII^e s. à l'emplacement de la place d'Hallencourt, l'une d'elles accueillant les fours banaux de l'évêché.

IV.6. La période industrielle (fig. 346)

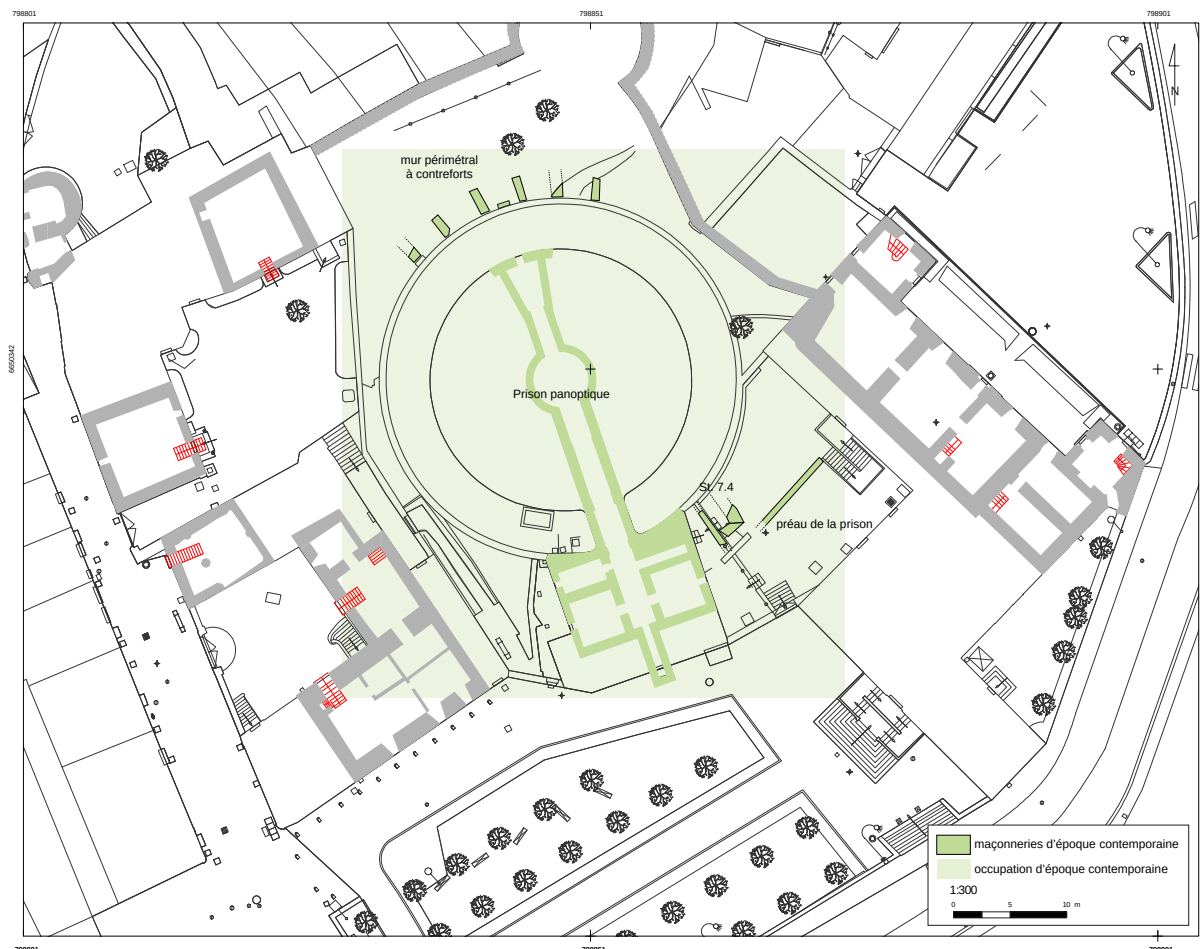


Fig. 346. Plan de synthèse de la période industrielle.
(les plans à l'échelle figurent dans le volume 3 «cahier graphique» du rapport)
Conception Y. Labaune, DAO C. Couderc et A. Tisserand

IV.6.1. Le mur périmétral de la prison Panoptique muni de contreforts

La base des fondations du mur circulaire périphérique de la prison panoptique a été atteinte à 2,80 m de profondeur sous le sol actuel de circulation, sous la forme de deux ressauts successifs. Sa tranchée de fondation perfore les horizons de démolition du bâtiment à contrefort.

On assiste ensuite à la mise en place d'un remblai sableux d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur aux abords du mur périphérique circulaire, sur lequel a été soigneusement construit un ensemble de contreforts (**fig. 347**) qui possèdent grosso modo tous le même mode de construction : en moyenne larges de 0,80 m, hauts d'un mètre, leur l'extrémité face à l'enceinte médiévale est biseautée à 45°. Ce dispositif n'a semble-t-il jamais été destiné à être visible et aérien, puisqu'il est rapidement englobé dans un système de remblais très compacts et tassés très riches en éléments de démolition variés (TCA, blocs, etc...) au pied de chacun des contreforts. Ces remblais de démolition forment une sorte de couronne qui pourrait avoir eu, peut-être, un rôle drainant en pied du mur périphérique circulaire en canalisant de cette manière les eaux de ruissellement.

Au total, six contreforts rayonnants et régulièrement espacés de 2,50 à 3 m, ont été mis en évidence dans nos sondages, afin de soutenir le mur périphérique circulaire de la prison panoptique. Ces contreforts ne semblent avoir été édifiés qu'au niveau du mur périphérique faisant face à la courtine (on ne les rencontre pas ailleurs), pour contribuer certainement la maçonnerie installée à cet endroit dans des systèmes de remblais assez meubles au voisinage de la fortification.



Fig. 347. Vue générale du mur périmétral de la prison Panoptique muni de contreforts.

Cliché Y. Labaune

IV.6.2. Quelques vestiges en lien avec le fonctionnement de la prison panoptique

A l'est du pavillon du gardien, les vestiges d'un bâtiment St. 7.4 (voir *supra*, tranche 7) s'appuyant peut-être en partie sur les vestiges de la courtine tardo-antique ont été reconnus. L'enduit blanc reconnu au niveau de cette construction, tant en place que dans l'horizon de démolition, est comparable aux enduits observés en place dans l'établissement carcéral (information orale et étude en cours C. Couderc). Il pourrait s'agir d'une infrastructure prévue à l'origine et rapidement démantelée.

Les vestiges sont scellés par le mur de clôture supportant une grille en fer séparant le jardin du gardien des cours de promenade des prisonniers et des prisonnières, mur qui était encore en élévation au moment de notre intervention et que nous avons arasé.

D'autre part, dans l'emprise de cette ancienne cour de promenade, les vestiges d'anciens réseaux d'assainissement liés au fonctionnement de l'édifice carcéral ont été mis en évidence sous la forme de tranchées ou de trappes d'accès à des espaces maçonnés remplis de matière organique (latrine ?). La réutilisation possible d'une ancienne cave médiévale comme vide sanitaire a également été perçue.

V. Potentialités, état de conservation et profondeur d'enfouissement des vestiges ; impact des travaux envisagés

Un état des lieux est donné sur un ensemble de 13 secteurs du projet qui suivent le déroulé des 13 interventions successives (**fig. 348**), ces secteurs se ventilent de la manière suivante :

- Le secteur 1 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2 + zone adjacente dans la couronne située entre la prison et le mur périmétral
- Le secteur 2 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3, 4, 5 et 31 + zone adjacente dans la couronne située entre la prison et le mur périmétral
- Le secteur 3 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6 + zone adjacente dans la couronne située entre la prison et le mur périmétral
- Le secteur 4 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 2 « « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondages 7, 8 et 9 + zone adjacente dans la couronne située entre la prison et le mur périmétral
- Le secteur 5 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »
- Le secteur 6 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 4 « cour Hôtel Rolin »

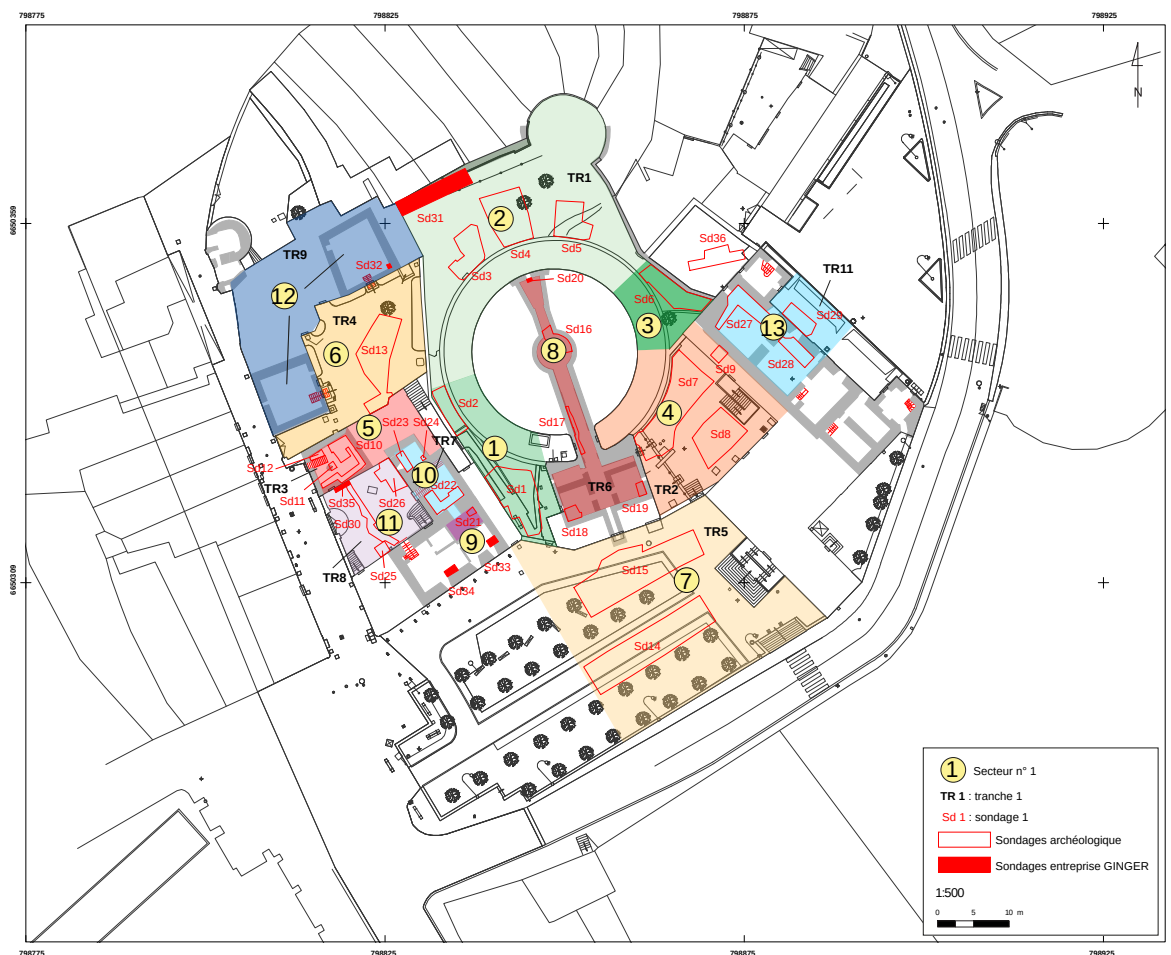


Fig. 348. Plan des potentialités par secteurs.

DAO C. couderc, A. Tisserand

- Le secteur 7 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 5 « place Saint-Louis »
- Le secteur 8 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »
- Le secteur 9 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 21
- Le secteur 10 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24
- Le secteur 11 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »
- Le secteur 12 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 9 « caves hôtel Rolin »
- Le secteur 13 correspond à l'emprise du diagnostic Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice »

V.1. Secteur 1 / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2.

L'occupation du secteur est continue entre l'Antiquité et la période contemporaine.

D'une manière générale les vestiges d'origine médiévale et moderne (maison canoniale du XVe s. ?) apparaissent très haut, dès 25 cm de profondeur sous le sol de circulation actuel. Ils ont été proprement arasés lors de la construction de la prison Panoptique, certaines maçonneries sont conservées en élévation sur quelques arases.

Ils scellent des « terres noires » à forte potentialité : des sols de circulation, du bâti (sol en béton de tuileau) et des sépultures du XI^e s. y ont été repérées. Pour le Moyen-Age l'hypothèse de la présence d'un établissement hospitalier médiéval dans le secteur a été proposée.

Pour l'époque antique seul le toit des vestiges a été effleuré. Le tracé présumé de l'enceinte réduite passe dans ce secteur. Les vestiges reconnus plaident en faveur d'un bon état de conservation sous-jacent.

La puissance stratigraphique est supérieure à 2 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

Au niveau, du sondage 1 la stratigraphie est la suivante :

- Vers 362,80 m NGF : niveau actuel de circulation
- Entre 362,55 et 362,80 m NGF : horizons stériles
- Entre 362 et 362,55 m NGF : habitat d'origine médiéval, XV^e-XVIII^e s.
- Entre 361,20 et 362 m NGF : cimetière et possible occupation associée (bâtiment à sol en tuileau), XI^e s.
- Entre 361 et 361,20 m NGF : sols de circulation dans les « terres noires », Haut Moyen-Age
- Entre 360,60 et 361 m NGF : toit de l'occupation antique, III^e s.
- En dessous de 360,60 m NGF : stratigraphie antique dont l'épaisseur reste inconnue.

Au niveau, du sondage 2 la stratigraphie est la suivante :

- Vers 362,50 m NGF : niveau actuel de circulation
- Entre 361,80 et 362,50 m NGF : horizons stériles
- Entre 360 et 361,80 m NGF : stratigraphie a priori complexe (sols de circulation, maçonneries diverses, remblais de nivèlement), époque moderne à contemporaine.
- En dessous de 360 m NGF : stratigraphie antique à médiévale dont l'épaisseur reste inconnue, passage du tracé présumé de l'enceinte réduite.

V.2. Secteur 2 / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3, 4, 5 et 31

Ce secteur a été remblayé de manière massive à date assez récente (époque moderne + XIX^e s.), en particulier aux abords même de la courtine.

Les vestiges antérieurs à la période moderne, profondément enfouis, n'ont pas pu être reconnus de manière satisfaisante, en particulier ceux du bâtiment dit à contreforts, a priori d'anciennes écuries du XV^e s. Son état de conservation est impossible à déterminer en l'état du dossier. L'état de conservation et la chronologie de l'enceinte d'origine médiévale restent elles aussi difficiles à préciser à l'issue de l'opération, une reprise de la fortification à une date très récente (XVI^e s. ?) est suspectée mais l'ampleur de cette restructuration est impossible à déterminer.

La puissance stratigraphique semble supérieure à 2 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

En périphérie du mur périmétral de la prison Panoptique, vers le sondage 4, la stratigraphie est la suivante :

- Vers 361,80 m NGF : niveau actuel de circulation
- Entre 360,30 et 361,80 m NGF : remblaiements en lien avec la construction de la prison Panoptique, milieu XIX^e s.
- Entre 360 et 360,30 m : horizon de démolition du bâtiment à contreforts, première moitié XIX^e s.
- Entre 359 et 360 m NGF : bâtiment à contreforts et sols de circulation associés, XV^e-XIX^e s.
- Entre 358,30 et 359 m NGF : horizons homogènes de « terres noires » (épaisseur totale non reconnue)
- En dessous de 358,30 m NGF : stratigraphie antique à médiévale dont l'épaisseur reste inconnue

V.3. Secteur 3 / Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6

L'occupation du secteur paraît *a priori* continue entre l'Antiquité et la période contemporaine, mais il est impossible d'en être certain à l'issue de l'opération.

La nature des occupations médiévale et moderne restent difficiles à caractériser en l'état, possiblement en lien avec la fortification (chemin de ronde ?). Là aussi la fortification semble avoir été remaniée à date plutôt récente (XVI^e s. ?) voire également à l'époque contemporaine. La nature de l'occupation possiblement antique reste difficile à cerner et interpréter (un stylobate au niveau d'une rupture de pente).

La puissance stratigraphique est supérieure à 1,80 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

Au niveau du sondage 6, la stratigraphie est la suivante :

- Entre 362,90 et 363,50 m NGF : niveau actuel de circulation (pente ascendante en direction du pignon de l'ancien palais de Justice)

- Entre 362,40 et 362,90 m NGF : remblaiements contemporains
- Entre 361,30 et 362,40 m NGF : infrastructures en lien avec la fortification (maçonneries, sol pavé, remblais), XV^e-XVI^e s.
- Entre 360,40 et 361,50 m NGF : stylobate, époque antique ? + systèmes de remblais du bas Moyen-Age
- En dessous de 360,40 m NGF : stratigraphie antique à médiévale dont la nature et l'épaisseur restent inconnues

V.4. Secteur 4 / Tranche 2 « « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondages 7, 8 et 9

L'occupation du secteur paraît *a priori* continue entre l'Antiquité et la période contemporaine. D'une manière générale on relève une extrême imbrication des infrastructures modernes et médiévales, voire même antiques, en particulier les maçonneries.

Comme au niveau du secteur 1, les infrastructures maçonnées médiévales et modernes ont été proprement arasées lors de la construction de la prison Panoptique, certaines maçonneries sont conservées en élévation sur quelques arases. Elles apparaissent à faible profondeur.

Un ensemble d'aménagements est en lien avec le fonctionnement de la prison Panoptique. D'autres structures *a priori* modernes (XV^e s. – XVIII^e s.) paraissent avoir une fonction de soutènement, dans un secteur au relief accidenté compris entre l'enceinte réduite et la fortification d'origine médiévale et qui a fortement été remodelé depuis la construction du Présidial / ancien palais de Justice. La nature de l'occupation pleinement médiévale reste difficile à préciser : on relève la présence d'un système d'espaces souterrains non comblés qui manifestement se poursuivent sous l'ancien palais de Justice, il pourrait s'agir d'une ou plusieurs caves médiévales réutilisées peut être à date récente pour un usage détourné (fosse septique ?...). L'enceinte réduite semble avoir été reconnue, imbriquée dans des maçonneries plus récentes. Si tel est le cas son état de conservation semble très bon, la possibilité qu'elle soit conservée en élévation sur une hauteur significative est importante.

La puissance stratigraphique est supérieure à 2,60 m d'épaisseur.

L'épaisseur totale de la stratigraphie et le niveau d'apparition du substrat vierge restent inconnus.

Au niveau du sondage 7, la stratigraphie est la suivante :

- Entre 361,40 et 361,70 m NGF : niveau actuel de circulation (pente ascendante en direction de la maison du gardien)
- 361,40 m NGF : niveau de circulation du XVIII^e s.
- Entre 361,20 et 361,40 m NGF : *extrados* de la voûte du dispositif souterrain (cave d'origine médiévale dont l'usage a été détournée ?). Le sol à l'intérieur du dispositif souterrain se situe vers 358,40 m NGF.
- Vers 360,80 m NGF : arase supérieure de l'enceinte réduite (?)
- En dessous de 360,80 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

Au niveau du sondage 8, la stratigraphie est la suivante :

- Entre 361 et 361,20 m NGF : niveau actuel de circulation (pente ascendante en direction de la maison du gardien)
- Entre 358,60 et 361 m NGF : infrastructures de soutènement XV^e-XVIII^e s.
- Entre 358,40 et 359 m NGF : mur de terrasse antique
- En dessous de 358,40 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

V.5. Secteur 5 / Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue »

La forme même de la cave médiévale, voûtée d'ogives avec un ensemble de consoles travaillées dont l'une est anthropomorphe, en lien avec sa fonction (négoce plutôt que stockage uniquement) et ne trouvant que peu d'équivalents à Autun, en fait déjà une structure exceptionnelle. En outre elle possède une histoire longue, le dispositif du XIII^e s. intégrant un tronçon de la courtine tardo-antique conservé en élévation, et ayant subi un ensemble de restructurations aux périodes médiévales et modernes.

L'espace souterrain situé à l'est de la cave, dans l'angle nord de l'hôtel Lacomme, n'est actuellement pas accessible. Mais un ensemble d'indices suggère la présence d'infrastructures en élévation en lien avec l'enceinte réduite (porterie ? courtine ?) étroitement imbriquées dans le dispositif médiéval.

Pour ces raisons, cette cave et la zone adjacente immédiatement à l'est possèdent un potentiel très fort. Une attention devra être portée aux travaux à venir dans ce secteur clé du projet de redéploiement du musée (circulation verticale notamment).

La stratigraphie est la suivante :

- Vers 359 m NGF : partie supérieure de la voûte (paroi visible dans la cave)
- Entre 355 et 359 m NGF : parois de la cave XIII^e s.
- Entre 355,50 et 358 m NGF : paroi courtine enceinte réduite en élévation intégrée dans la cave XIII^e s.
- Vers 356,30 m NGF : niveau de circulation actuel de la cave
- Vers 355,50 m NGF : niveau de circulation XVIII^e s. de la cave
- Entre 354,70 et 355,30 m : horizons antiques ? (par extrapolation)
- Vers 354,70 m NGF : apparition du substrat (observé par Ginger)

V. 6. Secteur 6 / Tranche 4 « cour Hôtel Rolin »

Dans la cour, les vestiges des maisons médiévales détruites pour la construction de l'hôtel Rolin, en particulier les maçonneries manifestement conservées en élévation, affleurent à 25 cm sous le sol de circulation actuel. Certaines de ces infrastructures sont imbriquées dans les maçonneries de l'hôtel, en particulier au niveau de certaines caves (voir *infra*, XII. Secteur 12). Les modalités d'intervention n'ont pas permis la reconnaissance souhaitée des vestiges sous-jacents.

Nous n'avons aucune idée de l'épaisseur totale de la stratigraphie. Le niveau d'apparition du substrat vierge, des horizons antiques et de l'épaisseur totale de la séquence médiévale restent inconnus. Un puits initialement en relation avec l'hôtel Rolin, actuellement bouché, a été repéré au centre de la cour.

La puissance stratigraphique est supérieure à 1,30 m d'épaisseur.

La stratigraphie est la suivante :

- Vers 359,65 m NGF : sol actuel de la cour Rolin (au centre)
- Entre 359,40 et 359,65 m NGF : ensemble de recharges de la cour, moderne à contemporain
- Entre 358,10 et 359,35 m NGF : horizons médiévaux et modernes
- Vers 359 m NGF : arase supérieure de la maçonnerie XIII^e s. (ou tardo-antique ?) sur laquelle s'appuie l'élévation XV^e s. de la façade Lacomme (aile sud de la cour). Altitude analogue à la partie supérieure de la voûte de la cave Lacomme sur rue (voir *supra* V.5).
- En dessous de 358,10 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

V. 7 Secteur 7 / Tranche 5 « place Saint-Louis »

Malgré un processus de déconstruction assez systématique de l'église Notre Dame du Châtel à la fin du XVIII^e s. pour en récupérer les matériaux de construction, le potentiel du secteur reste évidemment très fort. Les sols de circulation des derniers états de l'édifice de culte sont parfois affleurants à une trentaine de centimètres sous le sol actuel de la place, en particulier dans les zones de l'église qui ne recèlent pas de caveaux comme par exemple à l'intérieur du chœur. A l'intérieur du chœur, les systèmes de couverture des infrastructures souterraines et les sols de l'intérieur de l'église ont été tronqués à des degrés divers et les vestiges en lace apparaissent à 1 mètre de profondeur. L'un des caveaux qui a perdu l'intégralité de son système de couverture et une bonne partie de ses parois a été testé, l'étude suggère que l'ossuaire a été bouleversé superficiellement par les récupérateurs mais qu'il subsisterait un potentiel très important pour les horizons funéraires les plus profonds. Le diagnostic a mis en évidence la présence de possibles caveaux adjacents où ce système de couverture paraît subsister du moins en partie, ce qui en fait un potentiel encore plus important d'un point de vue anthropologique. Une stratigraphie relative entre ces différents dispositifs souterrains a été mise en évidence, montrant reprises et agrandissements successifs, sur le temps long (entre le XI^e et le XVe-XVI^e s.).

Pour l'instant les sources les plus anciennes mentionnant l'église remontent au tout début du XIII^e s. Certains chercheurs, malheureusement sans preuve directe, suggèrent une origine très ancienne, paléochrétienne, remontant aux origines du groupe épiscopal Saint-Nazaire. La présente intervention, grâce à des arguments archéologiques clairs, n'a pas permis de faire remonter l'édification de l'église à une période si ancienne, mais entre l'extrême fin du X^e s. et le milieu du XI^e s. avec une église à nef centrale et bas cotés séparés par des

pires de plan polygonal, se développant dans la partie septentrionale de la place Saint-Louis. Cette datation semble plutôt conforme avec la chronologie des premières sépultures associées à l'édifice religieux que nous avons mises au jour.

Rajoutons toutefois que l'abside installée dans les « terres noires » repérée dans les caves de la prison pourrait appartenir à un état ancien de l'édifice religieux mais qu'en l'état nous ne possédons aucun argument chronologique précis. Et d'autre part que des vestiges mérovingiens et carolingiens ont bien été retrouvés lors de ce diagnostic dans une position spatiale et stratigraphique intéressante mais qu'en l'état rien ne permet de les mettre en relation avec l'émergence de l'édifice religieux... Il y a donc là un véritable potentiel permettant de préciser l'origine de cet édifice et déterminer s'il participe ou non, et de quelle manière, à la topographie religieuse tardo-antique et alto-médiévale de la ville haute.

Le cimetière paroissial associé paraît fréquenté à partir de la première moitié du XI^e s., date où nous faisons remonter l'édification de l'église à partir des arguments issus de cette intervention, et au moins jusqu'au courant du XVII^e s. D'un point de vue anthropologique, il présente toutes les caractéristiques de ce type de cimetière (recrutement, densité, mode d'inhumation, etc...). Les sépultures s'empilent sur une stratigraphie d'environ deux mètres d'épaisseur. Les tombes les plus récentes, du XVII^e s., apparaissent très haut à une quarantaine de centimètres sous le niveau de circulation actuel de la place. Parmi les réductions, un ensemble de fosses de vidange de caveaux a été mise en évidence, dont l'étude pourrait se révéler très intéressante, voire novatrice, en regard à la fouille des caveaux en place, type d'intervention qui reste rare, en particulier à l'intérieur du chœur de Notre-Dame.

Nous n'avons aucune idée de l'épaisseur totale de la stratigraphie. Le niveau d'apparition du substrat vierge, des horizons antiques restent inconnus. La nature et l'épaisseur des horizons alto-médiévaux (« terres noires ») restent à préciser mais le potentiel est très important.

La puissance stratigraphique est supérieure à 2,80 m sur l'emprise de l'église (sondage 15) et supérieure à 2,40 m sur l'emprise du cimetière paroissial (sondage 14).

La stratigraphie au niveau de l'église (sondage 15) est la suivante :

- Entre 362,20 et 362,70 m NGF : niveau actuel de la place (pendage important depuis l'entrée de la place en direction du palais de Justice) en lien avec des horizons stériles d'une épaisseur comprise entre 0,30 et 0,45 m (remblais liés aux travaux de 2003).
- Entre 360 et 362,40 m NGF : horizons médiévaux à modernes en lien avec le fonctionnement de l'église
- Entre 359,50 et 360 m NGF : horizons alto-médiévaux antérieurs à l'église
- En dessous de 359,50 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

La stratigraphie au niveau du cimetière paroissial (sondage 14) est la suivante :

- Entre 362,20 et 363 m NGF : niveau actuel de la place (pendage important depuis l'entrée de la place en direction du palais de Justice) en lien avec des horizons stériles d'une épaisseur comprise entre 0,30 et 0,45 m (remblais liés aux travaux de 2003).
- Entre 360 et 362,30 m NGF : horizons médiévaux à modernes en lien avec le fonctionnement du cimetière paroissial
- Entre 359,50 et 360 m NGF : horizons alto-médiévaux antérieurs à l'église
- En dessous de 359,50 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

V.8. Secteur 8 / Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique »

Bien que la construction de la prison Panoptique ait nécessité des terrassements d'ampleur ayant notamment entraîné le démantèlement des élévations de l'enceinte réduite (et la découverte de lapidaire du haut Empire qui était peut-être en remploi dans son blocage) et des séquences médiévales, le potentiel conservé dans les sous-sols et les caves reste substantiel et scientifiquement important. Nous pensons en particulier aux fondations de l'enceinte réduite et aux couches qui lui sont associées, mais aussi à une abside qui pourrait relever d'un état précoce de l'église Notre Dame du Châtel.

La puissance stratigraphique est de 1,30 m au niveau du sondage 19 (substrat reconnu). Elle est possiblement analogue au niveau du sondage 18 et 16 (en extrapolant l'apparition du substrat reconnu dans le sondage 19).

La stratigraphie dans l'espace central à l'aplomb de la rotonde (sondage 16) est la suivante :

- 359,65 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 359,50 et 359,65 m NGF : remblais de nivèlement contemporains après troncature des vestiges antiques et médiévaux lors de la construction de la prison
- Entre 359,25 et 359,50 m NGF : horizons alto-médiévaux (« terres noires ») contre la courtine
- Entre 359,25 et 359,50 m NGF : courtine tardo-antique
- Vers 359,25 m NGF : horizons contemporains de la mise en place de l'enceinte réduite (fin III^e s. ?)
- En dessous de 359,25 m NGF : stratigraphie dont la chronologie (antérieure au III^e s. ?), la nature et l'épaisseur restent inconnues

La stratigraphie dans la cave ouest (sondage 18) est la suivante :

- 359,95 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 359,85 et 359,90 m NGF : remblais de nivèlement contemporains après troncature des vestiges antiques et médiévaux lors de la construction de la prison
- Entre 359,60 et 359,90 m NGF : abside, état précoce de l'église Notre-Dame ? haut Moyen-Age ou Moyen-Age classique ?
- Entre 359,20 et 359,90 m : « terres noires » alto-médiévale ?
- En dessous de 359,20 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues

La stratigraphie dans la cave est (sondage 19) est la suivante :

- 359,90 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 359,60 et 359,90 m : remblais de nivèlement contemporains après troncature des vestiges antiques et médiévaux lors de la construction de la prison
- Entre 358,60 et 359,60 m NGF : « terres noires » alto-médiévale ?
- Entre 358,30 et 358,60 m NGF : horizon milieu II^e-fin III^e s. (d'après datation radiocarbone)
- Entre 357,90 et 358,30 m NGF : argile grise bleutée d'aspect stérile, probable substrat

V.9. Secteur 9 / Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 21

Le potentiel de ce secteur, pourtant situé dans l'emprise du « Donjon » d'origine a priori carolingienne, semble faible sinon nul. En effet, le sol de circulation interne du « Donjon » au débouché de l'escalier UC127.3 est

estimé aux alentours de 361,10 m NGF. Le niveau de circulation actuel, vers 359,05 m NGF se situe 2 m plus bas. Un décaissement massif et possiblement jusqu'au substrat, lié à la construction / restructuration de l'hôtel Lacomme, est ainsi envisagé dans cet espace.

La stratigraphie au niveau du sondage 21 est la suivante :

- Vers 359,05 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Entre 358,55 et 358,95 : empierrement XVe s. (post XV^e s. ?) lié à la construction / restructuration de l'hôtel Lacomme (décaissement massif des horizons de circulation contemporains du « Donjon » de l'ordre de 2 m)

- En dessous de 358,55 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues. Toutefois le potentiel est probablement nul / peu important compte tenu des décaissements liés aux travaux XV^e s. ou post XV^e s. et du fait que le toit du substrat apparaît vers 358,70 m NGF à deux mètres plus au nord, au niveau du sondage 22.

V.10. Secteur 10 / Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24

Il s'agit d'un des rares secteurs où l'accès aux horizons du haut Empire est aisé. En effet, le secteur paraît avoir été décaissé massivement lors de la construction de l'hôtel Lacomme dans le courant du XV^e s. et l'in

tégralité de la séquence stratigraphique (hors bâti) postérieure à l'Antiquité tardive semble avoir été tronquée à cette période.

La puissance stratigraphique assez faible, de l'ordre d'une trentaine de centimètres, est néanmoins très intéressante car elle concerne a priori des infrastructures monumentales du haut Empire (portique), inconnues jusqu'à présent dans ce secteur de la ville antique, portant qualifié d' « Arx » par A. Rebourg. En effet les interventions, peu nombreuses, ayant touché ce secteur ont uniquement révélé des vestiges d'ateliers artisanaux (sondage 22).

Au nord, au niveau du sondage 23, ce secteur est également stratégique car il permet de reconnaître le tracé de l'enceinte réduite et son imbrication dans le bâti tardo-médiéval.

La stratigraphie au niveau du sondage 22 est la suivante :

- Vers 359 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue ; affleurement des horizons du haut Empire dont un sol en béton de tuileau et des maçonneries. Au départ de l'escalier UC127.3 le sol présumé du haut Moyen-Age contemporain du « Donjon », à l'extérieur du « Donjon », est estimé se situer vers 360,10 m NGF, ces niveaux ont été décaissés d'un mètre vers le XV^e s.
- Entre 358,70 et 359 m NGF : horizons du haut-Empire
- Vers 358,70 m NGF : substrat naturel ? La fenêtre est trop réduite, en plan et en profondeur, pour s'assurer d'avoir affaire au sol vierge et non pas à un horizon de substrat remanié

La stratigraphie au niveau du sondage 23 est la suivante :

- Vers 359 m NGF : niveau actuel du sol en terre battue
- Vers 359,10 m NGF : arase supérieure de l'enceinte réduite (UC135 .1) qui sert d'assise au bâti du XV^e s.
- Entre 358,85 et 359,10 m NGF : massif en béton rose (UC135 .1) = courtine enceinte réduite, partie supérieure conservée
- Entre 357,55 et 358,85 m NGF : deux assises superposées de blocs de grand appareil (UM135) = courtine enceinte réduite

V.11. Secteur 11 / Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme »

Le potentiel archéologique de ce secteur situé à l'intérieur de l'enceinte réduite, au voisinage de la courtine, est extrêmement fort. La puissance stratigraphique est importante, de l'ordre de 2 m d'épaisseur, et ce dans une séquence chronologique serrée entre haut Empire et Antiquité tardive (IV^e-V^e s.). Les vestiges sont en bon état de conservation : les maçonneries tardo-antiques sont présentes en élévation (seule la partie supérieure et affleurant a été écrêtée) et les sols sont conservés en place. Cela permet d'envisager un bon état de conservation pour les vestiges sous-jacents. La nature de l'occupation tardo-antique reste difficile à préciser, on hésite en effet à interpréter certains vestiges comme structure hydraulique (bassin ?) ou fond d'hypocauste.

Mais on retiendra que cette occupation est dense. Pour le haut Empire, d'après les résultats du secteur 11, il pourrait s'agir d'infrastructures monumentales (portique).

La puissance stratigraphique est de l'ordre de 2 m d'épaisseur, et ce dans une séquence chronologique serrée entre haut Empire et Antiquité tardive (IV^e-V^e s.).

- Vers 360,70 m NGF : niveau actuel du sol de la cour
- Entre 360,50 et 360,70 m NGF : horizons stériles, remaniés
- Vers 360,60 m NGF sol présumé du haut Moyen-Age contemporain du « Donjon », à l'extérieur du « Donjon », estimé à partir du ressaut de fondation entre UC136.1 et UC136.2. Ce sol a été tronqué, son altitude présumée est sensiblement analogue à celle de la cour actuelle.
- Entre 359,40 et 350,50 m NGF : horizons tardo-antiques IV^e-V^e s.
- Entre 358,70 et 359,40 m NGF : horizons du haut-Empire (non reconnu mais extrapolé à partir des données du sondage 22 (voir *supra* V.10. Secteur 10)).
- Vers 358,70 m NGF : substrat naturel (non reconnu mais extrapolé à partir des données du sondage 22 (voir *supra* V.10. Secteur 10)).

V.12. Secteur 12 / Tranche 9 « caves hôtel Rolin »

Les deux caves de l'hôtel Rolin qui ont été expertisées dans le cadre d'une étude de bâti, dite « cave ouest » et « caves nord », ont montré qu'elles sont toutes antérieures à la construction du XV^e s. et qu'elles ont servi de soubassement à l'édification des élévations. Il s'agit manifestement des caves des maisons préexistantes, possiblement du XIII^e s., rasées par Nicolas Rolin préalablement à l'édification de son hôtel particulier.

Dans la cave ouest les vestiges du XIII^e s. correspondent à une partie de la cave de la maison dite Prémery dont l'emplacement est bien connu. Elle n'a pas subi beaucoup de réaménagement après le XV^e s. Elle recèle en outre des vestiges possiblement antérieurs au XIII^e s. englobés dans la maçonnerie médiévale qui longe la rue des Bancs, sous la forme d'un ressaut dans la paroi. Mais il a été difficile de caractériser ce « ressaut » en l'absence de décroûtage systématique des enduits couvrants. Berthollet les avait manifestement déjà identifiés en 1947 et interprétés comme traces du système de porterie tardo-antique.

Dans les deux caves juxtaposées et communicantes au nord, les vestiges du XIII^e s. correspondent à ceux de la maison Bureau dont l'emplacement est lui aussi bien connu. Seule l'une des deux a pu être analysée, la seconde étant inaccessible compte tenu de la présence de décombres et déchets contemporains. Elles s'appuient contre la courtine du XII^e s. et l'étude de bâti montre un ensemble complexe de reprises aux époques médiévales et modernes.

Des problèmes structurels liés à la réaffectation de caves non dimensionnées pour accepter de grandes charges ont été identifiés, en particulier dans la cave ouest.

Dans la cave ouest, liée à la maison Prémery, la stratigraphie est la suivante :

- Vers 359,50 m NGF : haut de la voûte (paroi donnant sur la cave).
- Vers 358,10 m NGF : arase supérieure du « ressaut » (système de porterie tardo-antique ?). On notera que l'arase de la courtine tardo-antique reconnu dans la cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs (voir *supra* V.5 secteur 5, tranche 3) est à 358 m NGF soit sensiblement à la même altitude.
- Vers 357,20 m NGF : sol actuel

Dans la cave nord niveau supérieur, liée à la maison Bureau, la stratigraphie est la suivante :

- Vers 359,80 m NGF : haut de la voûte (paroi donnant sur la cave).
- Vers 357,70 m NGF : sol actuel

Dans la cave nord niveau inférieur (inaccessible à cause des détritiques), liée à la maison Bureau, la stratigraphie estimée est la suivante, en extrapolant une hauteur sous voûte de 2 m et une altitude approximative pour la voûte :

- Vers 358,50 (?) m NGF
- Vers 356,50 (?) m NGF, soit environ 3 mètres sous le niveau actuel de la cour.

V.13. Secteur 13 / Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice »

Compte tenu des conditions d'intervention (enlèvement très partiel de la dalle béton au niveau de fenêtres restreintes) les données sont lacunaires. A l'intérieur du bâti les sondages ont été assez superficiels, leur profondeur n'excédant pas 0,50 à 0,85 m.

A l'extérieur, l'intervention a été un peu plus généreuse en permettant d'observer la stratigraphie sur une épaisseur de près de 2 m. Malheureusement, dans les 3 cas, les séquences stratigraphiques antérieures à la période moderne n'ont pas pu être appréhendées.

Le tracé de la fortification d'origine médiévale, arasé lors de la construction du Présidial / ancien palais de Justice et l'aménagement de la place d'Hallencourt, a été reconnu dans ce secteur. Sur ce tracé, on paraît observer le rempart d'origine, massif et large d'environ 2 m, au niveau de la place d'Hallencourt, sur lequel vient se greffer une courtine plus frêle, large d'un mètre, à l'intérieur des sous-sols du palais de Justice.

A l'intérieur du bâtiment la puissance stratigraphique est supérieure à 0,85 m, les séquences stratigraphiques antérieures à la période moderne n'ont pas été appréhendées.

En façade extérieure du palais de Justice, en partie haute du talus, la puissance stratigraphique est très épaisse et supérieure à 2 m. Les séquences stratigraphiques antérieures à la période moderne (et au XVII^e s.) n'ont pas été appréhendées.

La stratigraphie au niveau du sondage 27 est la suivante :

- Vers 358,60 m NGF : sol actuel, dalle béton
- Entre 357,80 m NGF et 358,55 m NGF : fondations enceinte d'origine médiévale
- Entre 357,80 m NGF et 358,55 m NGF : « terres noires »
- En dessous de 357,75 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

La stratigraphie au niveau du sondage 28 est la suivante :

- Vers 358,60 m NGF : sol actuel, dalle béton
- Entre 358,10 et 358,50 m NGF : feuilletage de plusieurs sols avec empreintes de tomettes, époque moderne
- En dessous de 358,10 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

La stratigraphie au niveau du sondage 29 est la suivante :

- Vers 358,40 m NGF : sol actuel façade, partie haute du talus dominant la place d'Hallencourt
- Entre 358 m NGF et 358,40 m NGF : terre végétale
- Entre 357,30 m NGF et 358 m NGF : système de remblais et sols de circulation des XVII^e-XVIII^e s.
- Entre 356,50 m NGF et 357,30 m NGF : fortifications d'origine médiévale rasées au XVII^e s.
- En dessous de 356,50 m NGF : stratigraphie dont la chronologie, la nature et l'épaisseur restent inconnues.

Bibliographie sommaire

Balcon-Berry 2009

BALCON-BERRY (S.). - *La ville haute d'Autun dans l'Antiquité*, Bulletin archéologique, Comité des travaux Historiques et scientifiques, 35, 2009, p. 9-33.

Balcon-Berry 2011

BALCON-BERRY (S.). *L'ENCEINTE RÉDUITE D'AUTUN (SAÔNE-ET-LOIRE)*, dans Kasprzyk (M.), Kühnle (G.). dir., actes du colloque l'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule 20-21 novembre 2008, Revue archéologique de l'Est, 30e suppl., p. 19-40

Béguin 2009

BEGUIN (A.)., espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550), thèse de doctorat en archéologie réalisée sous la direction de Dany Sandron, Université de Paris 4, 2009.

Berthollet 1947

BERTHOLLET (J.)., L'évêché d'Autun, étude historique et descriptive, Autun, 1947.

Collectif 1993

CAG 71/2 (atlas archéologique), 1993.

Colleter et al. 2016

COLLETER (R.), DEDOUIT (F.), DUCHESNE S., MOKANE (F.-Z.), y (V.), Gérard (P.), Dabernat H. Crubézy (E.), Telmon (N.) - Procedures and Frequencies of Embalming and Heart Extractions in Modern period in Brittany. Contribution to the evolution of ritual funerary in Europe. *PLoS ONE* 11(12): e0167988. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0167988>.

Espérandieu 1977

ESPERANDIEU, III, 1977 (griffon)

Fontenay 1889

FONTENAY (H. de) – *Autun et ses monuments*. Autun, 1889.

Fort 2009

FORT A., - L'enceinte romaine d'Autun : plan et données métrologiques à la lumière des observations récentes », *Antiquité, archéologie classique, sous la direction de G. Sauron, Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 35, 2009, p.

Fondrillon 2009

FONDRILLON (M.)., « À propos des recherches sur les terres noires urbaines : dépasser le concept d'attente », *Archéologie médiévale* [En ligne], 39 | 2009, mis en ligne le 08 mars 2019, consulté le 10 septembre 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/archeomed/16243>

DOI : <https://doi.org/10.4000/archeomed.16243>

Fontenay 1889

FONTENAY DE (H.). –Autun et ses monuments par Harold de Fontenay avec un précis historique par Anatole de Charmasse. Autun, Dejussieu Père et Fils. 541 p.

Kasprzyk 2005

KASPRZYK (M.). – *Les cités des Eduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (v. 260-530 env.). Contribution à l'étude de l'Antiquité tardive en Gaule centrale*. Thèse de doctorat sous la direction de G. Sauron, Université de Bourgogne, 2005.

Labauune 2021

LABAUNE (Y.). - Autun (Saône-et-Loire), Cathédrale St Lazare. Suivi archéologique des travaux de restauration menés entre juin 2017 et avril 2019, Actes de la Journée Archéologique en Pays Eduen du 13 mars 2020, Autun : SAVA, mai 2021, p. 51-58.

Labaune et alii 2015

LABAUNE (Y.). dir, avec la collab. de Alix (S.), Balcon-Berry (S.), Barrière (V.), Borau (L.), Cauuet (B.), Hostein (A.), Kasprzyk (M.), Louis (A.), Maurice-Chabard (B.), Nouvel (P.), Venault (S.), *Autun antique*, guide archéologique de la France, Editions du Patrimoine, 2015.

Labaune 2015

LABAUNE (Y.). avec la collab. de TISSERAND (A.). – Grand Rolin, Autun, les contraintes archéologiques, Autun : SAVA, février 2015.

Labaune 2011

LABAUNE (Y.). - *Quelques observations récentes sur des sites de l'Antiquité tardive à Autun (2001-2008)*, in KASPRZYK M. et alii (dir.), *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, actes du colloque de Strasbourg des 20-21 novembre 2008, Dijon, RAE, 2011, p. 41-68.

Labaune, Béguin 2005

LABAUNE (Y.), BEGUIN (A.). - Autun *intramuros*, Musée Rolin (creusement d'une tranchée dans la cour nord), rapport de surveillance archéologique, Autun : service archéologique de la ville d'Autun, octobre 2005.

Labaune 2004

LABAUNE (Y.), avec la collab. de Gadéa (A.) - « Autun intramuros, place Saint-Louis - église Notre-Dame-du-Châtel, rapport de sondage, Autun, Inrap - Service archéologique d'Autun, SRA de Bourgogne, 2004

Maurice-Chabard 1999

MAURICE-CHABARD (B.). - L'église Notre-Dame-du-Châtel, dans : Maurice- Chabard (B.). dir, la splendeur des Rolin, un mécénat privé à la cour de Bourgogne, actes de la table-ronde des 27-28 février 1995, Société Eduenne-Editions Picard, 1999, p. 19-22.

Olivier 1987a

OLIVIER (A.) – *Trois fragments de chapiteau corinthien*, dans catalogue Autun / *Augustodunum*, p. 62-64

Olivier 1987b

OLIVIER (A.) – *Trois éléments de frise*, dans catalogue Autun / *Augustodunum*, p. 73

Rebourg 1998

REBOURG (A.). - L'urbanisme d'*Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire), *Gallia*, 55, 1998, p. 141-236.

Rebourg 1993

REBOURG (A.). – Autun, 71/1, carte archéologique de la Gaule, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture, 1993.

Rebourg 1998 : Rebourg (A.). - L'urbanisme d'*Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire), *Gallia*, 55, 1998, p. 141-236.

Roidot-Deléage et Fontenay 1872

ROIDOT-DELEAGE (J.) et FONTENAY (H. de)- Légende détaillée du plan d'*Augustodunum*, MSE, I, 1872.

Strasberg 1999

STRASBERG (A.). – *l'Hôtel autunois de Nicolas Rolin*, dans : Maurice-Chabard (B.). dir, la splendeur des Rolin, un mécénat privé à la cour de Bourgogne, actes de la table-ronde des 27-28 février 1995, Société Eduenne-Editions Picard, 1999, p. 111-116.

Liste des illustrations

Fig. 1. Localisation de l'emprise du diagnostic sur plan de synthèse des principaux vestiges antiques.	35
Fig. 2. Au premier plan le futur complexe muséal, avec de gauche à droite, l'ancien palais de Justice, l'ancienne prison Panoptique, l'hôtel Lacomme puis l'hôtel Rolin contre lequel s'élève la tour dite des Bancs liée à la porte du XII ^e s. permettant d'accéder à la « ville haute » ceinte de sa fortification. La cime des arbres correspond à la place Saint-Louis. En arrière-plan la cathédrale Saint-Lazare et la pointe méridionale dominée par la tour dite des Ursulines.	36
Fig. 3. Extrait plan du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (base cadastre) avec périmètre du projet. ...	37
Fig. 4. Vue aérienne légendée du complexe « Grand Rolin » tirée de la présentation Atelier Novembre en CNPA.	37
Fig. 5. Phase 1/3. Emprise des tranches du diagnostic sédimentaire et localisation des sondages sédimentaires (sondages 1 à 34).	38
Fig. 6. Phase 1/3. Emprise des deux tranches du diagnostic archéologie du bâti.	39
Fig. 7. Phases 2/3 et 3/3.	41
Fig. 8. Localisation de l'emprise du diagnostic sur la carte géologique.	42
Fig. 9. Localisation du futur « Grand Rolin » sur le plan synthétique des vestiges antiques découverts à Autun.	43
Fig. 10. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport à l'enceinte réduite de l'Antiquité tardive dite du castrum, sur fond de plan actuel (cadastre numérisé).	44
Fig. 11. Façade septentrionale de l'Hôtel Rolin qui prend appui sur l'enceinte réduite dans son état médiéval, au niveau du corps de garde et des vestiges de la Porte dite des Bancs (XII ^e , milieu XIV ^e s.).	45
Fig. 12. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport aux différents états de l'enceinte réduite (de l'Antiquité tardive à l'époque moderne) et au groupe épiscopal (ici dans son état présumé du Bas-Empire).	46
Fig. 13. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport aux découvertes antiques réalisées dans l'enceinte du castrum. 1 : mur avec remplois antiques (rue des Bancs) 2 : enceinte réduite et sol en béton de tuileau (rue du Chanoine Trinquet) ; 3 : cardo (devant place Saint-Louis) ; 4 : sol en béton de tuileau (jardin évêché) ; 5 : hypocaustes (jardin évêché) ; 6 : tour Saint-Léger ; 7 : caniveau et cardo ; 8 : ateliers d'artisans, bronze, verre (St Nazaire) ; 9 : grand bâtiment, matricula ? (abords cathédrale) ; 10 : four de bronzier et grand bâtiment (choeur cathédrale) ; 11 : enceinte du haut Moyen-Age en terre et bois (jardin cathédrale) ; 12 : vestiges d'artisanat (place du Refitou) ; 13 : sol en mortier de tuileau ; 14 : cour du III ^e s., porte de Breuil ; 15 : enceinte réduite (jardin de l'Evêché).	47
Fig. 14. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport aux découvertes antiques réalisées aux environs du groupe épiscopal Saint-Nazaire. A : mur de soutènement (système de terrasse antique) ; C : sol en béton de tuileau ; D : égout antique ; E : cardo ; G : bâtiment associé à un four de bronzier ; H : système de terrasse antique ?	48
Fig. 15. Évêché d'Autun. Plan et relevés des maçonneries de certaines caves de l'Evêché réalisées à partir de blocs antiques de grand appareil.	49
Fig. 16. Bloc antique (architrave) trouvé en 2004 à l'entrée méridionale de la rue des Bancs, en remploi dans une maçonnerie de nature indéterminée.	50
Fig. 17. Surveillance archéologique réalisée porte de Breuil. Un système de seuil (blocs avec crapaudine et butée) ménagé dans des grands blocs en grès parallélépipédiques apparaît sous les montants de l'élévation du XII ^e siècle. Etat de la poterne tardo-antique ou du haut Moyen-Age.	51
Fig. 18. Localisation du futur « Grand Rolin » par rapport à l'enceinte réduite de l'Antiquité tardive dite du castrum, sur fond de plan actuel (cadastre numérisé) : tracés avérés, présumés et tours observées.	52

Fig. 19. Fragment de vasque en marbre blanc antique (Ier s.) découvert en remploi dans un tronçon de l'enceinte réduite observé dans les jardins de l'évêché à l'occasion d'une surveillance de travaux (2008).	53
Fig. 20. Sélection de blocs antiques sculptés découverts en remploi dans l'enceinte réduite, dans les caves de l'Hôtel Rolin.	54
Fig. 21. Planche synthétique des restitutions de colonnes déductibles du corpus issu des fouilles du Pavillon Saint-Louis : élévation du temple présumé d'Apollon cité par les textes.	55
Fig. 22. Etude de bâti menée par Berthollet en 1947 au niveau de la porte des Bancs. En violet les vestiges qu'il attribue à l'Antiquité tardive.	56
Fig. 23. Les deux propositions de restitution de la porte des Bancs dans son état tardo-antique : les hypothèses « Berthollet / Kasprzyk » et « Balcon ».	57
Fig. 24. Le site du groupe épiscopal d'Autun dans l'Antiquité tardive (S. Balcon-Berry, W. Berry et X. d'Aire) avec l'emprise hypothétique de Saint-Nazaire (A), du baptistère (B), de l'église Notre-Dame (C) et l'emplacement de la domus ecclesiae (D).	58
Fig. 25. Vue générale de la place Saint-Louis durant le diagnostic.	59
Fig. 26. Localisation approximative projet «Grand Rolin» par rapport au système de fortification d'origine tardo-antique.	60
Fig. 27. 1. Plan de l'église Notre Dame du Châtel dans son état du XVIIIe s., localisation du caveau de Nicolas Rolin, du cimetière paroissial.	61
2. Plan de l'église Notre Dame du Châtel en 1774.	61
Fig. 28. Hôtel Lacomme. Proposition de localisation des vestiges antérieurs au XV ^e s.	62
Fig. 29. Hôtel Rolin. Proposition de localisation des vestiges antérieurs au XV ^e s.	63
Fig. 31. Vue de la porte des Bancs, archives départementales de Saône-et-Loire.	64
Fig. 30. Hôtel Rolin. Vue actuelle des bâtiments qui conservent leur aspect originel : ici deux ailes reliées par un escalier à vis.	64
Fig. 32. Le porche ouvrant dans la cour de l'hôtel « Lacomme », entrée actuelle du musée Rolin.	65
Fig. 33. Vue actuelle de la prison panoptique depuis le nord, à gauche l'ancien palais de Justice et à droite l'hôtel de « Beauchamp ».	65
Fig. 34. Plan de projet de l'architecte André Berthier pour la construction de la prison panoptique à l'emplacement de la maison canoniale.	66
Fig. 35. Façade occidentale de l'ancien palais de Justice.	67
Fig. 36. Rappel des secteurs d'étude, à gauche, et surface effective prospectée, à droite.	72
Fig. 37. Plan de synthèse des anomalies géophysiques et emprise du projet Grand Rolin.	73
Fig. 38. Prospection géophysique réalisée dans l'espace interstitiel à l'est de la prison.	74
Fig. 39. Prospection géophysique réalisée au nord de la prison, dans l'espace entre le mur périmétral et le rempart d'origine médiévale.	74
Fig. 40. Prospection géophysique réalisée au sud-est de la prison, dans l'espace interstitiel entre la maison du gardien et ancien palais de Justice.	75
Fig. 41. Prospection géophysique réalisée dans la cour de l'hôtel Rolin.	76
Fig. 42. Prospection géophysique réalisée place Saint-Louis.	77
Fig. 43. Prospection géophysique réalisée cour Lacomme.	78

Fig. 44. Prospection géophysique réalisée place d'Hallencourt et en façade du palais de Justice.....	79
Fig. 45. Grue en action, mobilisée pour faire entrer les engins à l'intérieur de la parcelle.	80
Fig. 46. Moyens mis en œuvre dans un espace particulièrement contraint, ici l'étroit passage entre le mur de clôture de l'hôtel Rolin et le mur périmétral de la prison panoptique.	80
Fig. 47. Difficile gestion des déblais dans un secteur exigu où l'évacuation est impossible.	81
Fig. 48. Vue aérienne du sondage 1 réalisé dans un espace très contraint.	81
Fig. 49. Implantation du sondage 1 à l'emplacement des anomalies PR5 et PR6.....	82
Fig. 50. Vue générale des sondages 3 à 5 réalisés à l'aplomb du mur périmétral de la prison panoptique.	82
Fig. 51. Implantation des sondages 3, 4 et 5 à l'emplacement des anomalies PR7 et PR8.....	83
Fig. 52. Vue générale de l'ouverture et de la rampe réalisées afin de faire entrer les engins lors du diagnostic sédimentaire.	84
Fig. 53. Vue générale du dallage de la cour des prisonniers, de la maçonnerie et de la grille en fer forgé séparant la cour du pavillon du gardien, avant dépose.	84
Fig. 54. Vue aérienne de l'intervention menée lors de la tranche 2.	85
Fig. 55. Implantation des sondages 7 et 8 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.	86
Fig. 56. Vue générale du sondage 9.	86
Fig. 57. Escalier utilisé pour évacuer les déblais.	87
Fig. 58. Benne déposée devant l'entrée de la cave permettant stockage et évacuation des déblais.	87
Fig. 59. Moyens mécaniques mis en œuvre dans un espace très contraint.....	88
Fig. 60. Moyens mécaniques mis en œuvre dans un espace très contraint.....	88
Fig. 62. Vue générale de la zone, pavage déposé et sondages implantés en amont au tachéomètre en fonction des attendus scientifiques.	89
Fig. 61. Implantation du sondage 13 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.....	89
Fig. 63. Vue générale des deux sondages réalisés dans leur environnement (cathédrale Saint-Lazare et groupe épiscopal primitif).	90
Fig. 64. Implantation des sondages 14 et 15 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique....	90
Fig. 65. Vue générale des conditions d'intervention et du sondage 17.	92
Fig. 66. Implantation des sondages 25 et 26 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique....	93
Fig. 67. Implantation des sondages 27, 28 et 29 à l'emplacement des anomalies repérées par la géophysique.	94
Fig. 68. Vue générale du sondage géotechnique, cliché pris en direction de la courtine.	95
Fig. 69. Vue générale du sondage géotechnique, cliché pris en direction de l'hôtel Rolin.	95
Fig. 70. Vue générale de la tranchée réalisée sans surveillance, démarrage de l'enregistrement des données archéologiques.....	96
Fig. 71. Vue générale du couloir au début de l'intervention dans les sous-sols de la prison.	97
Fig. 72. Angle de mur en cours de décroûtage dans les caves de l'hôtel Lacomme.....	98

Fig. 73. Découverte d'un escalier lors du décroutage des murs de la cave de l'hôtel Lacomme.	98
Fig. 74. Fenêtre en cours de décroutage dans la cour de l'hôtel Lacomme.	99
Fig. 75. Vue zénithale du sondage 1.	103
Fig. 77. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 1.	103
Fig. 76. Vue générale du sondage 2. Noter l'espace très exigu d'intervention, l'objectif initial étant de préciser le tracé de l'enceinte réduite qui n'a malheureusement pas pu être repérée.	103
Fig. 79. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 2.	105
Fig. 78. Vue générale des horizons antiques atteints en fond de tranchée, notamment UM33 et 1.055.	104
Fig. 80. Vue générale sur la fenêtre de test menée sur les « terres noires » sous la forme d'une fouille manuelle. Cliché pris avant la fouille.	105
Fig. 81. Sommet de 1.053, sol induré dans les « terres noires » et jonché de petits fragments de calcaire. ...	106
Fig. 82. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 3.	107
Fig. 83. Vue générale des sépultures 1 (à gauche du cliché) et 2 (à droite du cliché) dans leur environnement.	107
Fig. 84. Vue zénithale de la sépulture Sep. 1.1.	108
Fig. 85. Vue zénithale de la sépulture Sep. 1.2.	108
Fig. 86. Vue zénithale de la sépulture Sep. 1.3.	108
Fig. 87. Vue zénithale de la structure St. 1.1. Cliché C. Couderc.	109
Fig. 88. Vue oblique du sol 1.018 reposant sur les « terres noires » 1.060.	109
Fig. 89. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 4.	110
Fig. 90. Vue générale de UM32 conservée sur trois assises et de sa tranchée de fondation 1.058 comblée avec de nombreux fragments de mortier de tuileau, qui ressemble au sol 1.018 à droite du cliché.	111
Fig. 91. Extrémité sud du sondage 1. Au premier plan, le mur UM1, façade méridionale de la maison canoniale et l'espace fermé se développant en façade méridionale de l'habitat.	111
Fig. 92. Superposition entre avec le mur actuel de clôture UM14 (séparation Prison / hôtel Lacomme) et le mur occidental UM12 de la maison canoniale. A droite du cliché, le retour UM13 marquant la limite nord de la maison canoniale.	112
Fig. 93. Vue générale de la structure enterrée, peut être un cellier, limité de gauche à droite par UM3, UM2 et UM1.	112
Fig. 94. Vue de détail des maçonneries conservées en élévation au niveau du possible cellier. De gauche à droite UM3, UM2 et UM1. Noter le remploi antique (bloc de grand appareil en calcaire) au pied de M2.	113
Fig. 95. Vue générale du comblement stratifié du possible cellier.	113
Fig. 96. Fondation de la « tour – escalier à vis » de plan polygonal (UM7 et UM8) qui s'appuie contre UM6 au second plan.	113
Fig. 97. Ancrage de Fondation de la « tour – escalier à vis » dans les horizons de « terres noires ». 1	114
Fig. 98. Vue zénithale du puits / puisard UM10.	114

Fig. 99. Parois internes du puits / puisard UM10 et de son comblement.....	115
Fig. 100. Meule antique réutilisée pour boucher le puits / puisard UM10.	115
Fig. 101. Parement méridional de UM15. A droite du cliché, la maçonnerie est recoupée par la fondation du mur périmétral de la prison panoptique. A gauche du cliché l'ouverture ébrasée.	116
Fig. 102. Détail de l'ouverture ébrasée et de son bouchage 2.006 comportant un fragment de corniche médiévale ou moderne.	116
Fig. 103. Au premier plan lambeau de sol pavé 2.014 conservé en plan, qui venait initialement buter contre le bouchage 2.006 de l'ouverture dans UM15.	117
Fig. 104. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 1 et 2, phase 5.....	118
Fig. 105. Vue générale des vestiges maçonnés de l'habitat médiéval conservés à quelques centimètres sous le niveau de circulation actuel en périphérie sud-ouest de la prison.	118
Fig. 106. Vue générale de la zone concernée par les sondages 3 à 5, et 31.	119
Fig. 107. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 1.....	119
Fig. 108. Le toit des « terres noires » a été atteint au fond de la tranchée 4 (ici au niveau de la pancarte), il est incisé par la tranchée 4.026 en lien avec le bâtiment médiéval dit à contreforts.	120
Fig. 109. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 2.....	120
Fig. 110. Vue générale du sondage géotechnique au droit de la courtine et de l'hôtel Rolin. Au premier plan, la rampe d'accès de la pelle mécanique au sondage profond.	121
Fig. 111. Vue de la paroi interne de la courtine mise au jour par le sondage profond. Les conditions d'intervention n'ont pas permis la réalisation d'une meilleure couverture documentaire.	121
Fig. 112. Vue générale, dans la partie inférieure du cliché, des remblais stratifiés 4.021, 4.022, 4.023, 4.024 qui vont plonger en direction de l'enceinte.	122
Fig. 113. Vue générale, dans la partie inférieure du cliché, des remblais stratifiés 3.010, 3.011, 3.012 et 3.013 scellés par l'un des contreforts du mur périmétral de la prison panoptique.	122
Fig. 114. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 3.....	123
Fig. 115. Tranchée d'épierrement <u>4026</u> en partie vidée de son comblement 4017.....	123
Fig. 116. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondages 3 à 5, phase 4.....	124
Fig. 117. Vue générale du sondage 4 et des paliers successifs réalisés pour atteindre la base du mur périphérique de la prison panoptique UM20.	125
Fig. 118. Détail des fondations du mur périphérique de la prison panoptique UM20.	125
Fig. 119. Vue générale des 3 sondages, 3 à 5, ayant livré six contreforts rayonnants régulièrement espacés pour soutenir le mur périphérique circulaire de la prison panoptique.	126
Fig. 120. Vue zénithale du sondage 6 réalisé dans un espace très contraint. En haut du cliché l'enceinte d'origine médiévale, en bas le mur périmétral de la prison panoptique, à droite le pignon nord-ouest de l'ancien palais de Justice.	126
Fig. 121. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6, phase 1.....	127
Fig. 122. Vue zénithale du mur bahut UM29 et de la base de colonne attique en position secondaire.	127
Fig. 123. Vue oblique du mur bahut UM29 et de la base de colonne attique en position secondaire. Noter l'aspect irrégulier de la paroi de UM29 (fondation en tranchée étroite ?).	128
Fig. 124. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6, phase 2.....	128

Fig. 125. Chainage d'angle repéré au niveau d'un point d'inflexion de la courtine. A droite du cliché se développe UC28.2 l'état le plus ancien de la courtine à l'endroit du sondage. A gauche du cliché, un coup de sabre sépare l'élévation de l'état le plus récent UC28.1.	129
Fig. 126. Paroi de UC28.2 l'état le plus ancien de la courtine à l'endroit du sondage.	129
Fig. 127. Vue zénithale du pavage 6.005 du possible chemin de ronde.	130
Fig. 128. Vue générale du pavage 6.005 fonctionnant avec le mur UM27 (et scellant son ressaut de fondation).	130
Fig. 129. Plan Tranche 1 « extérieur prison Panoptique », sondage 6, phase 3.....	131
Fig. 130. Paroi de UC28.1 l'état le plus récent de la courtine à l'endroit du sondage (une reprise en sous œuvre ?).	132
Fig. 131. Vue zénithale des sondages 7 (en haut du cliché) et 8 (en bas du cliché). A gauche, le pavillon du gardien, en haut la prison Panoptique et à droite l'ancien palais de Justice.	132
Fig. 132. Plan Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondage 7, 8 et 9, phase 1.	133
Fig. 133. Apparition du blocage UM55, dégagé sur une faible superficie.	133
Fig. 134. Apparition du parement est de UM55.	134
Fig. 135. Imbrication de UM55, possible mur de courtine de l'enceinte réduite, dans les maçonneries et infrastructures plus récentes.	134
Fig. 136. Vue général du mur de soutènement antique UM56 en bas du cliché, surmontée du lambeau de maçonnerie 8.022. En partie supérieure on observe UM46, mur de la phase 2 ayant également un rôle de soutènement.	135
Fig. 137. Plan Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondage 7, 8 et 9, phase 2.	135
Fig. 138. Vue générale de UM43 limitant au nord-ouest l'espace souterrain St. 7.1.	136
Fig. 139. Apparition de l'angle sud de l'extrados de la voûte en assez mauvais état de conservation, UM41 au premier plan puis UM40 au second plan. On observe quelques trous dans la maçonnerie pulvérulente.	136
Fig. 140. Trappe d'accès dans l'angle nord-ouest de la voûte.	136
Fig. 141. Angle sud de l'extrados de la voûte, à gauche du cliché, et trappe d'accès au nord-est du cliché.	137
Fig. 142. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction du nord-ouest et de UM43.	137
Fig. 143. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction du nord et de l'ancien palais de Justice, l'éboulement laisse entrevoir la poursuite de l'espace souterrain en direction de l'ancien palais de Justice.	137
Fig. 144. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction de l'angle nord-est de la structure, l'éboulement laisse entrevoir la poursuite de l'espace souterrain en direction de l'ancien palais de Justice.	138
Fig. 145. Intérieur de St. 7.1 : cliché pris en direction de l'angle sud-est de la structure.	138
Fig. 146. Mur UM39 conservée en élévation, cliché pris en direction de l'ouest.	138
Fig. 147. Vue générale du sol 7.003 scellant les vestiges de St. 7.1, présent au niveau de la mire horizontale.	139
Fig. 148. Vue de détail du sol 7.003.	139
Fig. 149. Dalle funéraire médiévale employée dans le sol 7.003.	139

Fig. 150. Vue zénithale de UM39, UM54 et son retour UM38 formant l'angle du bâtiment St. 7.2.	140
Fig. 151. Vue générale de l'intérieure du bâtiment St. 7.2, localisation de 7.076 après enlèvement des sols de circulation.	140
Fig. 152. Vue générale des horizons de « terres noires » scellant les vestiges antiques visibles en fond de tranchée (UM56 et 8.022). A gauche le mur de soutènement UM46.	141
Fig. 153. Au premier plan le mur de soutènement UM46. Noter sa hauteur importante à droite du cliché.	141
Fig. 154. Au premier plan, UM44 puis son retour à angle droit au niveau des mires en direction de UM45 qui file en direction de la berme. A droite du cliché UM46. Entre les deux maçonneries le remblai argileux sombre 8.014.	142
Fig. 155. Vue générale de St. 7.3 et de UM56, cliché pris en direction du nord-ouest.	142
Fig. 156. Vue générale de St. 7.3 et de UM56 au premier plan, cliché pris dans le sens de la pente (pente ascendante du bas du cliché vers le haut du cliché).	143
Fig. 157. Confrontation tracé présumé de l'enceinte réduite, mur de soutènement antique UM56 et dispositif de soutènement moderne St. 7.3. cliché pris dans le sens de la pente (pente ascendante du bas du cliché vers le haut du cliché).	143
Fig. 158. Plan Tranche 2 « extérieur, entre palais de Justice et prison Panoptique », sondage 7, 8 et 9, phase 3.	144
Fig. 159. Angle de la construction St. 7.4 au niveau des mires, puis couche de démolition 7.027=7.028 en arrière-plan.	145
Fig. 160. Couche de démolition 7.026 riche en enduits blanc au niveau de l'angle formé par les mires, coupé à gauche du cliché par UM34, mur de clôture disposant d'une grille séparant le jardin du gardien des cours de promenade des prisonniers.	146
Fig. 161. Vue de la cour des prisonniers avant démontage du pavement originel, montrant UM34 en élévation avec sa grille en fer.	146
Fig. 162. Vue zénithale des aménagements réalisés au niveau de l'extrados de la voûte du dispositif souterrain.	147
Fig. 163. Vue de détail des aménagements réalisés au niveau de l'extrados de la voûte du dispositif souterrain.	147
Fig. 164. Perturbations contemporaines du fonctionnement de la prison Panoptique.	148
Fig. 165. Coupe montrant la présence de la perturbation 8.019.	148
Fig. 166. Lit de pose UM51 des dalles des dalles de la cour des prisonniers.	149
Fig. 167. Plan Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue », phase 0.	149
Fig. 168. Plan Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue », phase 1.	150
Fig. 169. Mur 58 correspondant à un tronçon du rempart tardo-antique.	151
Fig. 170. Relevé de l'élévation de l'UM 58	151
Fig. 171. Relevé de l'élévation de l'UM 57	152
Fig. 172. Plan Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue », phase 2.	152
Fig. 173. Maçonnerie en grand appareil (UC 57.2) englobée par le mur nord-est de la cave (UC 57.1).	153
Fig. 174. Culot centrale figuré visible dans le mur 57.	153
Fig. 175. Plan Tranche 3 « cave Hôtel Lacomme sur rue », phase 3: le système hydraulique.	154

Fig. 176. Rigoles aménagées dans le sol (US 10.005) permettant la canalisation des remontées d'eau.	154
Fig. 177. Coupes C17 et C18, sondage 10.....	155
Fig. 178. Relevé de l'élévation de l'UM 61.....	156
Fig. 179. Vue générale du mur 61 : deux césures verticales témoignent d'une reprise totale de la partie centrale.	156
Fig. 180. Relevé de l'élévation de l' UM 59.....	157
Fig. 181. Relevé de l'élévation de IUM 60.....	157
Fig. 182. Plan du sondage 12.	158
Fig. 183. Plan du sondage 12.	158
Fig. 184. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin », phase 1.	159
Fig. 185. Vue générale de UM74.....	160
Fig. 186. Vue générale de UM74.....	160
Fig. 187. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin », phase 2.	161
Fig. 188. Vue générale de UM68=67.....	162
Fig. 189. Vue du parement de UM68.....	162
Fig. 190. Vue générale de UM68=67. Cliché pris en direction du nord-ouest. Au premier plan, les dalles pourraient correspondre à un chaînage d'angle et un retour de la maçonnerie en direction de la rue des Bancs.	162
Fig. 191. Vue générale de UM69 et UM70 (au premier plan) à l'est de UM68. La relation stratigraphique précise entre ces différentes maçonneries est difficile à déterminer en l'état.	162
Fig. 192. Tranche 4 « cour Hôtel Rolin », phase 3.....	163
Fig. 193. Au premier plan, la structure UM72 dans son environnement, vestiges probable d'un puits.	164
Fig. 194. Bouchon UM71 fermant le possible puits UM72.	164
Fig. 195. Fouille de la tranchée de fondation du possible puits UM72.	164
Fig. 196. Vue zénithale du pavement 13.007.	165
Fig. 197. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 1.	165
Fig. 198. Vue générale des deux sondages réalisés place Saint-Louis, à droite le sondage 15 mené à l'emplacement du chœur de l'église Notre Dame du Châtel ; à gauche le sondage 14 mené à l'emplacement du cimetière paroissial et de l'extension de l'église au XV ^e s.	166
Fig. 199. Fenêtre ouverte au sud-ouest de l'espace funéraire sur les horizons anciens.	167
Fig. 200. Maçonnerie UM89 dans son environnement.	167
Fig. 201. Vue générale de la fenêtre de fouille manuelle sur les « terres noires » menée en fond du sondage 15.	168
Fig. 202. Vue générale de UM95 dans son environnement.	169
Fig. 203. Vue générale de 15.050 = UM95 dans son environnement. On observe une tranchée de récupération qui monte très haut dans la coupe qui paraît correspondre (à tort ?) à l'épierrement de l'élévation.	169

Fig. 204. Vue de 15.013, horizon de « terres noires » d'époque carolingienne, dans son environnement.	170
Fig. 205. Localisation des structures St. 15.1 à St. 15.6.	171
Fig. 206. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 2.1.	172
Fig. 207. A gauche du cliché, la structure St. 15.1.	172
Fig. 208. A gauche du cliché, la structure St. 15.1 et sa relation avec St. 15.3.	173
Fig. 209. Elévation de St. 15.2 visible en coupe et sa relation avec St. 15.3 à gauche du cliché.	173
Fig. 210. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 2.2.	174
Fig. 211. Vue générale de St. 15.4.	174
Fig. 212. UC82.3 : accès initial au caveau St. 15.4 qui sera bouché à la phase 2.3 par 15.092 ?	175
Fig. 213. Prolongement de St. 15.4 vers le sud suivant un axe oblique.	175
Fig. 214. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 2.3.	176
Fig. 215. Vue oblique générale du caveau St. 15.5.	176
Fig. 216. Vue zénithale du caveau St. 15.5. A droite du cliché la structure St. 15.4 mobilisée dans sa mise en place.	177
Fig. 217. Vue zénithale du caveau St. 15.5. A gauche du cliché la structure St. 15.4 mobilisée dans sa mise en place.	177
Fig. 218. Vue de UM80, paroi latérale du caveau St. 15.5, surmontée par UM81 départ de voûte probable.	178
Fig. 219. Localisation des trois pavements différents à l'intérieur du caveau St. 15.5.	178
Fig. 220. Vue de détail de 15.096 une rangée de trois dalles de grès disposées contre la paroi UM82, fraîches d'aspect et peu usées.	179
Fig. 221. A droite du cliché, dans le tiers sud-ouest du caveau, le sol de limon induré 15.056 ; à gauche du cliché, les défunts sont inhumés dans les deux tiers nord-est du caveau.	180
Fig. 222. Paroi du caveau UM91 et éléments en fer (entourés d'un cercle) peut-être en lien avec un dispositif de type grille séparant accès et espace dédié aux défunts.	180
Fig. 223. Fosse d'épierrement 15.014=15.045 à l'ouest du caveau St. 15.5 : spoliation d'un dispositif d'accès de type escalier ?	181
Fig. 224. Intérieur du caveau St. 15.5 entièrement comblé avec des remblais de démolition.	181
Fig. 225. Individu 15.055-1 en cours de fouilles.	182
Fig. 226. Matière organique noire prélevée au niveau du crâne de l'individu.	182
Fig. 227. Eperon complet après restauration.	183
Fig. 228. Eperon fragmentaire.	183
Fig. 229. Horizon riche en ossements sans connexions visible et recouvrant l'individu 15.055-1.	184
Fig. 230. L'une des plaques de plomb au moment de sa découverte.	184
Fig. 231. Planche synthétique présentant les plaques de plomb découvertes et la proposition de restitution de l'objet complet, une chasse reliquaire destinée à recevoir des restes organiques.	185
Fig. 232. Vue générale de la séquence stratigraphique conservée à l'intérieur du chœur, en dehors des espaces perturbés par le creusement des caveaux, jusqu'aux sols les plus récents.	186

Fig. 233. Vue générale de la séquence stratigraphique conservée dans la 4e travée, jusqu'aux sols les plus récents au niveau de la mire horizontale.	187
Fig. 234. Vue générale de la coupe stratigraphique à l'emplacement de la chapelle Saint-Sébastien, montrant une alternance de remblais de démolition, jusqu'à la profondeur de 2,50 m.	187
Fig. 235. Stratigraphie du cimetière paroissial.	188
Fig. 236. Réduction Sep. 14.026 partiellement fouillée.	188
Fig. 237. Horizon supérieur du cimetière paroissial en cours de fouille.	189
Fig. 238. Orthophotographie centrée sur le cimetière paroissial.	189
Fig. 239. Plan du cimetière.	190
Fig. 240. Réduction sep. 14.16.	191
Fig. 241. Réduction sep. 14.27.	191
Fig. 242. Les indices d'une contrainte topographique (14.009 = UM94) et d'une limite de clôture (UM77).	192
Fig. 243. Tranche 5 « place Saint-Louis », phase 3.	194
Fig. 244. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 0, localisation du substrat dans le fond du sondage 19.	196
Fig. 245. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 1.	197
Fig. 246. Vue générale du rempart tardo-antique (UM 115 et 116).	197
Fig. 247. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 2.....	198
Fig. 248. Mur absidial dégagé dans les sous-sols de la prison (UM 119).	199
Fig. 249. Tranche 6 « sous-sol prison Panoptique », phase 3.	199
Fig. 250. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sond 21, phase 1.	200
Fig. 251. Empierrement lié aux UM 126 et 127 (US 21.005).	201
Fig. 252. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24, phase 0.	202
Fig. 253. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », sondage 22 à 24, phase 1.	202
Fig. 254. Vue générale du mur 135 servant d'appui à l'UM 131.	203
Fig. 255. Plan des sondages 23 et 24.	203
Fig. 256. Relevé de l'élévation de l'UM 131.	204
Fig. 257. Vue générale du mur 122.	204
Fig. 258. Plan du sondage 22.	204
Fig. 259. Sol en mortier de tuileau (US 22.003) fonctionnant avec le bloc de grand appareil du mur 123 et le mur 125.	205
Fig. 260. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », phase 2.	206
Fig. 261. Escalier visible dans l'UM 127 et datant très certainement du « Donjon ».	206
Fig. 262. Vue du mur 142 compris dans la maçonnerie de l'UM 126 après re-décroulage des enduits.	207
Fig. 263. Canalisation UM 124.	207

Fig. 264. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », phase 3.	208
Fig. 265. Placard mural réinséré dans l'UM 131.	209
Fig. 266. Fosse de récupération de matériaux de l'UM 135 réalisée en partie sous l'UM 131.	209
Fig. 267. Plan des sondages 23 et 24.	210
Fig. 268. Tranche 7 « sous-sol Hôtel Lacomme sur cour », phase 5.	211
Fig. 269. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » phase 1.	212
Fig. 270. Vue générale de la structure à mortier de tuileau. Au niveau de la mire verticale, le mur UM141 couvert d'enduit analogue au mortier de tuileau constituant le sol visible au premier plan. ..	212
Fig. 271. Détail du lambeau d'enduit couvrant la paroi d'UM141.	213
Fig. 272. Couche de démolition 26.014 conservée sur une épaisseur assez importante.	213
Fig. 273. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » phase 2.	214
Fig. 274. Orthophotographie montrant en partie supérieure la fenêtre de décroûtage témoignant de la présence d'un bâtiment antérieur à l'hôtel Lacomme, possiblement le « Donjon » (UC136.3) ; en partie inférieure, le sondage sédimentaire et la continuité du bâtiment en fondations (UC136.1).	214
Fig. 275. Détail des fondations du « Donjon » UC 136.1 et de sa tranchée de fondation.	215
Fig. 276. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » phase 3.	215
Fig. 277. UM 138.	216
Fig. 278. Localisation de l'UM138 dans son environnement.	216
Fig. 279. Cliché du parement du puits découvert dans la cour Lacomme réalisé avec une caméra endoscopique.	217
Fig. 280. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » phase 4.	218
Fig. 281. Tranche 8 « cour Hôtel Lacomme » surveillance archéologique, phase 1 plan des structures potentiellement antiques.	219
Fig. 282. Sol en mortier de tuileau (US 30.019) lié au mur 173.	219
Fig. 283. Profil des murs 174 et 175 recouverts par une couche charbonneuse (US 30.012).	220
Fig. 284. Mur 176 et drain le longeant.	220
Fig. 285. Coupe C42 sondage 31.	221
Fig. 286. Coupe C43 sondage 31.	221
Fig. 287. Tranche 9 « caves Hôtel Rolin » phase 1.	222
Fig. 288. Décrochés pouvant être observés sur le parement intérieur de l'UM 145.	223
Fig. 289. Tranche 9 « caves Hôtel Rolin » phase 2.	223
Fig. 290. Plusieurs baies visibles dans l'UM 150.	224
Fig. 291. Tranche 9 « caves Hôtel Rolin » phase 3.	225
Fig. 292. Reprise de l'ensemble du faîte de la voûte de la cave ouest de l'hôtel Rolin en briques et installation de tirants métalliques.	226
Fig. 293. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice », plan général des sondages et espaces.	227

Fig. 294. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » , phase 1.	227
Fig. 295. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » , phase 2.	228
Fig. 296. Mur 155 correspondant à une reprise moderne du rempart médiévale.	228
Fig. 297. Maçonnerie massive (UM166) identifiée comme un tronçon du rempart du XII ^e siècle.	228
Fig. 298. Plan du sondage 27 en fin d'intervention.	229
Fig. 299. Plan du sondage 29 en fin d'intervention.	229
Fig. 300. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » , phase 3.	230
Fig. 301. Plan du sondage 27 en début d'intervention.	230
Fig. 302. Coupe C45 sondage 29.	231
Fig. 303. Coupe C46 sondage 29.	231
Fig. 304. Coupe C47 sondage 29.	231
Fig. 305. Coupe C48 sondage 29.	232
Fig. 306. Coupe C49 sondage 29.	232
Fig. 307. Différents sols en tomettes repérés dans le sondage 28.	233
Fig. 308. Sols 29.002 et 29.003 fonctionnant avec les murs 163 et 165.	233
Fig. 309. Tranche 11 « sous-sol Palais de Justice » , phase 4.	234
Fig. 310. Plan de synthèse du Haut-Empire.	235
Fig. 311. Pignon sud de l'ancien palais de justice avec évocation contemporaine d' « écorchés » de maçonneries anciennes dont la nature a été oubliée (structures découvertes en 1976 dans la tranchée de téléphone ?). L'une de ces maçonneries est peut-être la courtine de l'enceinte réduite ?	236
Fig. 312. Plan de synthèse de l'Antiquité tardive.	237
Fig. 313. Tracé présumé affiné à l'issue du diagnostic de l'enceinte réduite tardo-antique et de l'enceinte d'origine médiévale et ses réfections.	238
Fig. 314. Enceinte repérée au niveau de son point d'inflexion, dans la partie centrale des sous-sols de la prison, à l'aplomb de la rotonde.	238
Fig. 315. Courtine de l'enceinte réduite mobilisant des blocs de grand appareil conservée dans la cave Lacomme donnant sur la cour.	239
Fig. 316. Courtine de l'enceinte réduite mobilisant des blocs de grand appareil conservée dans cave Lacomme donnant sur la rue des Bancs.	240
Fig. 317. Structure à béton hydraulique datée des IV ^e -V ^e s. située sur le tracé présumé de l'enceinte réduite à l'issue de notre intervention.	241
Fig. 318. Plan de synthèse du haut Moyen-Age.	242
Fig. 319. Maçonnerie UM89 d'origine mérovingienne.	243
Fig. 320. Hypothèse de localisation du « Donjon », avant et après réalisation du diagnostic.	244
Fig. 321. Angle nord-ouest du « Donjon » imbriqué dans le bâti du XV ^e s.	245
Fig. 322. Escalier d'accès à l'intérieur du « Donjon » découvert après décaissage.	245

Fig. 323. « Terres noires » dans lesquelles la courtine tardo-antique s'installe.	246
Fig. 324. Mur en abside installé dans les « terres noires » à proximité du chevet de Notre Dame du Châtel dans son état du XVIII ^e s.	246
Fig. 325. Plan de synthèse du Moyen-Age classique.....	247
Fig. 326. Evolution schématique de l'église Notre Dame du Châtel en trois grandes étapes.	249
Fig. 327. Vue générale du caveau St. 15.4 en cours de fouille.	250
Fig. 328. Vue générale de la fouille de l'horizon funéraire conservé dans St. 15.4.....	250
Fig. 329. Eperon retrouvé au pied de 15.055-1. après stabilisation / restauration.	251
Fig. 330. Ensemble de tôles de plomb constituant une châsse en forme de bâtiment.	251
Fig. 331. Fouille en cours portant sur le cimetière paroissial au sud de Notre-Dame du Châtel.	252
Fig. 332. Vue générale de la seconde zone funéraire au nord de l'église.	252
Fig. 333. Les vestiges de la maison Prémery, affleurant dans la cour de l'hôtel Rolin.	254
Fig. 334. Cave de la maison Prémery conservée dans le bâti du XV ^e s. En arrière-plan la zone non décroutée pourrait englober des structures possiblement antiques liées à la porterie de l'enceinte réduite.	254
Fig. 335. Cave de la maison Bureau conservée dans le bâti du XV ^e s.....	255
Fig. 336. Seconde cave jouxtant la première, accessible depuis l'intérieur, actuellement inaccessible.	256
Fig. 337. Vue générale de l'intervention, au centre du cliché le culot anthropomorphe qui reçoit les retombées de voûte.	256
Fig. 338. Pile centrale et sa base masquée par les remblaiements récents.	257
Fig. 339. Plan de synthèse du bas Moyen-Age et de l'époque moderne.	257
Fig. 340. Enceinte d'origine médiévale dans la topographie actuelle. 1 : partie originelle, porte des Bancs (XII ^e s.) ; 2 : partie restructurée tardivement (XVI ^e s. ?) ; 3 : partie dérasée au XVII ^e s. ; 4 : partie originelle ?	258
Fig. 341. Vue générale du « dispositif de soutènement », au premier plan le probable mur de terrasse antique.	260
Fig. 342. Entrée actuelle dans la cour de l'hôtel Lacomme (l'aile donnant sur rue a été frappée d'alignement).	261
Fig. 343. Placard mural conservé dans les sous-sols.	261
Fig. 344. Vue zénithale des vestiges de la maison canoniale.	262
Fig. 345. Vue zénithale de l'extrados de la voûte remanié aux XVIII ^e et XIX ^e s. et de la trappe d'accès en limite du mur périmétral de la prison.	263
Fig. 346. Plan de synthèse de la période industrielle.	265
Fig. 347. Vue générale du mur périmétral de la prison Panoptique muni de contreforts.	266
Fig. 348. Plan des potentialités par secteurs.....	267

